

27 Octobre 1838.

Académie

Loi du 21 Décembre 1837.

Constitution de l'Académie

Sur l'invitation du Conseil de l'Instruction publique, dans une lettre du 26 de ce mois, les Professeurs actuellement nommés, savoir, M^{rs} Moucard, Dufournet, Vinet, Herzog & Chappuis se réunissent en conférence préparatoire à l'effet de pourvoir aux premières mesures d'exécution.

A l'invitation du Conseil de l'Instruction publique M^r le Prof. Moucard opère en qualité de Doyen d'âge, les fonctions de la Présidence.

Recteur, Bibliothécaire
& Secrétaire provisoire.

On commence par nommer un Recteur, M^r Moucard est choisi. M^r Dufournet est nommé Bibliothécaire en chef, & M^r Chappuis Secrétaire provisoire.

Programme des Cours.

La lettre du Conseil de l'Instruction publique appelle l'attention de la Conférence sur le programme des Cours qui doivent être donnés pendant l'année Académique, & les Professeurs présents sont appelés à communiquer leurs intentions à cet égard, ce qui a lieu comme suit.

M^r Moucard. Tableau général de la littérature française, 3 ou 4 heures par semaine.

M^r Vinet. Homilétique 2 heures. Prudence pastorale, 1 heure. Catéchèse, 1 heure. Propositions que le Professeur de Théologie pratique entend seul 2 heures. Propositions qu'il entend de concert avec les autres Professeurs de Théologie 2 heures.

M^r Dufournet. Exégèse de l'Ancien & du Nouveau Testament. 5 heures - Propositions 2 heures.

M^r Herzog. Symbolique & patristique 6 heures pendant la première moitié de l'année. Histoire ecclésiastique des premiers siècles - 6 heures pendant la seconde moitié de l'année. Propositions 2 heures.

M^r Chappuis, Morale chrétienne, 5 ou 6 heures, Propositions, 2 heures.

M^r Edouard Secretan

Cours de Droit.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet à l'Académie les pièces relatives aux examens de M^r Edouard Secretan, Aspirant à la Chaire de Philosophie du Droit & de Droit Pénal, déclaré éligible par la Commission d'organisation de la nouvelle Académie, mais non encore définitivement nommé. Invité à donner un avis sur la manière de pourvoir à l'enseignement provisoire de ces sciences, l'Académie -

27 Octobre 1838.

Déclare que n'ayant point encore de jurisconsulte dans son sein, elle se borne à se référer à la déclaration d'éligibilité prononcée à l'égard de M^r. Secretan, dont elle transmet d'ailleurs les offres verbales au Conseil de l'Instruction publique. M^r. Secretan donnera un cours de droit pénal si on le desire. Il donnera de plus un cours sur l'histoire du droit au moyen âge, mais il desire ne donner que quatre heures par semaine.

Droit Romain, M^r. Gaullieur.

Quant à l'enseignement du droit Romain, le Conseil de l'Instruction publique annonce que M^r. Gaullieur a offert de s'en charger provisoirement. M^r. Gaullieur étant inconnu sous le rapport de l'enseignement du droit Romain, à tous les Membres de l'Académie, elle ne peut donner aucun préavis.

Histoire, M^r. Olivier.

M^r. Olivier est proposé pour l'enseignement provisoire de l'histoire. Diverses pièces relatives à M^r. Olivier, savoir, un rapport de la Commission d'organisation au Conseil d'Etat, une lettre de M^r. Olivier à ce Conseil, & une liasse de pétitions en faveur de M^r. Olivier, sont déposées sur le bureau. On propose que M^r. Olivier soit appelé provisoirement à l'enseignement de l'histoire; Quant au cours lui-même & au nombre des heures, on ne détermine rien avant d'avoir entendu lui-même.

Secretariat de l'Académie

Il est décidé ensuite que la vacance de la place de Secrétaire de l'Académie & de celle de Secrétaire sera annoncée par des avis, dans la feuille officielle du 6 novembre.

M^r. Vinet Président de la Faculté de Théologie.

Enfin la séance de l'Académie ayant été interrompue un moment, Messieurs les Professeurs de théologie après s'être réunis à part, déclarent avoir nommé M^r. Vinet Président du Conseil de cette Faculté.

3 Novembre 1838

Présens, M^r. le Recteur Mounard,

Mess: Dufournet, Vinet, Herzog & Chappuis.

M^r. le Recteur communique une lettre du Conseil de l'Instruction publique qui fixe à six heures par semaine, les leçons de morale de M^r. Chappuis, & à trois heures, celles de littérature de M^r. Mounard.

Leçons de Théologie & de Littérature.

Le programme des cours est d'ailleurs approuvé.

3 Novembre 1838.

Cours de Droit, & d'Econo-
mie politique.

Le Conseil de l'Instruction publique invite l'Académie à s'occuper des
présent des mesures à prendre pour l'enseignement du Droit, sauf ce qui
regarde M. Douard Secretan dont les propositions sont acceptées.

L'Académie se refuse à cet égard, tout en chargeant M. le Recteur d'en
conférer avec M. le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique.

La lettre du Conseil de l'Instruction publique annonce en outre que
Mess: Cherbuliez & Pidou consentiraient à donner, le premier, un cours
d'économie politique & au besoin un cours de Droit international, & le
second, un cours de Droit public cantonal.

13 Novembre 1838.

Présentation pour le
Secretariat de l'Académie.

Présens, M. le Recteur Mounard
Mess: Dufournet, Pinet, Herzog, Chappuis, Hartmann
Marc-Secretan.

Le Procès-verbal des deux séances précédentes est lu & approuvé.

M. le Recteur communique les offres de services pour la place de
Secrétaire de l'Académie. Mess: Archinard Ministre, Burri Instituteur
& teneur de livres, De la Fontaine Ministre, Victor Estambin, J. H. B. Leresche
Ministre, Henri Monneron Ministre, & L. Secretan Caissier de la Société
Evangelique de Lausanne se sont mis sur les rangs. M. le Ministre Ant.
Curtat Secrétaire de l'Ancienne Académie est ajouté à la liste des candidats.

L'Académie choisit ensuite les trois personnes qu'elle propose au
Conseil d'Etat, M. Curtat est présenté en premier, M. H. Monneron en 2^e
& M. Louis Secretan en troisième.

Bedeau, M. Vogel.

Pour la place de Bedeau, se sont présentés M. M. Jacques Vogel
Bedeau de l'Ancienne Académie. Peyran, ancien négociant, Ch. Warricket,
& Henri Faillens Perault - M. Vogel est élu.

M. Hartmann Prof. de Physique.

Le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique annonce
par une lettre du 10, que le Conseil d'Etat a séparé la physique & la
Chimie réunies par la loi, dans une même chaire, & a nommé -
M. Hartmann de Genève Professeur de Physique.

M. Marc Secretan
Professeur de Mathématiques

Une lettre du 13 de ce mois, annonce la nomination de M.
Marc Secretan de Lausanne à la Chaire de Mathématiques.

13 Novembre 1838.

Comptes de la Caisse des
Arriérages de Gages.

Les Comptes de la Caisse des Arriérages de gages, remis à M. le Recteur par M. le Professeur Charles Secretan Caissier de l'ancienne Académie sont déposés sur le bureau. Les Comptes sont reconnus conformes à ce qui a été réglé dans la séance du 30 Octobre de l'ancienne Académie. On décide que le Recteur & le Secrétaire signeront ces Comptes, & que l'ancien Caissier sera prié de vouloir bien délivrer le trimestre des gages échus au 1^{er} Octobre, comme il a eu la bonté de l'offrir.

Economie politique &
Droit International

M. Cherbuliez.

Le Conseil de l'Instruction publique, dans une lettre du 8 de ce mois, transmet les offres de M. Cherbuliez de Genève, pour l'enseignement de l'Economie politique & de droit international. M. Cherbuliez donnerait 3 heures par semaine, le jeudi, le vendredi & le samedi, sur la première de ces sciences, & deux heures, le vendredi & le samedi sur la seconde.

Le même Conseil informe aussi que M. Holland de Paris serait disposé à donner un cours de physiologie. L'Académie propose d'accepter les offres de M. Cherbuliez. Elle exprimera en même temps au Conseil de l'Instruction publique le vœu que l'enseignement du droit romain ne soit pas en souffrance, mais qu'il y soit pourvu de quelque manière. Quant au cours de physiologie, l'Académie ne se trouve pas compétente pour juger s'il convient de le donner cette année. Mais dans le cas où le Conseil de l'Instruction publique admettrait ce cours, elle estime qu'il conviendrait de le confier à M. Holland, dont les talents, la réputation & le caractère présentent toutes les garanties désirables.

Géographie, M. Guinand.

Dans une lettre du 9, le Conseil de l'Instruction publique communique une pétition de quelques étudiants qui demandent que M. Guinand soit appelé à donner cette année, un cours de Géographie de la Suisse. Le cours a été commencé l'an passé, & les étudiants expriment le désir de pouvoir continuer cette étude sous le même Maître. L'Académie décide de proposer au Conseil de l'Instruction publique que M. Guinand soit appelé à donner le cours désiré.

Leçons de Grec.

M. Zundel.

Dans une lettre du 12, le Conseil de l'Instruction publique invite l'Académie, à s'occuper de ce qu'il y a à faire quant à l'enseignement de la littérature grecque. La lettre est accompagnée du rapport du Conseil d'Etat sur les examens pour la chaire de Grec.

Il résulte de ce rapport dont quelques parties sont lues dans la séance, que M. Zundel a subi des examens très satisfaisants & a été déclaré

13 Novembre 1838

éligible par la Commission chargée de pourvoir à la première nomination des Professeurs. Toutefois, le Conseil d'Etat retenu surtout par la considération que M. Zundel ne possède pas encore assez bien la langue française, ne l'a pas nommé définitivement. L'Académie décide qu'il sera proposé au Conseil de l'Instruction publique d'appeler M. Zundel, comme Professeur provisoire. On exprimera le vœu qu'il soit pourvu bientôt d'une manière définitive à cet enseignement important.

Commencement des Cours.

Le Conseil de l'Instruction publique, par une lettre du 12, renvoie à l'Académie la demande de M. le Prof. Martmann qui s'est adressé à lui pour savoir quand les Cours Académiques devront commencer. L'Académie pense que ce ne peut être avant les derniers jours du mois. Le programme des Cours n'est pas imprimé, & il ne peut même être fixé avant que l'Académie soit en possession de l'état des leçons dans le gymnase; où que plusieurs Professeurs seront appelés à y enseigner. Puis on n'a pas encore le règlement pour l'Académie. Il conviendrait que tous les Professeurs fussent nommés, & que tous les Cours pussent commencer en même temps. Enfin il serait à désirer que les opérations préliminaires pour la constitution de l'Académie, fussent un peu avancées, sinon entièrement terminées, pour que les Professeurs pussent vaquer librement à leur enseignement.

Leçons de Mathématiques de Physique & d'Histoire.

M. le Professeur Marc-Secretan annonce qu'il donnera deux Cours. 1^o Application de l'Algèbre à la Géométrie à 3 dimensions; trois heures par semaine. 2^o Calcul différentiel & intégral. 3 heures.

M. le Prof. Martmann offre 1^o Un Cours de Physique expérimentale 3 heures par semaine. 2^o Un Cours de Physique mathématique 1 heure par semaine. 3^o Un Cours de Mécanique 2 heures par semaine pendant la première partie de l'année; 4^o Philosophie des Sciences physiques 2 heures par semaine, pendant la seconde partie de l'année. Enfin une heure facultative consacrée à la répétition des leçons.

M. le Recteur annonce que M. Olivier donnera deux heures de leçons par semaine. Cette proposition est adoptée.

Jour des séances.

Le jour ordinaire des séances Académiques est fixé au jeudi.

L'heure ordinaire sera celle de 3 heures.

M. Rogique & Martinet

M. Rogique & Martinet font savoir à l'Académie par l'organe de M. le Recteur, qu'ils desireraient faire les examens pour le

13 Novembre 1838.

grade de licencié en droit. Ces examens avaient été fixés, mais ils ont dû être renvoyés, vu la mise en activité des milices. L'Académie demandera au Conseil de l'Instruction publique l'autorisation de confier ces examens à Mess: les Anciens Professeurs de Droit, & aux experts qui avaient été nommés à cet effet. Ces experts sont, Mess: Demissille Avocat à Yverdon, Renouvier & Pellis Avocats à Lausanne.

19 Novembre 1838.

Présens, M^r: le Recteur Monnard
Mess: Dufourinet, Vinet, Herzog, Wartmann
& Secretan.

M^r: A. Curtat Secrétaire
de l'Académie.

Lettre du 16, de M^r: le Président du Conseil de l'Instruction publique. Il annonce que le Conseil a nommé M^r: Ant. Curtat Secrétaire de l'Académie. M^r: Curtat a été avisé de sa nomination.

Leçons de Mess: Chappuis
Olivier, Wartmann &
Secretan.

Lettre du 6, du Conseil de l'Instruction publique. Il informe l'Académie, qu'il consent à ce que M^r: Chappuis donne cinq heures de leçons par semaine, & M^r: Olivier, deux leçons. Le Conseil ajoute qu'il attendra pour prendre une décision relative à la demande de Mess: Wartmann & Secretan, que le Gymnase soit définitivement organisé.

Commencement des Cours.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 17, qu'il adopte l'opinion de l'Académie, sur l'époque où les Cours Académiques pourront commencer cette année. (voy: la dernière séance.)

Mess: Rogisue & Martinet.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 17, qu'il autorise l'Académie à faire subir les examens de Mess: Rogisue & Martinet, par Mess: les Anciens Professeurs de droit, & par Mess: les Jurisconsultes Demissille, Renouvier, & Pellis. M^r: le Recteur ajoute que M^r: le Prof. Pidou actuellement Président du Grand Conseil ne pourra s'occuper de ces examens que vers la fin de la session, & M^r: le Recteur aura soin de régler alors ce qui concerne les examens dont il s'agit.

Règlement transitoire
& distribution des leçons.

M^r: le Recteur lit une lettre qui lui a été adressée le 16, par M^r: le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique, & par laquelle il lui transmet une copie du règlement transitoire pour l'Académie & il fait lecture des articles qui peuvent demander quelque délibération.

Il lit l'art: 25^m, & prie Mess: les Membres de la Faculté de Théologie de s'entendre au plutôt pour déterminer les heures de leurs cours,

19 Novembre 1838.

de manière qu'elles puissent se coordonner avec celles des autres Facultés, & à en faire rapport dans une prochaine séance.

Inscriptions des Etudiants.

M^r. le Recteur, annonce aussi, qu'en suite des articles 253-254, du Règlement, il a convoqué par la voie des avis officiels, & pour le lundi 26, tous les Anciens Etudiants, pour procéder à leur immatriculation, & les externes, pour le 27. De plus, M^r. le Recteur demande à Messieurs les Professeurs présents, s'ils pourront commencer leurs leçons le 27, ou le 28, afin que les Etudiants immatriculés ne soient pas exposés à perdre leur temps à Lausanne.

M^r. le Prof. Chappuis propose que l'ouverture des cours, fixée au 28, ne soit annoncée que pour la Faculté de Théologie, seule compléte à présent. L'Académie, après avoir délibéré sur cet objet, décide qu'il faut ouvrir le plutôt possible tous les cours dont les Professeurs sont désignés maintenant.

Plan des Cours.

M^r. le Recteur invite Mess^{rs}. les Professeurs à fournir au plutôt, le plan qu'ils proposent pour la division & la répartition des différents cours qu'ils sont appelés à donner cette année.

Conseil de Faculté.

Il invite aussi Mess^{rs}. les Professeurs de la Faculté des Lettres & Sciences, à se former en Conseil de Faculté, en sorte que ce Conseil soit formé pour la prochaine séance.

Art. 256. du Règlement.

M^r. le Recteur fait lecture de l'art. 256 du règlement, ainsi que des diverses dispositions qu'il renferme. L'Académie décide qu'il n'y a pas lieu dans ce moment à délibérer sur les objets mentionnés dans cet article.

Papiers à transmettre à la Commission Ecclésiastique.

M^r. le Recteur propose que l'Académie transmette à la Commission Ecclésiastique provisoire, tous les papiers relatifs aux affaires de l'Eglise, qui se trouvent dans les Archives Académiques, & que M^r. le Secrétaire communique à cette Commission, chaque fois qu'elle en aura besoin, tous les objets renfermés dans les Anciens Registres de l'Académie. Cette proposition est adoptée.

Planches noires pour les Auditoires de Mathématiques & de Physique.

Mess^{rs}. les Professeurs Secretan & Dartmann demandent de grandes planches noires pour les leçons qu'ils doivent donner.

M^r. le Recteur les invite à s'entendre pour cet objet, avec M^r. Boidot, Inspecteur des Bâtimens de l'Etat.

23 Novembre 1838

Présens, M. le Recteur Mounard

Mess: Dufournet, Vinet, Martiniannis Secretan

Herzog Chappuis

Leçons de Philosophie

M. Mager proposé.

lettre du 20 novembre du Conseil de l'Instruction publique transmettant une lettre de M. le docteur Mager, qui offre ses services pour quelques branches de l'enseignement supérieur.

Le Conseil a décidé que M. Mager pourrait donner

1^o Un cours de philosophie du droit, à 3 heures par semaine.

2^o Un cours de philosophie proprement dit, à 3 heures par semaine.

Le dernier cours est ouvert cette année, par la marche ordinaire de l'enseignement, l'histoire de la philosophie ayant été l'objet des leçons l'année dernière.

Le Conseil ajoute que ces arrangements pourraient être pris pour deux ans, & il demande à l'Académie son opinion sur ces propositions.

L'Académie considérant leur importance, & après les avoir examinées consultativement, en remet l'examen ultérieur à une commission qui en fera rapport dans la prochaine séance, si cela est possible.

Cette commission est composée de Mess: Herzog, Chappuis & Secretan.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 20 de ce mois, que M. Adam Mickiewicz, savant Polonais, offre de donner pendant la prochaine année académique, un cours sur quelque branche de la littérature latine. Le Conseil prie l'Académie d'indiquer quelle serait la branche spéciale sur laquelle l'enseignement de M. Mickiewicz pourrait être dirigé. Enfin le Conseil annonce que M. le Professeur Porchat est chargé des leçons de littérature latine au gymnase, & qu'il se propose de traiter l'histoire littéraire du siècle d'Auguste.

M. le Recteur lit en outre une lettre explicative du 21 nov. de M. le Vice-Président du Conseil qui transmet une note intéressante de M. de Sismondi relative à M. Mickiewicz, & enfin il lit un fragment d'une lettre qu'il a reçue de M. St. Beuve, & qui n'est pas moins favorable pour ce savant distingué.

D'après ces renseignements, l'Académie décide unanimement d'accepter les propositions de M. Mickiewicz, & de demander, vu les circonstances où il se trouve, que le traitement qui lui sera alloué soit aussi considérable que possible.

Leçons de Latin, M.

Mickiewicz.

M. Cherbulick, Lecons
d'economie politique etc.

Le Vice President du Conseil de l'Instruction publique écrit le 21 de ce mois, que le Conseil d'Etat a accepté l'offre faite par M. Cherbulick de donner cet hiver, un cours d'economie politique & un cours de droit international. Ses honoraires ont été fixés à 2000 fr.

M. le Recteur veut bien se charger de s'entendre avec M. Cherbulick pour la fixation des jours & des heures de ses leçons, & pour l'époque où il entrera en fonctions.

Cours de Zoologie etc.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 21, que M. le Prof. Daniel Alap. Charaunces est chargé de donner un cours de Zoologie, & il invite l'Académie à lui présenter un plan général sur la convenance qu'il y aurait à donner des cours de Chimie de Minéralogie & de Botanique; ainsi que son avis sur les personnes auxquelles on pourra demander ces cours.

Cet objet est renvoyé à une Commission composée de Messrs. Secretan & Wastmann.

Lecons de Grec,

M. Lündel.

Professeur extraordinaire

Le Vice President du Conseil de l'Instruction publique écrit le 23 que le Conseil d'Etat a décidé; 1^o que M. Lündel sera attaché à l'Académie à titre de Professeur extraordinaire, afin que l'enseignement de la littérature grecque ne soit pas interrompu.

2^o que M. Lündel sera chargé de l'enseignement de la langue grecque au gymnase avec la double mission -

- a) de donner les leçons prescrites par le règlement du Collège (art. 34)
- b) de donner les leçons prescrites par l'art. 35, au Professeur de littérature grecque.

3^o que M. Lündel recevra pour son enseignement soit à l'Académie soit au Collège, un traitement annuel de 2000 fr.

Et que cet arrangement sera pris pour deux ans.

On annoncera à M. Lündel, que, si, à l'expiration de ce terme, son enseignement est jugé satisfaisant, il sera nommé sans examen ultérieur, Instituteur de la langue grecque au gymnase, ou Professeur de littérature grecque à l'Académie d'une manière définitive.

M. Lündel a été avisé de ces décisions.

Faculté des Lettres, Président

Commission de la Bibliothèque

M. le Recteur annonce que d'après l'art. 238 du Règlement, la Faculté des Lettres & Sciences a nommé pour son président M. le Recteur flamand; & qu'elle a délégué Messrs. Noumaid & Wastmann pour faire partie de la Commission de la Bibliothèque.

Professeur de droit pour
la Commission de la Bibl^{re}

Sur la proposition de M^r le Recteur, & d'après le contenu de l'art. 238 du Règlement, on écrit au Conseil de l'Instruction publique pour le prier d'autoriser l'Académie à désigner un des Professeurs Extraordinaires de Droit, pour faire partie de la Commission de la Bibliothèque.

Organisation des Etudiants

M^r le Lecteur appelle l'attention de l'Académie sur l'art. 68, du Règlement, & propose de convoquer les Etudiants afin qu'ils se constituent, & qu'ils nomment un Président, des Scrutateurs & un Secrétaire.

Cette proposition est acceptée.

Table pour l'Auditoire
de Physique.

M^r le Prof. Hartmann demande & obtient qu'il soit écrit à l'autorité compétente pour qu'on lui fasse une grande Table, destinée à l'Auditoire de Physique. M^r le Recteur veut bien se charger d'écrire incessamment.

Gages de Lucien Vallotton.

Le Département des Finances annonce par lettre du 21 de ce mois, que le Consul d'Etat a réduit de moitié la somme due pour restitution de gages par l'Ancien Etudiant Lucien Vallotton.

Le Département transmet un bon de cette somme qui se fixe à

Distribution des Cours.

On lit une lettre de M^r le Directeur du Collège qui indique un plan de distribution pour les heures des leçons. Ce projet est adopté, sauf quelques objets qui pourront être changés.

Cabinet de Physique
& Catalogue.

On lit un rapport sur la visite du Cabinet de Physique.

La visite a été faite en présence de M^r le Prof. Gillieron qui en a remis les clefs, & a laissé quelques objets en dons pour le Cabinet.

De plus le Catalogue a été complété & sera copié, pour que le double en soit remis à M^r Hartmann.

Physique, Compétence du
Professeur lu.

M^r Hartmann demande à cette occasion que la Compétence annuelle du Professeur de Physique soit augmentée. & que les Instruments hors d'usage soient remplacés. M^r Hartmann est prêt de présenter une note exacte de la nature de ses demandes, pour que l'Académie puisse en délibérer dans une prochaine séance.

Remise des Instruments
d'Astronomie lu.

M^r le Prof. Secretan informe l'Académie que M^r le Prof. Dewey lui a remis les clefs des Instruments d'Astronomie, ainsi que celles des buffets où sont renfermées les planches noires destinées aux leçons de Mathématiques.

27. Novembre, 1838.

Présens, M. le Recteur Mounard

Mess: Dufour et, Secrétaire; Herkog, Chappuis & Wartmann.

M. Hisely Professeur honoraire, proposé.

Le Conseil de l'Instruction publique demande à l'Académie, par lettre du 26, de lui donner le plutôt possible, son avis sur la question de savoir, si, vu les titres scientifiques de M. Hisely, & la vocation honorable qui lui a été adressée, il pourrait y avoir avantage à proposer au Conseil d'Etat de lui conférer le brevet de Professeur honoraire de philologie latine.

M. le Recteur donne aussi quelques explications sur cet objet, & entre autres, que l'on cherche beaucoup à retenir M. Hisely, dans le Canton de Berne.

L'Académie, considérant les renseignements tout à fait honorables obtenus sur le compte de M. Hisely, & le témoignage de confiance qu'il a reçu dans la vocation qui lui a été adressée, répondra au Conseil d'Instruction publique qu'elle est d'avis que le titre dont il est question soit conféré à M. Hisely.

Professeurs honoraires
M. Develley &c.

Le même Conseil écrit le même jour, pour proposer de conférer à M. Develley, le titre de Prof. honoraire. L'Académie décide unanimement de voter le titre dont il s'agit à M. Develley, & ensuite sur la proposition de M. le Recteur, de nommer une Commission pour examiner la question de savoir, si il est des Membres de l'Ancienne Académie qui doivent être proposés comme devant recevoir le titre de Professeur honoraire de la Nouvelle. Cet objet est renvoyé à une époque où l'Académie sera plus nombreuse, & où il sera plus facile de nommer une Commission pour examiner cette affaire avec soin.

Commission de la Bibliothèque
que, Professeur de Droit.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 27, qu'il autorise l'Académie à déléguer un de Mess: les Professeurs extraordinaires de Droit, pour la Commission de la Bibliothèque.

On attendra l'avis de M. Cherbuliet pour que le choix dont il est question puisse avoir lieu.

Tableau des Cours.

Le même Conseil écrit le même jour qu'il admet le Tableau présenté par l'Académie, pour les cours, mais tout à fait provisoirement, pour qu'il y aura lieu à le revoir pour coordonner les heures des leçons des diverses facultés, les unes avec les autres.

Commencement des Cours.

L'Académie décide que les leçons commenceront seulement lundi 3 Décembre, dans les Facultés de Théologie & de Médecine.

27 Novembre 1838.

à le plutôt possible dans celle de droit. Du reste on écrit au Conseil de l'Instruction publique, que les collisions sont inévitables, & qu'il n'est pas même nécessaire de les éviter absolument; que du reste, on attendra pour régulariser le Tableau qu'il y eût davantage de Cours-annoncés.

Cabinet & Laboratoire
de Chimie.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 7, que M. le Prof. de Physique est autorisé à faire usage du Cabinet & du Laboratoire de Chimie, pour les leçons qu'il est appelé à donner au Gymnase sur cette Science, toutefois sous la réserve de ce qui pourrait être étudié plus tard, sur l'enseignement de la Chimie dans l'Académie, & sur l'usage de l'Auditoire & du Cabinet qui en dépend.

L'Académie est invitée à prendre les mesures nécessaires pour régulariser provisoirement la remise & l'usage du matériel.

Mss: Wartmann & Secretan sont invités à s'entendre avec M. Meranton, pour la remise des objets renfermés dans le Cabinet de Chimie.

M. le Président de la Faculté de Théologie annonce que cette Faculté a délégué M. Chappuis pour faire partie de la Commission de la Bibliothèque.

M. le Prof. Herzog lit le rapport de la Commission chargée, dans la dernière séance d'examiner les propositions relatives à M. le Dr. Mager.

Le rapport se fonde sur la connaissance du système que professe M. Mager, & sur les dangers qu'il peut avoir, conclut à ce que les propositions de M. Mager soient rejetées pour le Gymnase comme pour l'Académie. Du reste le rapport sera transmis au Conseil de l'Instruction publique.

M. le Recteur demande de la part des deux Bedeaux qui demeurent dans l'ancienne maison Petillet, qu'une porte soit ouverte sur la Cour du Collège, pour faciliter leur service; il ajoute que cette réparation serait facilement exécutée.

On décide que cette réparation sera demandée, & M. le Recteur veut bien se charger de mettre cette affaire en règle.

M. Chappuis, Commission
de la Bibliothèque.

M. Mager.

Porte pour le service des
Bedeaux.

29 novembre 1838

Présens, M. le Recteur Mounard

Mess. Secretan, Chappuis & Wartmann

M. le Professeur Wartmann fait lecture du rapport de la Commission nommée dans la séance du 23, sur l'enseignement de la chimie. Le rapport est adopté avec ses conclusions, & le contenu en sera transmis au Conseil de l'Instruction publique.

M. le Prof. M. Secretan lit le rapport sur le Cabinet de Chimie dont la remise a été faite à M. le Prof. Wartmann, le rapport fait mention de l'ordre qui règne dans le Cabinet de Chimie, & des soins avec lesquels M. Mercanton tenait les objets qui lui étaient confiés.

Il fait aussi mention de divers objets acquis & qui ne sont pas inscrits dans le Catalogue. M. Wartmann est prié de s'entendre avec M. Mercanton pour que cette inscription soit faite le plutôt possible.

Enfin Mess. Secretan & Wartmann annoncent que M. Mercanton leur a remis les clés du Laboratoire & du Cabinet de Chimie.

M. le Recteur annonce que M. le Professeur Ch. Secretan Ancien Caissier, a prié de garder encore quelque temps en portefeuille le bon qu'il a reçu; autieu d'en verser le montant dans la Caisse,

Il ajoute que M. Secretan desire aussi remettre la Caisse Académique à M. Curtat Secrétaire, ce qui aura lieu incessamment.

M. le Recteur lit une lettre de M. Rogivue & Martinet qui demandent à subir leurs examens de licence, à dater du 25 janvier 1838; & M. Rogivue ajoute que M. Falcomet desire aussi subir ses examens à la même époque. Accordé.

M. Oscar Duthon demande par lettre du 27, qu'en vertu de l'article 56 du Règlement, & de l'article 25 de la loi; il puisse être immatriculé comme étudiant, dans la Faculté des Lettres & Sciences, il demande de pouvoir suivre les leçons de cette faculté comme externe & sans immatriculation jusqu'à la réponse de l'Académie.

On répondra à M. Duthon que l'on refuse sa demande; vu que les règles voulues par les articles 65, & 256 (2) du Règlement, ne sont pas encore établis.

Quant au 2^e point, il sera répondu à M. Duthon qu'on ne peut être externe, qu'en se faisant immatriculer.

Cours de Chimie & de Minéralogie de

Preussé du Cabinet & du Laboratoire de Chimie.

Bon, à Caisse Académique

Mess. Rogivue & Martinet.

M. Oscar Duthon.

Edouard Chappuis.

Lettre du 27 de M. Chappuis Juge d'Appel. Il demande

- 1^o Si l'Etudiant Lyotene sera obligé de subir des examens pour être promu comme Etudiant effectif dans la Faculté de Droit
- 2^o Si les examens de littérature française & de latin de M. Edouard Chappuis, admis par l'Ancienne Académie lui seront comptés?

On répondra 1^o que les examens pour lesquels, M. Edouard Chappuis a obtenu le sursis, lui seront comptés pour son entrée en droit.

2^o qu'il sera appelé à faire les autres examens, mais que le Règlement qui doit les déterminer n'est pas encore rédigé.

3^o qu'il devra remplir la condition d'âge, soulevée par le Règlement.

Centurier Etudiant.

Lettre du 21, de l'Etudiant de Théologie Centurier.

Il demande que l'Académie veuille bien prolonger jusqu'à la fin de la présente année Académique, le Congé qu'il avait obtenu précédemment. Accordé.

Alexis Raymond Gage.

Lettre du 28 de l'Etudiant Alexis Raymond. Il rappelle

qu'il avait obtenu un congé, le 23 Mai 1837, & une prolongation jusqu'aux examens de 1838. Il annonce qu'il a été de retour depuis l'époque sus dite, & il demande s'il ne doit pas rentrer dans la jouissance de ses gages, à dater du quartier échu, le 1^{er} juillet 1838.

On accorde à l'Etudiant Raymond de retirer les quartiers échus le 1^{er} juillet & le 1^{er} octobre 1838.

Tableau des Cours & leçons d'histoire.

M. le Recteur présente le Tableau des Cours avec quelques changements qui sont admis. Le Tableau ainsi rectifié sera affiché.

Du reste, On laissera à M. Olivier le choix de l'heure de 8 heures ou celle de 3 heures.

Instrument d'Astronomie, Usage & réparations.

M. le Professeur Secrétaire expose qu'il y a quelques fils gâtés au MicroMètre dans le Cabinet des Instruments d'Astronomie, & annonce qu'il se réserve d'en demander la réparation en temps & lieu. Il demande aussi l'autorisation de déplacer les Instruments, soit pour les nettoyer, soit pour en faire usage si l'occasion s'en présente. On accorde ces diverses demandes.

6 Décembre 1838.

15

Présens, M.^r le Recteur Rouvard

Mess: Dufournet, Pinet, Secretan, Chappuis
Wartmann.

Tableau des Cours,
Economie politique.

M.^r le Recteur lit une lettre de M.^r le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique annonçant que le Tableau des Cours est admis, & que M.^r Olivier donnera ses leçons à 3 h. après midi.

M.^r le Recteur annonce aussi que M.^r Cherbuliet a commencé aujourd'hui ses leçons d'économie politique.

Leçons d'histoire.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 4, que le Conseil d'Etat a approuvé les arrangements pris avec M.^r Olivier pour l'enseignement de l'histoire à l'Académie & au gymnase, & qu'il a fixé le traitement de M.^r Olivier, pour cet objet, à 1800 fr.

M.^r le Recteur rapporte que M.^r Olivier a été informé de cette décision.

Professeurs honoraires,
Mess: Desclay & Hischly.

Le même Conseil écrit à la même date que le Conseil d'Etat a conféré le titre de Professeur honoraire, à M.^r l'ancien Professeur Desclay, de même qu'à M.^r Hischly, Instituteur de langue latine, au gymnase.

Il est fait à cette occasion lecture d'une lettre de M.^r Desclay exprimant à l'Académie sa satisfaction qu'il éprouve de lui être associé comme Professeur honoraire.

Leçons de Grec, de M.^r
Lündel.

On lit une lettre de ce jour de M.^r le Professeur Lündel, & annonce que le sujet de son enseignement pour cet hiver, est, l'histoire littéraire de la poésie grecque. Il demande aussi de pouvoir ne commencer son cours qu'au mois de janvier 1839. Enfin M.^r Lündel prie l'Académie de lui accorder un certificat de recommandation, pour qu'il puisse obtenir des livres aux Bibliothèques publiques de Berne & de Zurich.

L'Académie adopte le sujet proposé par M.^r Lündel, & l'autorise à ne commencer que le mois prochain. Quant à la recommandation demandée, M.^r le Recteur veut bien remettre en son nom particulier des recommandations pour les Bibliothèques dont il s'agit.

M.^r Paris.

M.^r le Recteur informe l'Académie que M.^r Paris de Genève, attaché à l'Institut d'éducation, desire suivre des leçons à l'Académie, & demande s'il peut être dispensé de la finance, si qu'il a un diplôme de membre de la Faculté des Lettres, à Genève. L'Académie, si les termes du Règlement, ne peut entrer dans les desirs de M.^r Paris qui peut se faire immatri-

Finances d'externes

Dispenses

valoir comme externe, & s'entendre avec Mess. les Professeurs pour la
finance des Cours.

Sur la proposition de M. le Recteur, on écrivit au Conseil de
l'Instruction publique pour lui demander d'autoriser l'Académie à
dispenser de la finance d'immatriculation pour l'externat, des jeunes
gens qui en seraient réellement dignes, par leur conduite, leurs talens
& leurs circonstances. A cette occasion, M. le Recteur fait rapport
qu'un élève tout à fait distingué de l'école normale desire suivre
comme externe un cours à l'Académie, & qu'il est à souhaiter que
ce jeune homme puisse être dispensé de la finance d'immatriculation.

Certificat à M. Jaques

M. le Recteur demande de la part de M. l'Impositionnaire
Jaques, condamné cette année, & qui a obtenu un congé pour remplir
une place d'Instituteur dans l'étranger, un certificat d'études & de
considération. Accordé.

Cabinet de Chimie

M. le Prof. Montusaux remet la note des objets acquis pour le
Cabinet de Chimie & qui ne sont pas encore inscrits dans le Catalogue;
M. le Secrétaire est chargé de les faire inscrire & d'en faire rédiger
une copie.

Règlement p. l'Académie

Mesures d'exécution

M. le Recteur appelle l'attention de l'Académie sur divers articles
du Règlement qui pourraient réclamer quelques délibérations.

Art. XI. L'Académie invite M. le Professeur Dufournet à s'entendre
avec M. le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique, au sujet
de l'enseignement dont il est fait mention dans cet article.

Art. XXXI. Un règlement spécial devant être arrêté pour fixer
les examens de licence, On prie les Conseils des trois Facultés de
s'occuper de cet objet, & d'en faire un rapport aussi prompt que possible.

Art. CIII. relatif aux diplômes des Licenciés en droit.

L'Académie invite M. le Secrétaire à examiner les formules epis-
tantes & à lui faire rapport dans une prochaine séance sur les
amendemens qu'on pourrait y apporter.

Relativement aux Art. CXIV - CXV, sur le Pro-Recteur, le nomme
au scrutin secret, conformément à

Le résultat des votes est que M. le Professeur Marc Securin
est nommé Pro-Recteur.

6 Décembre 1838.

Quant aux art: 222, 257, l'Académie nomme pour préparer un projet de règlement ou de mode à suivre pour la collation des grades une Commission composée de M. Dufournet & de M. le Secrétaire, on priera M. le Directeur du Collège de se joindre à ces deux Messieurs.

M. le Lecteur rappelle l'art: 247, relatif à la Bibliothèque: M. le Bibliothécaire annonce qu'il s'occupe des moyens de se conformer au prescrit de cet article du règlement.

M. le Rector appelle enfin l'attention de l'Académie, sur l'art 256 & sur les objets qu'il prescrit.

Le § 1, est remis à l'examen des Conseils de Faculté.

Le § 2, de même, en priant M. le Directeur du Collège de se joindre à ce Conseil.

Quant aux paragraphes suivans, les uns se rapportent à l'art XCVI & les autres étant moins pressans seront remis à une autre séance.

M. le Rector annonce qu'il a reçu de Zurich un paquet de brochures qui seront remises à M. le Bibliothécaire.

M. le Bibliothécaire présente la copie des Comptes de la Bibliothèque, & il produit deux récipissés qu'il n'avait pu présenter dans le temps.

Cette copie déclarée conforme à l'original sera transmise au Conseil de l'Instruction publique.

13 Décembre 1838.

Présens M. le Rector Monnard

Mess: Dufournet, Binet, Hertzog, Secretan, Chappuis

M. le Rector lit une lettre de M. le Professeur Wartmann.

Il fait connaître qu'une indisposition l'empêchera de donner ses leçons pendant quatre jours.

Le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique écrit le 12, pour demander à l'Académie son préavis sur la proposition qu'il fait que M. l'Ancien Professeur Secretan soit prié de donner et hâter, le Cours de Droit Civil.

L'Académie répondra qu'elle appuie d'un préavis favorable la proposition dont il s'agit, en ajoutant qu'il est à souhaiter que

Brochures de Zurich.

Copie des Comptes de la Bibliothèque.

M. Wartmann, malade.

Cours de Droit Civil
M. Ch. Secretan.

13 Décembre 1898

les leçons de Droit civil commencent au plus tôt, d'autant plus qu'un certain nombre d'externes qui desiront suivre ce Cours, n'ont pu se faire inscrire, par conséquent aucune mesure n'était prise à cet égard.

Programme des Cours

M. le Rector annonce que M. le Prof. Dan. Alex. Charavand se propose de traiter dans son cours de Zoologie le sujet suivant: Des Animaux vertébrés. Il offre de donner ses leçons, les lundis, mercredi & vendredi à midi; cette dernière heure étant prise par M. Cherbulier, on mettra la leçon de Zoologie à vendredi à 2 heures. M. Lindel donnera ses leçons de Grec, Mercredi & Jeudi à 4 h. & Lundi à 3 heures.

M. Pidou donnerait ses leçons de Droit public, les lundis, Mardi, Mercredi & Jeudi à 10 h. M. Edouard Secretan aide cette dernière heure. Les propositions sont adoptées.

Cours à pourvoir

M. le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique écrit le 10, que le Conseil d'Etat a décidé:

1° que l'ouverture de nouveaux concours pour les chaires de Droit sera ajournée de deux ans, & que ce ne sera qu'après la solution définitive des questions relatives à l'organisation de ces Chaires, qu'on publiera le programme détaillé des nouveaux concours.

2° que pendant les deux années d'attente, il sera pourvu à l'enseignement du Droit par des Professeurs extraordinaires.

Quant à l'enseignement par ces Professeurs, le Conseil d'Etat a décidé ~~pour~~ pour les leçons de Droit public & international

a) de charger M. Cherbulier de donner la première année, un cours de Droit international, 4 mois à 2 heures par semaine. La seconde année, un cours de Théorie générale du Droit public & constitutionnel.

b) de prier M. Pidou de donner cet hiver, un cours de Droit public français, 7 mois à 5 heures par semaine.

c) de charger M. E. Secretan de faire dans les deux années un cours complet de Droit pénal & de procédure pénale 2 heures, cet hiver, & 4 heures, l'hiver prochain.

x Sous la 2^e chaire, Philosophie du Droit & du Droit pénal

d) d'attendre les propositions ultérieures, quant à la Philosophie du Droit.

13 Décembre 1838.

Pour la 3^e Chaire, Droit Romain &c.

e) de charger M. le Secrétaire de donner cette année un cours — d'histoire du droit, à 2 heures par semaine, &c. &c. le continuer, l'année suivante.

f) de suspendre pour cette année le cours de droit Romain, à moins qu'il ne se présente une personne qualifiée pour le donner.

g) d'ajourner également le cours systématique de droit civil & d'autois.

Pour la quatrième chaire, Droit Civil & Commercial.

h) d'assister les propositions qui seront faites pour cette chaire.

M. le Recteur annonce que M. Baudet-Clément lui a transmis par lettre du 10, la somme de 281 f. 1^{re} pour les gages qu'il a perçus, cette somme a été remise à M. le Secrétaire.

L'Étudiant du Gymnase Henri Martin demande, en vertu de l'art. 221 du Règlement, que l'Académie veuille bien le recommander pour qu'on lui accorde la continuation du gage dont il joint le jeune homme obtenant de tous les Professeurs qui l'ont enseigné un rapport favorable, en écrira au Conseil de l'Instruction publique pour demander que les gages lui soient continués.

On lit une lettre de M. l'Ancien Professeur Porchat. Il demande s'il peut encore prendre des livres à la Bibliothèque ou si les Professeurs de l'Ancienne Académie doivent être privés de cet avantage.

Aucun article du Règlement actuel ne confèrent l'usage de la Bibliothèque aux Membres de l'Ancienne Académie, quoiqu'il paraisse équitable qu'ils puissent en avoir la jouissance, on décide de demander que cette jouissance leur soit accordée.

Sur la proposition de M. le Bibliothécaire & de quelques uns de M. les Professeurs, on décide de s'abonner aux journaux suivants.

- Tubinger Zeitschrift für Theologie
- Ulmensis Theologische Studien
- Rheinwald Repertorium der theologische Literatur
- Ilgen Zeitschrift für die historische Theologie
- Fichte Zeitschrift für Philosophie und Theologie
- Heugtenberg Evangelische Kirchenzeitung
- Mittermaier Zeitschrift für Rechts Wissenschaft und Gesetzgebung

Gages de M. M^r Baudet restitués.

Don. d'Henri Martin

Usage de la Bibliothèque par les Anciens Professeurs.

Abonnement de journaux

^{Ausland}
des Archives der Criminal Recht

	Jahrbuch für wissenschaftliche Kritik
	Rheinisch Museum für Philologie
Lahn	Bücher für Philologie
Boggenort	Annalen der Physik
Leonhard	Zeitschrift für Mineralogie
Berghaus	Annalen der Erdkunde und Völkerkunde
Gersdorf	Repertorium für deutsche Literatur
Büchner	Literarische Zeitung
	Itallische Literatur Zeitung
Brau	
	Bibliothèque Universelle de Genève
	à l'Institut; Journal général des Sociétés Savantes,
	1 ^{re} partie, Sciences Mathématiques & Naturelles.
Lucitet,	Correspondance physique & mathématique
	Journal de l'École polytechnique
Gergonne	Annales de Mathématiques
Molowski	Revue de législation & de jurisprudence
Boelzig	Revue étrangère & française de législation
	Nouvelles Annales des Voyages
	Annales de chimie & de Physique
	Comptes rendus de l'Académie des Sciences
	Journal général d'Instruction publique
	Le Semeur
	Revue britannique
	Revue des deux mondes
	Revue de Paris
	Revue Française
	Revue du Nord.

Bibliothèque Cantonale

Ouverture de

La Commission de la Bibliothèque propose que la Bibliothèque soit ouverte tous les jours, & qu'il y ait trois jours de distribution, les Lunsdis Mercredis & Samedis. La Commission pense aussi que le traitement de M^r. le Bibliothécaire ordinaire pourrait être porté à 1200 francs.

13 Décembre 1838

L'Académie adopte la première proposition, & pense que le traitement du Bibliothécaire ordinaire devrait être porté à 1400 francs.

L'Académie, considérant aussi que le Bibliothécaire adjoint aurait un jour de séance de plus par semaine, décide que l'on demandera au Conseil d'Etat de lui accorder une augmentation de 80 fr. par an.

Du reste, en transmettant ces propositions au Conseil de l'Instruction publique, on lui exprimera combien il est nécessaire de consacrer au service de la Bibliothèque un homme qui joint le zèle & l'habileté à une vraie capacité, comme M. Dumont.

Commission provisoire des Etudiants.

La Commission provisoire des Etudiants écrit que le Sénat général s'étant assemblé, & que n'ayant pu nommer un Sénat particulier, l'Assemblée a décidé de nommer une Commission provisoire chargée des attributions de police & de discipline, & en même temps de préparer un projet de règlement des Etudiants. On prend note de cette lettre dont le contenu est approuvé.

20 Décembre 1838

Présent, M. le Recteur Monnard

mess: Dufournet, Vinet, Sturzog, Secrétaire
Hartmann.

Programme des Cours
Mess: Pidou & Ch. Secretan

Lettre du 19 du Conseil de l'Instruction publique. Il annonce qu'il a approuvé les propositions faites pour compléter le programme des Cours. (v. la dernière séance.)

M. le Recteur rapporte à cette occasion que M. Pidou a communiqué ses leçons le 18, & M. Secretan les siennes, le 19.

Mess: Gindroz & Pidou
Professeurs honoraires

Le même Conseil écrit à la même date, que le Département de l'Instruction lui a demandé, si, d'après les art. 14 & 20, de la loi sur l'Académie, il y aurait pas lieu à conférer le Brevet de Professeur honoraire à Mess: Gindroz & Pidou, anciens Professeurs, comme ayant fait preuve de connaissances supérieures dans les branches de sciences qu'ils ont enseignées. Le Conseil ajoute qu'il a répondu affirmativement, & d'usage à l'Académie son avis sur cette question. L'Académie répondra quelle partagera unanimement cette opinion & quelle sera chargée de voir de pres-

Modèles de Solides.

hommes aussi distingués, lui être associés comme Professeurs honoraires.

Le Directeur du Collège demande par lettre de ce jour, qu'on lui remette les modèles de solides destinés à l'enseignement de la géométrie, dont M. le Professeur de Mathématiques se servait dans ses leçons, parce que l'usage de ces solides rentre tout à fait dans l'enseignement de l'Institut des Mathématiques au Collège. On l'auroit eu priant M. le Professeur - Maire Secrétaire de remettre ces objets à M. le Directeur.

Congé du Nouvel An.

M. le Rector expose que le Règlement ne statue rien sur un congé à donner à l'époque du renouvellement de l'année, & demande quelle mesure on pourrait prendre à cet égard. L'Académie décide, que pour cette année elle donnera congé la semaine du nouvel an: c'est à dire, depuis le lundi 31 Décembre inclusivement jusqu'au lundi 7, 2^e définitive part de cette décision au Conseil de l'Instruction publique.

M. J. J. Lochmann.

M. le Rector présente une lettre de M^{rs}. Lochmann demandant que l'Académie veuille bien lui accorder un certificat des examens que son Mari, M. Lochmann, a subis en 1829, pour la place de Maître de Mathématiques au Collège, ainsi qu'un témoignage de la manière dont M. Lochmann a rempli ses fonctions.

L'Académie accorde un certificat extrait des Procès-Verbaux des Registres de l'Académie pour ce qui concerne M. Lochmann.

Règlement pour les Examens des Licenciés en Théologie.

M. le Professeur Rinet rapporte que divers articles du Règlement de l'Académie, ont arrêté le Conseil de la Faculté de Théologie, dans la rédaction d'un projet de Règlement pour les examens des Licenciés en Théologie; à cette occasion, M. le Président de la Faculté des Lettres & Sciences expose que les Membres de cette Faculté ont fait la même observation. On discute, entre autres, le Règlement à fixer pour les vacances & pour la division des cours par Semestres. Ces deux points ayant provoqué des opinions divergentes, On nomme pour les examiner & en faire rapport, une Commission composée de Messrs: Dufournet, Wartmann, & Dorand Secrétaire.

29 Décembre 1838.

Présens, M^r le Recteur Mounard

Mess^{rs} Dufournet, Fiset, Secretan & Chappuis.

Le Département Militaire transmet par lettre du 22, la 15^e livraison de l'Atlas de l'Europe, comprenant quatre cartes, dont une d'un très petit format. M^r le Recteur annonce qu'il aura soin de les transmettre à M^r le Bibliothécaire.

Le Conseil des Instructions publique écrit le 26, que le Conseil d'Etat a décidé qu'il ne serait pas adressé de vocation, même temporaire à M^r Mager pour l'enseignement de la Philosophie. Le Conseil ajoute que M^r Ch^r Secretan licencié en droit, pourrait peut être entreprendre cet enseignement, & M^r le Recteur ajoute que M^r Secretan serait disposé à donner un cours d'Introduction à la Philosophie d'après Schelling à deux heures par semaine.

L'Académie pense d'abord qu'il est essentiel qu'il se donne cet hiver, un cours de Philosophie; elle répondra qu'elle désirerait beaucoup que M^r le Professeur Girardot pût & voulût se charger de cet enseignement, à défaut de quoi, elle serait d'avis qu'il fut confié à M^r Secretan.

Le Vice Président du Conseil des Instructions publique écrit le 26, que le Conseil d'Etat a décidé qu'un cours de Chimie serait donné cet hiver à six heures par semaine, par M^r le Prof: Mercanton qui recevra un traitement de 1500 f. que M^r Edouard Chasarnet sera chargé d'un cours de Botanique à 3 heures par semaine, ce cours se donnera les Mardis, Jendis & Samedis. La seule heure disponible pour les leçons de Chimie serait 9 heures du matin. M^r le Recteur veut bien s'entendre avec M^r Mercanton pour cet objet.

Quant à l'enseignement de la Botanique, il est réglé depuis quelque temps.

Le même Conseil écrit le 27, que le Conseil d'Etat a décidé d'autoriser le Conseil des Instructions publique à dispenser de la finance d'immatriculation exigée des externes, par les articles 65 & 71, du Règlement, les jeunes gens pauvres & distingués par leurs talens. Le Conseil insiste en conséquence l'Académie à lui transmettre avec son priavis les demandes qui pourraient être faites à ce sujet.

Sur la proposition de M^r le Recteur, on fera des demandes d'exemption

Atlas de Herder.

Enseignement de la Philosophie;

M^r Ch^r Secretan.

Cours de Chimie & de Botanique

Dispenses de finances.

Diminution de la finance d'immatriculation. Mess^{rs}

Guibalt & Mirzel.

pour l'École de St. leole normale Guibault, & pour l'Institutur Ferricois Mirzel qui paraissent tout à fait dignes de cette faveur?

Reclamation de M. l'ancien Recteur Porchat

En lisant deux lettres de l'ancien Recteur M. Porchat. Il suppose qu'au commencement de la première année de son Rectorat, il a écrit à M. le Prof. Monnard, la part des finances d'externes qui suivant l'usage venait au Recteur, tandis qu'en se tant de charge, il n'a point reçu une somme; d'où il résulte que pour deux années de Rectorat, il n'a retiré ses honoraires entiers qu'une année. D'un autre côté M. Porchat avouait que M. le Recteur Monnard ne peut lui tenir compte de cette valeur, puisqu'il n'a plus de part à la finance des immatriculations, & il soumet le cas à l'Académie.

Celle-ci juge que la réclamation de M. Porchat est fondée quoique M. le Recteur actuel ne soit point appelé à y faire droit; en conséquence, elle décide d'apposer le fait à l'autorité, en demandant qu'il soit assigné à M. Porchat une somme équivalente à la moyenne de la part que Messieurs les Recteurs reçoivent annuellement pour ces finances d'externes.

Don d'un Bible en langue basque.

M. l'Avocat Louis Pellis, transmis par lettre du 26 de la part de son Fils M. Philippe Pellis, & pour la Bibliothèque Cantonale, un exemplaire du Nouveau Testament écrit en langue basque. M. le Recteur suit bien se charger d'adresser des remerciements à M. Pellis.

Comptes.

M. le Recteur présente les comptes de l'Académie pour l'année, & il est autorisé à les envoyer, pour payement, au Département de l'Intérieur.

Dîner d'Installation.

M. le Recteur propose qu'à l'occasion de l'installation de la nouvelle Académie, qui doit avoir le 7 janvier, il y ait un dîner par souscription composé des Professeurs & des Autorités chargées de s'occuper de l'Instruction publique. On adopte cette proposition.

Rapport sur M. Mager.

Le vice Président du Conseil de l'Instruction publique ainsi que par lettre du 28, le rapport présenté au sujet de l'enseignement de la philosophie par M. Mager.

Leçons d'Hebreu.

M. Dufournet annonce que ce qui concerne l'enseignement de l'Hebreu au gymnase, est réglé de concert avec le Conseil de l'Instruction publique.

Jouissance de la Biblio. théique aux Anciens Professeurs.

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique écrit le 21, que le Conseil d'Etat a décidé d'admettre à la jouissance de la Bibliothèque Cantonale & jusqu'à la revision du Règlement pour la Bibliothèque; Messieurs Professeurs de l'Ancienne Académie qui ne font pas partie de la nouvelle, & c'est dont Mess. le Prof. Gillieron, Porchat & Van Meyden ont été aussi tôt informés.

24

24 Décembre 1838.

Licenciés, Certificats
d'Universités étrangères.

M^r. le Prof. Rimet demande s'il serait possible, si le silence du Règlement, de prendre au plus tôt, quelque décision relative aux jeunes gens qui viendraient demander des diplômes de licenciés, & qui pour les obtenir, voudraient faire valoir des certificats qu'ils auraient eus dans des Universités étrangères; Cet objet qui est considéré, comme d'une grande importance, est pris spécialement en note par Mess: les Membres des Conseils de Faculté.

7 Janvier 1839

Installation de l'Académie

Installation de l'Académie

Les Professeurs ordinaires, extraordinaires & honoraires ayant été convoqués par M^r. le Recteur, se sont réunis à la grande Salle du Collège, où M^r. le Président du Conseil de l'Instruction publique, M^r. le Conseiller d'Etat Jaquet, a procédé à la cérémonie de l'Installation de l'Académie actuelle en présence du Conseil d'Etat, du Conseil de l'Instruction publique, des Maîtres attachés au Gymnase & au Collège, ainsi qu'en présence des Étudiants, & de plusieurs autres personnes; M^r. le Président du Conseil d'Etat Monsieur le Recteur Mornard, & M^r. le Directeur du Collège Salomon, ont prononcé chacun un discours analogue à la circonstance;

10 Janvier 1839

Présens, M^r. le Recteur Mornard

Mess: Dufourquet, Rimet, Herzog, Choypuis
Martinauz

Comptes de la Caisse
des gages.

Le Département des Finances demande par lettre du 31 Décembre dernier, & ensuite du Règlement de compte de la Caisse des gages, 1^o Les créances représentant la somme de 21705 f. qui appartiennent à cette Caisse. 2^o la somme de 8102 f. 77 qui restaient entre les mains de M^r. l'Ancien Caissier Secrétaire, & qui doivent être versés dans la Caisse de l'Etat.

M^r. le Recteur annonce qu'il a mis cet objet en règle & il présente 4 une lettre du 8 de ce mois, du Département des Finances

qui accuse réception des créances mentionnées ci-dessus. 2^e Un bon-
acquies par le même département pour la somme de 2102 777 qui
ont été remis par M^r le Prop. Secrétaire.

Leçons de Grec.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 3, que M^r Linder demande
une diminution du nombre des heures de ses leçons qui étant au nombre
de 18 par semaine ne lui donnent pas le temps de se perfectionner dans
la langue française. Le Conseil ajoute qu'il a promis à M^r Linder de
prendre sa demande en considération. Pour ce qui concerne les leçons
que M^r Linder donne à l'Académie, on décide de supprimer la leçon de
Grec du Jeudi.

Cours de Géographie

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique écrit le 3, que le
Conseil d'Etat a décidé qu'un cours de Géographie sera donné cette année à
l'Académie par M^r Guinand qui recevra une indemnité de 600 f.

M^r le Rector ajoute que M^r Guinand est disposé à donner ses leçons, les
Lundis, Mercredis & Vendredis à 5 heures, ce qui est approuvé.

Cours de Philosophie

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique écrit le 8 de
ce mois, que le Conseil d'Etat a décidé de confier cette année à M^r Charles
Secretan, l'enseignement de la Philosophie à l'Académie & au Gymnase.

M^r le Rector rapporte que M^r Secretan n'est pas encore décidé à accepter
cette vocation, mais que dans le cas de l'affirmative, il aurait l'intention
de donner ses leçons le matin de bonne heure ou à cinq heures du soir.

On émet le vœu que M^r Secretan donne ses leçons le matin, s'il est
possible à huit heures.

Immatriation

M^r Guibart & Michel

Le Conseil de l'Instruction publique annonce par lettre du 5,
qu'il a dispensé de la finance d'immatriation les externes Hirschel
& Guibart, & M^r le Rector en a immédiatement avisé M^r le
Secrétaire pour exécuter cette décision.

Gage à Henri Martin

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique écrit le 8,
que le Conseil d'Etat a décidé de laisser à l'Étudiant Henri Martin
comme collation provisoire pour cette année, le gage dont il jouit.

M^r le Rector a informé M^r le Directeur du Collège de cette décision.

Plaintes & Désordres.

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique transmet
par lettre du 9, pour examen & rapport, une lettre de M^r le Syndic de
Lautanue qui dénonce quelques désordres qui auraient été commis

10 Janvier 1839.

24

par des étudiants & des docteurs. On transmettra la lettre de la Municipalité à la Commission provisoire des étudiants, en les instaurant à faire connaître à l'Académie les mesures qu'ils prendront dans cette circonstance.

Requête des étudiants
de Théologie

On lit une lettre de quelques étudiants de la faculté de Théologie qui réclament contre la décision prise par le Conseil de cette faculté, relativement aux examens pour la licence. L'Académie ne peut prendre cette demande en considération, surtout en regard à l'art. 89 de la loi.

Louis Regamey

L'étudiant Regamey demande un congé, jusqu'au mois d'août 1840. L'Académie répondra à M. Regamey qu'il est inscrit sur le registre des immatriculations comme attaché à la faculté des Lettres & Sciences & qu'il pourra se prévaloir de cette qualité, lorsqu'il le jugera convenable.

Comptes & Livres
des étudiants

La Commission provisoire des étudiants transmet par lettre de ce jour, la note des livres acquis par leur Bibliothèque dans l'année 1838; elle transmet aussi le résumé de ses comptes pour la même année.

Ces deux notes sont approuvées.

Bédieu, Gratification

M. le Recteur expose que le Bédieu demande que l'Etat continue à lui payer les 4 fr. qui lui avaient été accordés pour les deux jours d'ouverture de la Bibliothèque, les Lundis & Vendredis, & en attendant que le règlement de la Bibliothèque soit arrêté.

On transmettra cette demande au Conseil de l'Instruction publique avec prière favorable.

Carte Géologique

M. Dufournet demande à l'Académie de vouloir bien autoriser la Commission de la Bibliothèque à faire l'acquisition d'une Carte géologique de l'Allemagne proposée par M. Guinand. Le prix de cette Carte est de 104 fr. de Suisse.

On prie M. Hartmann d'examiner cette Carte & d'en faire rapport dans une prochaine séance.

Arithmétique d'Emile
par M. Deleley

M. Dufournet lit une lettre de M. le Prof. Deleley qui propose à l'Académie de souscrire à la quatrième édition de l'Arithmétique d'Emile qui va bientôt paraître.

L'Académie n'ayant plus de fonds disponibles depuis que la Caisse des gages a été viduée dans celle de l'Etat, ne peut adhérer à cette proposition.

10 Janvier 1839.

Cours de géologie
au Cercle littéraire.

M. Hartmann expose que le Comité du Cercle littéraire lui a demandé de donner un cours de géologie dans une des salles de cet établissement; & il demande l'autorisation de l'Académie en vertu de l'article 18 du règlement. Celle-ci ne considérant point le Cercle littéraire comme un établissement public, pense que M. Hartmann est libre de donner ce cours qui ne rentre point dans le cas prévu par l'article précité, & M. le Directeur est autorisé à répondre dans ce sens au Conseil de l'Instruction publique, s'il demandait un préavis à cet égard.

Discours d'installation.

Sur la proposition de M. le Professeur Binet, on décide de demander au Conseil de l'Instruction publique que les trois discours prononcés à l'occasion de l'installation de l'Académie soient imprimés ensemble aux frais de l'Etat.

Gratification demandée
par le Secrétaire.

On décide de transmettre avec préavis favorable au Conseil d'Etat, une requête de M. le Secrétaire qui lui demande de continuer pour les dix premiers mois de l'année 1838, la gratification qui lui était accordée précédemment.

19 Janvier 1839.

Présens, M. le Recteur Roumier

Mess: Secretan, Dufournet, Binet, Herzog

Chappuis, HartmannPaiement des avances
remboursables.

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre du 11, onze bons, montant ensemble à 336 f. 2⁶ en paiement des dépenses faites par l'Académie, jusqu'au 9 janvier 1839. Les bons ont été remis à M. le Secrétaire qui les a transmis aux intéressés, contre quittances inscrites sur les notes.

M. Monastier, Pasteur
de Châteauneuf.

On dépose sur le bureau la circulaire du 17, de M. le Recteur, par laquelle on voit que M. Monastier Pasteur à Châteauneuf a obtenu la faculté de prendre des livres à la Bibliothèque pour un ouvrage auquel il travaille maintenant. C'est ce dont on avisera incessamment M. Monastier.

Bibliothèque, Ouverture.Requête de M. Dumont.

Le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique écrit lettre, que le Conseil d'Etat a adopté les propositions faites par l'Académie le 13 décembre, relativement aux jours & aux heures d'ouverture pour la

19. Janvier 1839.

29

Bibliothèque, ensuite qu'il a fixé à 1000 f. par année, en tout, le traitement du Bibliothécaire ordinaire, & à 200 f. par année, en tout, celui du Bibliothécaire adjoint; enfin que ces traitements courent dès le 1^{er} du présent mois.

À cette occasion, il est fait lecture d'une lettre de M^r. DuMont, qui fait observer que l'augmentation du traitement attaché à sa place, n'est pas proportionnée à l'augmentation de prime que le Conseil d'Etat vient de lui ajouter. On décide que le Mémoire de M^r. DuMont sera transmis au Conseil de l'Instruction publique avec un avis favorable.

Gratification au Secrétaire.

Le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 16, un bon de 200 f. que le Conseil d'Etat accorde comme gratification à M^r. le Secrétaire Curtat, pour l'année 1838. La lettre dit aussi que le Conseil d'Etat a décidé que sa nomination de M^r. Curtat est comme le véritable de la nouvelle Académie, devant être considérée comme une continuation de sa charge, le Conseil n'a pas jugé qu'il y eût lieu à donner suite à la demande faite par l'Ancienne Académie d'accorder à son Secrétaire une indemnité au moment où il quittait ses fonctions.

Desordres, plaintes, rapport.

La Commission provisoire des Étudiants en renvoyant la lettre de la Municipalité dont il a été fait mention dans la dernière séance fait connaître que d'après les renseignements qui lui sont parvenus, l'inculpation de la Municipalité est sans fondement, pour ce qui concerne les Étudiants.

On transmettra au Conseil de l'Instruction publique la lettre des Étudiants, en ajoutant 1^o que d'après le rapport de personnes dignes de confiance, on a lieu de croire qu'en effet aucun Étudiant n'a participé aux désordres dont il s'agit. 2^o que l'Académie appuie les allégués de la lettre relatifs à ce que dit la Municipalité sur une tendance des Étudiants à manquer aux règlements de police. 3^o Enfin, que l'Académie n'entend point que les Étudiants soient soustraits à l'influence & à l'autorité de la police, lorsqu'ils manqueraient à quelque un des règlements.

Arithmétique d'Emile

M^r. le Prof. Dufournet rapporte qu'il a informé M^r. Deleury, que l'Académie ne pouvait souscrire à la nouvelle édition de l'Arithmétique d'Emile; (Voy. la dernière séance.)

Journaux & Carte.

Sur la proposition de M^r. Dufournet & de la part de la Commission, de la Bibliothèque; On décide 1^o de souscrire aux 2. journaux susdits,

19 Janvier 1839.

a) l'Université Catholique

b) Mutton, J. Archiv der Anatomie, Physiologie &c.

2^e d'acquiescer une carte géognostique de l'Allemagne; toutefois si les renseignements que M^r. le Bibliothécaire voudra bien fournir sur cette carte sont satisfaisants

Supplément au Catalogue

On admet le compte de M^r. Dubouy pour l'impression du dernier Supplément au Catalogue de la Bibliothèque.

Le compte s'élève à 4 60 f 50 c.

Leçons de Philosophie par

M. Magor. Article de journal

M^r. le Prof. Dufournet fait lecture d'un article du Nouvelliste d'Autriche relatif au Mémoire présenté par l'Académie à l'occasion de l'enseignement de la Philosophie par M^r. Magor; & il propose que le Mémoire soit imprimé comme pièce justificative auprès du public.

L'Académie ne voit pas devoir donner suite à cette proposition.

Solides de Géométrie

modèles.

M^r. le Directeur fait rapport qu'il a reçu de M^r. le Directeur du Collège, un recueil des Solides qui lui ont été remis pour les leçons de Géométrie. (voy: Séance du 20 Décembre.)

Office du Bedeau dans

l'Auditoire de Physique.

M^r. le Professeur Wartmann demande si l'Académie a déterminé les services du Bedeau, relativement à chaque Professeur & il ajoute que ce fonctionnaire ne se voit pas obligé de venir à l'Auditoire de Physique & d'y rendre quelques autres services de cette nature.

On répond que le nettoyage des Auditoria de Physique est à la charge du Bedeau; quant au reste du service, on veut M^r. Wartmann le régler avec le préparateur dont il aura fait choix.

7 Février 1839.

31.

Présens, M^r. le Recteur Mornard

Ass: Secretan, Dufournet, Chappuis & Dartmann

Compétence pour le
Professeur de Physique

M^r. le Prof. Dartmann lit une lettre qu'il adresse au Conseil de l'Instruction publique dans le but d'obtenir une compétence annuelle de 350 f. Cette demande sera transmise immédiatement au Conseil de l'Instruction publique avec priavis favorable.

Inquie d'Etudiants pour
examens.

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 22 janvier, pour rapport & priavis, une réclamation de trois Etudiants de la Faculté de Théologie relative à des examens.

M^r. le Recteur a envoyé cette réclamation au Conseil de la Faculté de Théologie qui donne ^{par écrit} les éclaircissemens nécessaires sur cet objet.

Le priavis du Conseil de la Faculté est adopté & sera transmis au Conseil de l'Instruction publique, avec deux observations, l'une que l'art. 89 de la loi, fait mention d'examens à non de solies, l'autre qu'un Etudiant qui se trouve dans le même cas que les trois petits nains n'a pas voulu prendre part à leur réclamation, d'où il résulterait qu'en y donnant suite, cette mesure aurait une portée plus grande qu'il ne paraîtrait d'abord.

M^r. Edouard Chappuis

On fait lecture d'un priavis du Conseil de la Faculté de Droit relatif à M^r. Edouard Chappuis. Le priavis est adopté & il en sera donné communication à M^r. Chappuis le Père, en lui disant qu'on laisse à son fils la faculté de subir l'examen de logique sur le cours donné l'année dernière & moyennant qu'il le subisse avant la fin de l'année académique.

Bibliothèque de M^r.

De la Harpe.

M^r. le Recteur annonce que Mad^e. De la Harpe, veuve de M^r. le Général de la Harpe, desire que l'Académie recoive le plus tôt possible, les livres légués par feu son mari, à la Bibliothèque Cantonale. M^r. le Recteur ajoute qu'en attendant qu'un local convenable soit disposé dans ce but, on pourrait placer tous ces livres dans une chambre qui se trouve aux combles du bâtiment du Collège. On adopte cette proposition.

7 Février 1839.

Caisse AcadémiqueDiatrique deGratification pourM. Dumont.Carte géognostiqued'Allemagne.Caisse de la BibliothèqueTitre, le BudgetTableau des Cours.

Sur la proposition de M. le Recteur, on décide d'auvoir, de la Caisse Académique un diatrique de 13 f. 8⁶. à M. André, & de payer 4 f. pour solde de menus frais au dîner du 7 Janvier.

M. le Bibliothécaire propose qu'il soit alloué une gratification de 300 f. à M. Dumont à l'occasion des travaux qu'il a du faire pour rédiger le ancien supplément au Catalogue de la Bibliothèque.

On adopte cette proposition.

M. le Bibliothécaire annonce qu'il a pris des renseignements sur la Carte géognostique d'Allemagne dont il a été fait mention dans la dernière séance, & que ces renseignements sont favorables.

En conséquence on décide l'acquisition de cette Carte dont le prix est de 104 f. environ.

Enfin M. le Bibliothécaire annonce qu'il a en caisse 1000 f. & que bientôt 1200 f. vont être remboursés; & il prie d'abord que l'on demande à l'Etat un titre de 2200 f., ensuite la moitié de la somme allouée par l'Etat pour le service de la Bibliothèque Cantonale, dans l'année 1839, c'est à dire 1500 f., ce qui est adopté.

M. le Recteur annonce qu'il a transmis au Conseil de l'Instruction publique le Tableau des Cours, & un Tableau Synoptique des jours & des objets des leçons; & il fait lecture d'une lettre du Conseil de l'Instruction publique par laquelle on voit que ces Tableaux sont approuvés. On décide de en faire imprimer 500 exemplaires.

14 Février 1839.

33

Présens, M^r le Recteur Mousard

Mess: Secretan, Dufournet, Finet, Hertog, Chappuis,
Wartusam.

Bon pour le Bureau
Service de la Bibliothèque.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 12, un bon de 32 f, destinés au Bureau de l'Académie pour ses services, les lundis & les vendredis à la Bibliothèque. Le bon a été remis à l'intéressé.

Rapport sur l'Académie.

M^r le Recteur fait lecture d'un projet de rapport détaillé sur l'administration de l'Académie, rapport qu'il a rédigé conformément au précepte de l'art. 136 du Règlement, & après avoir demandé aux Membres de l'Académie & aux Professeurs enseignans, toutes les informations qu'ils pouvaient donner.

Le rapport est adopté avec remerciemens & l'on exprimera le vœu que l'enseignement du droit romain ne soit pas longtemps en souffrance, & qu'il y soit pourvu l'année prochaine.

Bibliothèque de M^r de La Harpe.

M^r le Recteur annonce que l'on a commencé à transporter la Bibliothèque de M^r le Général de La Harpe, & que Madame de La Harpe a bien voulu donner les rayons très bien établis sur lesquels les livres de cette Bibliothèque étaient placés, ainsi que les bustes en plâtre qui les ornaient.

L'Étudiant A. C. Aubert qui a été promu l'année dernière en troisième volé de Philosophie, demande à être reçu dans la Faculté de droit, & moyennant un examen de Logique.

On l'auroide, après s'être assuré que cet Étudiant a obtenu 4 succès dans ses examens de latin & de littérature française.

On accorde un certificat d'études à Florian Dulon, promu l'année 1838, en 1^{er} volé de Philosophie.

Certificat à Florian Dulon.

Note du Poëtier Regamey.

On admet un compte du Poëtier Regamey, pour divers ouvrages. Le compte s'élève à 7 f. 30 c.

Règlement pour l'enseignement
de la Faculté de Théologie.

M^r le Professeur Finet fait lecture du projet de règlement pour l'enseignement de la Faculté de Théologie. Le projet sera proposé avec celui des trois autres facultés, par forme d'essai, pour trois ans.

Règlement pour la
Licence en Théologie

M. Vincent lit aussi un projet de règlement pour les examens de licence des Etudiants attachés à la Faculté de Théologie.

Le projet est adopté, avec l'observation qu'il reste à remplir deux lacunes qui ne pourront l'être, que lorsque les projets de règlement qui concernent les deux autres Facultés, auront été présentés.

Examens Antérieurs

M. le Prof. Dufournet demande quels examens antérieurs pourront être imputés aux Etudiants, dans les examens de licence, comme mesure transitoire, & si la chose doit être réglée d'avance, ou bien selon l'usage & par les Conseils de Faculté.

L'Académie décide, sur l'urgence que ces mesures transitoires seront arrêtées par les Conseils de Faculté.

Règlement pour les
Bourses.

M. le Secrétaire fait lecture du projet de règlement pour les Bourses, présenté par la Commission nommée dans la séance du 6 Décembre.

Le projet est adopté, à l'exception de quelques articles modifiés par l'Académie, & de quelques autres que l'on renvoie à l'examen ultérieur de la Commission.

Cabinet de Physique.

M. le Prof. Martmann expose qu'il est occupé à mettre en ordre le Cabinet de Physique, & demande si l'on pourrait lui céder une salle contigue à la cuisine de cet Auditorium pour y déposer des instruments & machines inutiles à leur Cabinet, & si l'on ne peut obtenir cette salle, il demande l'autorisation d'établir des étagères dans la cuisine pour y déposer les dits instruments.

M. le Recteur se charge de régler cet objet avec M. l'Inspecteur des Bâtimens de l'Etat.

23, Février 1839.

Présens, M^r: le Procureur Secrétaire

M^{rs}: Dufournet, Finet, Herzog, Chappuis, Hartmann

Traitement du Bibliothécaire

Ouverture de la Bibliothèque

M^r: Edouard Chappuis

Somme du Budget pour la Bibliothèque.

Note de frais en avances.

P. George

Rapport sur l'année Académique.

Caisse de la Bibliothèque.

Le vice Président du Conseil d'Instruction publique écrit le 15 de ce mois, que le Conseil d'Etat a décidé de fixer à 1200 fr. pour cette année, le traitement du Bibliothécaire; 2^e de proposer au Grand Conseil, dans sa session du mois de mai prochain, un décret pour fixer définitivement à ce taux le traitement de ce fonctionnaire. M^r: le Secrétaire rapporte à cette occasion que M^r: le Recteur a poussé à ce que la Bibliothèque s'ouvre tous les jours depuis lundi dernier.

M^r: Chappuis Juge d'appel écrit le 14 de ce mois, pour remercier l'Académie de la lettre qu'elle lui a écrite, le 8, au sujet de son fils Edouard.

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre du 15 de ce mois, un bon de 1500 fr. pour le paiement de la moitié de la somme assignée par l'Etat pour le service de la Bibliothèque Cantonale pendant l'année 1839, (voy: séance du 7 février).

Le Département de l'Intérieur demande par lettre du 15 & pour le 1^{er} Mars, au plus tard, le précis motivé & détaillé de l'Académie sur l'état estimatif des dépenses pour les diverses parties de son service qui relèvent de ce Département, pendant l'année 1840.

L'Académie ne prévoyant pas de cas nouveaux de dépenses, décide de s'en rapporter à la lettre qui avait été écrite le 22 Mars 1838, & de porter à 300 fr. environ, la note des dépenses qui pourraient avoir lieu.

L'écriteur P. George écrit le 19 de ce mois, & demande quels examens il doit subir pour être admis comme étudiant régulier, dans la Faculté de Droit; & il rappelle qu'il a obtenu 4 succès dans ses examens de littérature française & de Latin; Cet objet est renvoyé au Conseil de la Faculté de Droit.

On décide de renvoyer à une autre séance plus complète; la lecture du rapport qui a été préparé, sur la division de l'année Académique.

On autorise M^r: le Bibliothécaire à recevoir au 4 %, l'intérêt du Capital de 1200 fr. du par ritz de Froideville; cet intérêt échus au mois de Février 1838, a été payé au mois de Février 1839.

23 Février, 1839.

Bibliothèque de Mr
Dehacharpe.

M^r. le Bibliothécaire en chef, annonce que la Bibliothèque de Mr. le Général Dehacharpe, est entièrement déposée dans le local qui lui avait été assigné.

7 Mars 1839

Présens, M^r. le Recteur Mounard

Mess: Secretan, Dufournet, Vinet Herzog et
Chappuis.

Requête d'Etudiants
de Théologie.

Le Conseil de l'Instruction publique le 26 février que le Conseil d'Etat a décidé que " les Etudiants Benoit, Blanchard, & L^s Chappuis " qui ont réclamé, seront dispensés de faire de nouveau les examens qu'ils ont subis, comme Etudiants de la seconde solè de Théologie, & à la suite des " quels ils ont été promus dans la première sous l'ancienne Académie, " mais qu'ils seront tenus de faire pour obtenir le grade de licenciés, " tous les examens qu'ils auraient eu à subir, comme Etudiants de la " première solè pour obtenir la contenance.

Cette lettre sera communiquée au Conseil de la Faculté de Théologie.

Manuscrit n^o. Fribourg.

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 26, une demande que fait le Conseil d'Education de Fribourg, obtenir pour quelque temps un manuscrit déposé dans la Bibliothèque Cantonale. M^r. le Recteur fait connaître que la Commission de la Bibliothèque consultée là dessus, est d'avis que ce Manuscrit peut être envoyé au Conseil d'Education de Fribourg, moyennant un reçu en bonne forme constatant l'intégrité & le bon état de conservation du Manuscrit, & que le Conseil fixe lui même, le terme auquel il s'engage à le renvoyer. L'Académie adopte cette proposition.

Gratification au
Bibliothécaire.

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique le 28 février, que le Conseil d'Etat, par décision du 27, a accordé à M^r. DuMont Bibliothécaire ordinaire une indemnité de 300 f. pour les soins qu'il a mis à faire un nouveau supplément au Catalogue de la Bibliothèque Cantonale. Le Conseil d'Etat a décidé de plus que cette indemnité sera prise sur la Caisse de la Bibliothèque. M^r. le Bibliothécaire en chef est immédiatement avisé de cette décision pour remettre à M^r. DuMont la somme qui lui est assignée.

7 Mars, 1839.

37

George, Externe

Le Conseil de la Faculté de Droit écrit le 6, qu'il a décidé que l'externe George, pourra être admis dans la Faculté de Droit, lorsqu'il aura subi son examen de logique d'une manière satisfaisante.

Estoppey & Bussat.

Les externes Estoppey & Bussat demandent quels examens ils doivent subir pour être admis dans la Faculté de Droit. Estoppey a obtenu l'année dernière, 5 succès de latin & 6, de littérature française & Bussat, 4 succès de latin & 5 de littérature française; Les deux demandeurs seront renvoyés pour examen & rapport au Conseil de la Faculté.

Leçons de Géographie

M. Guinand.

M. Guinand fait connaître par lettre du 4, qu'il n'a pu donner ses leçons la semaine dernière pour cause de maladie, & qu'il ne pourra pas les recommencer avant quelques jours. (roy. art. 44, du règlement.)

Bibliothèque de M. de Chaberge.

Emplacement.

La Commission de la Bibliothèque expose que l'emplacement où il a fallu déposer la Bibliothèque de M. de Chaberge n'est pas convenable, soit pour la conservation des livres, soit pour la faculté de rédiger le catalogue, lequel est urgent que cette intéressante collection soit placée dans un local différent. L'on en ira au Conseil d'Etat pour lui demander instamment de prendre une mesure prompte & satisfaisante pour obtenir le but désiré.

Placement pour la Caisse de la Bibliothèque.

Le Département des Finances écrit le 25 février, qu'il est disposé à remettre à la Caisse de la Bibliothèque une lettre de rente de 2200 f. datée du 18 Dec. 1834. contre Jean Emmanuel Curéhod de Don Martin. M. le Bibliothécaire a examiné ce titre qu'il a trouvé très satisfaisant. La conséquence l'Académie écrira au Département qu'elle accepte cette lettre de rente avec reconnaissance, & M. le Bibliothécaire se charge d'en opérer la remise.

Journal. Le Droit.

Sur la proposition de M. le Bibliothécaire en chef, & de la part de la Commission de la Bibliothèque, on décide de souscrire au journal hebdomadaire intitulé Le Droit.

Ouvrage de Cloquet.

La Commission de la Bibliothèque propose l'acquisition de l'ouvrage de Cloquet, intitulé, Anatomie de l'homme, Edition Belge, Prix 280 f.

Cet objet est renvoyé à la Commission, pour examiner s'il ne saurait pas mieux acquérir l'édition originale que celle qui est proposée.

Œuvres de Herrensberg.

La même Commission propose aussi l'acquisition de l'ouvrage de Herrensberg sur les infusoires, & qui est adopté.

Règlement sur les
divisions de l'année

Deux, pour les examens.

Gages demandés par
M^s: Mayor, Cottier, Bersier
et M^r: Bujard.

Registre d'Etudiants.

7 Mars 1839.

M^r. le Prof^r Hartmann a transmis le rapport sur la division de l'année académique, en ajoutant qu'une irrégularité s'empêche de tenir en séance, & en exprimant le vœu d'assister à la discussion à laquelle ce rapport pourra donner lieu. En conséquence on remet la lecture à une séance prochaine, & en attendant on le fera circuler parmi les Membres de l'Académie.

M^r. le Recteur fait lecture du projet de règlement élaboré par le Conseil de la Faculté des Lettres & Sciences, sur les examens à subir par les jeunes gens qui veulent entrer dans l'Université à titre d'Étudiants.

Le rapport sera mis en circulation parmi les Membres de l'Académie & l'on en discutera dans une prochaine séance.

Les M^{rs} du Gymnase, M^s: Mayor, Cottier, Bersier & M^r: Bujard, demandent la continuation du gage dont ils jouissaient, & M^r. le Recteur lit deux lettres de M^r. le Directeur du Collège qui rend un témoignage satisfaisant à Cottier & Mayor. Le témoignage rendu à Bersier & à Bujard, sans être mauvais est moins favorable.

On écrit au Conseil de l'Instruction publique pour lui recommander Mayor & Cottier; on ajoutera que l'Académie n'a pas lieu d'augmenter le gage, à Bersier & Bujard. Toutefois on leur rendra qu'on laisse à ces deux élèves le quartier échu le 1^{er} janvier 1839, qu'ils ont perçu par avance.

Le Conseil de la Faculté des Lettres & Sciences demande que chacun de Messieurs les Professeurs ait un protocole ou registre particulier des Étudiants qui doivent suivre ses leçons. L'Académie pense que cette mesure est très-convenable, & qu'on pourra aviser à prendre quelque mesure dans ce but pour l'année prochaine.

22 Mars 1839

Présens, M. le Recteur Mounard

Mess: Secretan, Dufournet, Bis et, Chappuis, Hartmann

& Mess: Ch: Secretan, le Secretan & Pidou, Professeurs

extraordinaires de Droit, pour le rapport sur les examens des Licenciés en droit.

Mess: Rogéue & Martinet
Licenciés en droit.

M. le Recteur informe l'Académie que M. Desnoyelle Jurisconsulte désigné, n'ayant pu se rendre à Lausanne pour assister aux examens, le Conseil d'Instruction publique a désigné pour le remplacer, M. Douard Secretan.

M. l'ancien Professeur Ch: Secretan lit le rapport sur les épreuves de Mess: Rogéue & Martinet. M. Falconnet n'a pu les subir pour cause de maladie.

Le rapport conclut à ce que le grade de licencié soit conféré aux 2 aspirants.

L'Académie adopte ces conclusions & confère le grade de licencié en droit, à Mess: Rogéue & Martinet.

Cabinet de Physique.

M. le Prof. Hartmann demande qu'on l'autorise à débarrasser le Cabinet de Physique de neuf vieux verres de lanterne magique, & de cinq vieux papiers d'anamorphoses. Les uns & les autres ne pouvant figurer dans la collection. Cette demande est admise & l'on rajoute ces vieux objets des Catalogues du Cabinet de Physique.

Rapports sur les Etablissements

Le Conseil d'Instruction publique demande par lettre du 9 les rapports présentés à l'ancienne Académie sur les établissements soumis à sa direction. M. le Recteur ajoute que ces rapports ont été expédiés immédiatement par le Bureau.

Compétence du Professeur de Physique

Le même Conseil écrit le même jour que le Conseil d'Etat a décidé d'accorder à M. Hartmann une compétence annuelle de 350 f. au plus, pour les dépenses relatives à l'enseignement de la physique, & sur le desir exprimé par M. Hartmann, on demandera ces 350 f. en avance au Conseil d'Etat.

Manuscrit p: Fribourg

Le Conseil d'Education de Fribourg annonce par lettre du 14, la réception du manuscrit mentionné dans la dernière séance en ajoutant qu'il s'engage à le rendre dans trois mois.

Cette lettre sera remise à M. le Bibliothécaire en chef comme réquisite.

21 Mars 1839.

PlACEMENT pour la Caisse
de la Bibliothèque

M. le Recteur présente une lettre de rente du capital de 2200 f. contre J. Emmanuel Curchod de Donmartin, éditée par le Département des Finances à la Caisse de la Bibliothèque. Cette lettre de rente a été acquise par cette Caisse au moyen d'une somme de 1000 f. prise sur le solde de 1089 f. 5⁶ d. 7 rap. dont M. le Bibliothécaire en chef a été reconnu débiteur le 31 octobre 1838, par le compte du mouvement des Capitaux & de 1200 f. Capital de la lettre de rente n° 19 fol. 37. du rentier de la Bibliothèque dont on avait l'avis d'acquiescer le remboursement, une partie des hypothèques qui servent de garantie à ce titre, ayant été comprise dans les travaux ordonnés pour la construction du grand pont de Pépinière.

À cette occasion, M. le Bibliothécaire en chef expose que le remboursement n'ayant pas encore eu lieu, il a dû en procurer la valeur, pour former le capital entier du titre remis par le Département.

Il demande en conséquence que l'Académie lui fasse remise de la somme de rente n° 19 fol. 37. du rentier de la Bibliothèque du Capital de 1200 f. & dont les hoirs de Benedict Rochat sont actuellement débiteurs.

L'Académie auroit la cession demandée & charge M. le Recteur de faire ce qui est nécessaire à cet égard. M. le Recteur remet en outre à M. le Bibliothécaire en chef, la lettre de rente contre J. Emmanuel Curchod, qui fait maintenant partie du rentier de la Bibliothèque.

Estoppel & Buisser

Le Conseil des Facultés de Droit écrit que Messrs Buisser & Estoppel pourront être admis dans la faculté de droit, lorsqu'ils auront subi convenablement un examen de Logique.

Demidille

M. le Recteur annonce que M. Demidille Capronet demande l'admission dans la faculté de Droit & qu'il a transmis le 16 cette demande au Conseil de la faculté qui n'a pas encore répondu.

M. le Recteur expose que la loi, art. 13, assigne au Bédreau de l'Université, un logement, que le Sieur Vogel a payé le loyer à l'État jusqu'au 25 Décembre, & qui est entré en fonctions le 1^{er} Novembre 1838.

D'après cet exposé, on demandera au Conseil d'être remboursé au Bédreau le prorata de son loyer dès le 1^{er} Novembre au 25 Décembre.

L'Académie, charge M. le Bibliothécaire d'examiner quelle

Logement du Bédreau
& offre nouveau à la
Bibliothèque

21 Mars 1839.

111.

Sanctification peut être apportée au traitement du Bideau pour l'augmentation de ses fonctions, depuis les mesures prises relativement à l'ouverture de la Bibliothèque, afin que cet objet soit soumis au Conseil d'Etat.

Bibliothécaire adjoint

M. le Bibliothécaire en chef annonce que M. Herminjard Bibliothécaire adjoint demande sa démission de cette place. On priera M. le Bibliothécaire ordinaire de présenter à l'Académie un sujet qui puisse remplacer cet officier à dater du 1^{er} avril.

Intérêt dû à la Caisse de la

Bibliothèque

Sur la demande de M. le Bibliothécaire en chef, on l'autorise à recevoir au 4 p/100, l'intérêt payé plus de 3 mois après l'échéance à la Caisse de la Bibliothèque par l'Hoirie Amaron.

Ouvrage de Herrensberg

M. le Recteur informe l'Académie que l'on doit avoir déjà fait pour le Musée, l'acquisition de l'ouvrage de Herrensberg sur les infusoires, c'est-à-dire on s'abstient, parce que dans ce cas, on ne l'achèterait pas pour la Bibliothèque.

Projet de règlement d'examen

On lit & l'on discute le projet de règlement sur les examens à subir pour être admis comme étudiant régulier dans l'Académie. Le projet est adopté avec de légères modifications & sera transmis au Conseil de l'Instruction publique.

Rapport sur la division

de l'Année Académique

On lit le rapport sur la division de l'Année Académique, ce rapport partage les Membres de l'Académie en deux opinions principales qui seront formulées par écrit & transmises l'une & l'autre au Conseil de l'Instruction publique.

28 Mars 1839.

Présens, M^r le Recteur MounardMess: Secretan, Dufournet, Herzog, Chappuis, HartmannM^r. Demiéville

Le Conseil de la Faculté de Droit écrit le 29, au sujet de l'Externe de Miéville, que la question de savoir jusqu'à quel point des études générales faites dans tout autre établissement que l'Académie semble devoir être décidée par elle-ci; ensuite que M^r Demiéville paraît être dans le cas de subir les examens mentionnés à l'art: 23 de la loi sur l'Académie (voy: la dernière séance)

L'Académie décide que lorsque le Règlement sera arrêté, on pourra l'appliquer à M^r. Demiéville.

Bibliothécaire adjoint.

M^r. le Bibliothécaire Dumont présente pour la place de Bibliothécaire adjoint, les deux Etudiants de la Faculté de Théologie de Maçon & Courvoisier, & M^r. le Lecteur ajoute que M^r. Fauchier étudiant de la Faculté des Lettres offre aussi ses services pour cette place. On attendra d'avoir pris des renseignements ultérieurs sur les trois aspirants, avant de procéder à la nomination.

Requête pour Congé

On lit une lettre du 26 mars, signée d'un certain nombre d'Etudiants. Ils demandent à l'Académie de leur accorder un congé d'une quinzaine de jours, dans le cours du semestre actuel, & au moment qui paraîtra le plus convenable.

L'Académie ne peut prendre cette demande en considération, soit parce que rien encore n'est changé à l'année Académique jusqu'à présent, puisque le nouveau Règlement n'est pas déterminé, soit en regard à ce que cette année, les Cours n'ont commencé pour la plupart qu'au mois de Décembre.

Requêtes pour la division de l'année Académique.

On lit une lettre du 28, signée au nom de plusieurs Etudiants par M^r. H. Durand. Il transmet une pétition adressée au Conseil de l'Instruction publique sur la question des semestres, afin que l'Académie puisse apprécier cette demande dans son ensemble & dans ses détails, lorsqu'elle s'occupera de cet objet.

Rapport sur cet objet

M^r. le Professeur Chappuis fait lecture d'un Mémoire sur la division de l'année Académique par semestres & sur les vacances.

L'Académie délibérant sur cet objet, se partage en deux opinions

28 Mars 1839.

113

supprimés par des propositions suivantes,

1^o L'année Académique est divisée en deux semestres l'un dès le 1^o Novembre au 31 Mars, l'autre du 1^o avril au 31 juillet.

b) Les vacances seraient de trois mois consécutifs.

2^o L'année Académique est divisée en deux semestres

l'un du 1^o Novembre au 31 Mars, l'autre du 15 Avril au 15 ~~Septembre~~

Il y aurait deux vacances; Une du 31 Mars au 15 Avril

Une du 15 Août au 1^o Novembre, & soit ainsi de dix semaines

Lois & Arrêtés en

On discute sur le bureau le volume XXXV, des Lois &

Arrêtés du Gouvernement.

M. le Professeur Wartmann annonce qu'il a reçu un bon de 350 f. pour sa contribution annuelle, (voy. la 2^e séance.)

Compétence du Professeur de
Physique.

4 Avril 1839

Présens: M. le Recteur Mounard

Mess: Secretan, Dufourquet, Vinet, Herzog

Chappuis & Wartmann.

Semestres & vacances.

M. le Recteur présente les deux mémoires fournis sur la division de l'année Académique & sur les vacances, ces deux mémoires seront transmis au Conseil de l'Instruction publique.

La Commission des Forêts demande par lettre du 1^o de ce mois, quelle quantité de bois il faut pour l'Académie pendant l'année prochaine; On demandera 8 moutons de hêtres, & 18 moutons de sapin.

Bois de chauffage.

M. le Recteur lit une lettre du 30 Mars de M. le Professeur Cherbulier. Il annonce qu'il est prêt de terminer ses leçons & qu'il a été satisfait de l'assiduité des étudiants. M. le Recteur ajoute qu'il a donné connaissance d'une partie de cette lettre au Vice Président du Conseil de l'Instruction publique, soit comme renseignement, soit pour demander au Gouvernement la permission de M. Cherbulier, ce qui est approuvé.

Cours de M. Cherbulier.

M. le Recteur propose aussi de se rendre avec un de Messieurs ses collègues auprès de M. Cherbulier pour lui exprimer combien les membres de l'Académie se sont estimés heureux des relations qu'ils ont eues avec lui. Cette proposition est adoptée.

4. Avril 1839.

Louis Rossier. Gage.

M. le Recteur annonce que M. Louis Rossier qui avait obtenu un congé le 9 mai 1837, à dater du 1^{er} novembre 1837, est de retour et qu'il desire rentrer dans la jouissance du gage qu'il avait auparavant.

L'Académie pense que M. Rossier peut être réintégré dans la jouissance de son gage, à dater du 1^{er} avril, inclusivement.

M. Fauchère
Bibliothécaire adjoint.

L'Académie procède par voie de scrutin, à la nomination du Bibliothécaire adjoint; Le résultat des votes est que M. Fauchère est nommé.

Règlement p^r les Bourses.

On fait lecture du projet de règlement sur les bourses ou gages. Le projet est adopté avec quelques modifications.

Bibliothèque de M^r.
Deharppe. Emplacement.

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre du 3, en réponse à la lettre académique du 8 mars, un rapport de l'Inspecteur des Bâtimens sur l'emplacement à assigner à la Bibliothèque de feu M. le Général Deharppe; L'Inspecteur propose une des — Chambres du premier étage de l'ancienne maison d'Apples, ou deux chambres au rez de chaussée de la même maison.

On prie M. le Bibliothécaire en chef d'examiner ces deux appartements & de faire rapport à l'Académie.

Concours pour prix.

Sur la proposition de M. le Recteur qui rappelle, les articles 62 & 63 de la loi sur l'Académie, & l'article 219 du Règlement Académique sur les prix, On nomme pour s'occuper de cet objet, une Commission composée de Mess: Chappuis — Edouard Secretan & Wartmann.

M. le Professeur Olivier.

M. le Professeur Vinet demande qu'on s'occupe de la position de M. le Professeur Olivier; il ajoute qu'il a assisté à une des leçons de ce Professeur avec beaucoup d'intérêt & de satisfaction.

L'Académie décide qu'elle s'occupera de cet objet dans une séance prochaine.

11 Avril 1839.

45.

Présens, M^r le Recteur Mounard

M^{rs}: Secretan, Dufour, et, Vinet, Herzog

Chappuis & Wartmann.

Visite à M^r Cherbuliez

M^r le Recteur rapporte qu'il a fait au M^r le Recteur une visite à M^r Cherbuliez, ainsi que cela avait été décidé dans la dernière séance.

M^r Cherbuliez a été fort sensible à cette démarche, il a exprimé combien il contentera de précieux souvenirs de son séjour à Lausanne, & il a offert le concours de ses services dans toutes les occasions où ils pourront être utiles à l'Académie.

Bon pour le loyer du bureau

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre du 3, un bon de 12 f. 1^{re} en faveur du bien Vogel, pour le prorata de sa location dès le 1^{er} Nov. au 25 Décembre 1838. Le bon a été remis à l'intresse. (voy. séance du 21 mars)

Compétence du Professeur de Physique

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 4, qu'il a transmis à M^r Wartmann 350 fr. pour sa compétence annuelle en 1839, comme Professeur de Physique. (voy. séance du 28 mars)

M^r Juste Olivier

M^r le Recteur fait lecture du rapport rédigé par la Commission des experts au sujet de la chaire d'histoire & des leçons d'histoire de M^r le Prof. Olivier, rapport ensuite duquel l'Autorité supérieure avait conféré à M^r Olivier, la place provisoire de Professeur d'histoire dans l'Académie. M^r le Recteur lit en outre l'art. 16 de la loi sur l'Académie.

Celui délibérant sur cet objet décide de proposer au Conseil d'Etat qu'une location de Professeur ordinaire d'histoire soit adressée à M^r Olivier conformément à l'article de la loi précitée.

M^r le Prof. Wartmann s'abstient de voter, déclarant qu'il n'est pas suffisamment instruit de cette affaire.

Gages.

Le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique écrit aujourd'hui que le Conseil d'Etat a décidé 1^o de ne pas exiger des jeunes Docteurs en Droit d'êtres du Gymnase, la restitution du gage qui leur a été livrée par erreur, pour le quartier échu le 31 décembre 1838.

2^o de continuer provisoirement les gages accordés aux élèves Mayor & Cottier.

3^o d'ajourner toute allocation ultérieure de gages, jusqu'à l'adoption du nouveau règlement.

Requête des Etudiants
de la 1^{re} Volée de Théologie.

11, Avril 1839.

Les étudiants de la 1^{re} Volée de Théologie demandent que les examens qu'ils ont à subir, pour obtenir le grade de Licenciés soient fixés à la dernière semaine d'Octobre ou à la première semaine de novembre, & ils allèguent divers motifs à l'appui de leur requête.

L'Académie considérant que l'époque des examens n'est pas encore fixée, décide pour cette année seulement, de fixer le commencement des examens pour la licence en Théologie à la fin des Cours, c. a. d. au commencement de juillet. Cette décision sera communiquée aux étudiants dont il s'agit, en réponse à leur demande qui d'après cela ne peut pas être prise en considération.

Emplacement pour la
Bibliothèque de Chahape.

M. le Bibliothécaire en chef rapporte qu'il a visité ainsi qu'il en a été chargé dans la dernière semaine, les emplacements offerts par M. l'Inspecteur des Bâtimens de l'Etat, pour la Bibliothèque de M. de Chahape. Il ajoute que ces emplacements paraissent peu convenables, soit en eux-mêmes soit par leur éloignement de la Bibliothèque, soit parce que l'un d'eux sera probablement employé pour le gymnase. D'après ce rapport, l'Académie décide de demander, ou bien une place dans l'ancienne cure voisine, ou bien une salle provisoire construite à côté de celle où les livres sont déposés actuellement. M. le Bibliothécaire veut bien en conférer avec M. l'Inspecteur.

Vacances de l'Académie
& du Gymnase.

M. le Prof. Hartmann propose qu'il soit écrit au Conseil de l'Instruction publique pour lui signaler les inconveniens qu'il y aurait à ce que les Professeurs enseignant au Gymnase eussent moins de vacances que leurs collègues. L'Académie considérant les divers embarras qui résultent des non coïncidences des vacances des leçons au Gymnase & à l'Académie décide d'exposer les faits au Conseil de l'Instruction publique & de proposer que Meis. les Professeurs augmentent pendant quelques semaines leurs leçons au Gymnase afin que leurs vacances puissent coincider avec celles de l'Académie.

Règlement pour les
Licenciés en Théologie.

Le Conseil de la Faculté de Théologie, écrit le 10, qu'il a reconnu pour ce qui concerne les examens préparatoires des Licenciés en Théologie, qu'il devait se tenir au contenu & aux termes de l'art 29 § 4 de la Loi sur l'Académie & quant aux Commissions instituées par l'art. 35 de la même loi, qu'il n'était point appelé à s'occuper de cet objet. Ces observations sont adoptées.

11 Avril 1839.

Manuscrit de Pierre Fleury

Le Département de Justice & Police transmet le manuscrit de Pierre Fleury, pour qu'il puisse être consulté à la Bibliothèque par le public, sans le sortir de la salle consacrée aux recherches de ce genre.

L'Académie en accusant réception de cette lettre, s'engage au Département qu'elle se conformera autant que possible à la réserve mentionnée; mais que jusqu'à présent, on n'a pu se refuser à confier quelques manuscrits à des hommes instruits le moyennant des redevances qui toujours ont été utiles, & qu'il est à souhaiter que cela puisse continuer à se faire, d'autant plus que ces cas sont rares.

Certificat à M. Louis Chatelanat

Sur la demande de M. le Prof. Vinet, on a vu de un certificat honorable d'études & de considération, à M. l'Impositionnaire Louis Chatelanat qui s'en demander le poste de Pasteur Français à Zurich.

20 Avril 1839.

Présens, M. le Procureur Secrétaire

Mess: Dufournel, Vinet, Herzog, Chappuis Martmann

M. le Recteur étant indisposé, M. le Procureur Secrétaire a été prié par lui de présider l'Assemblée de ce jour.

Leçons de M. Ed. Secretan

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 10, qu'il autorise le changement des heures pour les leçons de M. Édouard Secretan, changement adopté par l'Académie dans la circulaire du 13 Avril.

M. Juste Olivier

On fait lecture de la lettre projetée pour demander au Gouvernement que M. Olivier soit nommé Professeur ordinaire d'histoire (roy. la dernière séance) le projet est adopté avec remerciements & sauf de très légères modifications.

Salle p. la Société Vaudoise d'utilité publique

Sur la demande transmise par M. le Recteur, on accorde à la Société Vaudoise d'utilité publique, l'usage de la grande salle pour la séance du 28 de ce mois.

Leçons du Gymnase changement d'heures.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 19, que les leçons du Gymnase commençant d'après son règlement à 7 heures, cette mesure amènerait divers changements dans les heures de leçons qui y sont données par Mess: les Professeurs. Ces changements, indiqués dans la lettre, sont acceptés par Mess: Dufournel, Secrétaire & Olivier; mais M. le Prof. Martmann

20 Avril 1834.

expose que le changement auquel il devrait se soumettre le dérangerait beaucoup, & qu'il désirerait n'être pas obligé de prendre l'heure qui lui est proposée.

Examens de Droit.

Plusieurs étudiants en droit demandent s'ils peuvent être admis cette année, à subir avec l'examen sur le droit pénal, celui de procédure pénale sur le cours de l'année dernière; Ils font une demande analogue pour le droit Romain: Enfin, ils demandent si le cours de Droit international de M. Chorbuleux fera partie de l'examen de droit public ou l'objet d'un examen à part.

On renvoie cet objet au Conseil de la Faculté de Droit.

Bibliothèque de Chaharpe.

M. le Bibliothécaire en chef rapporte qu'il s'est entretenu avec M. l'Inspecteur des Bâtimens de l'Etat, qu'on peut établir une pièce convenable à côté de celle où la Bibliothèque de M. de Chaharpe est déposée maintenant, & il lit un rapport de M. l'Inspecteur sur cette matière. Enfin il propose, ou que l'on construise une salle à côté de celle où les livres de M. de Chaharpe sont placés, ou qu'on soit autorisé à déposer provisoirement ces livres dans une pièce de l'ancienne Cure voisine. Ces deux alternatives seront proposées au Département de l'Intérieur.

Cours de la Faculté des
Lettres de

M. le Prof. Wartmann lit le rapport sur la distribution des cours à donner par chacun de Mess. les Professeurs ordinaires dans les trois années d'études de la Faculté des Lettres & Sciences.

Les propositions contenues dans ce rapport sont adoptées.

Projet de Règlement pour
les prix.

M. le Prof. Chappuis lit le rapport de la Commission chargée d'examiner la question des prix; d'après les articles 62 & 63 de la Loi sur l'Académie, & d'après les articles 214 & 256, du Règlement?

Ce projet est renvoyé à la Commission pour être revu, d'après les observations de l'Académie, & représenté dans une prochaine séance.

Requête des Étudiants de
la 1^{re} Solè de Théologie.

Les Étudiants de la 1^{re} Solè de Théologie réitérent, par une lettre de vœux, la demande que les examens pour la Consécration, aient lieu au mois de Novembre prochain. L'Académie prenant en considération les motifs allégués par ces Étudiants, décide, tout en maintenant le principe adopté dans la dernière séance, de le modifier néanmoins en ceci, que les Étudiants seront toujours tenus de faire au moins quelques uns de leurs examens au mois de Juillet, & de renvoyer au mois de Novembre, ceux qu'ils ne pourront pas subir.

20. Avril, 1839.

Du reste, l'Académie remet au conseil de la faculté de Théologie le soin de régler quels examens ces étudiants devront subir au mois de juillet, & s'ils seront autorisés ou non, à s'inscrire au mois de novembre ceux qui n'auraient pas réussi.

Caisse Académique
Remise d'un Titre.

M. le secrétaire demande de la part de M. le Prof. Secretan - Secretan, que l'Académie veuille lui céder, comme créancier en inscriptions, le titre de 600 f. qu'elle possède contre Dèverin Thuitier à Chardonne, à moins que l'Académie ne préfère poursuivre ce débiteur, pour otage, ainsi que cela devient nécessaire par les circonstances où M. Dèverin se trouve actuellement.

L'Académie décide de remettre le titre à M. Secretan.

Mess: les Licenciés Rogique & Martinet
& Rogique - Finance.

Les examens de Mess: les Licenciés Rogique & Martinet, ayant été faits sous le système de l'Ancienne loi; les deux M. Kiens seront tenus à payer 50 f. comme du passé.

2. Mai 1839.

Examens divers de Droit.

Présents, M. le Recteur Monnard
Mess: Secretan, Dufournet, Vinet, Choppuis & Martmann.
On lit un rapport du Conseil de la Faculté de Droit, sur diverses questions adressées par les étudiants de cette faculté sur les examens qui doivent être subis cette année. Il est décidé 1. que les étudiants qui feront un an de cette année sur le droit criminel devront répondre aussi sur la procédure criminelle. 2. Quant à la question si l'on pourra faire comme pour le droit romain, sur le cours qui a été donné l'année passée, il est décidé que l'on fera savoir aux étudiants, que l'examen portera sur le droit romain lui même, & non sur un traité ou cours spécial. 3. Que le droit international enseigné par M. Cherbuliez & celui de droit public vaudois enseigné par M. Fidou feront l'objet de deux examens distincts.

Règlement pour les Prix.

Le Rapport de la Commission pour préparer un projet de règlement pour les prix à accorder aux étudiants est lu & adopté. Après plus ample examen, & vu la précision de l'art. 63 de la loi sur l'Académie, on décide que le règlement ne fera aucune mention de prix autres que ceux de concours.

Examens de logique.

2 Mai 1839.
Lettre du 1^{er} Mai, signée Ed. Chappuis, Al. Aubert, & Bussch annonçant qu'ils seront dès le 17 Mai, prêts à subir l'examen de logique exigé d'eux pour entrer dans la Faculté de Droit. M. le Recteur annonce qu'un autre élève du gymnase, Pacher, demande la même faveur qui a été accordée aux trois élèves susnommés, & l'Académie décide qu'on le traitera de la même manière qu'eux. Il s'agit de pouvoir à l'examen & de nommer une Commission pour le faire subir. On décide qu'on informera le Conseil d'Instruction publique, qui d'après l'art. 35 de la loi, intervient dans la formation des Commissions d'examen. L'Académie pense que la Commission pour cet examen devrait être composée de trois membres.

Règlement des Etudiants.

La Commission provisoire des Etudiants envoie, le 30 Avril, un projet de Statuts pour les Etudiants. L'examen de ce projet est renvoyé à une Commission composée de Mess: Mare Secretan, Chappuis & Ed. Secretan.

Leçons de Zoologie.

Lettre de M. le Prof. Chavaumes adressée au Conseil d'Instruction publique. Il demande qu'il lui soit permis de se faire remplacer par son fils, ^{et Auguste Chavaumes} docteur du commencement de la Section du Grand Conseil, pendant laquelle il se serait obligé d'interrompre ses leçons.

Note pour paiement d'ouvrages.

M. le Bibliothécaire en chef annonce qu'il a payé le compte de Librairie Schultze de Zurich, pour les trois exemplaires des œuvres de Tringli, que l'Académie a demandés en 1825.

Ouvrage de Cloquet.

M. le Bibliothécaire en chef annonce que la Commission de la Bibliothèque persiste à proposer l'achat de l'édition de Bruxelles du grand ouvrage de Cloquet sur l'Anatomie de l'homme dont il a été question, le 7 Mars.

L'Académie ne ratifiant pas cette acquisition, la question s'il convient d'acheter l'édition de Paris, est renvoyée à la Commission de la Bibliothèque.

Collections des Académies étrangères.

M. le Prof. Hartmann propose de témoigner aux Académies étrangères le désir de recevoir les collections qu'elles publient, lequel ne se procure autrement qu'à grands frais. M. le Recteur annonce qu'il attend seulement que nos règlements soient au complet, pour les envoyer aux diverses Académies étrangères, & leur annoncer par là, notre existence. La proposition est adoptée, avec le renvoi demandé par M. le Recteur.

Servie du Bideau dans l'Auditoire de Physique.

M. le Prof. Hartmann demande que le Bideau soit invité à maintenir l'Auditoire de physique, dans un état de propreté convenable, ce qui n'a pas eu lieu jusqu'ici. M. le Recteur se charge de rappeler au Bideau la décision prise par l'Académie le 19 Janvier.

10 Mai 1839.

Présens, M^r le Recteur Mounard

Mess: Secretan, Finet, Chappuis & Martmann.

Heures des leçons & leçons du Gymnase.

M^r le Recteur expose que le Conseil de l'Instruction publique se sera vu une réponse positive sur les heures où Mess: les Professeurs donneront leurs leçons au Gymnase (voy: séance du 20 avril.)

M^r Martmann s'étant prité à cet arrangement, on répondra que Mess: les Professeurs consentent tous, à donner une partie de leurs leçons au gymnase une heure plutôt, mais on fera l'observation qu'il est à souhaiter qu'à l'avenir, ces changements soient réglés d'avance & combinés d'une manière plus convenable pour les leçons de l'Académie, particulièrement ^{en regard} pour les externes pour les quels ces changements pourraient être encore plus fâcheux que pour les Internes.

M^r Olivier, Professeur

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 7. que le Conseil d'Etat a nommé M^r Juste Olivier à la place de Professeur ordinaire d'histoire dans l'Académie.

Leçons de Zoologie

M^r Auguste Charannes.

Le même Conseil écrit le 8 qu'il a accédé à M^r le Prof^r D^r Charannes la demande qu'il a faite que M^r Aug: Charannes donne le reste du cours de Zoologie pendant l'année.

M^r le Recteur a donné immédiatement connaissance de cette décision à Mess: Charannes.

Examens pour être admis en droit.

Le même Conseil écrit le 8, pour demander des explications circonstanciées sur les faits même qui ont provoqué la proposition faite par l'Académie dans sa lettre du 6 de ce mois. Le Conseil désirerait encore savoir quels sont les livres du Gymnase dont il s'agit, & comment ils ont été admis au Gymnase, & pourquoi il s'agirait d'un examen en dehors du temps légal des examens.

On répondra en communiquant les renseignements fournis par les registres, & l'on ajoutera que l'ancien règlement n'exigeait des externes qui désiraient entrer en droit que trois examens, un de latin, un de Rhétorique & un de Logique, que tous les pétitionnaires ont subi les deux premiers examens avec des succès satisfaisants, & qu'on ne pourrait alors leur imposer autre chose qu'il que le règlement actuel n'exigeait pas encore.

Pache

On lit une lettre du Conseil de la Faculté de Droit qui accorde à M^r Pache la même permission qu'àux étudiants Chappuis & Bisset. (voy: la dernière séance.) L'Académie adopte le préavis de la Faculté.

Note d'imprimeur
pour Programmes.

10 & 23 mai 1839

On admet un compte de l'imprimeur Dullouy pour l'impression du Programme des cours. le compte s'élève à 27 f. 50 c.

23 mai 1839

Présens, M. le Recteur Mounard

prés: Secretan, Dufournet, Vinet, Herzog, Chappuis
Wartmann.

Règlement pour les fonctions
à l'Eglise, aux Pâtes.

Le vice Président du Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 11, le règlement établi le 7 de ce mois, relatifement aux fonctions à faire dans les Eglises de Lausanne, aux Pâtes religieuses, par M^{ts}: les Professeurs Ecclésiastiques.

Installation de M. Olivier

Le Conseil de l'Instruction publique demande par lettre du 17, quel jour on pourrait fixer pour l'installation de M. le Professeur Olivier, p^{re}: le Recteur ajoute que M. Olivier desire que cette cérémonie ait lieu, avant la fin de l'année Académique. En conséquence on décide de proposer que cette installation se fasse dans la première quinzaine de juillet.

Usage de la Bibliothèque
pour l'Ecole moyenne.

Le même Conseil demande par lettre du 17, l'opinion de l'Académie, sur une lettre du Comité de l'École moyenne ou industrielle de Lausanne qui demande que cette institution soit mise au bénéfice de l'art. 244, du règlement de l'Académie relatif à l'usage de la Bibliothèque.

L'Académie considérant quant au droit, que l'école moyenne est une institution purement communale, et que l'art. 244, s'applique à des établissements cantonaux. 1^o qu'il n'est pas équitable d'augmenter les travaux du Bibliothécaire ordinaire, surtout au moment où l'on vient de lui refuser l'augmentation de traitement demandée à l'occasion de son accroissement de travail. 2^o. La conséquence qu'il y a néanmoins à faciliter l'usage de la Bibliothèque à toutes les personnes auxquelles elle peut être véritablement utile & qui offrent des garanties convenables; décide de répondre que la faculté de prendre des livres pourrait être concédée aux Maîtres de l'école moyenne, sans conséquence pour l'avenir, ni pour d'autres institutions communales.

Quant aux clés, l'Académie pense que le très petit nombre de ceux qui seraient qualifiés pour prendre des livres à la Bibliothèque, pourraient se les procurer par l'intermédiaire de la complaisance de leurs Supérieurs.

23 Mai 1839.

Admission en Droit

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 17, en réponse à la lettre du 11, par laquelle l'Académie faisait connaître qu'elle avait admis cinq élèves du Gymnase à entrer en Droit moyennant un examen de logique, qu'elle peut adopter cette marche exceptionnelle & qu'il y a lieu pour ces élèves à se conformer au règlement. L'on donnera connaissance de cette décision aux intéressés!

Examen de Logique

Somme au budget p. p. r. g.

Le même Conseil, par lettre de même date, demande quelle somme on pourrait allouer pour les p. r. g. dans le budget de l'année prochaine. On répond en prenant pour mesure, la somme fixée l'année dernière pour le même objet.

Fréquentation des Cours

Le Département de l'Intérieur demande par lettre du 23, & pour la journée de demain, quelles sont les causes auxquelles on peut attribuer le peu de fréquentation de certains cours. M. le Recteur s'est bien chargé de répondre à cette lettre, d'après les observations présentées par l'Académie.

Décès de M. Dedeley

M. le Recteur communique une lettre qu'il a reçue de M. Naef faisant part de la mort de son beau Père, M. le Prof. Dedeley. M. le Recteur a adressé immédiatement une lettre de condoléance à M. Naef, ce qui est approuvé.

Certificat p. M. Rollier

L'Étudiant Mathieu Gay, Piémontais, demande un Certificat d'études & de location pour son condisciple Rollier, — maintenant Pasteur en Piémont.

Dallouy

L'Académie accorde un certificat honorable. M. le Recteur annonce que le jeune Dallouy qui a quitté l'Académie demande l'admission dans la Faculté de Droit.

Ouvrage de Perz

M. le Recteur est prié de demander au Conseil de cette Faculté son avis sur cet objet. Sur la proposition de la Commission de la Bibliothèque, on autorise l'acquisition de l'ouvrage intitulé, Monumenta germanica historica de Perz. 40 f. le volume.

Caisse de l'Académie
Intérêt de Desverin

Sur la demande de M. le Secrétaire, on accorde au débiteur Desverin, de ne payer qu'au 4 p. 100 l'intérêt de 600 fr., échue le 9 août 1838, & qui n'était pas encore payé.
(voyez séance du 20 avril)

27, Mai 1839

Présents, M^r le Recteur Mounard

Messrs Herzog, Chappuis, Hartmann

Cours, heures avancées

Le Conseil de l'Instruction publique, en réponse à la lettre Académique, du 10, écrit le 26, que pour maintenir aux externes la faculté de suivre les cours pour lesquels ils ont pris des inscriptions, il pense qu'il y a lieu d'avancer d'une heure toutes les leçons qui se donnent dans l'Académie pendant la matinée.

L'Académie après avoir consulté Messieurs les Professeurs répondra 1^o que deux externes des leçons de M^r Hartmann ne peuvent absolument pas s'accommoder de cet arrangement, 2^o qu'un moyen d'arranger les choses pour cette année, serait peut être d'avancer d'une heure les leçons du Collège inférieur, & de laisser celles du Gymnase sur le pied actuel. 3^o Enfin qu'il est à souhaiter qu'à l'avenir le tableau des leçons soit réglé de manière que les heures des leçons à donner au Gymnase par des Professeurs soient les mêmes d'un bout de l'année à l'autre.

Cours de Chimie

M^r le Recteur annonce qu'il a écrit récemment au Département de l'Intérieur comme explications nouvelles au sujet du petit nombre d'élèves qui fréquentent le cours de Chimie, une lettre où il expose que les élèves appelés à suivre ce cours étaient tous de l'Auditoire de Philosophie, dont la première volée avait déjà subi l'examen, & dont les autres sont maintenant au Gymnase.

Cette démarche est approuvée.

M^r le Recteur expose que M^r Edouard Chappuis est externe & non pas élève du Gymnase, & qu'il paraît devoir subir l'examen de logique, ainsi que cela lui avait été annoncé le 7 février dernier. En conséquence de cette observation, l'Académie demandera au Conseil de l'Instruction publique de désigner une Commission chargée de faire subir à M^r Chappuis l'examen indiqué ci-dessus.

Edouard Chappuis

8 Juin 1839

Présens, M^r le Recteur Moutard

Ass: Secretan, Desjournet, Pinet, Herzog

Chappuis & Martmann

Installation de M^r le
Professeur Olivier

Règlement pour les
Examens de Licence &c.

Soin pour les Etudiants.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 6, qu'il accepte l'époque proposée par l'Académie pour l'Installation de M^r Olivier; & il demande que le jour de cette cérémonie soit fixé aussi tôt que possible.

M^r le Recteur veut bien se charger de régler cet objet.

M^r le Prof. Martmann lit le projet de règlement relatif aux examens à subir dans la faculté des lettres & sciences, & par ceux qui se proposent d'être admis dans la Faculté de Droit & dans celle de Théologie, & par ceux qui desirent obtenir le grade de Licence dans l'une des trois Facultés.

Le rapport sera mis en circulation parmi les Membres de l'Académie & l'on en délibérera dans une prochaine séance.

M^r le Recteur présente le projet de règlement transmis par les Etudiants, ainsi que le rapport rédigé par la Commission.

L'Académie après avoir délibéré sur ce règlement, article par article, & en lisant au fur & à mesure les observations contenues dans le rapport de la Commission, décide de transmettre au Conseil de l'Instruction publique ce projet de règlement avec ses observations, en ajoutant à l'égard de l'art: 107, qu'elle ne peut l'admettre, attendu qu'il est en contradiction avec les Art: 211 & 212, de son propre Règlement; mais elle a renoncé à regret à cette disposition. Elle voit qu'il y aurait de grands avantages à remettre aux Etudiants le soin de faire l'enquête dans les cas graves. D'abord il importe que les Etudiants aient le sentiment que la discipline dont l'exercice leur est remis a une valeur morale, & ce serait le leur ôter ou l'affaiblir que de pas les faire recourir de quelque manière au jugement dans les cas graves. Ensuite ils sont mieux placés que l'Académie pour faire avec succès l'enquête dans ces cas. Et l'expérience prouve que l'on n'a pas à craindre une trop grande indulgence de leur part. Il peut se présenter des cas dans lesquels il y aurait des inconvénients à faire faire l'enquête par les Etudiants.

Mais on pourrait remettre à l'Académie le droit de juger d'instance qu'elle prouvé d'ailleurs.

8 Juin 1839.

Leçons de M. Guinand

Leçon du 8, du Conseil de l'Instruction publique annonçant qu'il autorise le changement d'heures proposé par M. Guinand pour ses leçons, et dont M. le Recteur avait transmis la demande le 6. Les leçons qui étaient fixées à 5 h: les lundis, Mercredis & samedis seront données les mêmes jours à sept heures du matin.

20 Juin 1839

Présens, M. le Recteur MounardMess: Secretan, Vinet & Chappuis.M. Edouard SecretanCongé

Lettre de M. le Secrétaire qui demande la permission d'augmenter le nombre de ses leçons, dès ce jour au 20 juillet. Et de ne commencer ses leçons qu'au 1^{er} Décembre, au lieu du 1^{er} Novembre, bien entendu qu'il remplacera aussi les leçons qu'il ne donnera pas depuis le 1^{er} Novembre.

On accorde à M. Secretan l'objet de sa demande & on la transmettra au Conseil de l'Instruction publique.

Règlement p. la Consécration

On dépose sur le bureau un règlement provisoire émané du Conseil d'Etat, pour la Consécration des Candidats au St. Ministère.

Usage de la Bibliothèquepour l'École moyenne.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 16, que les Maîtres seulement de l'École moyenne seront admis provisoirement au bénéfice de l'art. 244 du Règlement pour l'Académie; mais que la décision sur le surplus de la demande du Comité sera ajournée jusqu'à une révision des Règlements de la Bibliothèque.

(voy: séance du 23 Mai).

Estoppay, Pache,Aubert, & Buisset.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 17 que le Conseil d'Etat a accordé aux Etudiants Estoppay, Pache & Aubert, & à l'Étudiant Buisset, la permission d'être admis dans la faculté de droit, moyennant un examen de Logique; mais cet antécédent ne pourra point tirer à conséquence, & cette faveur est accordée, ni la position spéciale des pétitionnaires.

D'après cette décision, & conformément à l'art. 35 de la loi sur l'Académie, le Conseil a désigné pour faire partie de la Commission chargée de faire subir cet examen. Mess: Charles Secretan, Mounard, & Marie Secretan.

M. le Recteur a informé tous les intéressés de ces décisions.

20 Juin 1839.

Fallouy.

L'Ancien Etudiant Fallouy, demande par lettre du 7 Mai, la permission d'entrer dans la Faculté de Droit, moyennant un examen de logique & un examen de latin; & la Faculté de Théologie écrit le 1^{er} de ce mois, que son avis est que M. Fallouy peut obtenir cette faveur moyennant l'examen de logique.

L'Académie décide de demander au Conseil de l'Instruction publique 1^{er} que M. Fallouy puisse être admis dans la Faculté de Droit, moyennant les deux examens indiqués ci-dessus; 2^o que la Commission chargée de diriger ces examens soit la même que celle qui fera subir ceux de jeunes Estoppay, Pache, Aubert & Busset.

Manuscrit pr. Fribourg.

Le Conseil d'Education du Canton de Fribourg, écrit le 15 de ce mois, pour renvoyer le manuscrit qui lui avait été confié. (voy: séance du 21 Mars.) Le Conseil redemande le reçu qu'il avait fourni dans le temps; M. le Recteur rapporte qu'il a renvoyé le reçu avec une lettre au Conseil d'Education de Fribourg, ce qui est approuvé.

Règlement pour les Examen de Licence.

On lit & l'on discute, article par article, le règlement pour les examens à subir dans le but d'obtenir le grade de Licencié dans une des Facultés de l'Académie, ou dans une science spéciale.

Ce règlement est adopté avec quelques modifications, & le programme sera transmis à la Faculté de Droit, pour qu'elle prépare le sien, de sorte que l'ouvrage dans son ensemble soit transmis au Conseil de l'Instruction publique.

Conférence des Professeurs.

M. le Recteur expose que l'article 58 de la loi pour l'Académie, & l'art: 137 du règlement prescrivent une conférence annuelle des Professeurs;

L'Académie décide 1^o que cette séance aura lieu dans le courant du mois prochain. 2^o de ne pas appeler pour cette fois des Experts étrangers.

27 juin 1839

Présens, M^r. le Recteur MounardMess: Secretan, Dufournet, Dinet, ~~Hardy~~~~Chapuis~~ & DartmannCours de Littérature
& d'histoire.

M^r. le Recteur rapporte que les Etudiants qui suivent les cours de littérature française & d'histoire qui ont lieu à 4 & 5 heures de l'après midi, souhaitent les prendre dans la matinée; Mess: Mounard & Olivier voulant bien y consentir, on transmettra cette demande au Conseil de l'Instruction publique.

Cycle des études pour
trois ans. &
Cours de Physique générale.

On dépose sur le bureau la circulaire de M^r. le Recteur du 26 juin, & la lettre du 20, du même mois, du Conseil de l'Instruction publique annonçant qu'il a adopté à très peu de chose près, le plan proposé par l'Académie pour le cycle des études pendant trois ans, dans la Faculté des Lettres & des sciences & dans celle de Théologie.

La lettre renfermant le soin qu'il soit donné un cours de Physique générale, M^r. le Professeur Dartmann fait observer que c'est ce qu'il a indiqué pour la première année sous les rubriques de Physique Mécanique, & coup d'œil sur les fluides impondérables, & c'est ce qui sera écrit au Conseil de l'Instruction publique.

M^r. le Recteur présente une lettre de M^r. Falcomet qui demande à faire ses examens pour la licence en droit. M^r. le Recteur a écrit à Mess: les Jurisconsultes pour régler le jour des épreuves ce qui est adopté.

M^r. J. Falcomet
Examens de Licence.Règlement pour les
examens de Droit.

Le Conseil de la Faculté de droit envoie son projet de Règlement pour les examens de licence en droit. On discute ce règlement article par article, & on l'admet avec quelques modifications. M^r. le Recteur soumettra à l'Académie les trois règlements combinés, avant de les transmettre au Conseil de l'Instruction publique.

12 Juillet 1834

Présens, M. le Recteur Mounard

Mess: Secretan, Dufournet, Vinet-Huzog, Chappuis
Dartmann.

Leçons de Philosophie

M. Ch^s. Secretan.

On dépose sur le bureau, 1^o la lettre du 9, du Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique, relative à un cours de philosophie à donner l'année prochaine. 2^o la circulaire de M. le Recteur par laquelle on voit que l'Académie propose que M. Ch^s. Secretan soit encore appelé à donner les leçons de Philosophie sur le même pied que l'année dernière.

Bon pour le Bureau
Traitement & Jardin.

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre du 5, un bon de 324 qui joint à celui qui a été envoyé le 8 février, fera 648 f. pour la gratification donnée au Bureau, pour les services de la Bibliothèque, les lundis & vendredis.

Quant à l'indemnité demandée pour les services des Mardis & Jedis, le Département pense que le jardin dont la jouissance a été accordée au Bureau (voy: séance du 10. Avril 1833) peut être considéré comme équivalent de l'augmentation de peine de ce fonctionnaire pour cette année, & vu que l'ouverture de la Bibliothèque sera dès la fin de ce mois remise sur l'ancien pied. L'Académie décide d'écrire au Département pour lui rappeler les faits qui se sont passés à cette occasion, & notamment que le Bureau ayant obtenu la jouissance du jardin, six mois avant l'époque où il a été décidé que la Bibliothèque ouvrirait tous les jours, & sous condition de ne réclamer aucune indemnité pour la culture, il a dû considérer cette condition provisoire comme gratuite, & s'attendre à une augmentation de salaire lorsque son travail a été augmenté.

Heures des leçons de
Littérature & d'histoire.

Congé à M. Edouard
Secretan.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 29 juin, en réponse à la lettre académique du 27, qu'il autorise Mess: Mounard & Olivier à donner leurs leçons le matin, jusqu'à la fin des cours. (voy: la dernière séance)

Le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique annonce que le Conseil d'Etat a accordé le congé demandé par M. Edouard Secretan, & que le Conseil a adhéré aux arrangements proposés pour suppléer aux leçons, pendant cette absence.

Règlement pour les Gages.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 1^o de ce mois qu'un règlement a été arrêté pour la collation des bourses ou gages, mais que l'expédition de ce règlement exigeant un décret du Grand Conseil pour

12 juillet 1839

L'allocation des fonds, la communication du règlement sera faite lorsque le Grand Conseil aura pris une décision.

Le même Conseil écrit le 4, en réponse à la lettre académique du 27 juin, qu'il insiste pour que M. le Prof. de Physique donne un cours de Physique générale plus condensé & complet qui ne dure pas plus d'une année ou de trois semestres. M. Wartmann est invité à s'entendre à cet égard avec M. le Président du Conseil d'Instruction publique.

Le Vice Président du Conseil d'Instruction publique écrit le 5, que le Conseil d'Etat a accordé à Mess. Ed. Chappuis, Georges & Aug. Vallouy, la permission d'entrer dans la faculté de droit, après avoir subi un examen de logique & de plus pour M. Vallouy un examen d'Latin.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 6, que le traitement de M. le Prof. Dufournet n'a pas encore été fixé d'une manière définitive & il demande s'il y a réellement eu deux heures d'exercices de prédication par semaine. Son donnera au département les renseignements qu'il desire (voy. lettre du 13 juillet).

Sur la proposition de M. le Bibliothécaire en chef, on décide l'acquisition de l'ouvrage de M. Agassiz intitulé, Monographie des Schinodorues. La première livraison est de 10 f. de format, ou, 6 f. gr.

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 9, cinquante exemplaires du règlement sur les examens à subir pour être reçu dans l'Académie à titre d'étudiant.

Il informe aussi par lettre du 10, que le budget déposé pour l'année comptable comprenant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1840, alloue pour la Bibliothèque cantonale, une somme de 3000 fr.

à cette occasion l'on décide sur la proposition de M. le Bibliothécaire en chef, de demander au Conseil d'Etat la seconde moitié de 3000 fr. alloués pour la Bibliothèque pendant l'année 1839.

Le Conseil de l'Instruction publique demande par lettre du 9, s'il ne serait pas convenable de faire donner l'année prochaine un cours de littérature allemande, en attendant qu'il y ait un professeur ordinaire.

à cette occasion, le Conseil demande à l'Académie un rapport sur les divers besoins de l'enseignement pour la même année 1839-1840.

à l'égard du second point, l'on attendra pour répondre, la séance

Leçons de Physiquegénérale.Requête pour examensLeçons d'exercices de prédicationOuvrage à acheterRèglement p. les examensSomme au Budget, p.la Bibliothèque.Demande de la 2^e moitié.Leçons de littératureallemande.

12 juillet 1839.

de la conférence voulue par l'art. 58 de la loi.

Quant au 1^{er}, l'on décide de ne pas demander de leçons de littérature allemande, vu le petit nombre d'élèves présumés; mais on ajoutera que s'il y avait lieu d'engager plus d'auditeurs, un cours supérieur de langue, plutôt que de littérature serait désirable.

Règlement pour les licences.

On examine article par article, et l'on avise le 1^{er} chapitre du projet de règlement, ^{à suivre} pour obtenir le grade de licence dans les différentes facultés.

Bibliothèque, Ouverture, Traitement & réclamation du Bibliothécaire.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 15, que le Conseil d'Etat a décidé au sujet de l'ouverture de la Bibliothèque Cantonale, de revenir à ce qui existait avant le 1^{er} janvier 1839; c. à d. de borner l'ouverture à quatre jours par semaine. L'Académie est invitée à pourvoir à l'exécution de cette mesure dès la fin du présent mois de juillet. Le Conseil d'Etat a décidé de plus que dès le 1^{er} janvier à la fin de juillet courant, le traitement de M. Dumont sera payé à raison de 1200 f. & que dès le 1^{er} août, il sera reporté à 760 f. ce que l'Académie est invitée à faire savoir à M. Dumont.

Celui-ci, informé de cette décision, présente par lettre de ce jour, une réclamation à l'Académie qui décide de la prendre tout à fait en considération & d'écrire dans ce sens au Conseil de l'Instruction publique.

Bon pour le Cabinet de Physique.

M. le Prof. Wartmann lit une lettre qu'il adresse au Conseil d'Etat pour lui demander les 3000 fr. alloués au Cabinet de Physique, & vu que M. Wartmann achètera lui-même les instruments à Paris.

On transmettra cette lettre avec préavis favorable.

Installation de M. Olivier & Conférence.

M. le Recteur annonce qu'il a fixé au 23 de ce mois l'installation de M. le Prof. Olivier, & au 24, la conférence voulue par l'art. 58 de la loi.

Examens & experts.

M. le Recteur annonce aussi que quelques étudiants se sont fait inscrire pour les examens; on décide qu'il sera écrit au Conseil de l'Instruction publique pour demander que des experts soient désignés conformément au règlement.

Dîner.

On décide que l'on offrira un dîner à M. le Prof. Olivier le jour de son installation, & qu'on y invitera Mess: les Professeurs extraordinaires & honoraires.

62.
Du 18 Juillet 1839.

Président M. H. de Rastau & Konrad,
Professeurs, Viret, Chappuis, Wartmann.
& M. H. Sidou, J. Secretan & Ed. Secretan,
Jurisconsultes, pour les examens d'aspirant au grade de
licencié.

M. J. Falconnet,
licencié en Droit.

La commission d'examen, chargée de faire subir
les épreuves à M. J. Falconnet aspirant au grade de
licencié en droit, s'est réunie le 11 & 12 Juillet, elle a
procédé selon l'ancien système académique.

La commission présente son rapport qui conclut
à ce que le grade de licencié en droit soit accordé à
l'aspirant.

L'académie adopte les conclusions du rapport
de la commission & confère le grade de licencié en droit
à M. Falconnet.

Examen de Logique.

La commission chargée de faire subir un
examen de logique à des élèves du Gymnase
présente les résultats suivants.

Pache & Lothrop, admis avec satisfaction.

Bubbet & Chappuis, admis.

Aubert, George & Vallouy, non admis.

Examen de Latine M. Vallouy, non admis.

Dépense de Bureau.

Le Département de l'intérieur transmet, par lettre
du 12, quelques exemplaires d'une circulaire du conseil d'Etat,
en invitant l'académie à secondar les vues & à appuyer
dans le dépense de bureau la plus stricte économie en
se conformant aux directions renfermées dans cette circulaire.

Cours de Physique.

Le conseil de l'instruction publique écrit le 17,
que d'après les explications données par M. le
Prof. Wartmann & par la lettre académique du 27
Juin, il adopte les propositions de M. Wartmann
pour l'année académique 1839 = 1840.

Le même conseil écrit encore le 17, que M.

18 Juillet 1839.

Cours de Philosophie.

M. Serretan est disposé à donner, l'année prochaine, un cours de philosophie, il donnerait un cours spécial, sur la métaphysique du 18^e siècle, & en particulier sur Kant & Schopenhauer; de plus il proposait le commencement d'un cours sur la philosophie de la religion, embrassant le paganisme; mais M^r Serretan désir se consacrer aux leçons qu'il donnera de Janvier, vu qu'il se propose de faire en Allemagne, un voyage d'étude, dont il ne pourra revenir qu'à cette époque, M^r Serretan serait d'ailleurs disposé à donner quelques leçons de plus, pendant les mois utiles. =

L'Académie adopte ces propositions, soit pour ce qui concerne le objet de l'enseignement, soit pour le délai demandé, soit pour les moyens de réparer les leçons non-données: Toutefois l'Académie insiste sur le dernier point vu les inconvénients qu'il y aurait à réduire le cours du 1^{er} semestre.

Division de l'année Académique

Le Vice-président du même conseil écrit le 17, que le conseil d'Etat a pris la mesure suivante au sujet de la Division de l'année académique en Semestres:

1^o L'année académique commencera au 1^{er} Novembre, Elle se divisera en 2 Semestres.

Le premier semestre, ou semestre d'Hyver, commencera avec l'année académique & durera jusqu'au 5 Avril;

Le second semestre, ou semestre d'Eté, commencera au 20 Avril & durera jusqu'au 15 Août.

2^o Les vacances, outre les jours de fête légale, sont fixés comme suit:

Deux semaines, vis le 6 Avril au 20 du même mois;

Deux mois & demi, vis le 16 Août au 1^{er} Novembre.

Il n'y a pas de leçons deux jours avant & deux jours après le 1^{er} Janvier.

Du 18 Juillet 1839.

- 3^o Les examens ne doivent point empiéter sur les neuf mois que la loi fixe pour la durée des Cours.
- 4^o La première classe de Gymnase est assimilée à l'Académie pour la répartition du temps destiné aux leçons, aux examens & aux vacances.
- 5^o Les leçons données pour la 2^{de} classe de Gymnase, durant les vacances de professeurs, devront compenser, par une augmentation du nombre des heures données, par ceux-ci, durant la partie active de l'année.
Il est entendu que dans le moment où les professeurs donneront plus de leçons à la 2^{de} classe de Gymnase, les instituteurs en donneront moins, sauf à le révaloir ensuite.

Examens

Élève de la 1^{re} classe, promu
dans l'Académie.

Le Directeur du Collège transmet par lettre le tableau détaillé des examens des élèves de la 1^{re} classe qui doivent être promus dans l'Académie & d'où il résulte que les élèves;

Léon Chavanne, Pommerod, Lévrier, Martin sont promus dans l'Académie;

Chavanne a obtenu un témoignage spécial d'approbation pour la manière élégante dont il a fait ses examens.

L'Étudiant H^{er} Durand, annonce par lettre qu'il va partir pour l'Allemagne & désire être toujours considéré comme Étudiant, de plus il demande un certificat d'étude & de conduite, accordé.

N^o le Recteur présente une requête de l'Élève de Gymnase Steinbo dont le but est d'obtenir un gage; N^o le recteur avait retenu cette demande datée du 25 Janvier, dans la pensée que le décret relatif aux gages, n'était mis actuellement à exécution, la chose ne s'étant pas, l'Académie décide de demander pour ce jeune homme tout-à-fait recommandable, un gage provisoire à dater de l'époque de la requête.

H^{er} Durand;

Certificat, départ p^r l'Allemagne

Steinbo; Gagés.

18 Juillet 1839.

N^o Paris; demande
d'admission en la faveur.

Tableau des Examens.

Bibliothèque;
jours d'ouverture.

N^o le Professeur Wastmann demande, pour
N^o Paris, l'admission dans la Faculté de Théologie &
produit en faveur du postulant un diplôme de l'Académie
de Gœttinge; D'après le règlement on nomme,
pour examiner cet objet & d'autres Sujets analogues,
une Commission composée de M. M. Lafumée & Wastmann.
Le Conseil de l'Instruction publique annonce par
lettre de ce jour, qu'il a pris note du tableau des
examens transmis par la lettre académique du 15; &
il ajoute que pour cette année, il ne sera pas usagé
de la faculté que lui donne l'art: 35 de la loi
sur l'Académie dans son § 1^{er}.

On s'occupe de nouveau du tableau des examens
requis pour obtenir les divers honneurs & on l'admet
avec quelques modifications.

On décide de puis M. M. le Bibliothécaire Lafumée
& le Bibliothécaire ordinaire de Strasbourg pour régler les jours
& les heures où la bibliothèque sera ouverte, à dater
du moment où il n'y aura plus que 4 jours d'ouverture.

Du 24 Juillet 1839.

Conférence Académique.

Conformément à l'art: 58. de la loi, & à l'art: 137 du
règlement, l'Académie s'est réunie en conférence générale sous
la présidence de N^o le Recteur.

présens: M. M. Normand, D. A. Chauvane, H. A. Sautan, Lafumée, Sautan - Sautan, Gindrey, Vidou, Vines, Herzog, Olivier, Chappuis, Wastmann, Heidey, Jündel. L'Académie a jugé pour cette
première fois, ne devoir point appeler d'autre expert que N^o le Directeur de
l'Église. - Cette séance est terminée, aux termes de l'art: 140. du règlement.

Du 25 Juillet 1839.

Présens: M. M. le Recteur Honnard,
Sautan, Dufournet, Vimet, Herzog, Olivier, Chappuis,
Wartmann.

M. le prof. Olivier prend séance.

M. le Prof. Olivier, installé le 23 de ce mois, comme
professeur ordinaire, prend séance.

M. Paris; admis.

La commission chargée d'examiner le titre de
M. Paris, rapporte qu'elle le considère comme suffisant,
pour qu'il soit admis comme étudiant dans l'Académie,
& cela en vertu de dispositions du § 5. et du § 7 du
réglement sur le examen à établir pour être reçu dans
l'Académie à titre d'Étudiant. On adopte cette
proposition qui sera transmise au conseil de l'Instruction
publique.

Concours Académique;
Mars 1840.

M. le Prof. Olivier nommé secrétaire de la
conférence, dans la séance d'hier, fait le rapport sur
l'objet qui y ont été traités; le rapport est adopté &
sera transmis au conseil de l'Instruction publique.
(Voir loi, art: 58; règlements art: 137)

Cours;
programme.

L'Académie s'occupe du projet de programme pour
les cours pendant les 3 semestres de la prochaine année
académique.

Le projet est adopté pour les facultés des lettres & des
sciences & de Philologie seulement, vu que l'Académie n'a
pas encore reçu le projet préparé par la faculté de Droit,
on décide en même temps de proposer:

Professeurs proposés.

M. Zündel,	pour l'enseignement du Grec;
M. D. A. Chavannes,	pour celui de la Zoologie;
M. Ed. Chavannes,	" Botanique;
M. Guinand,	" Géographie;
M. Mercanton,	" Chimie;
M. Heidekiewicz,	" Latin.

M. Emery; cours.

On prie aussi M. le Recteur de prendre
des informations, pour savoir si M. Emery, résidant

25 Juillet 1839.

Cours de Géologie.

Impression de Discours.

L'amenagement de l'Université
française & d'histoire.

à Lausanne, pourrait donner un cours aux Étudiants,
& s'en faire rapport.

On décide aussi de demander un cours de Géologie
& de proposer qu'il soit donné par M^r le Prof. Wartmann.

M^r le prof. Viret propose que l'on exprime au
conseil de l'Instruction publique le vœu que les discours
prononcés à l'occasion de l'installation de M^r Olivier,
soient imprimés. — On adopte cette proposition.

M^r Viret expose que des Étudiants admis en
Théologie sous l'ancien règlement, résistent car ils
s'entendent obligés de subir les examens de littérature
française & d'histoire.

L'Académie juge que ces Étudiants doivent subir un examen
de littérature, puisque l'esprit ni la lettre, soit de l'ancien
soit du nouveau règlement ne les en dispensent.

Mais elle ne juge pas qu'il y ait lieu à exiger d'eux
un examen d'histoire, vu que ce serait donner à la
loi un effet rétroactif.

M^r Viret propose que l'on fasse auprès de
l'autorité une démarche pour demander que M^r Zündel
soit continué dans l'Académie & cela en lui attribuant
une position fixe.

L'on nomme pour s'occuper de cet objet & en faire
rapport à l'Académie une commission composée
de M^r H. H. Hornard, Secrétaire pro-recteur, Dufourmet.

Le Département de finances, en suite d'une
demande qui lui avait été adressée par M^r le Secrétaire,
transmet par lettre du 24 & par la Caisse académique,
une somme en date du 29 Octobre 1834, du capital de
4 000... contre D^r Sam^l Veret Charpentier à Châtillon,
muni d'un transport en faveur de l'Académie.

M^r Zündel.

Placement.

Du 25 Juillet 1839.

Le versement du capital des effets avec le prorata
d'intérêt du 29 Octob. 1838 au 19 Juillet 1839.
total Fr. 617. 2⁵ 9.⁷⁵.

Cabinet de Physique;
rapport, achats.

N^o: le procureur lit son rapport sur le cabinet de
Physique; le rapport qui mentionne plusieurs objets
nouvellement achetés et admis. Le rapport exprime
le vœu que des armoires vitrées soient placées dans le
Cabinet de Physique. On transmettra cette demande au
Gouvernement: N^o: Westmann insiste sur ce point
que la poussière tombe inévitablement ensuite des
réparations qui se font au bâtiment du collège.

Du 26 Septembre 1839.

Présens: M. M. le Rector Monnard,

Secrétair, Dufourmet, Herzog, Charpaz.

Bibliothèque Cantonale;
Bon.

Le Département de finance, transmet par lettre du 19 Juillet
un bon de 1500 fr. pour la seconde moitié de la somme allouée par
l'Etat en faveur de la Bibliothèque Cantonale pendant l'année 1839.
Le bon a été remis à N^o: le Bibliothécaire Dufourmet qui en a
donné quittance.

traitement du Bedeau.

Le même Département informe l'Académie par lettre du 13 Août,
de la manière dont le Conseil d'Etat a fixé le traitement du Bedeau.
La lettre renferme un bon de 62 fr. 46⁷⁵, en paiement de l'indem-
nité allouée au Bedeau, jusqu'au 31 Juillet écoulé. Dès cette
date, au 31 Décembre, l'indemnité sera remise sur le pied de 64 fr.
En fin le Bedeau doit être avisé que dès la fin de cette année la
jouissance du jardin de la cour herbeuse cessera d'être gratuite;
sauf à voir quel parti l'on en pourra tirer à l'avenir.

N^o: le Rector a fait part de la décision au St. Vogel, qui a reçu le
bon de 62 fr. 46⁷⁵ contre quittance.

Frais de Bureau.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par
lettre du 22 Juillet, une circulaire du Conseil d'Etat, relative
aux dépenses de bureau.

26 Septembre 1830.

Traitement des Professeurs
Extraordinaires.

Le vice-Président du conseil de l'Instruction publique, écrit le 31 Juillet, que le conseil d'Etat a décidé de faire payer les traitements de professeurs extraordinaires, par moitié, l'un au milieu du cours, l'autre à la fin, à l'exception toutefois de M^{rs} D. et Chavannes, et de M^{rs} Ed. Chavannes. L'Académie est invitée à donner connaissance de ces décisions aux intéressés, à qui M^{rs} le Recteur a exécuté.

M^{rs} Dufourmet,
100 fr. accordés.

Le vice-Président du conseil de l'Instruction publique, écrit le 2 Août, que le conseil d'Etat a décidé d'accorder à M^{rs} le Prof^r Dufourmet, le surplus de 100 fr. qu'il avait réclamé dans le temps, à l'occasion de la fixation de son traitement. M^{rs} Dufourmet a été informé de cette décision.

Traitement de M^{rs} Dumont.

Le Vice-Président du conseil de l'Instruction publique, écrit le 13 Août, que le conseil d'Etat s'est occupé de la réclamation de M^{rs} Dumont-Billaudéain, ordinaire, et communiqué un extrait de la réponse du conseil d'Etat et de l'explication qu'il donne à ce sujet; entre autres que vu les circonstances particulières que M^{rs} Dumont a pu invoquer son nouveau traitement accordé, la mesure ordonnée par le conseil d'Etat, n'aura lieu qu'à dater du 1^{er} Octobre, jour d'échéance du trimestre courant.

Cette décision a été communiquée à M^{rs} Dumont (V. séance du 12 Juillet).

Steinlen, gage.

Le vice-Président du conseil de l'Instruction publique écrit aussi le 21 Août, que le conseil d'Etat a accordé provisoirement à M^{rs} Steinlen celui de la 1^{re} classe du Gymnase, le gage de la Catégorie la plus basse à dater du 1^{er} Janvier dernier. (V. séance du 18 Juillet.)

M^{rs} Ch. Secretan;
Philosophie,
Traitement.

Le vice-Président de l'Instruction publique, écrit le même jour, 21 Août, que le conseil d'Etat a autorisé le conseil de l'Instruction publique à confier l'enseignement de la Philosophie l'année prochaine, à M^{rs} Ch^l Secretan, conformément à la lettre académique du 21 Juillet.

Le traitement de M^{rs} Secretan sera de 1800 fr., payable conformément à la décision prise au sujet des traitements des Professeurs extraordinaires.

26 Septembre 1839.

Impression de 3 discours.

Le vice-Président du conseil de l'Instruction publique, informe l'Académie que le conseil d'Etat a décidé l'impression à 600 exemplaires, de 3 discours prononcés à l'installation de M. le professeur Olivier. (Voir séance du 25 Juillet.)

Programme des cours.

Le Conseil de l'Instruction publique, transmis par lettre du 16 Août, quelques observations sur le programme des cours proposés par l'Académie. M. le Rector a communiqué la lettre qu'il a eu devoir prendre sur lui d'écrire le 16 du mois, pour donner des explications au sujet des observations du conseil.

L'Académie a prouvé ses remerciements, la réponse rédigée par M. le Rector.

Règlement pour les examens de Droit.

Le conseil de l'Instruction publique renvoie par lettre du 12 Août les modifications de détail qu'il y a apportées, le projet de règlement des examens à subir pour obtenir le grade de licencié dans les divers facultés de l'Académie. Le conseil fait en outre l'observation que les épreuves générales exigées (dans l'art. 1^{er} & répétées dans le cours du règlement) pour la faculté de Droit, ont paru pouvoir s'exécuter au-delà de ce qu'on doit espérer à présent, & qu'il est méritoire d'y apporter des réductions surtout dans la partie littéraire. Le conseil invite l'Académie à renvoyer le règlement modifié d'après les observations ci-dessus, ce qui sera exécuté.

Aubert, Etudiant;
L'amen.

L'Etudiant Aubert demande par lettre de se faire subir examen de logique, examen qu'il a subi, mais qui n'a pas été admis dans le terme.

Vallouy, 1^{er} terme; L'amen.

On accorde au postulant de se faire un examen à la rentrée; & l'on joindra une demande analogue en faveur de l'Etudiant Vallouy qui se trouve dans le même cas.

Commission de la Bibliothèque.

M. le Rector annonce qu'il a eu devoir désigner les membres de la Commission de la Bibliothèque qui se

26 Septembre 1839.

S'il avais pu être dans le temps, afin que la visite pût avoir lieu, a qui est approuvé. Cette Commission a été composée de M. H. Monnard & Secrétaire Pro-Recteur.

M. le Recteur fait rapport que l'Étudiant Durand qui est de retour d'Allemagne, demande à être réintégré dans le gage dont il jouissait. On l'accorde à dater du 1^{er} Octobre. C. à. d. qu'il retirera le dernier quartier de 1839.

M. le Recteur rapporte qu'il a eu devoir prendre des lettres de délivrance un certificat honorable d'études & de conduite, & conformément aux registres académiques, à M. H. Bazile & Matthieu Kantacuzène, a qui est approuvé.

Du 26 Octobre 1839.

Présens: M. H. le Recteur Monnard,
Secrétaire, Dufourmet, Vint, Herzog, Chappuis.

Lettre du conseil de l'Instruction publique du 17 Octobre, accompagné de 30 exemplaires du discours prononcé à la distribution des prix au collège cantonal.

Lettre du 28 Septemb. de l'Étudiant Vallouy demandant à être admis ou nouveau à faire l'examen de logique & de latin pour entrer en qualité d'Étudiant dans la faculté de Droit. (P. d. S. H.)

Lettre du conseil de l'Instruction publique du 3 Octobre, annonçant qu'il a nommé M. H. Dufourmet, Secrétaire & Wartmann membre de la commission pour les examens, que les élèves Aubert & Vallouy ont à subir pour être admis dans la faculté de Droit.

Lettre du 21 Octobre, du V. Président du conseil de l'Instruction publique, annonçant que le conseil d'État a prolongé d'un an la nomination de M. Richonnet, comme maître de l'école de Gymnastique.

Lettre du 26 Octob. du conseil de l'Instruction

Durand; gage.

13. & M. Kantacuzène;
Certificat.

Discours de la distribution des prix.

Vallouy.

Aubert.

M. Richonnet, maître
de Gymnastique.

26 Octobre 1839.

Programme des Cours.

publique, communiquant les bases du programme des leçons qui seront données, à l'Académie, telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil d'Etat. (V. la liste accompagnant la lettre du Conseil de l'Instruction publique.)

Cours de botanique.

M^r le Recteur annonce que M^r La Chauvance, ne peut donner cet hiver le cours de botanique, vu qu'il est entièrement occupé par le cours qu'il donne au Gymnase, à l'école moyenne, & à l'école normale. Ce fait a été communiqué au Conseil de l'Instruction publique.

Programme des Cours.

M^r le Recteur annonce que d'après les bases indiquées dans la lettre du 22. Octob. du Conseil de l'Instruction publique, les Conseils de Faculté ont rédigé le programme des cours pour les semestres prochains: le projet est adopté avec quelques légères modifications.

Indemnités de Professeurs.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet le 22 de ce mois, une copie des décisions du Conseil d'Etat, concernant le programme, le traitement & les indemnités des Professeurs ordinaires & extraordinaires pour la prochaine année académique.

Cours de Droit Romain & Economie politique.

Le même Conseil écrit le 23, en supplément à sa lettre du 22, que d'après une décision du Conseil d'Etat, M^r le Prof^r Herbuley, donnera pendant le prochain semestre d'été:
1^o Un cours de droit romain à 4 heures par semaines.
2^o Un cours d'économie politique à 2 heures par semaines.

Concours pour les chaires vacantes.

Le même Conseil écrit le 23, que le Conseil d'Etat, a arrêté que, l'année 1840. des concours seraient ouverts pour les chaires vacantes, savoir, celles de littérature latine, de littérature grecque, de philosophie & d'histoire de la philosophie, de sciences morales & politiques, de chimie & minéralogie, de droit public & international, de philosophie du droit & de droit pénal, de droit romain & d'histoire générale du droit, enfin de droit civil & de droit commercial vaudois.

26 Octobre 1839.

On nomme pour s'occuper de ces objets & en faire rapport à l'Académie, une Commission composée de M. H. Normand, Secrétaire & Dufourmet.

On lit le rapport sur la visite de la bibliothèque, ce rapport très satisfaisant est adopté, & M. le Bibliothécaire en chef est chargé de remettre, de la part de l'Académie, M. le Bibliothécaire ordinaire, pour les soins qu'il a donnés à la bibliothèque.

Le Département des Finances, transmis par lettre du 10 de ce mois, une copie d'un arrêté du conseil d'Etat relatif à la caisse de la bibliothèque, dans les fonds doivent être versés dans la caisse de l'Etat.

Le Grand conseil a maintenu, malgré le vœu du conseil d'Etat, une observation de la Commission, tendant à ce que le fonds capital de la bibliothèque, s'élevant à environ 140 mille francs, soit versé dans la caisse du Département des finances & administré par lui, pour en appliquer le revenu au profit de la bibliothèque. Le Département de l'Intérieur propose de renvoyer l'affaire au Département des finances, afin qu'il aise aux mesures à prendre pour que le fonds capital de la bibliothèque soit réuni à l'administration générale. Le conseil adopte en ce sens, que le revenu de ce capital ne soit pas de demeurer consacré aux dépenses de la bibliothèque.

M. le bibliothécaire en chef est invité à pourvoir en temps convenable à l'exécution de cette mesure, dans le tems indiqué par le conseil, & de faire ensuite que l'application de revenus à l'usage de la bibliothèque, soit exprimée dans le récapitulé.

Le Département de l'Intérieur demande par lettre du 15 de ce mois, le préavis de l'Académie, sur les mesures nécessaires à prendre pour l'arrangement de la

Rapport sur la visite de la
Bibliothèque.

Caisse de la Bibliothèque.

Bibliothèque de M.
de la Harpe.

26 Octobre 1839.

de la bibliothèque de M^r le Général de la Harpe, dans
le local destiné à la recevoir, & si, moyennant une
rétribution convenable, M^r Dumont se prouvait par sa
charge de cet arrangement.

L'examen de cet objet est renvoyé à la Commission de la
bibliothèque, qui en fera rapport incessamment.

Procédure de la Bibliothèque.

Le même Département écrit le 15, pour
demander à l'Académie de préciser sur les moyens de
rendre la bibliothèque accessible au plus grand nombre de
citoyens que cela pourra se faire, on renvoie cet objet
à la Commission de la Bibliothèque.

Usage des fonds de la Bibliothèque.

Le Département écrit le même jour que le
Conseil d'Etat a décidé que les demandes de fonds que l'Académie
pouvait être dans le cas d'admettre pour la bibliothèque,
devront être à l'avenir accompagnées d'un état approxi-
matif de l'emploi qu'elle se propose d'en faire, c.à.d.
d'une indication des ouvrages à acheter.

L'Académie est invitée à prendre note de cette décision pour
la suite.

L'Académie jugeant une mesure semblable tout-à-fait nuisible
à l'intérêt bien entendu de la bibliothèque & des acquisitions
qu'elle peut faire, ainsi qu'à la Confiance dont ceux qui
le dirigent doivent être maintenus, décide de faire une
réclamation, M^r le Recteur est prié de préparer un projet
de lettre dans ce but.

Commission pour le concours
de Théologie.

On lit deux lettres de la Faculté de Théologie,
demandant que l'Académie veuille pourvoir à la
nomination de Commission, pour procéder à des examens
réguliers de Théologie systématique, de Prédication pastorale,

26. Octobre 1839.

15.

de Catéchisme & de Proposition, que plusieurs étudiants demandent de subir.

L'Académie, conformément à l'art. 35 de la loi, nomme pour la part & pour l'examen d'écriture, M. M. Dufourmet, & Chappuis.

pour l'examen de Trudium pastoral, M. M. Vinet & Herzog.
pour ceux de Théologie systématique, M. M. Chappuis & Herzog.
pour ceux de Catéchisme & de proposition, M. M. Vinet, puis M. M. Konrad pour 3 séances, & M. M. Dufourmet & Herzog & Chappuis chacun pour 2 séances.

On envoie au conseil de l'Instruction publique pour qu'il désigne des experts.

Le Conseil de la Faculté de Théologie transmet le certificat de M. J. Auguste Post & demande quels sont les examens qu'il devra subir pour obtenir le grade de bachelier en Théologie. Le Conseil de la faculté pense que M. Post doit subir tous les examens spéciaux de Théologie, celui de littérature française, parce que celui de belles lettres générales, indiqués ne correspond pas à cette épreuve & d'admettre les autres examens qui y sont mentionnés. L'Académie adopte cette proposition & la soumettra au conseil de l'Instruction publique.

On nomme pour faire subir ces examens de littérature, M. M. Konrad, & Olivier, éventuellement.

Le conseil de l'Instruction publique écrit le 27 août qu'il accueille la demande de M. Moye Paris, de Genève, d'être admis comme étudiant régulier dans l'Académie de Lausanne. Le conseil renvoie le certificat de M. Paris.

On a écrit à Gardaz débiteur de la Bibliothèque de payer au H, le dernier intérêt qu'il n'a payé qu'en dernier lieu.

M. Post.

M. Paris.

Gardaz, débiteur de la Bibliothèque.

26 Octobre 1839.

Dorchet, débiteur.

Gabriel, Em.^e Dorchet débiteur à la Caisse de l'Académie, d'une somme de 2000fr. a rendu la vignette qui était une des hypothèques qu'il avait fournies.

Il offre ou de rembourser les 2000fr., ou de faire l'arrangement suivant; Dorchet demeurerait débiteur de 1000fr. en fournissant dans son contrat le champ qui servait autre d'hypothèque; l'acquéreur de la vignette M.^r Marc Ruff, maître tenuier à Lausanne, se reconnaîtrait débiteur de 1000fr. par un acte nouveau & donnerait la vignette pour sûreté.

De cette manière la somme prêtée & la sûreté seraient les mêmes; autrement il y aurait deux débiteurs. De cette sorte Dorchet paye l'intérêt échû le 6 avril 1839 avec le prorata & lorsque l'affaire sera terminée, & demande qu'il ne soit exigé qu'au 4.

L'Académie adopte la proposition de deux placements, & consent à recevoir l'intérêt échû le prorata au 4^e.

Fonjallaz, débiteur.

M.^r Gabriel Fonjallaz débiteur de 2000fr. demande que les deux derniers intérêts qu'il n'a payés qu'en Octobre, au 4%, soient reçus à ce taux là. Accordé.

Burnat, débiteur.

Burnat de Erwidville, débiteur à la Caisse de 1100fr., demande aussi de payer au 4, son dernier intérêt échû le 3 Juillet & qu'il n'a remis à M.^r la Caisse, que le 15 Octob. Accordé.

Megamey, débiteur.

M.^r Gab. feu M.^r Megamey, débiteur de 1300fr., demande de ne payer qu'au 4, les intérêts échûs le 10 Juillet 1838 & 1839. qu'il promet de lier incessamment. On s'en remet à M.^r la Caisse pour régler cette affaire.

Serret, débiteur.

Serret, d'Utterix, demande que l'intérêt de la dette de 600fr. soit reçu au 4%. Accordé.

Au 30 Octobre 1839.

Présens: M. M. le Recteur, M. Comnard,
M. Serretan, M. Dufournet, M. Vimet, M. Herzog, M. Olivier, M. Chappuis,
M. Wartmann.

Fonds de la Bibliothèque.

M. le Recteur fait lecture du projet de rapport qu'il a
rédigé pour le Département de l'Intérieur, dont on a dit, la lecture
à l'Académie.

M. M.

« A l'occasion de mesures à prendre pour la future
« administration de fonds capital de la Bibliothèque, le Conseil
« d'Etat nous a chargés de vous faire savoir, Messieurs,
« que les demandes de fonds que vous pourriez être dans le cas
« de nous adresser pour la Bibliothèque, devraient être accompagnées
« d'un état approximatif de l'emploi que vous
« vous proposez d'en faire. C. à. d. d'une indication de ouvrages
« à acheter. Vous voudriez bien, M. M., prendre note
« de cette décision pour la suite. »

L'Académie après délibération sur la question générale, adopte le projet
avec quelques amendements, d'après lesquels M. le Recteur modifie
la lettre, qui sera adressée au Conseil de l'Instruction publique, pour
la transmettre au Département. Il demande de soumettre son
nouveau projet à une séance nouvelle qui est fixée à Jeudi 31.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 28 qu'il
a approuvé le tableau synoptique & le programme des cours
pour le semestre d'hiver; le Conseil ajoute qu'il pense qu'on peut
attendre plus tard à régler le programme pour le semestre d'été.

Sur la proposition de M. Wartmann, on inscrit le
cours au programme d'hiver & avec la confirmation du Conseil de
l'Instruction publique, comme suit: Physique, mécanique, acoustique
& chaleur; de sorte les leçons de M. Wartmann auront lieu à
11 heures, celles de M. Serretan, à 10. & celles de M. Serretan-Morin,
à 9 heures.

Programme des Cours.

Cours de physique.

Heures des Cours de M. Dufournet.

M. Dufournet demande aussi un changement d'heures,

pour les lieux par où il vient d'être nommé Président de la Faculté de Théologie & de la Commission ecclésiastique.

Cours de Manipulation physique.

Sur la proposition de M^r. Wartmann, on ajoutera au programme, un cours libre de manipulation physique gratuit, pour les Etudiants réguliers.

Ex port.

Le conseil de l'Instruction publique fait connaître par lettre du 29 qu'il a ajouté un 3^e expert pour chacun des examens mentionnés dans la lettre académique du 28. Il transmet aussi la note de l'expert qu'il a choisi.

M^r. Post.

Le conseil a écrit aussi le 29 qu'il remet d'examiner la requête de M^r. Post au moment où le règlement pour la licence en Théologie sera arrêté.

Examen d'économie politique.

On nomme pour présider à l'examen d'économie politique à subir par M^r. Kuepert.

M^r. M^r. Secretaire pour-réciter & Secretaire, Secretaire le qui sera communiqué au conseil de l'Instruction publique.

Régistrés Académiques.

M^r. le Prof. Dufourmet rapporte que M. Ch. Lyman, se proposant de faire une histoire de l'Académie, demande qu'on veuille lui envoyer à Bâle, successivement les registres académiques. Avant de prendre une décision sur cet objet grave, on prie M^r. Dufourmet de demander à M. Lyman, s'il ne pourrait par-examiner, les registres des grades & en recueillir ainsi les documents qui lui sont nécessaires pour l'ouvrage auquel il travaille.

Normes; Certificat.

M^r. le Rector expose que M. Hurmiz ayant l'intention de s'expatrier, désire un certificat des études qu'il a faites dans l'Académie.

M^r. Dufourmet, Pr^s de la Faculté de Théologie.

Le conseil de la Faculté de Théologie, annonce que la 5^e année de ses travaux étant écoulée, il a renouvelé son Président, & nommé à cet office, M^r. le Professeur Dufourmet qui devient ainsi Président de la Commission ecclésiastique.

Cabinet de Physique.

M^r. Wartmann annonce qu'il est prêt à faire un rapport sur les acquisitions qu'il a faites pour le Cabinet de

30 Octobre 1839.

79.

physique, mais vu l'heure avancée de la soirée, il remettra son rapport à une date de demain.

31 Octobre 1839.

Présents: M. M. le recteur Honnard, Loretan, Dufourmet, Viret, Herzog, Olivier, Chappuis, Wartmann.

M. le Recteur annonce que le conseil de la faculté des lettres s'est réuni l'a veille à l'effet de sécréter le conseil.

M. le prof. Herzog demande s'il ne conviendrait pas d'admettre, ainsi qu'on le faisait précédemment un discours inaugural aux étudiants rassemblés, à l'époque de la rentrée & de l'ouverture des cours. L'académie décide qu'il y aura une séance d'ouverture ou M. le recteur adressera aux étudiants réunis, au nom & en présence de l'académie, un discours d'inauguration. On décide aussi de convoquer à cette séance, M. M. les professeurs extraordinaires & honoraires; les externes sont invités à y assister: cette cérémonie aura lieu le mardi 11 Novembre.

On discute de la finance d'immatriculation. L'externe Herzog, ainsi que cela avait eu lieu l'année dernière, en demandera au conseil si l'Instruction Publique de confirmer cette décision.

On décide d'adresser au conseil de l'Instruction Publique, pour lui demander si les externes qui ont payé la finance d'immatriculation doivent la payer chaque année ou si d'après l'art. 66. ils doivent seulement indiquer le cours qu'ils se proposent de suivre, & payer la finance due aux professeurs.

M. le Recteur lit son projet de réponse d'après les observations qui avaient été faites dans la dernière séance, le projet a été adopté avec quelques modifications, sera transmis au Département.

Présidents de la faculté des lettres
L. de Viret.

Discours d'inauguration.

Herzog; immatriculation.

Immatriculation.

Bibliothèque.

M. L. Chappuis, exam.

M. le prof. Herzog rapporte que M. L. Chappuis, d'ici fait demain l'examen d'histoire ecclésiastique et qu'il souhaite renvoyer l'examen de patristique dont le cours avait été ajouté aux leçons qui avaient été données sur l'histoire ecclésiastique.

Pratiment du Bibliothécaire
ajoint.

M. le prof. Dufourmet rapporte qu'il a délivré à M. l'adjoint, le quart de son traitement s'élevé le 1^{er} Octobre, conformément à la décision contenue dans le titre du conseil de l'Instruction publique daté du 13 août, dans la pensée qu'il devait agir d'après le même principe pour l'adjoint qui pour le Bibliothécaire ordinaire, ce qui est approuvé.

Le 4 Novemb. 1839.

Présens: M. M. le Rect. Normand, Secretan, Dufourmet, Herzog, Finet, Olivier, Chappuis, Wartmann, M. M. les professeurs honoraires, Dan. Al. Chauvane, Gindroz, Bidou, Bizely; M. M. les professeurs extraordinaires, Secretan, Courantou, Zündel, Wischniow, Guinand.

Discours inaugural.

Le nombre de l'Académie se sont rendus dans la grande salle académique où les étudiants les externes étaient réunis; M. le Recteur conformément à la décision du 31 Octobre, a prononcé un discours inaugural dont le sujet était: Des études dans leur rapport avec la civilisation.

Le 23 Novemb. 1839.

Présens: M. M. le Recteur Normand, Secretan, Dufourmet, Finet, Herzog, Olivier, Chappuis, Wartmann.

Examen de Théologie,
M. Esparandieu et par.

Le Vice-Président du conseil de l'Instruction publique, écrit le 16 en réponse à la lettre académique du même jour, que M. Esparandieu était nommé comme expert pour assister aux examens de Théologie pratique. M. le Recteur ajoute qu'il y aurait eu aussi pour cet examen deux experts & un seul membre de l'Académie & que vu les inconvénients de cette mesure il avait prié M. Chappuis

d'assister à ces examens, ce à quoi il a bien voulu
consentir. L'Académie approuve cet arrangement.

On lit aussi 3 lettres du V. Président du conseil
de l'Instruction publique:

Une du 14, par laquelle on voit que le conseil d'Etat a décidé
qu'il n'y aurait pas de cours de Botanique pour cette année
à l'Académie.

Une du 16, par laquelle on voit que le conseil d'Etat a décidé
d'autoriser le cours que M^r de Proosmalen se propose de
donner aux Etudiants et aux élèves du Gymnase, en lui
assignant une indemnité de 200 fr. - M^r le Recteur ajoute
qu'il a donné avis de cette décision à M^r de Proosmalen
qui a commencé son cours Mercredi dernier.

Une du 27 Nov. par laquelle on voit que M^r le Past. Bender
a été désigné p^r remplacer M^r le Past. Hornum comme
expert dans les examens de théologie pratique de candidats
à la licence de Théologie.

Une du 31 Oct. qui annonce que M^r Alex. Foul
a été nommé pour assister à titre d'expert aux examens de
M^r Haupt-Cadet, & une autre du 8 Novemb. d'après
laquelle l'Académie est informée que M^r Foul n'ayant pu
se charger de cet office, le conseil a désigné à sa place
M^r Aug. Rogier - licencé en droit, c'est ce dont M^r
Rogier a reçu avis.

Une par laquelle on voit que l'externe Hirzel est dispensé
de la finance d'immatriculation (voir, Séan: 31 Octob.)

On lit 4 rapport des examinateurs chargés de présider
aux examens des aspirans au baccalauréat de licence en théologie:
celui de M^r le prof. Vimet, l'un des l'examen de Théologie
historique, seconde moitié la première partie de cet examen ayant
eu lieu: (V. Séan.) Les candidats ont été interrogés

Cours de Botanique.

de M^r de Proosmalen.

Examen de Théologie;
M^r Bender, expert.

Aug. Rogier, expert.

Hirzel.

Examens divers de
licence en Théologie.

Sur la patristique, en conséquence les deux parties de cet examen réunies ont été qualifiées comme suit:

Benoit, Blanchard, J. L. Chappuis, Schleicher, admis.
Waltherbe, admis avec satisfaction.

L'autre sur l'examen de théologie pratique composé de 3 épreuves; savoir un examen de prédication, une catéchèse & une composition de prudence pastorale. Cet examen a été qualifié comme admis pour tous.

Un de No: Herzog sur la théologie systématique, cet examen a été admis pour les sept candidats, Benoit, Mathube, Monneron, Schleicher, Laubscher, Bott & Gay.

Un de No: Dufournet au sujet de l'examen de théologie exégétique de l'Ancien & le nouveau Testament, et nous voici le résultat:

No. No. Schleicher, Benoit & Bott: admis.
No. No. Blanchard & J. L. Chappuis: non admis.

Messieurs les rapporteurs s'accordent à dire qu'en général les épreuves de ce candidat ont été faibles, mais que les examinateurs ont eu pitié & d'indulgence, en regard aux circonstances pendant lesquelles les jeunes gens ont dû faire leurs dernières études; toutefois, ils pensent qu'à l'avenir & depuis que les étudiants seront tout à fait sous le régime du nouveau règlement, il importera d'être beaucoup plus de sévérité dans les examens.

Enfin M. P. le rapporteur fait l'observation que si le candidat nommé ci-dessus ne sont pas distingués par de grands talents, ils le sont par leur piété & leur bonne conduite, & donnent ainsi lieu d'espérer qu'ils pourront être de bons ministres de Jésus Christ, & ils

Candidat.

23 Novembre 1839.

83.

proposent en conséquence que le brevet de licencié en théologie leur soit accordé.

Ensuite de ce rapport l'Académie confère le brevet de licencié en théologie aux étudiants ci-après.

Laubacher

Bonnard

Walther

Monneron

Benoit

Schlicher

Gay, Piémontais

M^r le Rector fait rapport que la commission chargée de faire subir un examen de logique à M^r Aubert & un examen de la logique et de la langue latine à M^r Vallouy a procédé à ces examens, & qu'elle a admis les examens de ces jeunes gens. (V. Séan. 26. Oct.)

Le conseil de l'Instruction publique informe l'Académie par lettre du 19 qu'il a soumis au Département de l'Intérieur la question proposée le 4 Novemb. au sujet de l'immatriculation des externes; M^r le Rector ajoute que le Département a écrit le 16 de ce mois que l'immatriculation n'était exigible qu'une fois, ce dont M^r Le Maître prend note pour la inscription.

M^r le Rector annonce qu'il a rédigé une lettre pour faire connaître aux principales universités & Académies de la Suisse & de l'étranger l'institution de la nouvelle Académie de Lausanne, cette même est approuvée.

Sur la demande transmise par M^r le Rector on décide d'accorder à M^r Koch, un extrait de registre académique.

Licencié en Théologie,
admission.

Aubert & Vallouy,
examens admis.

Immatriculation des externes.

Lettre d'avis aux Universités.

M^r Koch:

84

23 Novembre 1839.

relatif à l'examen de concours sur l'économie politique qu'il a subi en 1832.

Bibliothèque de M. de la Harpe?

On prie M^r le bibliothécaire en chef de préparer un projet de lettre à adresser au Département de l'Intérieur, sur le moyen de mettre la bibliothèque de M^r de la Harpe à la disposition du public.

(12)

M^r le Bibliothécaire annonce que M^r Dumont est disposé à se charger de l'arrangement de la bibliothèque de M^r le général de la Harpe (V. Séan. 26 Oct.) S'agit-il de proposer d'en entreprendre le catalogue & que l'on estampille les livres de cette bibliothèque de manière à les distinguer soigneusement, mais que de reste ils soient classés d'après les mêmes principes que les autres livres de la Bibliothèque Cantonale, enfin il émet le vœu qu'il soit établi un moyen de chauffage dans ce local. Ces propositions sont adoptées.

Chauffage?

M^r le prof. Herzog demande qu'une petite table Noire soit placée dans l'auditoire de Théologie; adoptée.
M^r le recteur vint à M^r le Doyen, pour les objets.

Table?

M^r le Bibliothécaire en chef expose que plusieurs juristes désirent que la bibliothèque Cantonale fasse l'acquisition du journal intitulé: Journal du Palais, recueil le plus ancien & le plus complet de la jurisprudence française, piémontaise et belge, par le Dr. Rollin.

Journal du Palais?
proposition d'abonnement?

M^r le Bibliothécaire ajoute qu'ayant appris que cet ouvrage se trouvait à la bibliothèque du Tribunal d'appel, il ferait des démarches pour obtenir que les numéros qui y déposent soient transportés à la Bibliothèque Cantonale.

Histoire Naturelle des Poissons?
achat?

M^r le Bibliothécaire propose encore l'acquisition de l'ouvrage de M^r Agassiz, intitulé: Histoire naturelle

23 November 1839.

des poissons d'eau douce de l'Europe centrale, avec gravures, prix 250 fr. de fr.; adopté.

Novilly débiteur.

Sur la proposition de M^r le bibliothécaire on accorde à Novilly débiteur de la caisse de la bibliothèque, de payer au 4% l'intérêt échû en Novemb. 1838.

Kauppert examen admis.

M^r le pro-recteur fait rapport que M^r Kauppert cadet a subi l'examen d'économie politique, et que cet examen a été admis avec satisfaction.

Die 7 Decembris 1839.

Présens: M. H. le Recteur Honnard,
Secretair, Dufournet, Vint, Herzog, Olivier, Chappuis,
Wartmann.

Cours de phrénologie de M^r B. Friesch.

On dépose sur le bureau une circulaire du 27 Novemb. par laquelle on voit que la majorité de l'Académie se connaît par abbé la qualité scientifique de M^r B. Friesch, et particulièrement ses sciences connaitances en phrénologie, pour pouvoir accompagner d'un méavis favorable la demande qu'il a faite d'admettre les étudiants au cours qu'il se propose de donner sur cette science, moyennant une indemnité qui lui serait accordée par l'Etat. Il a été répondu dans le sens du conseil de l'Instruction publique, qui avait transmis une lettre de M^r Friesch à ce sujet, par laquelle le conseil demandait le méavis de l'Académie.

Mathieu Gay.

On dépose aussi la circulaire de M^r le Recteur, (du 4.) par laquelle on voit que l'Académie s'est de demander au conseil de l'Instruction publique de dispenser M^r Mathieu Gay, réimontair de la finance de 20 fr. qu'il devait payer pour son brevet de licencié.

7 Décembre 1839.

en Théologie, aux termes de l'art. 104 du règlement.

Bost.

On lit une lettre du 23 Novemb. de M.^r le Vice-président du conseil de l'Instruction publique relatif à l'examen de littérature française de M.^r Bost, M.^r le Vice-président écrit que le conseil n'étant pas assemblé il ne peut encore donner de réponse au sujet de ce jeune homme; puis on lit une lettre du 26 Novemb. du conseil de l'Instruction publique informant l'Académie: 1.^o qu'il a désigné M.^r Lépisanadin pour assister comme expert à l'examen de littérature française de M.^r Bost; 2.^o qu'il a écrit au conseil d'Etat pour lui demander si M.^r Bost peut obtenir le grade de licencié en théologie dans l'Académie de Lundanne. Suit une lettre 4 du 7 de M.^r le Vice-président du conseil de l'Instruction publique fait connaître que vu la précision des art. 29 et 32 du règlement, le conseil d'Etat ne peut accorder à M.^r Bost la faculté de recevoir à Lundanne le baccalauréat de licencié en Théologie. M.^r le Rector ajoute que M.^r Bost ayant été informé de cette décision a renoncé à son examen de littérature française.

M.^r Seyrot.

Lettre du 26 Novemb. adressée à M.^r le Rector par M.^r M.^r Seyrot des Vallées, Vaudois de Siémont qui transmet ses certificats et diplômes portant qu'il a subi les examens requis pour être admis dans l'Auditoire de Théologie à Genève. M.^r Seyrot demande en conséquence de pouvoir être admis comme Etudiant régulier dans la faculté de Théologie; l'Académie juge que le titre de M.^r Seyrot peuvent suffire pour l'admettre comme Etudiant régulier dans la faculté

7 Décembre 1839.

De Théologie, et l'admet en effet; mais on lui annonce
que l'Académie ne peut décider si les épreuves qu'il a
subies à Genève pourront lui être comptées pour le grade
de bachelier, et cela jusqu'à ce que le conseil d'Etat ait
statué sur ce point.

Note pour la compétence de
Professeurs de chimie.

M. le Recteur lit une lettre du 27 Novemb.
qui lui a été adressée par M. Mercanton pour lui
transmettre la note de ses déboursés, le paiement de l'aide
pendant cette année; cette note a été transmise.

Il est lu aussi une lettre du 3 du Départ. de l'Intérieur
qui remet un bon pour M. Mercanton, de 376.^{fr} 12.^{cs}
pour solde de sa compétence.

Tableau de l'Étudiant.

Le Département de l'Intérieur demande par
lettre du 30 Novemb. de lui faire connaître le plus
tôt possible le nombre des Étudiants qui fréquentent
les diverses facultés de l'Académie. M. le Recteur
annonce que cette note a été immédiatement expédiée.

Cours d'Astronomie.

Le conseil de l'Instruction publique écrit le
4 de ce mois, que M. Chais chargé de l'enseignement
des sciences mathématiques à l'école moyenne
a demandé à M. Secretan - Mercier de donner à sa
place le cours d'astronomie à 2 leçons par semaines,
pendant le semestre d'hiver. M. Secretan veut
bien donner ces leçons, toutefois avec le consentement
de l'Académie et conformément à l'art. 18 du
règlement. L'Académie accorde ce consentement.

Chaires à pourvoir.

M. le Recteur lit un rapport fait au nom
de la commission chargée d'examiner ce qui concerne
les chaires vacantes à pourvoir.

7 Décembre 1839.

Après avoir entendu le rapport, l'Académie décide d'adopter le mémoire qui y est contenu. Elle adopte aussi la proposition de M^r Wartmann, de demander la mise au concours de la chaire d'histoire naturelle, indiquée par la loi ch. 2. § 3. 10. et par le règlement art. 7. 90. et qui n'est pas rappelée dans la lettre du fondit de l'Instruction publique du 26 Octob. - Enfin l'Académie adopte la proposition de la commission, de renvoyer à l'occupant de la chaire de Grec, au terme des deux ans, pendant lesquels M^r Zündel est nommé professeur, provisoirement.

Maquer Lérin.

Sur la demande faite par l'Étudiant Lérin dans une lettre du 12 Novemb. l'Académie lui accorde de compter l'examen de physique qu'il a subi en 1838. et pour lequel il a eu 4 succès.

Gay - Fauchier.

On lit deux lettres l'une de M^r Gay & Recteur de M^r Fauchier qui demande qu'on lui compte le examen qu'il ont subi sous le régime de l'ancien règlement; ce objet est remis à une commission composée de M^s Desjournes & Olivier.

Gay.

M^r le Recteur lit la lettre de Étudiants ci-après qui demandent la gage de Bourde, loi chas g. § 62.

- | | | |
|-------|-----------------------|------------------|
| M. M. | Budket | Droit |
| | Justin Formosa | Lett. & Sciences |
| | Stoppoy | id |
| | Centurion | Théologie |
| | H ^r Martin | id |

l'Académie décide que dans cette première lettre relative au Bourde à donner, elle dise qu'elle peut très rarement fournir de renseignements positifs sur les circonstances de

7 Décembre 1839.

fortune des pétitionnaires, pour la connaissance de
quelles, le conseil d'Etat a plus de faculté que l'Académie,
qu'ainsi elle se décharge de toute responsabilité à cet
égard; toutefois quand les lettres de postulants contiennent
quelques détails à ce sujet, elle peuvent s'il y a lieu être
transmises à l'autorité.

Abonnement aux Journaux.

Sur la proposition de la commission de la biblio-
thèque transmise par M. le Bibliothécaire en chef, on
décide de renouveler les abonnements aux journaux qu'on
reçoit; on décide d'y ajouter les journaux suivants:
1^o compléter la collection du Journal de l'École Polytechnique
et de s'abonner pour l'année 1840.

2^o Journal intitulé: Nouveaux exercices de physique
mathématique par Augustin Cauchy; de se procurer les 1^{ers}
qui ont paru & les suivants au fur & à mesure qu'ils paraîtront.

Commission de la Bibliothèque.

M. le Recteur sortant de la commission de la bibliothèque
est élu membre de cette Commission (r. règlement art: 239.)

Cabinet de Physique.

M. le prof. Wartmann annonce qu'il a complété
des instruments destinés au cabinet de physique, pour
la somme de 3000 fr., il en fera rapport détaillé par peu.
Il demande aussi de pouvoir se défaire d'une ancienne
machine pneumatique hors d'usage et de l'échanger contre
d'autres instruments.

Machine pneumatique.

Du 21 Dumbuf 1839.

Présens: H. H. Honnard, Burtel,
 Secretan - Norrie, Dejoumet, Vint, Herzog,
 Olivier, Chappuis, Wartmann.

Usage de la Bibliothèque.

M. le Bibliothécaire en chef lit un rapport contenant le
 procès-verbal de la commission de la bibliothèque, sur la question soumise
 à l'Académie par le département de l'intérieur, savoir ce qu'il
 y aurait à faire pour faciliter autant que possible à toutes les
 classes de citoyens l'accès de la bibliothèque. La commission
 après avoir rappelé que tous les citoyens ont eu déjà jusqu'ici
 accès à la bibliothèque propose de déclarer que tous les citoyens
 y seront admis, moyennant des conditions à déterminer ensuite.
 puis refonde et réimprime le catalogue et le répand dans
 le pays, peut être accorder la franchise de la poste pour la
 circulation des livres, donne enfin au service de la bibliothèque
 l'extension qui serait méritée par un nouvel ordre de chose.
 Le rapport est admis sauf quelques observations. On désire
 que le rapport insiste sur les difficultés et les dangers qui
 accompagnent ce nouvelle mesure et rappelle l'art.
 77 de la loi sur l'Académie d'après lequel la bibliothèque
 est un établissement cantonal destiné à l'instruction publique.
 La commission de la bibliothèque propose de renoncer à
 l'abonnement à la revue de Paris, dont le prix est très élevé
 et l'importance secondaire. Elle demanderait qu'on
 s'abonnât à la contrefaçon belge qui coûte moins de
 la moitié. L'Académie décide d'abord qu'elle n'acquerra
 pas la contrefaçon belge, et ensuite qu'elle renonce à
 l'abonnement au journal.

Tournoux.

Ouvrage de Cloquet.

L'acquisition d'un exemplaire d'occasion de
 l'ouvrage de Cloquet (ent. anatom.) l'anatomie pour le
 prix de 250 fr. l'édition de Paris, est votée sur les conclusions

Donné par M^r Wartmann par rapport à l'état de conduite de cet ouvrage.

Académie de Philosophie.

Lettre de M^r Vinet du 8 Décemb. faisant connaître le désir de M^r St. Justin que les examens pour la chaire de philosophie soient placés avant tout le autre. M^r le Recteur a communiqué cette lettre au conseil de l'Instruction publique.

Réparations.

Lettre du Département de l'Intérieur du 11 Décembre informant l'Académie que lorsqu'il s'agit de la fourniture d'un objet mobilier, elle doit le demander, non au Roy de Districts mais au Département.

M^r Nieu Gay.

Lettre du conseil de l'Instruction publique du 16 Décembre, il informe qu'il a communiqué au Département de l'Intérieur le préavis de l'Académie de la demande de M^r Gay licencié en Théologie, qui demande à être dispensé de payer la finisance de 20 fr. qu'il doit pour son bachelier. Le Département désire avoir des renseignements sur la position de M^r Gay. On répondra que M^r Gay a reçu pendant les études une bourse destinée aux étudiants des Vallées vaudoises de Piémont, qu'il vivait fort chétivement à Lausanne et qu'on sait d'ailleurs qu'il est dans une position gênée.

M^r Arlaud.

Lettre du Département de l'Intérieur du 19 Décembre 1839. communiquant à l'Académie une lettre de M^r Arlaud directeur de l'école de dessin, par laquelle il demande qu'on s'occupe des mesures à prendre pour organiser l'administration et pourvoir à l'arrangement du Musée de beaux arts. L'Académie proposera au Département la nomination d'une Commission d'experts dont M^r Arlaud lui-même ferait partie.

Etudiants Gay & Fauchier.

M^r Olivier lit le rapport de la Commission nommée pour examiner la demande des Etudiants Gay & Fauchier, qui conclut en proposant de soumettre au

21 Decemb. 1839.

Les deux étudiants à un examen complémentaire de latin.
Cette proposition est adoptée et le Fusulanus de Pueron
sont désignés pour servir d'objets de cet examen.

Transactions philosophiques.

La commission de la bibliothèque propose l'acquisition
d'un extrait en anglais des transactions philosophiques,
et d'un certain nombre des derniers volumes des transactions elles-
mêmes, ouvrage recommandé par M^r Wartmann qui l'a
vu à Paris, chez le même antiquaire qui a offert l'ouvrage
de laques mentionné plus haut. Cette proposition est adoptée.

Registres académiques.

M^r Lynd.

M^r le bibliothécaire en chef informe l'Académie que
M^r J. Lynd demande de nouveau qu'on lui confie
successivement les volumes contenant les procès verbaux des
séances de l'Académie pour lui faciliter la composition de
l'histoire de l'Académie qu'il se propose de composer. La
simple permission de consulter ces registres de plan ne
lui suffirait pas. L'Académie décide que les volumes
seront communiqués (séparément) successivement à M^r
Lynd, et qu'ils lui seront toujours ^{remis} en main propre
par M^r le Recteur, auquel il les remettra aussi lui-même.
Enfin il sera convenu avec lui que s'il renonçait à son
dessein d'écrire l'histoire de l'Académie, il déposerait
dans la bibliothèque cantonale les matériaux qu'il
aurait rassemblés.

Abonnement; Journal anglais.

On décide de s'abonner au journal anglais intitulé:
The London and Edinburgh philosophical Magazine
and Journal of Science by Brewster, Faylor, and
Phillips. Toutefois M^r le bibliothécaire est prié
de prendre des renseignements à cet égard avant de souscrire.

Du 9 Janvier 1840.

93.

Présens: M. M. le Recteur Honnard;
Secretan, Dufourmet, Vint, Herzog, Olivier,
Chappuis, Wartmann.

Bibliothèque de M^r Schättli.

La lettre au des bibliothécaires
Comité d'Etat
M. Chappuis Recteur.

Le Président du conseil de l'Instruction publique,
écrit le 21 Décembre que le conseil d'Etat a adopté le
projet de l'académie relatif à la bibliothèque de M^r
de la Harpe, sur les 2 premiers points, savoir: de charger
M^r le bibliothécaire Dumont de l'arrangement de cette biblio-
thèque, qui s'en fait le catalogue en classant les livres
d'après le même système que les autres livres de la
bibliothèque cantonale, mais en les marquant d'une étam-
pille particulière. Quant au chauffage du local où
ces livres sont déposés, le Département a été chargé de
consulter à ce sujet, l'inspecteur des bâtiments, et il écrit
que M^r l'inspecteur pense que ce local n'est pas susceptible
d'être chauffé. M^r le bibliothécaire en chef veut bien
se charger de prendre de nouveaux renseignements à ce
égard.

M^r le bibliothécaire produit le modèle
d'estampille destiné aux livres de la bibliothèque
de M^r de la Harpe, cette estampille est adoptée.

Le vice Président du conseil de l'Instruction
publique écrit le 31 Décembre, que le Département
de l'Intérieur a dispensé M^r Mathieu Gay de
l'obligation de payer la somme exigée par le règle-
ment pour le diplôme de licencié. (V. les 2 d^{rs} honor.)

Le Département de l'Intérieur écrit le 27 Dec.
qu'une somme de 5000 fr. a été allouée dans le budget
de 1840, pour subvenir aux dépenses résultant,

10

Stampille.

M^r M^{re} Gay.

Gage de renseignements
demander.

Du 9 Janvier 1840.

- 1^o des gages accordés avant 1837. 1^o Novemb^r.
- 2^o des gages accordés après cette époque.
- 3^o des frais qui doivent être accordés aux élèves du collège et aux étudiants.
- 4^o l'avis des gages proposés en dernier lieu pour 5 étudiants. La somme de 5000^f ne devant pas être dépensée, le Département demande le tableau des étudiants gagistes avant le 1^o Nov^r 1837.
- 5^o le tableau des étudiants gagistes postérieurement au 1^o Nov^r 1837.
- 6^o les sommes assignées en frais, aux élèves du collège et aux étudiants. Ces données étant nécessaires au Département pour prendre une mesure relative aux gages demandés. Les diverses notes, autant que les livres académiques ou pu les fournir, ont été envoyés de suite au Département de l'Intérieur.

Discours d'Installation.

Le conseil de l'Instruction publique transmet 50 exemplaires des discours prononcés à l'installation de M^r Olivier, et qui ont été imprimés par autorisation du conseil d'Etat. Le conseil annonce qu'il transmet aussi un certain nombre de dix exemplaires de ces discours aux étudiants.

Aide au Professeur de Chimie.

Le vice-président du conseil de l'Instruction publique, demande par lettre du 3, des renseignements relatifs à l'aide du Professeur de Chimie, pour que le Département de l'Intérieur puisse donner à cet employé le traitement qui doit lui être assigné. M^r le Recteur a demandé ces renseignements à M^r Mercanton qui ne les a pas encore transmis.

Leçons de Philosophie.

M^r le Recteur fait rapport à l'Académie

de diverses réclamations de M^r. Secretan, relatives soit au sujet spécial du cours de philosophie, soit aux heures où il doit donner ses leçons: il résulte des diverses démarches faites à cette occasion que M^r. Secretan est autorisé à donner ses leçons le lundi & le vendredi à 3 heures après midi au lieu de Ph. du matin. Celles dont M^r. Secretan a été avisé immédiatement.

Rapport général.

M. M. le Membre de l'Académie communi-quant l'observation qu'il est à faire, et qui devront être compilés dans le rapport prescrit par l'art. 136. du règlement.

Auditoire & Cabinet de Physique, amovibles vitrés.

Sur la proposition de M^r. le professeur Wartmann, on décide 1^o de demander au gouvernement des amovibles vitrés, ou vitrines, pour le cabinet de physique afin de préserver les instruments, de la poussière et d'autres dégradations. 2^o d'exprimer le vœu que le plancher de l'auditoire de physique soit raffermi, vu que la mobilité rend impossible toute les expériences de précision.

Commission d'examen du Comptes de la Bibliothèque.

On nomme pour examiner les comptes de la Bibliothèque, et conformément à l'art. 241. du règlement, une commission composée de M. M. Secretan, professeur, Herzog, Wartmann, Olivier & Ld. Secretan.

Laquemont Voyage; achat.

Sur la proposition de la commission de la Bibliothèque, on décide d'acheter le voyage de Laquemont dans l'Inde, dont le prix est de 400 fr. environ.

Présens: M. No. le Rector Hornard;
Secrétaires, Dufourmet, Herzog, Olivier, Chappuis,
Wartmann.

Rapport des Le Lectures.

Le Département de l'Intérieur, renvoye par lettre du 14,
la note des étudiants gages, qui avait été transmise, et
appelle qu'il désirait obtenir la note des gages conforés avec
le 1^{er} Novemb. et qui sont encore payés à ce jour, et non
ceux qui ne sont plus payés, par suite de la retraite des
titulaires; M^o le Secrétaire a mis cette affaire en règle
auprès du Département.

Bons pour l'Etat.

Le Président du conseil de l'instruction publique
transmis par lettre du 11 de ce mois, trois bons pour l'Etat
qui ont pris part aux examens de aspirans à la
licence en théologie. Ces 3 bons ont été remis aux
intéressés.

Ordo.

On dépose sur le bureau le circulaire de M^o.
le Rector du 8 de ce mois, relative à l'aide du
professeur de chimie; il en résulte qu'on demandera au
gouvernement une somme de 3 à 400^{fr} pour le traitement
de cet employé.

Réponses aux Circulaires.

M^o le Rector présente en réponse aux circulaires
transmises à diverses autorités de universités de la Suisse et
des pays étrangers.
1^o Une lettre du C du Département d'Education de Bern,
accompagné de quelques brochures relatives à l'université
de cette ville; ces brochures sont remises à M^o le
Bibliothécaire en chef, pour être déposés dans la bibliothé-
que Suisse.

- 3^e Une du f. du conseil d'éducation de Strasbourg.
 3^e Une de la Commission d'instruction de Vienne.
 4^e Une du conseil de l'Instruction publique de Genève, qui
 transmet une collection de lois & Statuts de l'Académie
 de Genève; ces livres sont aussi déposés dans la
 bibliothèque Suiffe.
 5^e Une du conseil d'éducation du canton d'Argovie,
 cette lettre datée du 8, est accompagnée de lois, règlements
 et rapports relatifs au système d'Instruction dans le
 canton d'Argovie: les ouvrages seront réunis aux précédents
 dans la bibliothèque Suiffe.
 On décide d'accuser réception de ces envois de Buchs, de
 Vevey, Genève & Neuchâtel.

Le Conseil de l'Instruction publique, annonce
 par lettre du 15, que M^r Gay de Beau-Séjour a offert
 au Grand conseil, une somme de 1000 fr. (mille) destinée
 à créer une fondation dans l'intérêt d'être annuellement
 à procurer des livres d'étude aux élèves et aux étudiants
 distingués par leur talent et leur mérite, et une de
 quarante francs pour être distribuée immédiatement dans
 le même but, en réservant que le choix et la distribution
 annuelle auras lieu suivant des règles en harmonie
 avec le sage vœu du Grand conseil.

Le Département demande en préavis sur la marche à
 suivre pour distribuer actuellement disponibles, ainsi
 que dans la suite, les intérêts du capital.

M^r le Recteur annonce qu'il a écrit immédiatement
 à ce sujet, à M^r le Directeur du collège qui répond
 le 22 en soumettant un mode de distribution pour les
 élèves du gymnase & du collège; l'Académie adopte

Fondation de M^r Gay.

aussi les bases du projet pour ce qui concerne les étudiants, et il sera répondu dans le cours au conseil de l'Instruction publique.

Comptes.

La commission nommée dans la dernière séance pour examiner le compte de M.^r le bibliothécaire en chef, fait son rapport qui conclut à admettre le compte avec remerciement à M.^r le bibliothécaire pour l'exactitude et les soins qu'il met à son administration. L'Académie adopte le rapport & ses conclusions et passe le compte de M.^r le bibliothécaire comme suit: Il résulte que le Caissier reçoit par le compte de mouvement des capitaux, 39 fr. 57.⁴, que par le compte de l'indemnité, il lui est rendu 15 fr. 75.⁴; ce qui fait qu'il reste à sa charge un solde de 73.⁸².

Compte pour la Bibliothèque.

M.^r le Bibliothécaire expose qu'il est appelé à payer immédiatement divers ouvrages achetés et à pourvoir à d'autres dépenses courantes et il demande fr. 1500.⁰⁰ pour la fin de sa 3000 fr. alloués au budget pour la Bibliothèque en 1840. plus 600.⁰⁰ pour les intérêts échus & non payés; ce qu'il accorde. On fera ce dont demander au conseil d'Etat.

Comptes du Secrétaire-Caissier.

Conformément à l'art. 166. du règlement, l'Académie nomme pour examiner le compte du Secrétaire-Caissier, une commission composée de M. H. Secretan-Secretan, Wartmann, Chappuis qui seront adjoints à M.^r le recteur & à M.^r le bibliothécaire en chef.

lettre d'envoi; rapport.

M.^r le recteur lit le rapport annuel qu'il a rédigé d'après les observations précédentes dans la dernière séance;

23 Janvier 1840.

99.

le rapport est admis avec quelques modifications et il circule parmi les membres de l'Académie avant d'être transmis à l'autorité.

Caisse académique; Duprat, Debitor.

N^o le secrétaire rapporte que M^r Duprat de Salty, annonce qu'il va rembourser la Caisse de 400 f. qu'il doit à la Caisse de l'Académie.

Ch. Demontet; certificat d'études.

N^o le Rector fait rapport qu'il a délivré de concert avec N^o le secrétaire et conformément aux régimes académiques, un certificat d'études à N^o Ch. Demontet; approuvé.

Demande des 2 Juniors trimestre
sur à Vogel.

On décide de demander au conseil d'Etat, le payement des deux derniers trimestres de cet alloué au Bedeau, pour ses services à la bibliothèque, les vendredis les lundis, vu que au 2^e trimestre n'ont pas encore été payés.

Le 30 Janvier 1840.

Présens: N^o N^o le Rector, Normand;

Secrétaires, Desfourmet, Vernet, Herzog, Olivier,
Chappuis, Wartmann;

N^o Holland, Cours de philosophie de la nature.

Le conseil de l'Instruction publique vient le 18 de ce mois, que N^o H^o Holland propose de donner un cours sur la philosophie de la nature; ce cours aurait lieu au printemps & occuperait une trentaine de leçons; N^o le Rector annonce que le conseil de la faculté des lettres & sciences a été consulté et qu'il est d'avis que le cours ait lieu. L'Académie décide aussi de répondre au conseil de l'Instruction publique, qu'elle venait avec plaisir que N^o Holland fut appelé à donner le cours dont il s'agit.

Commission de la Bibliothèque
M. Olivier.

M. le Rector rapporte que le conseil de la Faculté des Lettres & Sciences a nommé M. le prof. Olivier, membre de la Commission de la Bibliothèque, à la place de M. le Rector, réglem. art. 238 - 39. Ainsi donc, c'est par erreur que l'Académie avait procédé à cette nomination dans la séance du 7 Dec. 39.

Gaudin; gage demandé.

On lit une lettre du 23, de M. le Directeur de l'École. Il rend un témoignage très favorable à l'élève G. Gaudin, dont le père, propriétaire du port de bateau, demande une bourse ou gage pour son fils élève de la 2^e classe du Gymnase. L'Académie décide de transmettre la demande de ce jeune homme, aux pièces favorables, au conseil de l'Instruction publique.

Bord?

On lit une lettre du 27 de la Commission des finances qui demande combien il faudra de moules de lettre & de papier pour les services de l'Académie, l'hiver prochain. La demande sera transmise après qu'on aura pris le renseignements nécessaires.

M. l'Education de Suverne; réponse.

Lettre du 15 du conseil d'Education de Suverne. Il accuse réception avec remerciements de l'envoi qui lui a été fait de la part de l'Académie de hautan; Il transmet quelques exemplaires de ses lois & réglemens, qui seront déposés dans la Bibliothèque d'ici, et il annonce que le canton de Suverne s'occupe de renouveler entièrement son système d'Instruction publique et qu'il s'impressionnera de transmettre des exemplaires des nouvelles lois qui vont être promulguées à ce sujet.

On remerciera le conseil d'Education du canton de Suverne.

Rapport annuel.

M. le Rector soumet à l'Académie dans l'après midi le rapport annuel sur lequel il a fait quelques modifications; ces modifications sont adoptées avec de très

légers changements dans les termes.

On décide de rappeler à la faculté de Théologie, le prix de lecture fondé par M.^r le prof. Levasseur, afin que l'examen ait lieu le plus tôt possible.

1. On admet le compte de M.^r le prof. Westmann

d'après lequel, on voit qu'il a reçu	ƒ 473. 45.
qu'il a dépensé	573. —
qu'il redoit	ƒ 200. 45.

On admet le compte de M.^r le secrétaire, comme ci-dessus de l'Académie: d'abord le compte de la distribution des Gages, comme suit:

M. ^r le caissier a reçu	ƒ 3322. 17.
a versé	3215. 29.
redoit	ƒ 107. 58.

le solde de ce compte, 1.^o de deux quarts de gage de Studious Pottier & Guignard, qui n'ont pas été payés, montants ensemble

2. ^o d'un gage de Pottier, suspendu	28. 63.
3. ^o reste des sommes distribuées	8. 62.
	ƒ 107. 58. —

3. celui des avances remboursables, comme suit:

M. ^r le caissier a reçu	ƒ 908. 60.
a déboursé	793. 15.
est débiteur de	ƒ 115. 45.

4. Enfin celui de la caisse de l'Académie, comme suit:

M. ^r le caissier a reçu	ƒ 1348. 10.
a payé	786. 30.
redoit	ƒ 561. 80.

Fondation de M.^r Levasseur, prix de lecture.

Comptes divers;
leur passation.

Du 26 Février 1840.

Président; M. H. Le Recteur Honnorable,
 Sirey, Sufourmet, Vint, Herzog, Olivier, Chappuis,
 Wartmann.

Rapport annuel.

On dépose sur le bureau 3 circulaires de M. le Recteur, l'une du 5 février, par laquelle on voit que le rapport annuel de l'Académie est adopté.

M. de Rossmalen.

Une du 3, par laquelle on voit que l'Académie accorde à M. de Rossmalen, sur sa demande, une attestation en faveur de l'utilité et du caractère moral de son cours.

M. Sylvain.

Une du 17 par laquelle on voit que M. Sylvain professeur de Minéralogie est autorisé à faire usage de l'auditoire de Théologie, pour une séance publique de la Science qu'il professe.

Bon p. le Bedeau, Surintendant de la Bibliothèque.

Lettre du 29 Janvier, du Département de l'Intérieur qui transmet un bon de 26 f. 66 c. comme indemnité allouée au Bedeau pour ses services à la Bibliothèque, du lundi 1^{er} Vendredi, des le 1^{er} Août au 31 Décembre 1839. Le bon a été remis à l'intéressé.

Bon p. l'aide de Prof. de Chimie.

Le même Département transmet par lettre du 31 Janvier un bon de 400.-, alloué comme indemnité à l'aide préparateur du professeur de Chimie. Le bon a été remis à M. le Prof. Mercanton qui en a donné quittance.

Bon p. la Bibliothèque.

Le président du conseil d'Etat écrit le 15 de ce mois, en réponse à la lettre de l'Académie adressée le 2 novembre dernier au Département de l'Intérieur, que dans l'invitation qui avait été faite d'accompagner les demandes de fonds pour la Bibliothèque d'un rapport sur leur emploi, il s'agit essentiellement d'un état approximatif de l'emploi qu'on se propose de faire des fonds, sans empêcher pour tout cela des achats faits dans des circonstances opportunes et qui peuvent

26 Février 1840.

présenter quelque exigence? (V. séance du 26 Oct. 1839.)

Réponse aux Circulaires.

N.º le Rector produit en réponse à la circulaire adressée par l'Académie aux Universités, six lettres: Une du 5, de la région de l'Université de Bâle. Une du conseil d'éducation de Zurich du 8 Janvier. Une du conseil d'éducation de Thurgovie du 7 Février. Une du 12 de l'Académie de Genève. Une du 4 de la commission d'éducation de la ville de Neuchâtel. Une du 10. Du conseil d'éducation du canton de Fribourg.

Les lettres expriment toutes, les reconnaissances & les vœux pour l'Académie de Baudouin, ainsi que leur désir d'avoir avec elle des rapports aussi fréquents que possible. De plus ces lettres sont accompagnées de diverses brochures relatives aux établissements d'instruction publique de ces divers Cantons.

N.º le Rector rapporte qu'il a été répondu à ces diverses lettres, d'abord après leur réception; du reste les documents transmis sont déposés dans la Bibliothèque Mûlle.

Collier de Hayon; Gages demandés.

On lit deux lettres Du Directeur de l'École de Gymnase, Adolphe Hayon & Collier qui demande la continuation du gage dont ils jouissent; on lit aussi une lettre de N.º le Directeur du Collège, du 20 février, qui rend un fort bon témoignage à ce jeune genre; d'après le témoignage, & celui rendu par N.º le professeur dont il devient du honneur, sa demande sera transmise avec plaisir favorable au conseil de l'instruction publique.

Proposition p. le demandeur de Gages.

N.º le Directeur dans sa lettre, propose, ensuite de l'art. 136. 138. & 140. du Règlement: 1.º qu'une époque, telle par ex: que le 1.º Juin, soit fixée comme étant le terme des demandes de gage pour 1840-1841. et que les états du gymnase soient avertis par affiche que l'Académie n'aura

leurs demandes jusqu'à ce moment là. 2^e que la commission soit alors consultée sur l'ensemble des demandes avec connaissance du nombre des bourses qui pourrions être accordés aux élèves du Gymnase. 3^e que l'Académie décide sur les observations présentées par le Directeur, au sujet de chaque Candidat, ensuite de cette consultation? L'Académie adopte cette proposition.

Michel rentre de la jouissance de son Gage.

L'Étudiant de Théologie Michel, qui a prêté une année à l'Université de Rubeine et qui est revenu le 1^{er} Octobre, demande de rentrer dans la jouissance du gage qui lui avait été accordé précédemment; on l'accorde à dater du quartier c'est à dire le 31 Décembre 1839. inclusivement.

Revue de la Bibliothèque.

N^o 6 le bibliothécaire fait lecture d'une fameuse de réquisitoire pour le renvoi de la Caisse de la Bibliothèque, qu'il est appelé à remettre actuellement au Département des Finances; adopté.

Fonds de la Bibliothèque.

Sur la proposition de N^o 6 le Bibliothécaire, on décide de demander au conseil d'Etat; 1^o la remise immédiate de 663 fr. 60 c., somme provenant des intérêts anciens et qui sont nécessaires pour le payement de diverses acquisitions. 2^o que l'intérêt du capital de la Caisse soit remis régulièrement au Bibliothécaire, par trimestre, aussi longtemps que l'administration de la Bibliothèque, demeurera sur le pied où elle est aujourd'hui.

Règlement de la licence en Théologie.

D'après la demande de N^o 6 le président de la commission ecclésiastique, on vint au conseil d'Etat pour le prier de vouloir bien promulguer sans retard le règlement sur les 4 années des aspirans à la licence en Théologie.

26 Février 1840.

Réparations au Cabinet de Physique.

N^o: le professeur Wartmann fait rapport qu'il a pris des mesures pour des vitraux dans l'auditoire de Physique & que N^o: l'ingénieur Bidos s'occupera des moyens de consolider le plancher de l'auditoire de la manière la plus convenable.

Fonjallaz P.

L'Étudiant Fonjallaz demande de pouvoir subir aussi-tôt que possible un examen d'économie politique. On lui accorde de subir cet examen du 16 au 31 Mars, de plus on nomme pour assister à cette épreuve comme experts M. H. le Professeur G. Secretan & M. arc Secretan; on fera part de cette demande au Conseil de l'Instruction publique.

Concours pour les Chaires Vacantes.

Le Conseil de l'Instruction publique communique par lettre du 21 f.^r les décisions ci-après, prises le 15 par le Conseil d'État au sujet des concours à ouvrir pour les chaires académiques qui sont encore vacantes.

- 1^o la séparation des deux chaires pour l'enseignement de la littérature grecque & de la littérature latine est maintenue.
- 2^o le concours pour la chaire de littérature grecque n'est pas ouvert dans le moment.
- 3^o le concours pour la chaire des Sciences sociales & politiques est ajourné.
- 4^o Il sera ouvert des concours pour la chaire de philosophie & d'histoire de la philosophie et pour les quatre chaires de la Faculté de Droit.
- 5^o le concours pour la chaire de chimie est ajourné d'une année.

En suite de ces décisions, le Conseil demande à l'Académie, si elle a quelques propositions à faire à ce sujet.

N^o le prof. Wickiewicz, Propos.

L'Académie considérant que les décisions du conseil
 d'Etat ne font aucune mention de la chaire de Lettres;
 1^o qu'il est urgent que cette chaire soit pourvue d'une manière
 définitive; 2^o que M^o Wickiewicz qui l'occupe maintenant
 comme professeur extraordinaire s'acquitte de ses fonctions
 avec un talent très remarquable, ce qui est confirmé par
 une lettre de ce jour, de M^o le Directeur du Collège, d'après
 la demande de renseignements faite par M^o le Recteur qui
 présente un rapport très favorable sur l'enseignement
 de M^o Wickiewicz au Gymnase, décide unanimement
 de proposer au conseil de l'Instruction publique que le
 conseil d'Etat adresse une vocation de professeur ordinaire
 de la chaire de littérature Latine à M^o Wickiewicz.
 L'Académie émettra en outre le vœu que M^o Wickiewicz
 reçoive un traitement en harmonie avec les circonstances
 où il se trouve & autant que le lois le permettent.

réponse de
M^o le Recteur.

M^o le Recteur soumet à l'Académie, une
 lettre qu'il adresse au conseil de l'Instruction pu-
 blique, dans le but d'obtenir un changement
 au programme de son cours.

Du 19 Mars 1840.

Monsieur M. le Recteur Normand,
Secretan, Dufourmet, Herzog, Chappuis, Wartmann.

Cercle.

M. le Recteur informe l'Académie que M. le Directeur du Collège s'est avisé qu'il s'était formé un cercle composé d'étudiants & d'élèves du gymnase & que ce cercle s'est immédiatement dissous.

Examen de Droit.

On dépose sur le bureau le circulair de M. le Recteur, du 2 Mars, par laquelle on voit: 1. que l'on accorde à M. Suenzient l'éc. en droit de subir son examen de Droit Civil, le 20 de ce mois et qu'on nomme pour examinateurs, M. M. Secretan - Secretan & Ed. Secretan déjà nommés pour assister à l'examen d'économie politique de M. Bonjallay.

Walan, piémontais.

2. que M. Walan, étud. piémontais demande un congé de ans, & que M. le Recteur lui a répondu que l'Académie, d'après le nouveau règlement n'accorde plus de congé, mais qu'elle peut lui accorder un acte de son immatriculation comme étudiants.

Examen de Droit; 4 part.
& Econ. Polit.

Le conseil de l'Instruction publique écrit 2 lettres du 9; l'une, annonce qu'il a fait choix de M. Pemonier avocat à Lausanne, pour assister comme expert à l'examen de Droit-Civil de M. Suenzient; & l'autre, qu'il a nommé M. Rogivue aini, pour assister à celui de M. Bonjallay.

Examen de Théologie.

M. le professeur Dufourmet fait connaître les étudiants de la faculté de Théologie qui se proposent de

19 Mars 1840.

subir des examens, soit à la fin du présent semestre, soit au commencement du semestre d'été, & son nom sera en même temps le Laminateur en décidant d'inscrire au fond de l'Instruction pour qu'il en dirige aussi de son côté.

1^{er} Semestre.

Grammaire.	Laminateur.	Etudiants.
Philologie histo.	N. N. Hoeyog, Vins.	N ^o Heibel.
Légis de l'A. 2 ^o Pub ^l	Dufourmet, Chappuis.	Blanchard, Ch. L. Chappuis.
		Durand, N ^o L. Chappuis.
Légis de N. Pub ^l	⊙ ⊙	Robier.

2^d Semestre.

Dogmatique.	Chappuis, Hoeyog.	Vernu.
Philolog. pratiques.	Vins, Dufourmet.	Heibel, Ch. L. Chappuis.
„ „ systématique.	Chappuis, Hoeyog.	Joubert, Heibel, Blanchard.
		Ch. L. Chappuis, Durand.
Légis de l'A. Pub ^l	Dufourmet, Hoeyog.	Vernu.
Langue hébraïque.	⊙ ⊙	Formeroles.

Caisse de la Bibliothèque; Intérêts.

Le Département des Finances transmet un bon de 2663 60. pour solde des intérêts arriérés de la caisse de la Bibliothèque & il annonce qu'il le payera à l'avoir par trimestre, ainsi que l'Académie l'avait demandé le 26 février. N^o le Bibliothécaire a donné le reçu de cette somme et il présente aussi le récépissé du Département, pour l'avoir qui lui a été fait au rentrée de la Bibliothèque.

19 Mars 1840.

Comptes.

Le conseil de l'Instruction publique écrit le 28 février qu'il a reçu le compte de l'Académie, mais qu'il n'a pas reçu le compte mentionné à l'art. 164. § 2.

M. le Recteur a communiqué cette lettre à M. le Secrétaire Caisier qui lui a donné des explications. Les explications ont été transmises au conseil qui répond par lettre du 11 de ce mois, que ces observations lui ont paru suffisantes pour cette année, mais qu'à l'avenir le Secrétaire est invité à se conformer aux art. 166. 167. 168. 169. du règlement.

Leçons de M. Honnard.

Le même conseil écrit le 4 en réponse à la lettre académique du 26 février, qu'il a approuvé le changement demandé par M. le Prof. Honnard, pour son cours de littérature.

Leçons de M. Hollard.

Le même conseil écrit que le conseil d'Etat a décidé qu'il n'y a pas lieu à donner le cours de Philosophie de la nature offert par M. M. Hollard, & proposé dans la lettre académique du 7 février, attendu que le fonds alloué pour ce genre d'objets pendant cette année sont épuisés.

Fondation Gay.

Le même conseil transmet par lettre du 11 les décisions du conseil d'Etat relatives au don de capital de 1000 fr. fait par M. Gay en faveur des élèves du Collège & du Gymnase et à la distribution actuelle de 40 fr. donnée par la même personne. L'Académie décide de ne rien statuer maintenant en principe, mais pour chaque cas particulier.

19 Mars 1840.

M^r Adam Hochkiewicz, nommé
Professeur de Littérature Latine.

Le conseil de l'instruction publique écrit le 17 que
le Conseil d'Etat, d'après l'art. 18 de la loi, a conféré à M^r
Adam Hochkiewicz le titre de professeur ordinaire de littérature
latine dans l'Académie de Lausanne, avec un traitement de
3000 fr. L'Académie est invitée à donner avis de la nomina-
tion à M^r Hochkiewicz, ce qui sera exécuté.

Relativement au jour de l'installation, dans la lettre qu'elle
aussi, l'Académie décide qu'elle attendra la réponse de M^r
Hochkiewicz, avant d'écrire à ce sujet au conseil de l'instruction
publique.

M^r le Rector présente le programme des cours pour
le prochain semestre, ce programme est adopté avec leger
amendement et sera transmis au conseil de l'instruction publique.

Sur la demande présentée par M^r le Président de
la Société pédagogique, dans une lettre du 1^{er} de ce mois,
on accorde à cette société pour sa séance annuelle l'usage
de la grande salle du collège, le 24 & 25 Avril prochain.

M^r le Rector informe l'Académie que M^r
Lator, français, demande quels sont les examens qu'il
doit subir pour être admis dans la faculté de Théologie,
M^r Lator produit un diplôme de Bachelier en lettres,
obtenu à Pouloudes. On nomme pour examiner cette
affaire & présenter un rapport, une Commission composée de
M^r Ha Wartmann & Desfourmet.

On décide de rappeler par la voie de l'épiche, le
prix de déclamation fondé par M^r le professeur Vochat,
en ajoutant que l'examen aurait lieu dans la semaine
du mois d'Avril.

Programme des Cours.

Salles pour la Société Pédagogique.

Lator.

Prix de déclamation à M^r Vochat.

19 Mars 1840.

Stampille de la Bibliothèque de la Harpe

N^o. le Bibliothécaire présente l'estampille destinée à marquer les livres de la Bibliothèque de N^o. de la Harpe, cette estampille est adoptée & sera payée sur la caisse des avances remboursables.

Gages.

Le Département de l'Intérieur écrit le 4, que le Conseil d'Etat a accordé les gages ou bourses de la manière suivante.

- 1^o N^o. Buisson, un gage de la 3^e classe ou 3^e Sup^{er}ior.
- 2^o Pomeroy, Justin.
- 3^o Lestaprey,
- 4^o Lentinis, la conservation de son rang dans la 1^{re} classe.
- 5^o Dupont, élève du gymnase, un gage de 3^e classe.
- 6^o Henry,

Le Conseil confirme pour une année les gages, aux Etudiants Martin, Bayon & Götter.

Le Conseil informe de plus que les gages de la 1^{re} Sup^{er}ior sont à l'avenir & jusqu'à nouvel ordre de 140 fr., ceux de la 2^e de 114 fr. & ceux de la 3^e de 92 fr. par an.



Du 2 Avril 1840.

Président: M. H. Le Recteur Hornnards,
 Secrétaire: Lufmann, Vint, Olivier, Chappuis, Hartmann.

Fondation de M. Forchat, au profit de
 déclamation, réclamation de M. le
 Directeur au collège.

On lit une lettre du 27 Mars, de M. le Directeur du
 Collège cantonal, par laquelle, il demande que le prix de
 déclamation fondé par M. Forchat soit accordé aux élèves
 de la 3^e classe du Gymnase correspondant à la 1^{re} volée
 d'éloquence dans l'ancienne académie.

M. le Directeur s'appuie sur le texte de la fondation transmise
 dans le registre académique, et sur l'intention bien connue
 du fondateur. Il conclut en demandant que l'Académie
 veuille mettre à la disposition de la Commission, qui procède
 à l'examen de récitation dans la 3^e classe du Gymnase
 aux et autres promoteurs du mois de Juin, la somme destinée
 pour ce prix.

L'Académie décide 1^o d'adhérer à la demande faite par M.
 le Directeur. 2^o de déposer le Capital dans le Caisse du
 Département de finances, puisqu'elle n'est plus appelée,
 elle-même, à allouer le prix en question.

Lettre du 26 Mars de M. le Directeur du collège,
 il informe l'Académie que la Commission a décidé d'accorder
 aux élèves Steinlen & Prottet, de la 1^{re} classe du Gymnase,
 la part du prix fondé par M. Gay, qui doit être alloué
 au Gymnase.

Le conseil de l'Instruction publique écrit le 28
 Mars, pour demander à l'Académie son rapport sur l'applica-
 tion de l'intérêt annuel actuellement disponible de la fondation
 de M. Gay.

Prix de la fondation Gay.

2 Avril 1840.

N^o le Recteur a demandé aux Conseils des diverses Facultés si elles avaient des propositions à faire à l'Académie, le Conseil de la Faculté de Théologie propose les Etudiants Jourd'hui & Peymonde; celui de la faculté des Lettres & Sciences propose les Etudiants Guignard & Estropay; celui de la faculté de Droit pense que la somme allouée pourrait être jointe à des prix assignés ensuite à l'examen. L'Académie délibérant sur cet objet décide de partager la 20 fr. à assigner en 2 portions égales dont l'une sera donnée à N^o Jourd'hui de la faculté de Théologie & l'autre à N^o Guignard de la faculté des Lettres & Sciences.

Courvoisier & Guignard.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 28 Mars en réponse à la lettre académique du 20 qu'il a nommé les experts suivants:

- a.) pour la Théologie historique, N^o le past^r Fabe;
 - b.) pour l'église, N^o Berdey, chapelain de l'Hospice;
- Le Conseil ajoute qu'il ajourne les nominations subséquentes pour le 2^e semestre, et il invite l'Académie à lui rappeler cet objet en temps convenable.

On nomme pour assister aux examens de Droit:

N^o. N^o. Zündel & Herzog.

à cet de Droit civil: N^o. N^o. Secretan - Secretan & Ed. Secretan.

On prie le Conseil de l'Instruction publique de désigner dix à présent des experts pour les examens du second semestre, vu qu'il est nécessaire de les régler avant la fin du semestre actuel.

Experte pour les Examens.

2 Avril 1840.

M^r Wickiewicz.

M^r le Recteur annonce que M^r Wickiewicz accepte la nomination de professeur et qu'il désire que son installation ait lieu à la fin de Mai; L'Académie adopte cette proposition et décide dans ce sens au conseil de l'Instruction publique.

Tableau des Cours.

Le conseil de l'Instruction publique réunit le 30 Mars qu'il a pris connaissance du tableau des cours à donner pendant le semestre prochain, et il demande que les leçons d'histoire et de philosophie puissent être données à des heures où elles soient suivies par tous les étudiants auxquels ces cours peuvent être utiles.

L'Académie rédige ce tableau conformément au vœu du conseil, mais en lui faisant observer de très graves inconvénients; il résulte, par exemple, de ce que pour faciliter aux étudiants de Philologie la possibilité de suivre le cours de Philosophie, on doit leur donner dans la faculté de Philologie des leçons dont les heures ne sont pas constructives, ce qui est une perte réelle de temps, ainsi que l'expérience l'a toujours prouvé.

On dépose sur le bureau, de la part de la chancellerie d'Etat; 1^o le tome 36. du recueil des lois et arrêtés du Gouvernement; 2^o le tome 2. du Droit public de la Suisse.

M^r le professeur Wartmann exprime le désir qu'il puisse donner un nombre plus considérable de leçons d'ici au mois d'août afin d'être libéré au commencement de ce mois pour faire un voyage scientifique. On transmettra cette demande au conseil de l'Instruction publique avec prière favorable.

M^r le pro-Recteur fait rapport que le Samedi 21 Mars

Recueil de lois.

M^r Wartmann.

Fonjallan.

2 Avril 1840.

115.

N^o Fonjallay a subi l'examen de l'économie politique et que cet examen a été admis.

N^o le professeur Dufourmet rapporte qu'il n'a pas convoqué la commission chargée dans la dernière séance d'examiner les papiers de M. H. Vermeil & Latour par suite du règlement pour la fin de l'année déterminant la question relative à ces deux étrennes.

Vermeil & Latour.

Du 23 Avril 1840.

Présents: M. H. le Recteur Monnard,
M. Vogt, Olivier, Chappuis, Wartmann.

Examen.

N^o le Recteur rappelle la circulaire du 14 par laquelle on voit que l'Académie accorde à l'étudiant Ballif de subir l'examen d'histoire et qu'elle a désigné M^o le prof. Olivier pour diriger cet examen.

Et parte pour examen.

On lit le titre du journal de l'Instruction publique. Une du 7, par laquelle il annonce qu'il a nommé pour assister à l'examen d'histoire qui se fera au commencement du semestre prochain, M. H. Püllsmin & Guinand. Une de la même date qui annonce qu'il consent à désigner pour à présent des experts pour les examens qui doivent se faire dans le semestre d'été, et qu'en conséquence il a nommé les suivants:

23 Avril 1840.

pour la Philologie systématique, M^r Fabre, Pasteur
 " pratique, M^r Honnou
 Hébreu & Arabe, M^r Seresche, à Lutry
 Grec, M^r Solomiac
 Droit civil, M^r Penvenin, avocat.

M^r Dickiewicz, installation.

Une de la même date qui informe l'Académie qu'il ne voit aucun empêchement à ce que l'installation de M^r Dickiewicz ait lieu à la fin du mois de Mai; il ajoute qu'on pourra s'occuper plus tard de la fixation du jour.

Programme des cours.

Une de la même date par laquelle il annonce 1^o qu'il a revêtu de son approbation le programme des cours pour le semestre

M^r Hartmann.

2^o qu'il autorise M^r Hartmann, à répartir sur le mois de juillet, les leçons qu'il devait donner dans la première quinzaine du mois d'août.

Fondation Gay.

Une du 10, rappelant que le prix de la fondation Gay doit être donné en lieu.

Règlement des Étudiants.

Une du même jour, annonçant que le Département de l'Intérieur a jugé que le projet de règlement présenté par les Étudiants, pouvait être modifié & simplifié & lui a renvoyé le manuscrit.

Le Conseil de l'Instruction publique charge l'Académie d'inviter les Étudiants à venir à travail, à faire une rédaction plus claire et à le mettre en harmonie avec la loi ecclésiastique, puis d'examiner elle-même cet ouvrage.

l'Académie décide de transmettre aux Étudiants:

1^o leur projet de règlement à revoir.

23 Avril 1840.

- 2° La copie de la lettre du conseil de l'Instruction publique.
- 3° Un exemplaire de la loi ecclésiastique.

4 points & 4 amendes.

D'après 2 lettres de M. le prof. Dufournet, l'une du 3 et l'autre du 4 et une de M. le prof. Vimet, on voit que six examens décisifs ont eu lieu.

Phélogie exégétique, M. Blanchards, admis
 Ch. 1. Chappuis
 M. 4. Chappuis

M. Boudy assistait à l'examen comme expert.

Phélogie exégétique du l'ancien Testament.

Durand, admis avec une complète satisfaction.
 Durand, admis

La commission était composée du prof. enseignant de M. Chappuis, prof. & Boudy, expert.
 Probst, admis avec satisfaction.

Phélogie historique, Michel, admis avec satisfaction.
 M. H. Herzog, prof. enseignant, Fines & Rabut.

Médailles.

Sur la proposition de M. le Bibliothécaire en chef, on a voté à la commission de la bibliothèque d'acheter des médailles obligez, pour la valeur de 100 fr.

Immatriation des 4 termes.

On décide de prier le conseil de l'Instruction publique de procurer une explication du dernier paragraphe de l'art. 72. du règlement relatif à l'immatriation des 4 termes. (Voy. lettre du 24.)

Du 7 Mai 1840.

Président: M. H. le Recteur Honnorable,
 Secrétaires: Lufjournet, Vinet, Heugy, Chappuis, Wartmann.

Immatriculation des Étudiants.

N^o le Recteur communique une lettre du 1^{er} de ce mois, du Conseil de l'Instruction publique, relative aux immatriculations des étudiants: Il informe que le Conseil d'Etat a modifié, comme suit, l'art. 72. du règlement de l'Académie: Art. 72. La finance due par les étudiants, aux professeurs dont ils veulent suivre les cours, est fixée comme suit, pour chaque semestre.

à cinq francs, pour un cours à une, deux ou trois heures par semaine.

à huit francs, pour un cours à plus de trois heures par semaine.

Allocation de 40 fr. à la Bibliothèque.

Le Département de l'Intérieur demande par lettre du 28 Avril des renseignements sur une somme de 40 fr. destinée à la caisse de la Bibliothèque, chaque année par le Trésorier de l'Etat. N^o le Recteur fait rapport qu'il a répondu au Département de suite, et communiqué la réponse qui est approuvée.

Diplômes étrangers.

Lettre du 24 Avril de N^o le prof. Vinet. Il présente des observations, sur ce que le silence de nouveau règlement pour le baccalauréat peut faire supposer que les diplômes d'examen accordés par d'autres académies ne peuvent pas être admis dans celle de Lausanne; il signale plusieurs inconvénients qui résulteraient de cette mesure et demande que des observations soient faites à l'autorité, dans

7 Mai 1840.

Le but qu'il doit être pris une mesure moins défavorable aux jeunes gens qui ayant fait leurs études préliminaires dans d'autres académies, souhaiteraient venir les continuer ici. L'académie délibérant là dessus, et considérant l'importance de cette affaire et les conséquences qu'elle peut avoir, décide de nommer, pour préparer un projet de lettre qui sera soumis à l'académie, dans une prochaine séance, une commission composée de M. H. Fines et Dufourmet.

Paris.

On lit deux lettres, l'une du 29 Avril, de l'Etudiant Lavi, qui demande s'il est au bénéfice de la décision de l'académie prise à son sujet le 26 Octob. 1839. ou de l'art. 8. du Chap. IV. du règlement pour le bachelier. On confirme cette décision.

Boste.

Une du 1. Mai de M. Boste, demandant si le certificat de diplôme qu'il a obtenu à Senlis pourroit lui être compté à Landannes.

Ces deux questions se rattachant à la question précédente sont remises à la commission qui vient d'être nommée et qui en fera rapport à l'académie.

Examen.

On fait le rapport suivant sur les examens subis en dernier lieu :

Philologie systématique comprenant Dogmatique et morale, la 1.ère épreuve de vive-voix, la 2.ème par écrit.

Michel, admis avec approbation.

Durand, admis.

Couët, id

Blanchard, id

Ch. L. Chassain, id

7 Mai 1840.

Garon de Droit + de Procédure civile:

Lempereur, admis.

Meyer, id.

Haupt, non admis.

Mayer, id.

N^o Remier, 4 part, 2 leçons.

Langue hébraïque

Fornes, admis avec satisfaction.

N^o Lersch, 4 part, 1 leçon.

Littérature grecque 27 Avril.

Faucher, admis avec satisfaction.

Loduy, id.

Comte, admis.

Baillif, id.

Gay, id.

Littérature française.

Bothe, admis.

Dulon, f. cat.

N^o le Recteur présente de la part de l'ancien étudiant Florian Dulon, des témoignages honorables de ses professeurs dans il a suivi les cours à l'université de Tubingue. Il en 'replai' sur le Catalogue.

N^o le Recteur rapporte que N^o lebr, désire être 'replai' comme étudiant de théologie, sur le catalogue, en vertu de l'art. du règlement, à qui est accordé.

N^o le prof. Wartsmann, fait rapport que le Cabinet de physique a été restauré & qu'il a vendu pour 21 fr. de vieux instruments, tout-à-fait hors d'usage.

rebr?Cabinet de physique.

7 Mai 1840.

qu'il remplacera par des acquisitions nouvelles, approuvées.

Courvoisier.

N^o le prof^r Dufourmet, rapporte que l'Étudiant Courvoisier a choisi pour sa part du prix qu'il a obtenu, (V. Jean. du 2 Avril.)

1^o Réaumur : Hist. de l'Établissement de l'École de

2^o Probus : Guide & Studio.

3^o Bonn-chote : abrégé de l'Hist. de la Bible.

Guignard.

et N^o le Recteur rapporte que N^o Guignard a choisi l'ouvrage de N^o Falck sur le Logarithmes.

Du 11 Mai 1840.

Présens : M. M. le Recteur Honnarde,
Dufourmet, Vinet, Olivier, Chappuis, Martmann,
N^o Nouanton, prof. extraordinaire.

Lamenc.

On présente 2 rapports d'examen, le 2^o de l'aut^r
Un de N^o le prof^r Dufourmet

Phélogie pratiques

Ch. L. Chappuis, admis

fr. L. Reichel, 

La Commission était composée de N^o Dufourmet, présid^t, N^o Vinet, prof. enseignant, N^o le past^r Honnereu, et past^r.

Un de N^o Kulliermin, et past^r. - Histoire; N^o Olivier, prof. enseignant,

fr. Kaupert, admis.

Ballif, admis avec satisfaction.

11 Mai 1840.

Auditoires;
Musée;
Bibliothèques;

proposition de changer leur emplacement

On lit une lettre du 9 de ce mois, adressée à l'Académie, par l'Inspecteur des Bâtimens de l'Etat. Il expose qu'ayant été chargé d'aider aux moyens d'agrandir le Musée, il desine savoir: 1.° si les auditoires actuels sont assez vastes & si l'on pourrait sans inconvénient en diminuer la capacité.

2.° quel est l'emplacement que l'on pourrait consacrer aux auditoires qui seraient déplacés, si le Musée reste à sa place actuelle, et il présente quelques idées à ce sujet.

On décide de proposer que le Musée soit placé hors du bâtiment proprement dit du collège, afin qu'il puisse prendre l'extension désirée sans nuire aux autres établissemens de l'Académie; on insistera sur ce point de même que sur les inconvénients assez graves, entraînés sous le rapport de la surveillance si l'on dissémine & isole les auditoires.

3.° Dans la supposition où le Musée devrait être conservé dans son emplacement actuel, on répondra que l'agrandissement ne peut avoir lieu que du côté des auditoires de physique et de Belle Lettre.

que si, dans ce cas, l'auditoire de Physique est transporté il en a desin, qu'il puisse être exposé au soleil du midi et que les pièces qui accompagnent les auditoires soient de niveau avec lui.

On ajoutera que les 2 autres auditoires pourraient être placés ou dans l'aile nord, ou dans la cour Leache et que le 1.° parti est préférable.

qu'il est urgent de donner à la Bibliothèque la salle de fondus de l'Instruction publique, tel emplacement convenable pour la Bibliothèque ligée par No. de la Harpe, qui

11 Mai 1840.

d'ailleurs cet établissement s'accroît tous les jours et qu'il faut songer à son avenir.

On décide d'écrire au conseil d'Etat pour lui demander la compétence de M.^r le Prof. de Chimie.

Professeur de Chimie; compétence.

Du 14 Mai 1840.

M.^r le Recteur Honnorable,
Secretan, Dufourmet, Vinet, Hergog, Olivier,
Chappuis, Wartmann.

Diplômes étrangers.

M.^r le professeur Vinet fait lecture du rapport présenté par la commission nommée dans la séance du 7. pour ce qui tient aux diplômes étrangers. Le mémoire est adopté avec de faibles observations.

Relativement à M.^r H. Sais & Boss dont il a été fait mention dans la dernière séance; l'Académie en délibère sur ce qu'elle aura reçu une réponse du conseil d'Etat, & c. ce dont ces 2 étudiants seront informés.

M.^r H. Sais & Boss.

Le secrétaire demande pour lui-même un congé de 3 mois pour faire un voyage en Angleterre & il propose pour le remplacer pendant son absence, conformément à l'art. 163. du règlement, M.^r Alphonse Simond, secrétaire de la Direction des écoles de charité.

M.^r ant: Surtat; secrétaire; voyage.
M.^r Alph. Simond, remplaçant.

L'Académie accorde le congé & accepte le remplaçant proposé par M.^r Surtat.

Du 20 Mai 1840.

Présens: H. H. le Recteur Howard,
 Secretan, Dufourmes, Pons, Herzog, Olivier,
 Scappin, Wartmann.

Bibliothèque; observations.

Le Département de l'Intérieur transmis par lettre
 du 19 à ce mois & pour rapport aussi prompt que possible,
 une copie des observations faites par la Commission du Grand
 Conseil, sur la Bibliothèque.

Cette Commission, entre autres, et primo le vœu que la Bibliothèque
 soit ouverte tous les jours dût-on, s'il le faut, employer à cet
 effet une partie de somme consacrée à l'achat de livres;
 ensuite la Commission se plaint du trop grand nombre d'ouvrages
 allemands achetés depuis quel que temps, en comparaison de
 ceux en français ou en d'autres langues.

L'Académie après avoir entendu M^{rs} le Bibliothécaire décide que
 dans sa réponse elle se bornera pour le moment à exprimer
 avec instance le vœu qu'il ne soit pris à l'égard de la
 Bibliothèque aucune mesure partielle qui pourrait
 devenir très préjudiciable, mais qu'il n'en soit pris que
 pour l'ensemble de cet établissement.

Du reste il sera répondu sommairement aux observations
 transmises par la lettre du Département de l'Intérieur
 (V. lettre du 21.)

à cette occasion on décide d'inviter M^{rs} le Bibliothécaire
 ordinaire de ne remettre que livres à une personne privilégiée
 qui en sera la signature.

Le Département de l'Intérieur par lettre du 13,

Professeur de Chimie; inspecteur, Rou.

20 Mai 1840.

transmis un bon de 400 fr. pour la compétence de
professeur de chimie: (V. séance du 11 Mai.)
Le bon a été remis à M. Herantou.

Comptes; Caisse de la
Bibliothèque et de l'Académie.

Le Conseil de l'Instruction publique a le
19 de ce mois que le Conseil d'Etat a approuvé le compte
de M. le Bibliothécaire et de M. le Secrétaire Caissier, il
en fait un petit nombre d'observations dont ce sont
fonctionnaires prennent note, chacun pour ce qui les
concernent en particulier.

Le Conseil demande aussi que les notes fournies par le
bureau soient jointes aux autres pièces justificatives
qui accompagnent le compte.

Du 12 Juin 1840.

Président: M. M. le Pasteur Bonnards;
Secrétaire, Viret, Olivier, Herzog, Chappuis, Wartmann.

M. Sotel.

On dépose au bureau la circulaire du 11 de ce mois
de M. le Pasteur, par laquelle on voit que M. Sotel est autorisé à
donner un cours de Sténographie dans un des auditoires.

M. le Pasteur ajoute que M. Sotel ne profitera pas
dans ce moment de cette concession vu la proximité des
examens.

Comité Gutenberg; à Strasbourg.

Lettre du Comité de monuments Gutenberg, contenant
une invitation à l'Académie à l'envoyer par députation à
Strasbourg à la fête qui aura lieu à l'inauguration du

Monument élevé à la mémoire de Gutenberg.

Il lui répondra à cette invitation avec remerciement, quant à l'acceptation, cela dépendra du moment où la cérémonie aura lieu, ainsi que des occupations des Membres de l'Académie.

M. le Professeur Monnard; congé.

Le Conseil de l'Instruction publique répond le 11, qu'il accorde à M. le Professeur Monnard la demande qu'il a faite de pouvoir s'absenter durant les 3 dernières semaines du semestre actuel, sauf à remplacer d'ici à cette époque les leçons qu'il aurait dû donner.

Conseil d'Education des Gendarmes.

Le Conseil d'Education des Gendarmes, par lettre du 20 Mai, transmet divers brochures relatives à l'Instruction publique dans ce pays là, de même que des détails intéressants sur les travaux qui ont lieu sur cette branche de l'administration. M. le Recteur annonce qu'une réponse a déjà été adressée à ce Conseil, ce qui a été approuvé.

Bibliothèque, Service des Bénévoles.

On décide de demander au Département, le trimestre de au 1 Bénévoles pour les services à la Bibliothèque.

Requêtes d'Etudiants; examens.

On lit une lettre du Conseil de la Faculté de Théologie relative aux examens à subir par les Etudiants qui apprennent à la hâte en Théologie; à cette occasion il est lu 3 lettres d'Etudiants: l'une de M. Joubert demandant à être dispensé de l'examen de littérature prescrit implicitement dans l'art. 89. de la loi sur l'Académie; cette demande est appuyée par le Conseil de la Faculté de Théologie. Une autre collection

de plusieurs Etudiants, dans le même but.

L'Académie considérant la décision relative à la faculté de Droit et l'état transitoire où se trouvent les pétitionnaires, et sachant qu'une décision n'aura pas de conséquence pour l'avenir, décide que ces Etudiants seront dispensés de l'examen de littérature française. —

— On lit une autre lettre de M. H. Blanchard, M. L. Chappuis, Michel, Louis, Durand qui demandent à être dispensés de la Philosophie et ils approuvent leur demandes de plusieurs considérations.

Le conseil de faculté approuve aussi cette pétition par divers motifs & surtout en regard à l'époque où le règlement pour la licence a été promulgué.

L'Académie accorde le fins de cette demande

N.º le prof. Chappuis demande à l'Académie

si il n'y a pas lieu de s'occuper définitivement de la position de M.º Zündel. L'Académie pense qu'il conviendrait que les deux ans pendant lesquels M.º Zündel a été nommé soient évités, afin que s'il n'était pas appelé lorsqu'on pourvoira aux chaires vacantes l'on pût faire quelque démarche en faveur de M.º Zündel, et elle décide vu que les deux ans vont être évités, d'en débattre dans une prochaine séance qui devra avoir lieu avant la fin du mois.

On aura à l'Etat.º Lévrier un certificat de études qu'il a faites à l'Académie.

N.º Zündel.

Lévrier; certificat.

Du 9 Juillet 1840.

Présens: M. H. Le Poteur, Honnard,
Vint, Secotan, Wickiewicz, Chappuis, Herzog,
Olini, Wartmann.

Le procès-verbal du 12 juin, est approuvé.

M. le prof. Wickiewicz, grand scribe.

M. le professeur Wickiewicz installé le 26 de
l'école, grand scribe.

Bon.

Le 16 Juin, lettre du Départ^t de l'Intérieur
renfermant un Bon de 432.- en faveur du Pédagogue, pour
le service de la Bibliothèque, le lundi vendredi du 1^{er} semestre
1840. il a été livré à Vogel.

Le 30 Juin, le même Département accue
reption du rapport du 13 Janvier 1840. relativement à la
Bibliothèque dans l'avis serait facilité autant que possible
à tous les citoyens. La lettre du Département annonce que
le conseil d'Etat a décidé de faire connaître au Grand conseil
les difficultés qui résulteraient en donnant une plus grande
extension à l'usage de la Bibliothèque. Le conseil d'Etat
desirant régler le temps pendant lequel les livres de science
pourraient être gardés, la lettre précitée sera confiée à la commission
de la Bibliothèque, pour avis.

À la même date le Départem^t de l'Intérieur
communiqua une lettre de M. le professeur Gindros,
qui offre une collection de médailles, le Départem^t se l'ame
sur avis; renvoi à la commission de la Bibliothèque

lettre du 16 Juin, du conseil de l'Instruction publique

Bibliothèque; usage.

Médailles.

9. Juillet 1840.

40. le prof. Hoickiewicz; installation.

faisant l'installation de M^r le professeur Hoickiewicz, au
vendredi 26 Juin à 11 heures: à cette occasion M^r le Rector
déposa une circulaire demandant s'il ne conviendrait pas
de donner au dit M^r d'installation, le consul des Etudiants 21
ou 2 Etudiants de chaque faculté. le consul seul est agréé.

Discours d'installation de M^r Hoickiewicz
impression.

Le 27 du même mois le Vice-Président du conseil de
l'Instruction publique, prévient que le conseil d'Etat a autorisé
l'impression de 5 ou 600 exemplaires du discours prononcé à
l'installation de M^r le professeur Hoickiewicz.

Assurances au Mobilier.

Le 18 Juin, le Département de l'Intérieur voulant
être fixé sur la valeur des objets mobiliers qui ne sont pas
encore assurés; on répondra:

- 1^o que pour les instruments de physique on confirme la
dernière estimation, cette décision est fondée sur la vente de
plusieurs d'instruments & la dépréciation que les autres ont éprouvée
par l'usage.
- 2^o que la collection de minéraux, métaux & appareils de
chimie s'élevait à 5000 fr.
- 3^o que le chiffre de 3000 fr. représentant la valeur des instruments
d'astronomie est maintenu.
- 4^o qu'on ne saurait assigner un prix aux archives; les registres
d'une administration ne pouvant être remplacés, l'assurance
serait fictive en échange de la prime réelle que l'on payerait.
- 5^o qu'en 1830. la Bibliothèque a été assurée pour la somme
de f. 100,000. --
que de lors 31,900. -- ont été employés aux achats de livres
N, 4,357. -- pour faire des reliures.

130.

9 Juillet 1840.

6^e que la Bibliothèque de M^{te} le Général de la Harpe, composée de 5000 volumes environ, reliés & en parfait état, peut être estimée 20,000 fr.

Quant au Musée on entendra l'avis de M. H. le conservateur.

M^{te} Zündel.

Le 30 Juin, le conseil de l'Instruction publique demanda avant le 1^{er} Août prochain un rapport sur l'indignation de M^{te} Zündel, afin de prendre une décision à son sujet, M. H. le Directeur de l'Académie suspendant la délibération jusqu'à 8^{me}, plusieurs d'entre eux voulant se ménager le moyen d'émettre leur vote avec plus de connaissance de cause.

Règlement de la Société.

Le vice-président du conseil de l'Instruction publique annonce le 2 d'août, que le conseil d'État a confirmé l'avis précédent, concernant le règlement pour l'admission au grand séminaire.

Circulaires; sup.

M^{te} le Recteur dépose sur le bureau une collection de brochures que l'Université de Bâle a envoyée par l'entremise de M^{te} le prof. Gerlach auquel on accusera réception (c. d. l. 144.)

Commissions d'examinateurs.

On décide de prier le conseil de l'Instruction publique de compléter les commissions qui doivent assister aux examens demandés par les Étudiants.

L'Académie nomme:

- Messieurs Heikiewicz, pour la littérature latine.
- Honnard, " française.
- Dufourmet, langue hébraïque.
- Ch. Secretan, Histoire de la philologie.
- Olivier, Histoire.
- Wartmann, Physique.
- Chubulitz, Économie politique.

9 Juillet 1840.

on rappellera qu'en vertu du congé obtenu par M. H. le professeur enseignant, on procédera à l'examen de littérature française avant le 25 aout & à celui de physique, avant le 30.

M. Holland.

M. le Recteur communique 2 lettres l'une de M. Holland, datée de Paris 24 Juin 1840., la 2^e de M. L. Chavigny du 4^e l'Académie, après en avoir entendu la lecture, décide d'inscrire au fondit de l'Instruction publique pour lui manifester le désir que M. Holland soit appelé à donner un cours d'histoire naturelle générale, pendant un des semestres de l'année prochaine, présumant que le motifs allégués, au mois de Mars passé, pour expliquer le refus du fondit d'Etat, n'étaient pas suffisants. (Cop. de l'let. p. 144.)

Examen divers.

Au nom du fondit de la faculté des Lettres & des Sciences, M. le Recteur dépose un tableau sur lequel sont relevés les noms de 14 Etudiants & les examens qu'ils doivent subir pour obtenir le grade de bachelier en Théologie, en Droit & en Mathématique. 10. postulans pour la Théologie, 2 pour le droit & un nombre incertain pour les mathématiques. Ce don exactitude, cette liste sera annexée au registre des Sciences. On verra avec plaisir la faculté de Théologie & de droit en faire une semblable.

Concours.

M. le prof. Herzog, pense qu'avant le congé, des concours devraient être annoncés aux Etudiants; M. le Recteur soumettra cette proposition par circulaires.

Diplômes.

On accorde des diplômes de bachelier en Théologie, à M. H. And. L. Blanchard, Ch. L. Chappuis & M. Michel.

Du 16 Juillet 1840.

Présens: M. H. Le Prestre, Howard,
Secretan, Fimo, Dufourmet, Herzog,
Hickman, Chappuis, Olivier, Wasmann.

Le procès-verbal q^u est approuvé.

M^r Zündel.

D'après la lettre du 30 Juin au conseil de l'Ins-
truction publique & la résolution prise dans la séance
précédente, la discussion relative à la position future
de M^r Zündel, est à l'ordre du jour.

À la suite d'une délibération à laquelle participent
tous les Membres, ils décident à l'unanimité qu'on
enverra au conseil de l'Instruction publique, en réponse
à la demande d'un grévu, que l'Académie verra
avec satisfaction admettre une vocation de professeur
ordinaire de la chaire de littérature grecque à M^r Zündel
qui continuera, néanmoins, à donner des leçons au
Gymnase: on signalera le progrès de ces Hellénistes,
sans l'étude de la langue française.

Examen public par des postulants à la 1^{re} et 2^{de} lettres

On renvoie au conseil de la faculté des Lettres &
des Sciences, la question de savoir: si les examens de que-
lques délations qui ont été faits & admis, peuvent être
comptés aux Étudiens qui postulent des bourses
en Lettres.

Commission examinatrice.

On eût au conseil de l'Instruction publique
pour le plus de compléter la Commission examinatrice.
L'Académie a désigné:

16 Juillet 1840.

Messieurs	Secretan - Secretan,	Droit civil.
,	Dufournet,	Philologie ecclésiastique, a. l. s. test.
,	Vinot,	pratiques.
,	Herzog,	historiques.
,	Chappuis,	systematiques.

Avances remboursables; Bon.

Le remplaçant de M. le Secrétaire annonce, qu'en réponse à la demande faite au Département de l'Intérieur, il a reçu l'encaissement d'un bon de 800 fr., au débit du c^{te} des Avances remboursables.

Megamey, débiteur; remboursé.

Il communique aussi, qu'il a touché 1300 fr. - valeur provenant du rembour d'une lettre de vante crue le 10 Juillet 1830. contre M. G. Gabriel ff. M. Megamey. L'Académie autorise M. Alph. Simonds, à placer cette somme.

Du 24 Juillet 1840.

Présents: M. M. le Recteur Mornard,
 Secretan, Dufournet, Vinot, Herzog, Chappuis.

Le procès-verbal 16 aut. est approuvé.

M. M. le prof. Olivier & Heickewitz, motivent leur absence.

Cinq lettres du conseil de l'Instruction publique, 2 du 16, 1 du 18. & deux du 21 C^{te}, annonçant qu'il a désigné, comme 4 parts, pour assister aux divers examens:

Messieurs	Vinot & Colombier,	littérature latine.
	Olivier & Spérandieu,	français.

E. part. P.

24 Juillet 1840.

Messieurs Louché, anc. prof. & professeur, Langue hébraïque.
 Léba & G. Guisan, Histoire de la philosophie.
 Kullheim & Gaultier, Histoire.
 La. Charanau & Delahaye D^r, Physique.
 Rogina & J. L. B. Louché, Économie politique.
 La. Serretan & Pennerie av^t, Droit civil.
 Louché jr. & G. G. G. G., Législation.
 Bridel, Kommerow, Fabre & Bander, Philologie pratique.

Les N^{os} alternent, pour que la commission soit toujours composée de
 3 membres, y compris le professeur.

N^o 3 / Fabre & Dupourant, Philologie historique.
 Herzog & Bander, Philologie systématique.

N^o 4 Solomiac ne pouvant accept^r, N^o 1 Bridel le remplacera.

En réponse à la lettre du conseil de l'Instruction
 publique demandant de connaître les jours fixes pour les examens,
 N^o 1 le Recteur l'a informé, que lorsque la commission d'examen
 est nommée, il délègue le président qui s'entend avec tous les
 membres pour les jours & heures; N^o 1 le Recteur ajoute qu'il
 a envoyé un modèle de carte qui servent à la communication;
 cette même réponse a été le conseil que N^o 10 Pennerie & Léba
 absents, doivent être remplacés.

Le 21 du m^o le même conseil, annonce que le
 Département de l'Intérieur lui ayant demandé un avis
 sur le meilleur emploi à faire du bâtiment servant
 actuellement à l'école de dessin, il désire connaître
 l'opinion de l'Académie: Il sera répondu que la salle &
 dépendance du conseil de l'Instruction publique & tous
 les accessoires, pourraient être transférés dans le bâtiment

Jours d'examens.

École de Dessin; son emploi.

24 Juillet 1840.

de Sieb de dessin, et que le local affecté aujourd'hui à ce
 conseil, serait destiné à recevoir la bibliothèque de M.
 le général de la Harpe et la médaille; on lui exprimera
 en outre, l'urgente nécessité que cette collection de livres soit
 promptement classée, non seulement pour faciliter les moyens
 de la consulter, mais encore pour éviter le regret d'avoir
 acheté des ouvrages qui figurent peut-être dans cette
 bibliothèque et qu'on posséderait inutilement à double.

Bibliothèque de M. le G. de la Harpe.

La question envoyée au conseil de la faculté des
 lettres & sciences, pour connaître si les examens de grec
 & de latin subis & admis, peuvent être comptés aux études
 qui postulent le baccalauréat en lettres, est résolue affirma-
 tivement; l'Académie ratifie cette décision.

Examens subis.

Le 21 de ce mois le conseil de l'Instruction publique
 communique une lettre datée de Deux Ponts, 9 juillet, adressée
 par M. Aug. Boss, au conseil d'Etat, pour réclamer contre
 le règlement intervenu qui a détruit les anciennes bases
 des promesses qui, dit-il, lui ont été faites & qu'il
 croyait revêtues d'un caractère officiel.

Boss.

L'Académie charge son secrétaire de rechercher dans le
 registre ce qui concerne M. Boss, et elle répondra au
 conseil de l'Instruction publique, par un 4. rosi des
 faits précédents & qu'elle laisse à l'autorité supérieure
 le soin de confirmer ou de modifier le règlement en
 faveur du réclamant.

M. Lytel.

Le 23 du même conseil de l'Instruction publique,
 annonce que M. Lytel, seul candidat, a offert sa

series pour la chaire de droit civil & pour l'occasion
de nommer. Et les jurés qui devront assister aux examens
qui se feront à la fin de moi d'Août.

Pour la nomination, elle désigne:

M. H. De Martin, Bernard-Hoffschulte, J. Guisan
& Tayer, et le cas échéant où l'un d'entre eux n'accepterait
pas, elle nomme - Suppléant M. H. P. Penon & Esnardin,
dont le nom ne nous avons point indiqué dans la lettre au
conseil de l'Instruction publique. Soit exemplaire de
la dissertation du postulant, ayant pour titre: Sur
substitution testamentaire, - accompagnant cette lettre.

N^o le Recteur pense que la somme de
10,000 fr. pour laquelle la Bibliothèque est assurée,
est inférieure à sa valeur réelle, on fera part de cette
observation à la commission de la Bibliothèque.

N^o le Bibliothécaire en chef désire que
la demande de 1500 fr. ou la 2^e moitié ou
même accord au budget, pour le service de la
Bibliothèque en 1840, soit adressé au conseil
d'Etat.

Et pour l'examen de M. G. L. postulant
la chaire de droit civil.

Bibliothèque; assurance.

Bibliothèque, somme accord au Budget.

Du 30 Juille 1840.

Présens: H. H. le Recteur Command;
Vint, Sufournet, Clinis, Wickhainiz, Hoepf,
Sintan, Wartmann, Chappuis.

Le procès-verbal du 27 est approuvé.

On fait lecture d'une circulaire 10 daf^{te} relative aux
concours dont le relevé est:

Concours ouverts en faveur de H. H. les Etudiants
en 1840.

Programme des Concours.

1.

Faculté des Lettres & des Sciences.

Littérature latine.

Préciser les caractères des vers d'Horace par rapport à leurs sujets
(religieux, politiques, moraux etc.) ainsi que par rapport à
leurs formes (iambique, ditthéambique, didactique etc.)

Examen de vive voix.

Littérature grecque.

Les prolegomenes du Pindare de Dissen, la 2^{de} Olympique &
la premier Sythique.

Pindari Carmina quae supersunt et recensioe Beckhii,
com. perp. illust. Ludolphus Dissenius; Gotth & Lefordia
1830. 2 vol. in 8^o.)

Examen de vive voix.

Langue & littérature allemande.

Goethe: Faust von Berlichingen, Lavio, Iphigenia, Faust,
Fausts Sado. — Examen de vive voix.

Sujets de Concours.

Composition en prose.

Le sujet au choix des aspirants.

Poésie.

Le sujet au choix des aspirants.

Sciences sociales & politiques.

De la démocratie en Amérique par H. Faguenille, 2^e in 8^o.

Examen de vive voix.

Cours d'économie politique de H. B. Rossi, 1^{er} in 8^o.

Examen de vive voix.

Histoire.

Le Cardinal de Richelieu ou Charles le Téméraire :
composition faite à domicile ou examen de vive voix sur
l'un ou l'autre sujet ou sur tous les deux, au choix des
concurrents.

Géographie.

Les rapports de l'homme avec l'Océan aux différentes périodes
de la civilisation ancienne & moderne. Comment le progrès
de la civilisation est fourni à l'homme par le moyen de se rendre
toujours plus maître de l'Océan & de se mettre en contact, par
son moyen, avec toutes les parties du globe.

Examen de vive voix.

Sciences mathématiques.

Le calcul des variations : exposé de nature & ses applications
les plus remarquables à la géométrie & à la mécanique.

Examen de vive voix.

Physique.

Trois sujets de dissertation.

1^{er} Étudier la théorie physique des odeurs. Recueillir les opinions
diverses des physiciens & des physiologistes et montrer à quelles
expériences de vrai & à quelles traditions de contradictions.

Recherche jusqu'à quel point, dans l'état actuel de la physique, on pourrait expliquer la formation & la persistance des odeurs par la doctrine des ondulatoires.

2^o Montrer les analogies & les dissemblances que présentent les divers parties de la physique. quels sont les points de contact des théories de chaque fluides impondérables; quelles sont leurs différences fondamentales, & quelle route doit-on suivre pour les concilier ou les combiner? Comparer les résultats obtenus avec ceux qui fournissent une discussion semblable pour la physique mixte.

3^o Énumérer les croyances populaires sur la météorologie. Indiquer les principales circonstances qui les ont mises en vogue & qui les maintiennent en crédit. Séparer scientifiquement ce qui est vrai de ce qui est faux. Montrer quelles applications on pourrait faire de ces recherches à l'industrie agricole de dans le canton de Vaud.

Le sont les sujets de 3 concours distincts.

2.

Faculté des Théologies.

Critique générale de l'A. L. du 26. Putam.

Schott (D. 26. A.) *Tragoge historico-critica in libro novi Fœderis sacro.* Tene 1830. 1 vol. in 8.

Examen de vive voix.

L'égèse de l'Anc. Test.

Un des livres de l'A. T. au choix de chaque aspirant.

Examen de vive voix.

L'égèse du N. T.

L'épître aux Galates. — Examen de vive voix.

Histoire ecclésiastique.

La réformation du pays de Vaud, et plus, non pas dans tous les détails, mais dans un résumé qui cependant doit présenter les détails les plus intéressants.

Dissertation.

— Suite du Concours. —

Patristiques.

L'amen de l'épître de Barnabas, particulièrement sous le rapport de son authenticité. — Dissertation.

Théologie générale.

Tentative d'union entre le catholicisme & le protestantisme, par Bossuet & Leibnitz. — Dissertation.



3.

Faculté de Droit.

Droit civil.

De but & des conditions d'un bon système hypothécaire. Consulter à ce sujet l'ouvrage récent de M. Odier de Genève.



Le prix pour chaque concours est de 50 francs.

Les concours sont ouverts jusqu'au 3 Novembre, ceux de ces examens qui se font de vive voix, les concurrents qui se proposent de le subir, doivent annoncer leur intention par écrit au Recteur de l'Académie, avant cette époque.

Avant la même époque, les dissertations & les compositions, doivent être envoyés au Recteur, avec un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur, et portant extérieurement l'épigraphe de son ouvrage.

Les examens de vive voix auront lieu en séance publique; les autres devront se tenir privés & se subir à dater du 14 Novembre 1840.

Le 24 Juillet le Conseil de l'Instruction publique annonce que M. Demeris est remplacé par M. Carrard, juge d'appel, pour l'examen de Droit civil, et que pour l'histoire de la philosophie, M. H. Jüdel & Tul. Favaron remplacent M. H. Léon & G. Guizot, absents.

Cf. part. 4.

30 Juillet 1840.

Epert.

Par circulaire du 25 Juillet, M^r le Recteur propose de remplacer M^r Pison, pour la composition du le Devis, par M^r Ed. Serretan, & de nommer M^r Serretan. Merci pour l'amen de Mathématiques, adopté. -

Programme des Cours.

Le programme de cours, tel qu'il a circulé, est adopté et sera expédié au fondil de l'Instruction publique, sans autre observation que celle qu'on le lui transmet de bonne heure pour qu'il puisse remplir sa saunre.

Médailles.

M^r le Bibliothécaire en chef rapporte verbalement que le commissaire de la Bibliothèque sollicite l'acquisition des médailles napoléoniennes offertes par M^r Gindroz, mais que la somme qui serait destinée à cet achat ne devrait pas être prélevée sur la valeur annuelle allouée au service de la Bibliothèque.

Il ajoute que plusieurs particuliers (notamment M^r Régner) ont recueilli dans le royaume des Deux-Siciles.

M^r Ed. Charavanne,
Héritier de M^r Serretan,
de M^r de la gallerie } Médailles formés dans le pays.

et que ces divers détenteurs, seraient peut-être disposés à le céder à l'Etat, si l'on consentait à traiter avec eux. Les propositions sont adoptées & feront le sujet d'une lettre au Département de l'Intérieur.

30 Juillet 1840.

Bibliothèques; usage.

N^o. le Bibliothécaire en chef rapporte encore verbalement qu'il doit être répondu à la lettre du 30 juin, du Département de l'Intérieur, qu'après avoir pu de nombreuses et minutieuses informations, il n'est pas venu à la connaissance de l'Académie que le mode actuellement pratiqué pour la remise des livres scientifiques aux personnes privilégiées et pour le temps qu'elles peuvent les garder pour les consulter, ait été abusif, ou ait donné lieu à une seule plainte fondée sur un fait, que d'ailleurs un professeur enseignant n'a jamais et en aucun cas refusé de livres au lecteur qui le demandait, l'ouvrage confié au premier. L'Académie pense qu'il faut laisser subsister cet usage tel qu'il existe aujourd'hui.

Conférence académique; jour à fixer.

On prie N^o. le Rector de fixer par un circulaire le jour de la semaine prochaine, où la conférence académique pourra s'attenter; N^o. le Directeur du Collège y sera invité; Dans cette circulaire, on soumettra les noms de 4 points qui seront arrêtés à y attacher.



144.

Du 5 Août 1840.

Messieurs: M. M. le Recteur Mornand;
Vinet, Wickhemier, Bergog, Olivier, Chappuis.

Bon. Billé

Lettre du 30 juillet du Département de finances,
elle accompagne un bon de 1500 fr. en faveur de la Bibliothèque
Cantonale, cette assignation a été remise à M. le Bibliothécaire
en chef.

Fondations.

Le 4 aout, le chef du bureau de comptabilité,
adresse une lettre relative à 3 fondations affectées à des prix
spéciaux. On répondra:
1^o que l'Académie n'a pas à s'occuper du legs de M. Boissier,
attendu que l'intérêt est applicable à l'encouragement des écoles
d'enseignement mutuel qui lui est étranger.
2^o que la moitié de la fondation de M. Gay est assignée à
l'Académie et l'autre moitié au Gymnase.
3^o qu'enfin la totalité du prix institué par M. Porchet,
est destiné au Gymnase, d'après le consentement du donateur.

C. F. pentz.

Le 31 du passé, le conseil de l'Instruction
publique, annonce que M. Jallet remplacera M. Buisson
pour l'examen de Mathématique, et M. Fonod, remplacera
M. Jul. Favaron pour l'histoire du Droit.

Le 4 de ce mois, le même conseil informe
que M. Fonod est remplacé par M. Telli, avocat.

M. Berger remplacera M. Cherbulez, pour
l'examen d'économie politique.

5 Août 1840.

M^r Durand, admis avec satisfaction.

, J. L. Chappuis Hout, admis.

Le 4 duf^r M. M. Ch. Canard, fr^{id}, Secretan-Sentan, Id. Sentan ont examiné M. M. Wayer & Haugger sur le procédure civile et le droit civil, le duf^r, admis.

Du 13 Août 1840.

Présens: M. M. le pro-Recteur Sentan;

Vins, Herzog, Dufourmet, Olivier.

Les procès-verbaux du 30 Juillet & 5 duf^r sont adoptés.

La majorité au même bureau présente aurait préféré au mot usage qui figure dans le procès verbal du 30^e juillet relativement au mode pratiqué par les personnes privilégiées pour garder les livres scientifiques, l'expression: état de chose; mais cette première dénomination ayant été employée dans la lettre adressée au Département de l'Intérieur, à ce sujet, on n'y apporte pas de changement afin de laisser subsister la concordance qui doit exister entre les lettres & le protocole. L'académie par cette observation, reconnaît que ce n'est point un usage.

M^r le Directeur de collège cantonal écrit le 8 août pour solliciter en faveur d'Ab. Telleguin élève du gymnase, l'admission dans l'académie; cette proposition est renvoyée à une commission composée de M^s le pro-Recteur & Olivier, qui sont priés de donner un avis à la prochaine séance.

Examen de Droit & procédure.

Bibliothèque; usage.

M^r Telleguin.

13 Août 1840.

Re. Kaupp.

On lit le rapport de la commission qui a examiné le jeune Kaupp, le 8 def^r; D'où il résulte qu'un incident ayant fait connaître que le prénommé était et ternes et non étudiant, il n'est pas apte à être admis à la licence, la solution de cette question est renvoyée à la commission des- indiqués. Les examinateurs étaient: H. H. Vint, Mickiewicz, & Bridel; une indemnité pour 2 séances est due à ce dernier.

No. Bost.

M. le P^r du conseil de l'Instruction publique, annonce le 11 def^r, que le conseil d'état n'a pas accordé à M^r Aug. Boss la faculté d'être dispensé de quelques examens, dans le but de recevoir un brevet de licencié en théologie, ou la décision antérieure sur une demande analogue.

Concours.

On écrit au conseil de l'Instruction publique pour que les termes obtiennent ainsi que les étudiants le privilège de concourir aux sujets proposés.

Du 15 Août 1840.

Présens: H. H. le pro-Rector Sauton, Vint, Bergoy, Olivier, Chappuis.

Le procès verbal du 5. & celui du 13. sont approuvés.

Examens; rapport.

M. le pro-Rector fait lecture des divers rapports des Commissions examinatrice:
le 1^{er} Août, Théologie historique, le C. Droit général, 7. langue hébraïque, 7. Droit romain; 8. latin; 9. Philosophie; 10. 11. 12. 13. 15. Théologie pratique; 11. Economie politique; 12. Histoire; 12. Théologie historique; 13. Théol. ecclésiastique, 16. 2. 14. Théol. ecclésiastique, 15. Mathématiques

148.

15 Août 1840.

L'appréciation des succès est consigné dans le registre ad hoc.

Travaux trigonométriques.

Le 11 aout le Département militaire a reçu un exemplaire des travaux trigonométriques en Suisse; ce mémoire est déposé dans la Bibliothèque Cantonale. On accorde réception avec remerciement.

Préparateur Dubois, traitement.

Le même jour, M. le Vice-Président du conseil de l'Instruction publique, m'écrivit que le conseil d'Etat a fixé à 400 fr. le traitement annuel de M. L. Dubois, préparateur des cours de physique à l'Académie, et de chimie au gymnase.

En part.

A la même date, il annonce que le conseil d'Etat a nommé M. Guignard, avocat, et pour lui et amont de M. Lytel, en remplacement de M. Hourst, juge d'appel, qui n'a pas accepté.

Laquet accorde, Cottier, Steinhilber, Frotter.

Le 8 Août, M. le Directeur du collège a adressé une demande de gages en faveur de plusieurs élèves du Gymnase: on lui répondra qu'on adopte les conclusions préavis de la conférence, quant à ceux qui seront promus au collège supérieur dans l'Académie, savoir: Cottier, Steinhilber & Frotter; mais qu'elle n'a pas à s'occuper de ceux qui restent au Gymnase.

En part.

M. le Vice-Président du conseil de l'Instruction publique informe aujourd'hui que M. Joret ne pourra assister aux et amont de M. Lytel, l'Académie pourvoit à son remplacement par M. Penner, avocat, celui-ci & le conseil en seront instruits.

15 Août 1840.

Buenzunt; Dispendes.

N^o.¹ Just. Buenzunt adresse une lettre, sans date, qui sollicite la faveur d'être dispensé de la thèse pour obtenir le grade de Licencie en Droit; l'Académie s'empresse à sa requête; quant aux observations contenues dans la même mission, N^o.² le pro-Rector en conféra avec N^o.³ le professeur de Droit.

Fr. Hauptmann.

La commission nommée pour donner un avis sur fr. Hauptmann, pense que ce jeune homme devra, pour entrer dans l'Académie à titre d'Étudiant, subir un examen sur l'histoire littéraire romaine, d'après le cours donné à la première classe du Gymnase.

Abram Belleguin.

La même commission propose l'admission dans l'Académie d'Abram Belleguin, & son immatriculation provisoire dans la faculté des lettres & sciences, avec la réserve que lorsque ce jeune homme désirera être définitivement classé dans une faculté spéciale, il sera dans l'obligation de subir le examen de la 1^{re} classe du gymnase, conformément à l'art. 58. du règlement de l'Académie et à l'art. 10. du règlement de la faculté de Sciences pour recevoir la qualité d'Étudiant.

L'Académie adoptant les conclusions de la commission, concernant Abram Belleguin, décide relativement à fr. Hauptmann que l'examen qu'il a subi sur l'histoire littéraire de Rome lui sera compté parmi ceux qu'il devra faire s'il se propose d'entrer dans l'Académie à titre d'Étudiant.

Le 12 duf., N^o.⁴ le Directeur du collège transmet

15 Août 1840.

dont a transmis au conseil de l'Instruction publique, après
qu'on en aura reçu une copie dans le registre des titres
à la suite. y ont assisté; M. M. Normande, Pons,
Hergog, Chappuis, Olivier, Wickhemier, Pison, Herbault,
Jündel, Ed. Secretan, Ch. Secretan, Heidey, le Direct. supplé.

Racemont.

M. Alph. Simonds communique qu'il a
acquis pour le compte de l'Académie, d'après l'autorisation
qu'il a obtenue le 16 Juillet, une lettre de rente au
Capital de \$ 1300.-- crüe le 30 Juillet 1839. par
le notaire L. Dejeant, contre Simon fils de son père
Doutot, Secrétaire municipal, à Villars le Fermier.

Du 19 Août 1840.

Présent: M. M. le pro-Recteur Secretan, Pons,
Dufourmet, Chappuis, Olivier, Wickhemier, Hergog.

Le procès verbal du 15. est approuvé.

Bibles hébraïques, fondation.

Une commission composée de M. M. Dufourmet &
Chappuis recherchera s'il existe une fondation dont le but
est que l'Académie possède des Bibles hébraïques destinées
à être délivrées en prêt aux Étudiants qui font de brillants
examens & si la valeur de cette institution repose entre
des mains, si l'affirmation est résolue, la rente assignée
dans le dernier verbal sera supprimée.

19 Août 1840.

L'amen; rapport.Époux.Époux; pairs?Élèves au Gymnase promus dans
l'Académie?J. Guenzi.Concours?

Rapport de la commission qui a procédé à l'examen de
Droit public le 15 aout.

M^r Demartens écrit le 13. qu'il ne pourra assister
aux examens de M^r Lytel; il est remplacé par M^r J. P. Koch,
avocat, qui sera instruit de sa nomination. De même que
le conseil de l'Instruction publique. Si une nouvelle non-
acceptation intervenait encore, l'Académie désignerait pour y
suppléer, M. H. Boy & Verméille.

Le 18 de ce mois le conseil de l'Instruction publique
réclame la note des frais des aux époux; on lui
répondra qu'au sujet que nous avons possédé de
tout le rapport de commission examinatrice, nous nous
impressions de nous conformer à sa demande.

Induite du rapport de M^r le Directeur du collège,
on lui écrit que l'Académie confirme la qualité d'étudiants
aux 6 élèves du gymnase, dont tous les examens ont été
admis, à dont Cottier, Haefl, Steinha, Protet, van der
Nuesen, Healan, pour à venir voir la séance précédente,
pag. 150). Les 7 autres élèves ne peuvent être promus, vu
la décision de l'art. 36. de l'Académie.

Lecture est faite du procès du conseil de la faculté
de Droit au sujet de M^r Guenzi; l'Académie en opposition
à ce rapport confirme la décision du 15 Août et accorde
à ces étudiants le grade de licencié en Droit, dont le
diplôme lui sera expédié.

Le terme du concours est prorogé jusqu'au commencement

19 Août 1840.

Programme du Cours.

de Liégeois 1840. époque où ils le seront fermés.

Lettre du 19 Août du fond de l'Instruction publique qui demande avant d'arrêter le programme des cours du semestre d'hiver, le sentiment de l'Académie de l'enseignement de l'allemand, de la philosophie, de la faculté de Droit; on répond: Conformément à votre invitation, nous venons vous faire connaître les personnes qu'on pourrait proposer à donner, en l'année 1840-41, les cours qui restent de chaire vacantes dans l'Académie.

1^o Relativement à l'enseignement de la langue & de la littérature allemande, nous avons l'honneur de vous proposer M^o Wedder, instituteur au Gymnase; le succès qu'il obtient dans cet établissement, sa réputation comme grammairien & littérateur paraissent offrir des garanties suffisantes de capacité.

2^o à l'égard de la philosophie nous désirions que M^o Sch. Secretan put en être chargé, le grand intérêt qu'il a à donner à cet enseignement difficile et peu par de élèves nombreux & assidus, la solidité et la pureté de son exposition aussi bien qu'elle justifie le vu que nous formons.

3^o quant au droit criminel et à l'histoire du Droit, l'Académie n'a guère de candidats à donner. Par la composition actuelle elle est étrangère à la science spéciale de jurisprudence, et la plupart de ses membres convaincus de leur incomptence en pareille matière, n'ont pas eu devoir assister aux leçons de M^o Sch. Secretan; l'Académie voit donc de réticence à cet égard, puisque d'ailleurs elle ne sait sur le

19 Août 1840.

Le mérite de ce Professeur, que le ques des examens jugé très satisfaisants ont appris au public. Elle espère que le silence qu'elle garde ne sera pas interprété d'avantage pour M^r Secretan, mais qu'on y verra la circonstance d'un corps qui ne peut admettre de opinions sur des vœux. Il est à regretter que le temps soit trop court et le moment peu opportun pour se procurer des indications à la fois exactes & détaillées.

4^o Droit romain. Pour cet enseignement important & fondamental, nous pensons que M^r Ferbaliq devrait être invité à le donner de nouveau. En cas de refus de sa part, on pourrait l'attribuer à M^r Puche de Genève, dont nous avons entendu parler avec de grands éloges, par des personnes qualifiées pour le juger.

Notre indignation enfin M^r Gaubien qui s'est occupé avec succès de cette étude, dont l'enseignement à l'École moyenne est jugé très satisfaisant et que ses talents recommandent en outre.

5^o Pour le Droit public & international nous serions avec plaisir que M^r Bidou fut appelé à en donner le cours & qu'il voulut bien en être continué à la science & au pays d'un nombre & importants services.

(cette lettre a été adressée au Com^t de l'Instr. pub. le 21 Août 1840.)

Du 21 Août 1840.

Monsieur le Préfet de l'Académie de Paris, M. de Vitrolles,
Chapuis, Olivier, Berger.

Le projet verbal d'avant-hier est approuvé.

Examens; rapport.

Du 19 Août, 2 rapport d'examens sur l'histoire du Droit
et composition de la Droit.

Etudiants dispensés.

Du 20 Août, l'ordre du conseil de l'Instruction publique, sur lequel
il est vrai que l'Académie ait dispensé, sur Étudiants en Théologie et
M^{rs} Sub. Purgieux, de la thèse et de la dispute; on répondra par
le rapport transmis ci-après:

Je vous croyons devoir vous faire l'exposé complet de ce qui
s'est passé au sujet de la dispense d'examen accordée aux Étudiants
de la faculté de Théologie, dispense sur laquelle vous nous
demandez des explications, dans votre lettre du 20^e.

Il nous devons commencer par rappeler que le règlement sur les
examens à subir pour obtenir le grade de bachelier s'est fait
longtemps attendu: ce règlement dont l'Académie avait arrêté
un projet au conseil de l'Instruction publique le 27 Juillet
1839, ne lui revint, date du 27 Mars 1840, qu'environ vers la fin
d'Avril. Peu de jours après cette dernière époque, trois Étudiants
en Théologie: M. de Blanchard, Michel et Ch. L. Chapuis
devaient faire leur dernier examen. Ils nous ont demandé s'ils
devaient de la thèse, et l'Académie, considérant que la composition
de cette pièce les obligerait à retarder leur bachelariat et peut-être
même leur consécration, et que la position tout exceptionnelle
dans laquelle se trouvaient ces Étudiants devait être prise en
considération. Il lui a paru que les 4 Étudiants en Théologie qui

Se proposaient de terminer leurs examens à la fin du semestre
 l'été, devaient être assimilés à ceux dont il vient d'être question,
 attendu qu'il s'agit de leur part une thèse c'était à peu près leur
 devoir d'attendre leur heures et que le renvoi de la licence empêche
 celui de la condensation.

L'Académie n'est véritablement point hostile à faciliter outre mesure
 les examens et elle ne cherche pas à éluder la rigueur ou disposition
 de la loi. Mais dans ce moment de la transition à un
 nouvel ordre de choses, transition minutée à divers égards pour
 les étudiants, elle a cru qu'il ne convenait pas de lever les incantations,
 et qu'il fallait, dans l'application de la loi, se diriger selon
 le vœu du bon sens et de l'équité.

Bien loin d'avoir perdu de vue en ceci l'intérêt des études, ce
 motif, bien entendu, a été l'un des motifs de la détermination.
 Il lui a paru qu'une thèse devait être un travail sérieux et par
 conséquent de longue haleine, que les étudiants devaient avoir
 du temps pour s'en occuper, que si l'on introduit le travail à
 ceux qui aspirent à la licence cette année, son efficacité
 présente serait peu propre à satisfaire, que l'indulgence
 extrême avec laquelle il faudrait nécessairement le juger
 serait un présent fautive, et qu'il valait mieux renoncer
 à cet examen que de leiger, pour le voir forcé s'en tenir
 peu de compte.

Voilà, Messrs. par quels motifs l'Académie a été conduite à
 libérer de la thèse, les étudiants en Théologie qui annonçaient
 l'intention de demander la condensation, cette année. Elle a
 cru que l'art. 90. de la loi s'appelait à prononcer dans des

21 Août 1840.

car semblable, & elle espère que le Conseil de l'Instruction publique approuvera sa conduite.

La même décision a été prise à l'égard de M^{rs} Jul. Guignier, Étudiants en Droit, & sur sa demande; son cas nous a semblé trop analogue à celui des aspirans à la licence en Théologie, pour qu'il fut possible de le traiter plus sévèrement.

Pourtant il est vrai de dire que l'inconvénient d'un renvoi de la licence n'est pas aussi grave pour lui qu'il l'aurait été pour les autres, puisqu'en le retardant, ceux-ci auraient dû renvoyer leur considération. Nous vous annonçons, d'ailleurs, que, conformément à la demande que vous en faites, nous suspendons la radiation de leurs de licence en droit, que nous avons accordé à M^{rs} Guignier. Vous voyez par là, M^{rs}, qu'en invoquant l'art. 90. de la loi sur l'Académie, nous n'intendons pas soulever une question de compétence et que nous sommes très disposés à nous conformer aux directions que le Conseil de l'Instruction publique pourrait être appelé à nous donner.

Étudiants dispensés.

Le 20 Août, le Département de l'Intérieur a été la même question, on lui écrivra qu'effectivement nous avons au pouvoir dispenser quelques étudiants qui avaient terminé presque tous leurs examens lorsque le règlement a paru, & que nous avons transmis au Conseil de l'Instruction publique, conformément à la demande qu'il a reçu du Département de l'Intérieur, des explications très détaillées sur cette affaire.

Budget 1841.

Le même Département par sa lettre d'aujourd'hui, fait connaître la somme allouée pour le service de l'Académie

21 Août 1840.

pendant l'année 1841. Elle s'élève à 44000 fr. dont
le relevé suit :

Professeurs ordinaires & extraordinaires, compris 1000 ^{rs} au Recteur, le traitement du Secrétaire & celui du Boudoir,	£ 31700.-.
Pensions de retraite aux professeurs, sa ci-compris à des veuves de professeurs,	» 3000.-.
Bourses de 1000 fr. les étudiants, Bourses gr. le gymnase,	» 5000.-.
Réparations & compensation des professeurs de physique & de chimie,	» 1200.-.
Achat d'instrument de physique,	» 1600.-.
Bibliothèque des étudiants,	» 200.-.
Locations aux Sports, chauffage, éclairage &c.	» 1300.-.
	<hr/> £ 44000.-.

Instrument d'Astronomie ?

Le Conseil de l'Instruction publique nous demande
le même jour un rapport sur la meilleure parti à prendre
relativement aux instruments d'astronomie qui sont de
propriété de l'Etat; N^o le gr^o Recteur nous bien se charger
d'y répondre.

22 Octobre 1840.

Présens: M. H. le pro-Rector Secretaire,
Dufourmont, Vint, Chappuis.

Le procès verbal du 21 Août est approuvé.

Fondations.

Le 13 Août, le chef de Bureau de comptabilité a remis des applications qui lui ont été données par la lettre académique du 6 du même mois, relativement aux diverses fondations de pensions que 20 fr., moitié du prix institué par M. Rey, sont payés à l'Académie.

Expert.

Le 21. M. Hoch donne avis qu'il ne peut accepter la nomination en qualité d'expert par M. de M. le 24.

Bibliothèques.

Le 25. le conseil de l'Instruction publique annonce que la somme de 6000 fr. a été allouée à la bibliothèque pour l'année 1841. Le traitement de la bibliothèque-caisse et les intérêts du capital de la bibliothèque y sont compris.

Dispenses.

Le 28. le même conseil a reçu des observations au sujet de l'exemption de quelques examens accordés à des étudiants en Philosophie et en droit, dispense qui a été justifiée par notre lettre du 22 Août; l'Académie, après la lecture de la lettre du conseil de l'Instruction publique, ne peut se dispenser d'un sentiment pénible, elle regrette que les applications qui y figurent n'aient pas été atténuées par un style plus gracieux et décide qu'elle sera reproduite dans une séance où les Membres seront plus nombreux qu'aujourd'hui.

Le même jour, le conseil de l'Instruction publique,

22 Octobre 1840.

Programme des concours?

informe qu'il a pris connaissance du programme des concours en 1840. Il présente plusieurs observations générales et de détail: M^r le procureur lui a immédiatement répondu que l'Académie était en congé & qu'elle-ci renvoyait cette affaire à une séance plus nombreuse ainsi que la lettre du même fondit en date du 29 Sept^r qui demande un rapport sur la question de confier à M^r Wickiewicz, le titre de professeur honoraire, & notre opinion sur la manière de pourvoir à l'enseignement de la littérature latine pendant l'année prochaine.

M^r Wickiewicz, professeur honoraire.

L'amené exceptionnellement.

Le 2 Septemb. le fondit de l'Instruction publique adresse une lettre qui nous autorise à faire subir de nouveau, dans le prochain mois de novembre, l'examen non admis des élèves Pichet, Moayot, Monnoat & Pélissier. L'Académie répondra que, ces jeunes gens appartenant au Gymnase, elle ne croit pas devoir s'occuper de leurs examens qui sont dans les attributions de M^r le Directeur de l'école cantonale; cette lettre conformait un arrêté du fondit & l'Etat supprimant l'art. 93 du règlement de l'Académie.

Remarque sur le code civil; prof.

Le 18 sept. le Département de l'Intérieur transmet 48 exemplaires de l'ouvrage intitulé, Remarque sur le code civil du canton de Vaud, par M^r le professeur J. Secretan, et dont distribuer en prix aux étudiants de la faculté de Droit.

Même; de la Bibliothèque.

Le 18²¹ Sept. le même Département adresse 2 exemplaires de l'ouvrage susmentionné, à l'usage de la bibliothèque cantonale.

22 Octobre 1840.

Cours d'économie politique; M. Lamy.

Le 2 Octob. le conseil de l'Instruction publique réclame un préavis pour accorder une des salles de l'Académie à M. Lamy qui a offert de donner un cours d'économie politique. L'Académie répondra qu'elle n'en aura guère plaisir l'ouvrir un cours de cette nature & qu'une salle est à la disposition de M. Lamy, avec la réserve que les heures de ses leçons ne soient point en opposition avec celles déjà fixées pour M. le professeur.

Remarques sur le Code civil.

Le 3. le Département de l'Intérieur demande 6 exemplaires des Remarques sur le Code civil.

M. Secretan - Secretan; Cours de Droit civil

Le 6. le conseil de l'Instruction publique prie M. Secretan - Secretan de donner, pendant deux ans le cours de Droit civil vaudois.

Programme des cours.

Le 13. le conseil de l'Instruction publique transmet le programme des cours, tel qu'il a été arrêté par le conseil & ensuite de diverses décisions du conseil d'Etat. Le programme était accompagné de plusieurs observations, l'Académie décide d'en renvoyer l'examen à une prochaine assemblée plus nombreuse. La même lettre fait connaître le chiffre du traitement de M. le professeur, pendant l'année 1840-41.

Commissions d'aminatrices.

On prie le conseil de l'Instruction publique de compléter les commissions qui procéderont aux examens demandés par quelques étudiants des facultés de Droit & des Lettres & Sciences. L'Académie désigne:

- M. M. Ed. Secretan, Droit général & Histoire du Droit.
- Fidou, " public.
- Secretan - Secretan, thèses.
- Normande, Littérature française.
- Normande & Bichy, Littérature & Langue latine.

162.

Concours ouvert par la Société d'utilité
publique; Histoire de la Suisse.

Programme des cours de Genève.

22 Octobre 1840.

N^o le pasteur Prêtre envoie le 5. d'inf. quelques
programmes d'un concours ouvert par la Société d'utilité publique
des cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel & Fribourg, pour la
composition d'un ouvrage élémentaire sur l'histoire de la
Suisse. Ces feuilles ont été distribués à N^{os} les professeurs.

N^o le pro-Recteur dépose sur le bureau des programmes
des cours qui se donneront dans l'Académie de Genève pendant
les semestres de l'année 1840-41. & un discours sur l'instruction
publique, par N^o le professeur de la Pise, recteur de la
même Académie.

Du 29. Octobre 1840.

Monsieur N^o le Recteur Honorable;

Seigneur, De Pourchet, Vint, Oberzog, Olivier, Wastmann.

Madame.

La lettre enjoint à l'Instruction publique de
28. Août relative aux différends à which est relatif; l'Académie
considérant que le fait en est trop éloigné décide de garder le
silence.

Concours.

On reproduit la lettre de même fond qui a
trait aux concours: on répondra au fond de l'Instruction
publique. 1^o que le terme fatal est fixé au 1^{er} Novembre 1841.
2^o que sur la proposition de N^o le professeur de Physique, l'Académie
a arrêté 3 sujets distincts elle ne peut point dissimuler que
leur travail en serait difficile, néanmoins, elle les a proposés
parcequ'elle considérait: a.) que la pluralité des sujets devenus

29 Octobre 1840.

à chacun de choisir suivant ses forces & ses connaissances
 de présenter ainsi l'avantage de diminuer l'étendue du savoir
 des concurrents. b.) qu'en a qui concerne le premier sujet,
 (la théorie des odeurs) elle pouvait donner prise à l'invention
 et à l'originalité du travail. c.) qu'en a qui concerne le 2^e
 sujet, (œuvre philosophique des diverses branches de la science)
 elle croyait fournir matière à des recherches spéculatives qui
 pourraient s'effectuer sans le concours d'instruments et engager
 les élèves dans une voie que les physiciens actuels s'efforcent
 de parcourir. L'Académie en justifiant son choix par les motifs
 elle indiqués, s'en rapporte au conseil de l'Instruction publique
 sur la question de conserver ou de supprimer le sujet de
 physique proposé.

3^e que nous n'avons pas eu mécontent de comprendre, toutes
 les sciences dans le programme, qu'au contraire, nous avons pu
 alterner les sujets en établissant, en quelque sorte une rotation,
 le choix des objets d'enseignements, n'étant pas le même, toutes les
 années, il n'est pas indifférent que le programme des concours
 embrasse toutes les branches.

4^e Nous avons réclamé de M^{le} le professeur de philosophie, un
 sujet qu'il ne nous a pas fourni malgré nos instances.

5^e La faculté de Droit considérant sa tâche (in juillet 1840.)
 sa mission comme terminée a refusé de donner un sujet, notre
 demande ayant été retirée, elle n'en a proposé que deux.

6^e Nous n'avons pas voulu instituer des prix inégaux dans
 la crainte de paraître vouloir dénigrer la science pour laquelle
 on offrait une prime inférieure & l'annoncer par un sujet.

29 Octobre 1840.

d'ailleurs la difficulté des sujets est tout à fait relative aux personnes qui les traitent.

7^e Par le principe énoncé dans le § 3^e, aucun sujet de littérature française n'a été proposé, aux de prose & de poésie sont envisagés comme complémentaires.

8^e quant aux ouvrages de sciences sociales de M. H. Poqueville & Rossi, nous remplacions le mot examen par celui étude, il ne nous paraît pas tant que l'Académie autorise un jeune homme à porter un jugement sur les travaux littéraires d'autrui, en même, toutefois, la partie critique qui pourrait figurer dans le sommaire de l'étudiant serait écartée.

On restituera les demandes pour obtenir des sujets de philosophie & de droit. On reprendra en outre que l'Académie n'a rien à ajouter à ce qu'elle a écrit le 21 Août, sur le Droit romain.

On fera connaître au conseil de l'Instruction publique que l'Académie, désirant qu'un bien rattaché encore M^r Michonnet, à notre pays, verse une satisfaction lui confère le titre de professeur honoraire, conséquence naturelle de la nomination en qualité de professeur ordinaire.

M^r H. Serretan & l'avis sera pris de donner un prix sur la manière de pourvoir à l'enseignement de la littérature latine pendant l'année prochaine.

Le 13 Octobre le conseil de l'Instruction publique écrit une lettre relative au programme des cours.

Le 27. le même conseil annonce que M^r Nestor donnera un cours de littératures allemande; il est autorisé à le commencer au mois de Décembre.

vingt-cinq exemplaires du programme des cours

M^r J. Michonnet, & M^r H. Serretan.

Actes, enseignement en 1841.

Programme des cours.

Programme des cours.

Programme des cours.

29 Octobre 1840.

et du tableau des leçons seront autographiés provisoirement, en attendant que le programme puisse être completé & imprimé.

Physique & chimie; compétence & traitements.

Lettre du 28 Octob. du conseil de l'Instruction publique, sur la compétence de M. No. les professeurs de physique & de chimie & sur le traitement du préparateur du cabinet de physique.

Belleguin, Noalan, Hémond.

M. le Directeur du collège écrit le 4 sept. au sujet de M. Belleguin qui s'informe de l'examen qu'il doit subir. Cette question est renvoyée à une commission composée de M^{rs} Noorman & Secretan qui doivent s'entendre avec M. le Directeur du collège.

Le papier adressé par M. Noalan sous un air à la même Commission.

L'étudiant Hémond annonce par lettre sans date & sans indication du lieu de sa résidence, qu'il fera les examens au mois d'Avril prochain.

Universités de Berne & Berlin.

Le 21 sept. l'Université de Berne a reçu des programmes & brochures.

Le 9 Octob. l'Université de Berlin envoie les statuts & règlements accompagnés d'une lettre de remerciement pour un envoi semblable qui lui a été fait.

Plan de l'ouverture des cours.

La séance d'ouverture des cours de l'Académie est fixée au lundi 2. Novembre à 3 heures.

M. Noormier; Gage à restituer.

M. le Recteur fait part de l'intention de M. Noormier, actuellement en Nooldavis, de restituer le gage qu'il a reçu, étant étudiant, & de son désir d'obtenir une réduction: l'Académie, reconnaissant avec plaisir que ce jeune

29 Octobre 1840.

homme offre, de son propre mouvement, la première économie dans le but d'être libéré, obtenu par sa sollicitation et proposé au conseil de l'Instruction publique de recourir la moitié des valeurs que M^r de Villiers a touchées, c. à d. fr. 89.4.4.5. du 4^{em} trimestre 1833. au 4^{em} trimestre 1835 inclusivement, p. 170. 8. p. lui ont été livrés.

Epist.

Le 29. Oct. lettre du conseil de l'Instruction publique qui a nommé les professeurs: M. H.

- | | |
|------------------------------|---|
| recteur - canton de Vevrony, | Droit criminel. |
| " de Villiers, | Histoire du droit. |
| Sec. secrétaire de Penverin, | Pédagogie. |
| " de St. Guisan, | Droit public. |
| Pons et Olivier, | Littérature française. |
| Bridel, | Littérature et langue latines. |
| Bligny, Schapouis, | Phil. naturelle, demandée par M. de Fontaine. |

Annuaire de l'Instruction publique.

- Le conseil de l'Instruction publique est prié de compléter la Commission d'administration; l'Académie a désigné
- | | |
|---------------------------------------|--------------------|
| M. de Villiers - de Vevrony, | Histoire. |
| de Fontaine, | Droit. |
| de Schapouis, | Langue hébraïque. |
| Pons. | Philosophie. |
| Secrétaire - de Villiers de Westmann, | Physique générale. |



Du 2 Novembre 1840.

Messrs H. H. Bonnard, Recteur;
Secrétaires, Desfontaines, Pinet, Lejeune, Chappuis, Hartmann.

L. part. p.

Le conseil de l'Instruction publique écrit le 29. Octob.
qu'il a nommé L. part. H. H.

Kullheimin,	histoire
Bonnard & Guisan instr ^{rs} au Collège,	grec
Lejeune	langue hébraïque
M. Guisan & Kullheimin,	philosophie
J ^r de la Harpe,	physique générale.

Latin.

Le même conseil demande par lettre du 30. Oct.
que l'Académie lui fasse parvenir au plus tôt ses propositions
sur les moyens de remplir la lacune que le départ de M^r
Mickiewicz produit dans l'enseignement. (V. dern. séance)

M. Lellier.

Par deux lettres, M^r Lellier, avocat, demande que son
fils Jules qui vient de faire des études au Collège de Poitiers,
(France) soit dispensé des examens préparatoires pour être admis
dans l'auditoire de Droit. On lui répondra que d'après le
réglement, les diplômes étrangers ne peuvent dispenser des
examens. qu'il peut se présenter comme externe dans
condition préalable; mais s'il demande à être admis
comme Étudiant régulier dans l'auditoire de Droit,
l'Académie demandera à l'autorité si l'art. 7 du règlement
relatif aux examens à subir pour être reçu dans l'Université
à titre d'étudiant s'applique non seulement à un étranger
mais à un Français qui aurait fait ses études préliminaires
hors du pays.

Lettegrin.

D'après le rapport de M. H. Normand et
Secrétaire, il sera répondu au jeune Lettegrin que les
examens à subir pour être admis dans une des facultés
doivent être subis devant des commissions désignées
conformément à l'art. 35. de la loi sur l'Académie, et
cela au commencement d'un semestre. (V. sur. Liège)

Nealan.

M. le Recteur annonce que la Commission chargée
d'examiner les demandes de titres de M. Nealan,
propose qu'il subisse les examens ci-après :

Antiquité grecque,

 romaine,

Introduction aux sciences physiques et naturelles,

Histoire ancienne, moyenne et moderne, adoptée.

On autorise M. Nealan à faire au
mois d'Avril, l'examen de latin qui n'avait pas été
admis et celui d'histoire, qu'il n'a pu faire, et les
autres examens complémentaires de la 2^e classe de
gymnase, que doit faire M. Nealan. M. Normand
devant subir un examen sur l'histoire de la Suisse
et de ses institutions, en vertu du règlement pour le
collège art. 9. § D. devra subir cette épreuve, plutôt sur
l'histoire générale ou sur l'histoire de France, on
transmettra cette demande au conseil de l'Instruction
publique avec prière favorable.

M. le Recteur annonce que M. Secrétaire-Normand
est nommé Président du conseil de la Faculté de

2 Novembre 1840.

Lettre à des Sciences.

Concours.

N^o le Rector annonce que la Commission de la Faculté des Lettres & des Sciences propose pour le prix de concours :

L'position & examen des principes fondamentaux de la philosophie de Kant, adopte.

Président de la Faculté de Théologie;
- N^o Finet.

N^o Dupoumet fait rapport que N^o Finet est nommé Président du conseil de la Faculté de Théologie.

Commis^{re} de la Biblioth^{iq}; N^o Wartmann.

N^o le Rector annonce que N^o Wartmann, membre sortant de la Commission de la Bibliothèque est réélu.

E. Kauppert; examen.

N^o le Rector informe l'Académie que N^o Eugène Kauppert devra subir un examen de trois semaines; l'Académie nomme pour ce prix N^o N^o St. Secretan - Secretan & Ed. Secretan, & l'on envoie au conseil de l'Instruction publique pour qu'il complète la Commission.

S^t Kayser; déclaration.

L'étudiant Sam. Kayser demande & obtient une déclaration des examens qu'il a subi dans l'Académie.



170.
Du 7 November 1840.

Monsieur: H. H. le Recteur Honorable,
Secretan, Desfontaines, Vives, Herzog, Olivier, Chappuis,
Wastmann.

Professeurs extraordinaires; traitement.

Le conseil de l'Instruction publique demande par une lettre adressée le 2 de ce mois à H. H. le Recteur, si l'on a communiqué dans le temps à H. H. A. Schavanne, professeur extraordinaire les décisions relatives à son traitement & qui avaient été transmises à l'Académie le 22. Oct. 1839.

H. H. le Recteur a répondu que cette lettre n'invitant point à faire cette communication elle n'a pas été notifiée à H. H. Schavanne, ni par l'Académie, ni par le Recteur. adopté.

Le conseil de l'Instruction publique écrit le 3 de ce mois, en réponse à une lettre du 30 Octobre de H. H. le Recteur; 1^o que H. H. Zündel & Ca. Secretan ont été effectivement nommés professeurs ordinaires; 2^o que la nomination de H. H. Secretan n'a pas été communiquée à l'Académie, par oubli, mais que celle de H. H. Zündel doit l'avoir été par lettre du 13. Oct. le conseil ajoute que H. H. Secretan pourra être appelé provisoirement à donner un cours sur la philosophie du Droit ou sur l'histoire générale du Droit. Enfin le conseil invite l'Académie à ne pas faire mention actuellement dans le programme de H. H. Zündel comme professeur ordinaire, vu qu'il n'a pas accepté formellement & simplement la nomination qui lui a été proposée.

Professeurs ordinaires;

H. H. Zündel, Ca. Secretan.

7 Novembre 1840.

N^o le Recteur fait rapport que la lettre du 13. Oct. relative à la nomination de N^o Jun'del n'est jamais parvenue au bureau de l'Académie & qu'il en a donné avis au fondil.

Le même fondil écrit qu'il a nommé & post pour le 4^e année de latin, N^o Reynolds, instituteur, en remplacement de N^o le past^r Pridel qui n'a pu accepter.

Le fondil annonce par lettre du 3. que N^o H. Secretan a refusé de se charger de l'enseignement de la philosophie cette année à l'Académie & au gymnase. Le fondil demande son avis sur la manière de pourvoir à cet enseignement à l'Académie. L'Académie délibérant sur cette question décide d'y primer au fondil de l'Instruction publique le regret que N^o Secretan ne puisse plus donner ses cours. Vu les talents qui le distinguent & les services qu'il a rendus dans l'enseignement finit d'y primer le vœu que N^o le professeur Lindroz soit appelé à donner cet hiver un cours de philosophie aux Etudiants.

N^o Le pro-Recteur Secretan fait rapport au nom de la commission chargée le 29. Oct. de s'occuper des moyens de pourvoir à l'enseignement de la langue & de la littérature latine, que cette commission, notwithstanding ses recherches ne peut faire aucune proposition à dont le fondil de l'Instruction publique sera informé. Toutefois, l'Académie considérant les inconvénients qu'il y aurait à une lacune dans l'enseignement de la littérature latine indiquera comme moyen de se suppléer provisoirement d'appeler N^o Wittich, actuellement au collège

Et par.

Cours de philosophie.

Cours de littérature latine.

172.

7 Novembre 1840.

Yverdon à venir donner 2 ou 3 leçons par semaine à Lausanne, ou de s'adresser à l'Académie de Genève pour lui demander si elle connaîtrait un homme capable de se charger de l'enseignement de la littérature latine pendant et hors à l'Académie de Lausanne, & qui fût disposé à se rendre à la location qui pourrait lui être adressée.

Florent.

Le conseil de l'Instruction publique écrit le C. qu'il autorise le changement demandé par M. Florent qui subira son examen d'histoire, sur l'histoire générale moderne (v. p. 162)

2 part.

Le même conseil écrit le C. que M^r Guallieur a été désigné et prêt pour l'examen de Droit romain que doit subir Eug. Hauppas. (v. la 2^e s^e)

Florent demand.

On fait rapport sur les examens suivants:

Littérature française, Bruney, admis avec satisfaction.

B. Hauppas, } non admis.
E. Charavay, }

Littérature grecque, Bott, } ✓

Phil. exégétique, Sacunde, } admis.

Reymond, } ✓

Bottier, } ✓

Fecominjard, } ✓ avec satisfaction.

L'Académie sur la Bible hébraïque à a admis.

Historie, Kartin, } admis.

Bott, } non admis.

Phil. exégétique, Fontannay, } admis.

Pachet, } ✓

Langue hébraïque, Bott, } ✓

7 Novembre 1840.

No. 1301, examen de botanique.

Visite au cabinet de chimie.

Dates des Semestres.

Examen; appréciation.

No. 1301 demande de subir l'examen de botanique, on désigne pour cet examen No. 1301 Wärtmann & on demandera au conseil de l'Instruction publique de compléter la commission.

On lit le rapport sur le cabinet de chimie, l'état de ce cabinet & des instruments est satisfaisant & le rapport est admis.

On décide d'écrire au conseil de l'Instruction publique la nécessité de fixer les époques avant lesquelles doivent compter les 20 jours indiqués pour l'inscription des étudiants aux examens pour la licence, règlements pour l'Académie 894. & l'on proposera que ces époques soient, le 12. Octob. & Mars, 1^{er} Avril & 19. Juillet.

No. 1301 Wärtmann & autres, que les étudiants qui suivent les leçons, demandent à pouvoir subir à la fin de chaque semestre un examen sur le cours qu'ils ont entendu pendant ce semestre, cours qui sera complet; l'Académie ne croit pas pouvoir prendre cette demande en considération.

A cette occasion on fait la remarque que des succès ont été assignés à un examen partiel de Philosophie expérimentale & qu'il faudrait attendre que tous les examens sur cette branche fussent subis, afin de les apprécier dans leur ensemble conformément au règlement. Cette matière offrant des difficultés & des embarras pour combiner & qualifier des examens subis quelquefois à de grandes distances les uns des autres, on prie une Commission composée de No. No. Dufour, Wärtmann & Ed. Secretan de vouloir bien examiner la question de la division des examens en branches spéciales.

154.
Du 12 Novembre 1840.

M. N. le Recteur Normand; Secretan, Pind, Olivier,
Chappuis, Wackmann.

Leçons de Latin.

Le conseil de l'Instruction publique écrit le 10, en réponse à la lettre académique du 9, qu'il trouve des inconvénients aux deux moyens proposés pour l'enseignement de la littérature latine, et demande si l'Académie ne trouverait pas dans son sein une ou plusieurs personnes disposés à se charger provisoirement de l'enseignement de la littérature latine à l'Académie, et de celui du latin dans la première classe des gymnases. Il sera écrit que, et nonobstant le désir de répondre affirmativement au conseil de l'Instruction publique, aucun des membres de l'Académie ne peut se charger de l'enseignement dont il s'agit.

Normand; gages à restituer.

Le même conseil écrit que le conseil d'Etat a décidé de céder à M. Normand la moitié de la somme qu'il doit payer pour restituer le gage, c.à.d. 89^{fr} 4. 14. 5.

Leports; cf. botanique.

Le même conseil répond le 10, à la lettre académique du 9, que M. M. La Charanne et M. le Dr. J. Delahaye ont été désignés comme Leports pour l'examen que l'Université doit subir sur la Botanique.

M. La. Secretan; installation.

Le même conseil demande par lettre du 10, quel serait le moment le plus convenable pour procéder à l'installation de M. La. Secretan. M. le Recteur est prié de s'entendre avec M. Secretan pour le jour de cette cérémonie.

12 Novembre 1840.

Dates de semestres.

Perme des Inscriptions.

Le même conseil écrit le 11. qu'il a adopté les propositions faites par l'Académie le 9^e, qu'ainsi les quatre termes d'inscriptions pour le examen de Licencés, seront, le 12 Octobre, 7 Mars, 1^{er} Avril & 19 Juillet.

Revers du Gymnase; Etudiants.

Le Directeur du Collège écrit le 11. que les élèves du Gymnase, Boibet, Honorat, Phérog, Hayer ont fait les examens requis pour être considérés comme Etudiants & pour être inscrits dans la faculté des Lettres & Sciences.

Gages.

Le conseil de l'Instruction publique écrit le 7 que le conseil d'Etat a accordé les gages aux élèves du gymnase ci-après.

- Hayer
- Hellot
- Ogay
- Reith
- Boibet
- Dupont
- Girardet
- Maastin

Le conseil lui a aussi accordé à l'élève Hemony, mais avec la réserve que si le prochain rapport ne lui est pas plus favorable, les gages lui seront retirés.

Lettre de M^r Wartmann.

M^r le professeur Wartmann demande que l'Académie transmette aux pouvoirs favorables, au conseil de l'Instruction publique une lettre qu'il lui adresse dans le but d'obtenir la somme allouée pour les compétences destinées à l'enseignement de la physique à l'Académie & au gymnase, & de réclamer sur la somme de 1300 fr. allouée pour gages soit les préparateurs soit les expérimentateurs.

de physique & de chimie; adopté.

Rapports d'examen:

Littérature latine

Nach, examen précédent par l'art. 1. §. 1. A. 6. 2. & celui précédent par l'art. 2. §. 1. §. 9. observation après la lettre C. - admis.

Both, } non admis.
Nolan, }

N. B. 4. pout. H. H. Heibly, Raymond & Bonnard, 2
seamus.

Philosophie.

Examen précédent, réglé art. 1. §. 1. lettre E.

Both, admis.

Droit criminel.

Both, } admis.
Henry, }

E. Hauppert, non admis.

Une séance p^{re} H^{on} le juge Parnery, 4 pout.

On décide que le ton Pelleguin sera soumis les
examens complémentaires suivants.

Littérature française - 1. année.

(la 2^e partie de l'hist. de la litté. fr.)

Langue latine, } un degré supérieur.
② grecque, }
② allemande, } ②

Histoire civile, Mathématiques, trigonométrie sphérique &
astronomie; botanique & zoologie; Philosophie, logique.

Examens; rapports.

Pellegrin.

177.
Du 26 Novembre 1840.

Président: M. H. le Recteur Komnars,
Secrétaire, Desjournet, Ribeyrog, Olivier, J. H. Schappuis,
Wachtmann.

Concours de Droit.

On dépose sur le bureau la circulaire du 19, de
M. le Recteur, par laquelle on voit que l'Académie a
adopté pour sujet d'examen de concours de Droit:

1^o Histoire du Droit;

L'amen oral sur l'histoire romaine de Tribunes, étudiée
sous le point de vue du Droit.

2^o Philosophie du Droit;

L'amen des doctrines qui ont exercé de l'influence sur
la révolution française. Dissertation écrite.

M. Sindroz; legs.

On lit une lettre de M. And. Sindroz, par
laquelle il transmet 50 fr. que son oncle M. J. Sindroz
M. Sindroz, décédé en Avril 8^o, a légués à la Bibliothèque
Cantonale. M. le Recteur en a accueilli réception & produit
une quittance de M. le Bibliothécaire en chef auquel
ils ont été remis.

Physique; comptes.

Le Conseil de l'Instruction publique, dans sa séance du
25 Nov. 40, pour le Département de l'Intérieur le compte
de la compétence de M. le prof. Wachtmann comme
professeur de Physique jusqu'à ce jour; M. Wachtmann
remettra le compte immédiatement.

visite au Cabinet.

On fait le rapport sur la visite du

26 Novembre 1840.

de physique, ce rapport qui est satisfaisant est avoué, on voit entre autres que les instruments, dont le gouvernement a autorisé l'achat, paraissent avoir été bien choisis & sont très bien conditionnés.

Catalogue des instrum^{ts} de physique.

Cette occasion & sur une demande du Département de l'Intérieur, M^r Wastmann est prié de préparer un catalogue des instrumens actuels du cabinet de physique & M^r le procureur Secrétaire se charge d'en faire la vérification.

M^r Secrétaire; installation renvoyée.

M^r le Recteur informe que M^r Lef. Secrétaire, désirant que son installation soit renvoyée de quelque temps, M^r le Recteur en a de suite informé le conseil de l'Instruction publique.

Examens; rapports.

On fait rapport sur les examens suivans:

Droit public, 14 Nov^{br}

M^r Heystre, admis.

une séance d'ajout, à M^r Guisan, pr^{es} g^{ral}.

Histoire du Droit, 13 Nov^{br}

Van, admis avec satisfaction.

Herri, ad^{mis}.

une séance d'ajout, à M^r Sellier.

Droit romain, 12 Nov^{br}

Eug. Kauppert?

Fr^{an} Kauppert?

} admis

une séance à M^r Guisan, pr^{es} g^{ral}

Botanique, 16 Nov^{br} Post, admis; une séance à M^r Lef. Secrétaire & Delabroy.

26 November 1840.

Fondation Gay; emploi.

Le conseil de l'Instruction publique Demande des renseignements sur la première distribution de livres qui a eu lieu ensuite de la fondation de M^r Gay; ces renseignements sont demandés par le conseil d'Etat sur la demande de M^r Gay lui-même. M^r le Secrétaire annonce qu'il a transmis au conseil les décisions de l'Académie à ce sujet.

Requête des Etudiants de Théologie
sur la tâche d'hébreu.

On lit une lettre de quelques étudiants de la faculté de Théologie demandant que la tâche d'hébreu de l'ancien Testament, telle qu'elle a été fixée par le § 11. du règlement sur les examens de livres soit diminuée. Les pétitionnaires allèguent divers motifs à l'appui de leur requête.

Le conseil de la Faculté de Théologie consulte sur cet objet et transmet par écrit son rapport d'où il résulte qu'il propose de réduire cette tâche d'un 1/4, il se fonde essentiellement sur ce que le règlement qui la fixait pouvait être considéré comme un essai, dont l'expérience devrait justifier l'utilité; toutefois il émet deux avis sur le moyen d'exécution, l'un de modifier le règlement lui-même sur ce point, en retranchant un des livres indiqués l'autre de supprimer quelques chapitres de chacun des livres de l'écriture sainte prescrits par le règlement qui recevrait alors une interprétation spéciale dans ce sens. M^r le prof. Dufourmet pense qu'il suffirait de réduire

180.

26. Novembre 1840.

la tâche d'un 5^{ème} ou d'une quarantaine de chapitres
seulement. On transmettra cette demande au conseil de
l'Instruction publique en lui présentant l'alternative
adoptée par le conseil de Faculté pour le mode d'exécution.
L'Académie décide d'adopter le préavis du conseil de Faculté,
c. à d. la réduction du 1/4 de la tâche.

Sages.

Le conseil de l'Instruction publique, en application
de la lettre mentionnée dans la 9^{ème} séance, écrit le 25,
que le conseil d'Etat a décidé de faire courir les sages
récompensés accordés aux élèves du gymnase, des répétiteurs
de ceux de l'année dernière.

Requêtes.

N^o le Recteur expose qu'il a reçu deux requêtes,
l'une des étudiants de la faculté des Lettres & Sciences &
une de N^o Ph. Péque, N^o le recteur a remis ces deux
lettres pour examen & rapport, à N^o le président du
Conseil de Faculté des Lettres & Sciences.

N^o Hartmann; don d'un ouvrage.

N^o le prof. Hartmann offre à l'Académie
un exemplaire d'un mémoire qu'il vient de publier
sur la Diathermancie électrique des corps métalliques.
Ce don est accepté avec reconnaissance & sera
déposé dans la Bibliothèque.

Journaux; abonnements.

On décide de souscrire aux journaux suivans, s:

Du 19 Décembre 1840.

Présens: M. H. le Rector Hornand,
Dufourmet, Heerzog, Chappuis, Wackmann.

M. Vimet; maladies.

On dépose sur le bureau deux circulaires de M. le Rector, l'une datée du 2 Décembre faisant connaître que M. le prof. Vimet est malade & qu'il n'a pas été écrit au conseil de l'Instruction publique pour que la durée de cette maladie ne pourrait être prouvée.

M. Wickiewicz; lettres.

L'autre du 5 informant l'Académie que M. le Rector a répondu à la lettre de M. Wickiewicz.

Fonctions de Professeurs dans les Eglises de Lausanne.

Lettre du 15 du Département de l'Intérieur au sujet des fonctions à faire dans les Eglises de Lausanne par les étudiants de la Faculté de Théologie; cet objet est renvoyé pour examen & rapport au conseil de la faculté.

Commission de Consécration.

Le même Département transmet le 16, une lettre au conseil d'Etat par la commission ecclésiastique pour régler ce qui concerne la commission de consécration. L'Académie décide de transmettre aussi ces deux lettres à la faculté de Théologie. (loi du 14 Dec. 1839. 57.)

M. Zündel; traitement.

Le conseil de l'Instruction publique annonce par lettre du 9 que M. Zündel a accepté la vocation de professeur ordinaire de littérature grecque & que son traitement est maintenu sur le pied actuel de 2200 fr.

Traitement des professeurs.

Le même conseil invite l'Académie par lettre du 16 à communiquer à M. H. les professeurs individuellement, les décisions relatives à leur traitement &

182.

19 Decembre 1840.

Organisation de la Bibliothèque.

qui sont renfermés dans la lettre du 26 Octobre dernier.

Le même fondait annonce à l'Académie par lettre du 16 qu'il lui adressera une série de questions relatives à l'organisation de la Bibliothèque Cantonale; et objet est remis à la Commission de la Bibliothèque.

Comptes du professeur de Physiques.

Lettre du 27 Novemb. de M^r Westmann à M^r

le Recteur accompagnant l'envoi de ses comptes qui ont été transmis au Département de l'Intérieur.

Physiques; Somme au budget p^r achats.

M^r le Recteur annonce que 1600 fr. ont été portés au budget de l'Etat pour l'année 1841. pour achat d'instruments de Physiques. Les instruments acquis en Allemagne seront payés sur cette somme & non sur la Compétence.

Comptes du professeur de Chimie.

M^r Mercanton transmet le 13 la note de ses dépenses s'élevant à 418 fr. 35.

M^r Jul. Suenzient, licencié.

M^r L. Secretan écrit le 13 que l'Ammon de M^r Jules Suenzient a été admis avec complète satisfaction le sujet de sa thèse était: la prestation à la Courte en droit civil.

Lettre du 14 de M^r Jul. Suenzient; il demande l'expédition de son brevet de licencié en droit, puisqu'il a subi toutes les épreuves.

M^r Fellié transmet le diplôme de Bachelier & les certificats obtenus par son fils à l'Académie de Ponceau. La demande de M^r Fellié a paru être que son fils fut

diplôme.

J. Fellié.

19 Décembre 1840.

dispendi de subir dans l'Académie, pour obtenir la licence, les examens qu'il a subis en France.

L'Académie pour ce qui la concerne, refuse parce qu'elle ne par le droit d'accorder une telle faveur, mais elle demandera au conseil de l'Instruction publique et dans l'intérêt et du règlement de la licence, on peut entendre aussi par les élèves étrangers auanton, les Vaudois, qui ont étudié à l'étranger. Quant à la valeur des diplômes délivrés par l'université de France, elle était qu'ils n'ont point été admis par l'Académie de Genève, jusqu'à ce dernier temps; elle s'en remet au conseil à cet égard, ainsi que sur la question de savoir si ces diplômes peuvent dispenser des examens du Gymnase.

Bibliothécaire adjoint; Vacances.

Lettre du 18 Dec. de l'étudiant Fauchère; il annonce qu'il a accepté une place d'instituteur au collège de Vaudens: Il demande en conséquence à être remplacé comme Bibliothécaire adjoint. Cette vacance sera communiquée à M. le Bibliothécaire ordinaire avec invitation à faire le nécessaire. Le gage de l'étudiant Fauchère demeure suspendu et s'il y a lieu dans la suite il sera de nouveau statué à cet égard.

M. E. Chatelanat; leçons de philosophie.

Lettre du 14 datée de Zurich adressée à l'Académie par M. Elie Chatelanat. Il offre de donner des leçons sur l'histoire de la philosophie grecque à 3 heures par semaine dès cet hiver.

184.

19 Decembre 1840.

On écrit au conseil de l'Instruction publique pour lui
et primer le regret de ce qu'il n'y a pas d'enseignement
de la philosophie & on lui transmettra la lettre de M.^r
Chatelet sans préavis, vu que l'Académie ignore
quelles sont les connaissances du postulant dans cette
branche de sciences.

Livres pour Bibl.

M.^r le Recteur produit la liste des livres à
distribuer pour Noël & que l'Académie possède encore.
L'Académie les gardera pour les donner successivement,
selon que l'occasion pourra se présenter.

Senat des Etudiants.

M.^r le Recteur informe l'Académie qu'il écrit à
M.^r Schand ancien consul du Senat des Etudiants pour
lui demander s'il n'y a rien de sénat & pour lui dire
qu'il n'a reçu aucune communication sur l'Assemblée
annuelle du Senat.

Visite du Musée.

On lit le rapport de la Commission chargée
de faire la visite annuelle du Musée. Les observations
qu'il contient seront transmises dans le rapport
annuel de l'Académie.

Congès du nouvel-an.

On décide qu'il y aura vacances pour les
Etudiants du 30 Dec. au 4 Janv.^r de sorte que les
séances de l'Académie recommenceront le mardi
5 Janvier. 1841.

29 Decembre 1860

Présens, M. le Recteur Mounard

Mess: Secretan, Dufournet, Vinet, Herboz, Olivier

Chappuis

Bibliothécaire adjoint

M. Ballif

Lettre du 26, de M. Dumont Bibliothécaire ordinaire.

Il présente les noms des quatre candidats qui demandent la place de Bibliothécaire adjoint, il ajoute qu'il souhaite que le candidat choisi remplisse les fonctions de cet office aussi bien que M. de Herminjard & Fauchet. Les candidats sont

les étudiants, Ballif, Adolphe Mayer, Henri Martin, Busset.

M. Ballif est nommé à la majorité de cinq voix.

Ouvrage sur le Droit Civil

de M. Ch. Secretan

Le Département de l'Intérieur demande par lettre du

22 Decembre, vingt & un exemplaires de l'ouvrage de M. Secretan intitulé, Remarques sur le Droit-Civil du Canton de Laud. Les ouvrages sont destinés à chacun des Préfets auxquels le Conseil d'Etat a décidé de les envoyer.

M. le Recteur annonce que ces ouvrages ont été expédiés.

Frais fondé par M. Gay

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 19, que M. Gay

de Beau Séjour desirant présenter dans une plus grande mesure des encouragements aux étudiants de l'Académie & aux élèves du gymnase, vient d'annoncer qu'il ajoute une somme de 624 fr à celle qu'il a déjà offerte pour cet objet, en expliquant que 600 fr serviront à augmenter le capital de la fondation qui sera ainsi portée à 1600 fr, & que 24 fr seront joints à l'intérêt applicable à la distribution de 1841.

Comptes des Professeurs de Physique & de Chimie

Le Conseil de l'Instruction publique transmet le 21, la copie de la lettre qu'il a reçue du Département de l'Intérieur en date du 16 Decembre, relative au compte du Professeur de Chimie.

Le Département a décidé que dès cette année & pour l'avenir, la comptabilité du Professeur de Chimie rentre soit dans l'année comptable. En conséquence il demande qu'on lui envoie les comptes qui sera dû jusqu'à la fin de l'année comptable de 1860, du 1^{er} janvier au 31 Decembre.

29 Décembre 1840.

Le budget ayant réduit à 1200 f. les allocations réunies pour les préparateurs de physique & de chimie, ainsi que pour les compétences de ces deux laboratoires, le Département demande un préavis sur la répartition à faire de cette somme pour l'année 1841. Enfin le Département renvoie les Comptes de M. le Professeur de Chimie.

M. le Recteur a communiqué ces lettres à M. Mercanton qui pense que la somme peut être partagée également entre les deux Professeurs de Physique & de Chimie. Cette proposition est adoptée par l'Académie qui agira en conséquence.

Comptes & Compétence
de Professeur de Physique.

Le même Conseil écrit le 24, une lettre relative au compte de M. le Professeur de Physique. Il annonce qu'il admet ce compte comme réglé à 271 f. 30^{rs}. De plus le Département transmet un bon de 100 f. 60^{rs} pour payer les comptes non soldés & fournis par M. Hartmann & qui appartiennent à l'année comptable 1840. Le Département transmettra à titre d'avance au Professeur de Physique, le montant de sa compétence pour 1841, laquelle comprendra dès le 1^{er} janvier au 31 Décembre, la fin de l'année 1840-1841, & le commencement de celle de 1841-1842.

Enfin le Conseil demande un préavis sur la répartition à faire des 1200 f. entre les Professeurs de Physique & de Chimie pour les préparateurs & la compétence des laboratoires, ce qui sera exécuté.

Jules Pellis.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 26, que l'art. 7 du règlement sur les examens de licence est trop précis pour que M. Jules Pellis puisse être dispensé des examens, & que cet article n'est applicable qu'aux jeunes gens étrangers au Canton.

Cette décision a été communiquée à M. le Docteur Pellis par M. le Recteur.

Cours de Philosophie
M. Edouard Chatelanat.

Le même Conseil écrit le 26, que n'ayant aucune donnée sur les connaissances actuelles de M. Chatelanat en matière de philosophie, il ne peut proposer qu'il lui soit adressé un appel même provisoire. Toutefois le Conseil ne s'oppose pas à ce qu'on mette à sa disposition un salle dans le bâtiment Académique pour un cours libre.

On a envoyé aussi tôt copie de cette lettre à M. Chatelanat.

M^r Jules Guenzieuy.

Requête d'Etudiants.

29 Décembre, 1840;

187

Le Conseil de la Faculté de Droit écrit qu'il lui paraît que le Diplôme de Licencé en Droit peut être conféré à M^r Jules Guenzieuy, lors même qu'il n'a pas subi l'examen sur la philosophie du Droit, science qui n'était pas enseignée dans l'Académie, à l'époque où M^r Guenzieuy a fait ses études.

Il sera demandé au Conseil de l'Instruction publique si M^r Guenzieuy peut, à teneur du règlement, être dispensé de l'examen sur la philosophie du Droit, après avoir fait celui d'histoire du droit (voy. règlement pour les examens de licence, ch. II. art. 2 § 1^{er}.)

M^r le Procureur Secrétaire lit le rapport du Conseil de la Faculté des lettres & sciences, au sujet de la requête de plusieurs étudiants qui demandent à être dispensés, pour obtenir les diplômes de licenciés en droit & en théologie, des examens d'interprétation latine & de composition latine, par le motif qu'ils ont subi ces deux examens à l'ancienne Académie.

Le Conseil considérant que ces jeunes gens ont tous fait sous l'ancienne Académie, l'examen d'interprétation latine & ont obtenu le succès de 4 & au dessus; que à l'exception de Blchet, Monnerat & Cottier, ils ont aussi obtenu le succès de 4 & au dessus de composition latine, considérant aussi que la dispense réclamée dans la pétition a été accordée à plusieurs étudiants qui se trouvent dans le même cas que les pétitionnaires, enfin que s'ils n'ont pas adressé leur demande en même temps que les autres, c'est parce qu'ils étaient alors au gymnase, le Conseil estime qu'il y a lieu de leur accorder l'objet de leur requête.

Quant aux étudiants Blchet, Monnerat & Cottier, qui n'ont obtenu que 1 succès pour l'examen de composition, le Conseil pense qu'ils devront le refaire pour obtenir la licence en droit ou en théologie.

L'Académie adopte les conclusions de ce rapport & M^r le Secrétaire a communiqué cette décision aux intéressés.

M^r le Procureur lit une requête de M^r Ch^z Beque dont le but est d'être dispensé d'une partie des examens exigés pour obtenir la licence en droit, examens qu'il a subis à Genève; M^r Secrétaire lit

Charles Beque

29. Décembre. 1850.

ensuite le rapport ^{de Conseil} de la Faculté des Lettres à l'égard de cette requête.

Le Conseil ne pense pas que les motifs allégués par M. Beque soient de nature à lui faire accorder les fins de sa demande.

L'Académie adopte les conclusions de ce rapport & c'est dans ce sens qu'il sera écrit au Conseil de l'Instruction publique.

M. le Rector annonce que la veuve du Bédreau Vogel devra être chargée des fonctions de feu son mari, jus qu'au 31 Mars; il fait connaître diverses circonstances à l'appui de cette demande & il ajoute que les fonctions se font d'une manière convenable.

L'Académie soumettra cette demande au Conseil d'Etat avec prières très favorables, si la manière tout à fait satisfaisante dont le bédreau Vogel a rempli son office, & elle exprimera le vœu qu'une gratification soit accordée à sa veuve, en souvenir des services de son mari défunt.

M. le Professeur Chappuis exprime le desir que des recherches soient faites sur l'origine la nature & le but de la Caisse de l'Académie. Celle-ci prenant en considération le vœu qu'exprime M. Chappuis, nomme pour s'occuper de cet objet une Commission composée de Mess: Dufournet, Chappuis & M. le Secrétaire.

 14 Janvier 1851

Présents, M. le Rector Monnard

Mess: Secretan, Dufournet, Finet, Olivier, Chappuis

Wartmann

Le Conseil de l'Instruction publique écrit l'eq, que le Conseil d'Etat, sur le rapport du Conseil de l'Instruction publique & celui du Conseil de la Faculté de Théologie, a adopté la proposition de modifier le règlement sur les examens de licence § II. 4. dans le sens que la tâche d'Exégèse de l'Ancien Testament qui comprend 108 Chapitres. sera réduite de 52, réduction qui sera opérée, non sur un livre entier, mais proportionnellement sur chacun des livres de la tâche (voy: séance du 26 Novembre)

Fonctions du Bédreau
veuve Vogel.

Caisse de l'Académie.

Tâche d'Exégèse d'Hebreu

14 Janvier 1841.

Cette délibération est communiquée, pour l'exécution, au Conseil de la Faculté de Théologie.

Gratification à M^r Vogel
Office du Bedeau.

Le Département de l'Intérieur écrit le 9 que le Conseil d'Etat autorise l'Académie à retourner à l'office du Bedeau seulement pour la fin du présent trimestre.

Le Département transmet en outre un bon de 32 f. à la cause Vogel comme gratification. Le bon a été remis par M. le Recteur à la cause Vogel qui en a donné quittance.

Commission de Consécration.

Le Département de l'Intérieur, par lettre du 16 Décembre, avait demandé à quelle époque la Commission de Consécration pourrait s'assembler pour que les Aspirants fussent pourvus de Diplômes de licenciés en Théologie. Le 19, la question avait été renvoyée au Conseil de la Faculté pour avis. Le Conseil est divisé d'opinion; deux Membres se prononçant pour le milieu d'Avril, le un Membre proposant que la Cérémonie ait lieu à la fin d'Octobre ou au commencement de Novembre.

L'Académie délibérant sur cette question, décide de proposer que la Consécration des licenciés en Théologie ait lieu au milieu du mois d'Avril, comme étant l'époque la plus convenable. Toutefois on fera l'observation que les Etudiants pourraient à la rigueur des termes du Règlement, ne terminer leurs examens qu'à cette date; mais qu'il sera facile de fixer le commencement des épreuves, de manière que les licenciés aient encore quelque temps entre la date de leur diplôme & la cérémonie de la Consécration.

Fonctions des Proposants
dans les Eglises de Hausonne.

On lit un rapport du Conseil de la Faculté de Théologie au sujet des fonctions à faire dans les Eglises de Hausonne par les Etudiants de Théologie. Il en résulte que les Membres du Conseil ont eu à ce sujet des conférences avec les proposants; que les fonctions ont été faites, les 1^{er}, 3. & 10^{er} janvier. M. Vinet ajoute, pour terminer le rapport de la Faculté, qu'il a été informé que les Etudiants de la Faculté de Théologie sont disposés à continuer de remplir ces offices, à l'exception des Coupes à donner aux Communions de Septembre, vu la difficulté que plusieurs d'ont.

14 Janvier 1841

l'eux éprouveraient à revenir à Lausanne à cette époque; enfin que ces Etudiants ne peuvent s'engager que pour eux mêmes & non pour leurs Successeurs.

L'Académie adopte ce rapport & le transmettra au Département de l'Intérieur.

Programme des Concours

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 13, qu'il a adopté l'ensemble du programme des Concours: Il fait quelques observations ensuite desquelles l'Académie décide
1° de supprimer le 1^{er} sujet de physique sur la théorie des odeurs.
2° de maintenir les deux sujets de économie politique, l'observation du Conseil à cet égard étant de peu d'importance.

Consul & Sénat des Etudiants

... M^r le Rector annonce qu'il a écrit le 17 Décembre & le 9 Janvier à M^r Cochard, Ancien Consul des Etudiants, pour lui demander si le Sénat est constitué, & s'il n'a reçu aucun avis à cet égard. Il ajoute que ces deux lettres sont demeurées sans réponse, & il propose en conséquence que si un tel silence se prolonge encore, M^r Cochard soit cité à paraître en Académie pour rendre compte de cette conduite & recevoir, s'il le faut, une remontrance.

Commissions pour les Comptes.

Conformément à l'art: 241 du Règlement, On nomme pour examiner les Comptes de M^r le Bibliothécaire une Commission composée de Mess: Dinet, M^r Secretan, Olivier, Chappuis & Martmann; & conformément à l'art: 167, On nomme pour examiner ceux de M^r le Secrétaire Caissier une Commission composée de Mess: ^{Moussard} Duffournet, Herzog, Chappuis, Ed. Secretan.

Subside pour la Bibliothèque & indemnité de 32 f. pour le Bedeau.

On décide de demander à l'Etat le 1^{er} subsidé pour la Bibliothèque, essentiellement pour payer les abonnements aux journaux que l'on solde en avance.

On demandera aussi les 32 f. dus au Bedeau pour ses services à la Bibliothèque, les lundis & vendredis, pour les six derniers mois de l'année 1840.

Strenne au Bedeau

M^r le Secrétaire rappelle que l'année dernière, il a omis de remettre au Bedeau, les 6 f. qu'il est d'usage de lui donner pour strenne, & propose d'en donner 8 à la venue Vogel, savoir 4 f. l'année 1839, & 4 pour l'année 1840. adopté.

Certificat à François Louis Regamey.

14 Janvier 1841.

Sur la demande transmise par M^r. le Secrétaire, l'Académie a voté à l'ancien Etudiant Regamey un certificat des études qu'il a faites & des examens qu'il a subis, ainsi qu'une déclaration qu'il a été admis à la Sainte Cène.

21 Janvier 1841.

Présens, M^r. le Recteur Nouuard

M^{rs}: Secretan, Dufournet, Herzog, Olivier
Chappuis & Wartinann.

Aides & Compétence des Professeurs de physique & de Chimie.

Le Vice Président du Conseil d'Instruction publique écrit le 14, que le Conseil d'Etat a réglé la répartition des 1200 f. alloués en 1841, pour les préparateurs & pour la Compétence de M^{rs}: les Professeurs de physique & de Chimie, comme suit,

à chacun des préparateurs	400 f.
Compétence du Professeur de Chimie,	220
Compétence du Professeur de Physique,	180

Les intéressés ont été avisés de cette décision.

Cours de Droit public Rectification.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 15, qu'il a été informé que M^r. Pidou avait reçu un extrait du programme des Cours portant, « Un Cours de droit public à six leçons; tandis que c'est « Un Cours théorique de droit public à cinq leçons pendant cinq mois. Cette erreur sera rectifiée immédiatement.

M^r Jules Fuentriey.

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique annonce par lettre du 18, que le Conseil d'Etat a décidé de dispenser M^r. Jules Fuentriey de l'examen sur la philosophie du droit, mais pour le cas particulier seulement & sans conséquence pour l'avenir.

Cette décision sera communiquée à M^r. Fuentriey, & le Diplôme lui sera expédié au même temps. (voy. séance du 19 Dec. 1840.)

Bon pour le service de la Bibliothèque.

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre du 15, un bon de 32 f. pour le service du Bideau à la Bibliothèque, les lundis & vendredis, pendant le dernier semestre de 1840. Le bon a été remis à la femme Vogel qui en a donné quittance.

21 Janvier 1841

M. Charles Bègue

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique invite l'Académie par lettre du 19, à faire savoir à M. Charles Bègue que le Conseil d'Etat a décidé, que lorsqu'il demandera le grade de licencié en Droit, il devra subir les examens préliminaires imposés par les règlements. (voy: séance du 29 Décembre 1840.)

Sénat des EtudiantsM. Cochard.

lettre du 15, de l'Etudiant Cochard. Il informe M. le Recteur qu'une maladie l'a retenu au lit pendant plusieurs semaines, & l'empêché de répondre plutôt à ses deux lettres. M. Cochard fait connaître qu'une Commission a été chargée de faire un nouveau règlement, & a été revêtue des pouvoirs attribués à l'ancien Sénat particulier, & cela jusqu'à l'adoption des nouveaux règlements.

L'Académie pense que cette réponse peut suffire pour le moment; (voy: séance du 14 janvier.)

Comptes du Caissier.

M. le Recteur fait rapport que la Commission nommée pour examiner les Comptes de M. le Secrétaire Caissier, les a trouvés en règle. En conséquence l'Académie les passe de la manière suivante.

Par le Compte de la Caisse Académique

Le Caissier, dès le 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 1840, a reçu	f. 2610, 2 ⁶	
	a livre	1932-5
	redoit	f. 677-7

Par le Compte des avances remboursables

Il a reçu	f. 915, 6 ⁶ 5 ⁷
a livre	547. 1- 5
redoit	f. 368. 3.

Par le Compte des livraisons de gages

Il a reçu	f. 3907. 5 ⁶ 8 ⁷
a livre	3888 .
redoit	f. 19. 5 ⁶ 8 ⁷

Par le compte des immatriculations des Etudiants & des Externes,

à pour 7 diplômes il a reçu	f. 550 f.
à livre au Bibliothécaire.	550.
redoit	

21 Janvier 1841.

livres à acheter pour la Bibliothèque.

M^r. le Directeur annonce qu'il a été informé que le Département de l'Intérieur doit adresser incessamment à l'Académie une lettre pour lui demander un état approximatif des ouvrages qu'on se propose d'acheter pour la Bibliothèque (voy: lettre du Dep^t. du 15 Oct. 1839, & celle du Conseil d'Etat du 15 février 1840).

L'Académie décide, de répondre que la somme demandée sera effectivement employée à payer l'abonnement aux journaux. & d'indiquer un état approximatif des acquisitions que l'on se propose de faire en 1841, ainsi que les besoins de chaque branche de science & les livres dont il convient qu'elle soit pourvue.

3. d'ajouter, que ces indications peuvent varier, soit parce qu'il peut paraître chaque année des ouvrages nouveaux dont il est nécessaire d'enrichir la Bibliothèque, soit parce qu'il se présente aussi des occasions imprévues & des ventes de livres dont il faut profiter & qu'il s'en présente encore par les envois des libraires.

On décide aussi, pour pouvoir faire cette réponse, de demander à la Commission de la Bibliothèque, l'indication des ouvrages mentionnés ci-dessus.

Caisse Académique

M^r. le Prof. Dufournet fait rapport que la Commission chargée le 29 Décembre, de faire des recherches sur l'origine & la destination de la Caisse Académique, a trouvé qu'elle provient de dons faits aux Professeurs par des Anglais, & que cette Caisse s'est augmentée graduellement par la libéralité de plusieurs donateurs, & par des fondations pour des prix; de plus, que l'Académie a toujours été considérée comme propriétaire exclusive de cette Caisse, & que jamais l'Autorité n'a fait aucune réclamation à ce sujet; enfin, la Commission considérant que la loi sur l'Académie art. 66, & le Règlement art. 223, portent les gages de fondation particulière & les dons faits par des corporations ou des particuliers, sont administrés par l'Académie, conformément à leur destination, juge que l'Académie a la gestion de la Caisse, sans compte rendre, & qu'elle reconnue comme un corps légal, apte à posséder, & à gérer des capitaux, & elle conclut que la gestion de la Caisse Académique peut & doit continuer comme du passé; ce qui est adopté.

Examens partiels.Rapport sur leur appréciation.Bon pour la Bibliothèque & achat de livres.Caisse AcadémiqueIntérêt de l'argent, & placement.Nomination du BédeauWarrick élu.

21 Janvier 1841.

La Commission nommée le 7 novembre dernier, pour examiner le meilleur mode à suivre dans les examens, en ce qui concerne le champ que chacun d'eux doit embrasser, fait son rapport qui conduit à proposer le statu-quo. Elle pense qu'il y aurait divers inconvénients à permettre qu'une même branche d'études fût l'objet de deux ou plusieurs examens distincts & qui auraient lieu à des intervalles assez considérables. Le mode actuel suivi dans la faculté de droit & dans celle de Théologie lui a semblé également applicable à la faculté des Lettres & Sciences. La Commission pense toutefois que c'est à une plus longue expérience de prononcer sur cette question, & que la continuation de l'état présent n'exclut pas les réformes que l'avenir pourrait réclamer. Ces conclusions sont adoptées.

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre de ce jour un bon de 2000 f. pour le service de la Bibliothèque; ainsi qu'on avait décidé de le demander dans la dernière séance.

Le Département demande aussi l'état approximatif de l'emploi des fonds; il ajoute que cette communication n'aura pas pour effet de retarder les achats, ni même d'empêcher ceux de ces achats qui dérogeraient à l'état approximatif, lorsqu'ils seront motivés par les circonstances du moment.

On autorise M^r. le Secrétaire à percevoir l'intérêt de l'argent au 4 %
On l'autorise encore à vendre ce titre & à en procurer un autre.

On l'autorise enfin à faire un placement de 2 à 500 francs.

On s'occupe de la nomination du Bédeau; & M^r. le Recteur demande si deux concurrents qui se sont présentés après la clôture du concours sont admis. L'Académie ne pense pas qu'ils puissent l'être, mais elle reçoit le nommé Muby qui s'est présenté à M^r. le Recteur en temps convenable, ^{seulement} sans écrire de lettre.

M^r. le Recteur présente de nouvelles pièces produites par quelques candidats, & l'Académie après en avoir pris lecture, examine la liste des candidats au nombre de 11; & fait un tour consultatif & confidentiel sur le mérite des principaux aspirants; puis passant à la votation, conformément à la loi § 52, & au Règlement § 199, elle nomme, par voie de scrutin, le Sieur Warrick Tailleur d'habit à Lausanne, à la place de Bédeau.

11 Février 1851.

195

Présents, M^r le Recteur Mornard
Mess: Secretan, Dufournet, Herzog, Chapuis
Wartmann

Heures des leçons.

Le Conseil de l'Instruction publique demande par lettre du 31 Décembre, communication des heures qui ont été fixées pour quelques leçons & qui ne sont pas indiqués dans le programme envoyé le 13 octobre 1840.
M^r le Recteur annonce qu'il a répondu à cette lettre & qu'il a envoyé en même temps le programme imprimé, ce qui est approuvé.

Bons pour les Professeurs de Physique & de Chimie.

On lit trois lettres du Vice Président du Conseil de l'Instruction publique, l'une du 29 par laquelle il transmet un bon de 107 f. 32 rap en faveur de M^r le Professeur Mercanton, pour paiement du solde des déboursés pour le Cabinet de Chimie, jusqu'au 31 Décembre 1851.
2^e Un bon de 180 f. comme à compte sur la Compétence de 1851, en expliquant que M^r le Prof. de Chimie fournira à la fin de l'année un compte articulé de l'emploi de la somme allouée pour ses expériences.
M^r Mercanton a reçu communication de cette lettre & donne quittance des deux bons.

Une du même jour transmettant un bon de 180 f. en faveur de M^r le Professeur de Physique pour sa compétence de 1851, dès le 1^{er} janvier au 31 Décembre. Cette avance ne dispensera pas M^r Wartmann de rendre compte de sa compétence à la fin de l'année.

M^r Wartmann a été informé du contenu de cette lettre & a donné quittance du bon qu'elle représentait.

Prix pour Concours.

Une du 23 janvier, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé d'allouer 50 f. pour chacun des vingt-deux sujets des concours proposés.

Règlement p^r les Concours.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 9, qu'il a reçu les programmes des concours qui lui ont été adressés & demande à l'Académie de préparer un règlement d'après l'art. 219 du Règlement Académique.

On nomme pour préparer ce travail une commission composée de Mess: Chapuis, Wartmann & Ed: Secretan.

Leçons de M^r Vinet

Le même Conseil écrit le 9, qu'ensuite du rapport du Conseil de la Faculté de Théologie & de l'Académie (voy: lettre du 4)

Il n'y a pas lieu de remplacer M. Dinet, pour ses leçons à l'Auditoire pendant la durée de sa maladie.

De plus, le Conseil d'Etat accepte l'offre faite par Mess: les Professeurs de la Faculté d'entendre les exercices de prédication & de catéchisation.

M. le Prof. Dufournet annonce que les Etudiants ont été avisés de la partie de la décision qui les concerne.

M. le Recteur présente une circulaire imprimée datée de Florence, le 23 décembre 1840, faisant connaître que la réunion de la Société des Sciences aura lieu dans cette ville au mois de Septembre 1841.

M. le Recteur présente de la part de l'Etudiant en Droit Ballif, & comme don qu'il fait à l'Académie, d'abord un volume renfermant des poésies diverses de Théodore de Bèze, & entre autres la pièce intitulée Abraham Sacrifiant, pièce rare & que l'on cherchait depuis longtemps à acquérir pour la Bibliothèque Cantonale; puis une médaille du temps de la Reine Elisabeth, & portant d'un côté l'effigie de cette Reine.

On écrira une lettre de remerciements à M. Ballif.

On fixe le jour de l'installation de Mess: Ed. Secretan & Zundel, au Vendredi 12 mars, à onze heures, moyennant l'approbation du Conseil de l'Instruction publique.

On admet avec remerciements les Comptes de M. le Bibliothécaire en chef, ainsi que le propose la Commission désignée pour les examiner & qui les a trouvés parfaitement en règle.

Il en résulte que dès le 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1840,

M. le Bibliothécaire a reçu f.	6257.	59	7
a livré	6189,	90	
à redoit f.	67.	69.	

M. le Recteur fait lecture du rapport annuel sur l'Académie & les établissements qui s'y rattachent; Ce rapport est admis avec quelques observations.

Société Scientifique à Florence.

Don de l'Etudiant en Droit Ballif.

Installation de Messieurs Edouard Secretan & Zundel.

Comptes du Bibliothécaire

Rapport annuel

11 Février 1841.

Chaire d'histoire naturelle

M^r. le Directeur lit une lettre de M^r. le Professeur Wartmann par laquelle il expose les inconvénients de la vacance prolongée de la vacance de la Chaire d'histoire naturelle, & il propose le vœu - qu'elle soit partagée en deux parties, savoir la botanique & la zoologie puis que M^r. Édouard Charavannes soit appelé à remplir la chaire de Botanique, & invité à faire provisoirement les fonctions de celle de zoologie.

L'Académie considérant l'importance de cet objet, décide qu'elle en délibérera dans une séance prochaine.

Caisse Académique placements.

On autorise M^r. le Secrétaire Caissier à faire deux placements pour la Caisse Académique.

L'un de 250 f. contre Jean Pierre fils de feu Jacques Milloud de Penrhérix.

L'autre de 128 f. contre Louis fils de feu Jean Giraudet de Goumoens la Ville.

18 Février 1841.

Présents, M^r. le Directeur Mounard

Mess: Secretan, Dufournet, Chappuis & Wartmann.

Comptes des Gages.

Le Département des Finances écrit le 13, que le Receveur de Lausanne expose qu'il est arrêté dans l'établissement de son Compte par l'article des Gages dont le compte n'a pas encore été envoyé à M^r. le Préfet. Le Département demande en conséquence que l'on en hâte autant que possible la passation.

Le Compte passé le 21 janvier, sera expédié immédiatement, avec l'observation que s'il ne l'a pas été plutôt, c'est qu'on voulait les expédier avec ceux de la Bibliothèque retardés pour des causes étrangères à la volonté de M^r. le Bibliothécaire.

Installation de Mess: Édouard Secretan & Linder.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 12, qu'il n'a pas d'objection à faire à la proposition relative à l'installation de Mess: Secretan & Linder; mais qu'il lui semble que l'ouverture de l'année de l'Université n'aurait été préférable pour cette cérémonie.

Il est fait lecture d'une réponse explicative écrite par M. le Recteur à qui est approuvée; enfin on lit une lettre du 16, par laquelle le même Conseil annonce qu'il admet définitivement le jour proposé par l'Académie pour l'installation de Mess. Secretan & Liindel. M. le Recteur en a donné avis aux intéressés.

Rapport sur la Visite de la Bibliothèque.

On fait lecture du rapport sur la visite de la Bibliothèque. Ce rapport très satisfaisant à tous égards est admis.

Requête des Externes Paul George & Jules Grenier.

On lit deux lettres de deux externes immatriculés qui desirant subir les examens pour la licence en droit. L'un de M. Paul George, il demande à être dispensé des examens prescrits par § a. b. c. du § A. ou § 1. de l'art. 1. du règlement sur les examens de licence. Il se fonde sur ce qu'il a obtenu un succès satisfaisant dans l'examen de latin sous l'ancien régime académique.

L'autre de M. Jules Grenier, rappelant qu'il a été admis en Philosophie comme étudiant régulier, l'année 1838, & demandant d'être dispensé des examens de latin, de sorte qu'il lui resterait à subir celui d'histoire littéraire. Enfin le Conseil de la Faculté de Droit, auquel ces deux lettres avaient d'abord été soumises par M. le Recteur, propose par lettre de ce jour d'adhérer aux demandes de ces deux Externes, pourvu que les succès qu'ils ont obtenus permettent qu'on leur accorde cette faveur. L'Académie après l'inspection des livres, décide que M. George devra faire l'examen de composition latine & celui d'histoire littéraire, & que M. Grenier subira les examens d'auteurs latins & d'composition latine & d'histoire littéraire.

Cours de Zoologie

M. le Recteur annonce que M. le Prof. Dan: Albrand Chavaumes est prêt de commencer son cours de Zoologie, qu'une longue maladie l'a empêché de commencer jusqu'à présent.

Chaire d'histoire naturelle.

L'Académie, vu que plusieurs de ses membres sont absents aujourd'hui pour cause de indisposition, décide de renvoyer à une séance aussi prochaine que possible, à s'occuper de la proposition de M. le Professeur Wartmann relative à la chaire d'histoire naturelle.

18 & 25 Février 1861

livres proposés.

M^r. le Bibliothécaire annonce qu'on lui propose l'achat d'un Dictionnaire d'histoire-naturelle, par M. d'Orbigny. L'Académie décide d'ajourner la question de savoir si l'on fera l'acquisition de cet ouvrage.

25 Février 1861

Présents, M^r. le Recteur Nouvart.

M^{ss}: Secretan, Dufournet, Herzog, Olivier, Chappuis
Hartmann

Usage de la Bibliothèque
demandé pour l'Ecole moyenne.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 19, pour avis, une demande du Comité d'inspection de l'école moyenne de Lausanne, tendant à obtenir pour les élèves de cet établissement l'autorisation de prendre des livres à la Bibliothèque Cantonale, sur le même pied que les élèves du Gymnase.

M^r. le Recteur a transmis immédiatement cette demande, pour examen & rapport, à M. le Bibliothécaire en chef & à la Commission de la Bibliothèque. M^r. le Bibliothécaire expose que les avis ont été partagés dans la Commission, & les motifs dont ces divers avis ont été appuyés.

L'Académie après avoir rappelé sa décision du 23 Mai 1839, sur la même demande, & considérant que les faits n'ont pas changé dès lors; arrête de s'en tenir à la même décision: toutefois elle exposera au Conseil les motifs de la minorité.

Henri Germond.

L'Ecuyer Henri Germond demande par lettre du 17, qu'on veuille bien lui accorder un gage. Il se fonde sur ce qu'il en avait obtenu un an mois de Décembre 1837, qu'il en avait joui jusqu'en novembre 1837, époque à laquelle il est tombé malade, & a dû suivre ensuite les leçons en qualité d'externe; il ajoute qu'il se propose de reprendre bientôt ses études régulières pour l'état ecclésiastique. Le témoignage rendu à cet Ecuyer étant très favorable sous tous les rapports, il sera écrit au Conseil de l'Instruction publique que si l'on ne pense pas devoir accorder les Gages à un externe malgré la position spéciale de M. Germond, il est tout à fait à désirer qu'il puisse obtenir un subside, jusqu'à ce qu'il ait repris sa qualité d'Étudiant.

25 Février 1861.

Instruments de physique

M^r. le Directeur Secrétaire fait rapport qu'il a examiné les nouveaux instruments achetés pour le Cabinet de physique, & qu'ils sont en très bon état.

Abonnements de journaux

M^r. le Bibliothécaire propose de la part de la Commission de la Bibliothèque, que l'on s'abonne au journal de Droit-Civil de Mittermeyer, & qu'on achète les trente volumes qui ont paru jusqu'à présent, ce qui est adopté.

M^r. le Bibliothécaire rapporte que l'abonnement au journal de physique & de chimie anglais intitulé, The London and Edinburgh magazine, and Journal of sciences, conducted by M. M., Brewster, Taylor and Phillips; coûterait, abonnement & port compris, 72 francs de France par an.

L'Académie décide de prendre cet abonnement.

Enfin M^r. le Bibliothécaire propose d'autoriser d'assumer la Commission de la Bibliothèque, à s'abonner si elle le juge convenable, à un journal sur l'électricité, appendice de la Bibliothèque Universelle de Genève, & qui coûte 8 fr. de France par an. Adopté.

Chaire d'histoire naturelleLeçons de BotaniqueM^r. Edouard Charavannes.

L'Académie reprend la délibération relative à la Chaire d'histoire naturelle dont on s'est occupé dans les deux dernières séances, & elle décide d'écrire au Conseil de l'Instruction publique dans le but de signaler le besoin qu'il y ait un enseignement spécial de l'histoire naturelle & particulièrement de la botanique & d'exprimer le vœu qu'il y ait un enseignement extraordinaire de botanique pendant cinq ou six ans au moins.

& qu'un appel pour cet enseignement soit adressé à M^r. Edouard Charavannes tout à fait en état de remplir cette vocation si elle est acceptée.

11 Mars 1841

Présents, M^r. le Recteur Mornard

Mess: Dufournet, Herzog, Olivier, Chappuis
Wartmann.

Commission de
Consécration.

Le Département de l'Intérieur écrit le 26 février, pour rappeler sa lettre du 16 décembre, par laquelle il demandait que le Conseil de la Faculté de Théologie fit choix des deux Professeurs qu'elle doit délèguer à la Commission de Consécration, d'après l'article 7 de la loi du 14 décembre 1839.

M^r. le Recteur a transmis cette lettre au Conseil de la Faculté qui répond le 27 février, que la Commission a nommé Mess: Dufournet & Herzog.

M^r. le Recteur a fait connaître au Département cette nomination par lettre du 1^r Mars.

Comptes du Secrétaire
Caisier.

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 26 février, renvoie les Comptes de M^r. le Secrétaire Caisier pour les faire revêtir des signatures requises. M^r. le Recteur a pourvu à ce que la chose fût mise en règle aussi tôt, & les Comptes ont été envoyés au Conseil de l'Instruction publique.

Examens & Commissions
d'Examens.

M^r. le Recteur présente la note des Examens pour lesquels il s'est présenté des Aspirants, & l'Académie fait les nominations suivantes pour les Commissions chargées d'y procéder.

Histoire,	Mess: Olivier & Herzog.
Grec,	" Lundel & Dufournet
Latin,	" Chappuis & Lundel
Physique,	" Wartmann & Marc Secretan
Zoologie,	" D.A. Chasambes, & Wartmann
Histoire du droit,	" Ed. Secretan & Secretan-Secretan
Droit public	" Pidou, & Ed. Secretan
Droit pénal	" Ed. Secretan & Secretan-Secretan
Droit Romain	" Secretan-Secretan
2 Thèses de Théologie	" Herzog & Chappuis
Littérature française	" Mornard & Olivier
Philosophie	" Marc Secretan
Théologie systématique	" Chappuis & Dufournet

Comptes de la
Bibliothèque Cantonale

Malan ^{César} & Clément

Tâche d'Exégèse sur
l'Ancien Testament.

Médailleur
Emplacement.

11 Mars 1841.

Le Conseil de l'Instruction publique par lettre du 5. de ce mois, demande qu'on lui expédie le plus tôt possible, les Comptes de la Bibliothèque Cantonale. M^r. le Recteur a répondu, le même jour, que ces Comptes seront expédiés aussi tôt que le Copiste chez lequel ils se trouvent maintenant les aura terminés.

M^r. le Recteur informe l'Académie que les Externes Malan & Clément qui s'étaient annoncés comme voulant subir à la fin de ce semestre, les examens requis par le Règlement, pour être reçus dans l'Académie, à titre d'Étudiants, ont changé d'intention & se proposent de rester Externes pour subir des examens, en cette qualité.

M^r. le Professeur Dufourmet présente la liste des Chapitres des livres de l'Ancien Testament qui doivent servir de Sujet d'examen pour la licence en Théologie. (voy: Séances du 26 Novembre 1840, & du 14 Janvier 1841.) Cette liste est adoptée, comme suit.

Genèse, ch. 1- XXXVI, & XLIX.	37
Job . " 1- . XXIX .	24
Psaumes " 1- XXXVII	37
Isaïe, . 1- XIV - & XXVIII - LXVI.	53.
Total	156 Chapitres

ce qui avec les 32 ch. retranchés forme la tâche primitive 208 ch^{rs}.

M^r. le Bibliothécaire, en chef, présente une lettre de M^r. Baron qui demande qu'un local soit assigné au Médailleur de l'Etat.

L'Académie transmettra cette lettre au Conseil de l'Instruction publique, en ajoutant qu'elle appuie la demande pour le fond: mais que relativement aux mesures de détail & aux moyens d'exécution, elle pense qu'il faut attendre de s'en occuper à l'époque où le local proposé pour le Médailleur sera disponible.

20 Mars 1851.

Présens, M^r. le Recteur Mourard

Mess: Dufournet, Herzog, Olivier, Chappuis, Wartmann

Hündel & Ed. Secretan

M^r. Hündel & Ed. Secretan

Germond.

Cours de Botanique

Messieurs les Professeurs Hündel & Edouard Secretan qui ont été installés, le 12 de ce mois prennent séance.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 12 de ce mois, que le Conseil d'Etat a autorisé à M^r. Germond une gratification de cent francs. La lettre a été remise à M^r. le Secrétaire Laidier. (voy: séance du 25 février).

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 17, en réponse à la lettre académique du 27 février, relative à un cours de Botanique à donner cette année, que le Conseil d'Etat a décidé d'attendre le résultat du concours ouvert pour la chaire de chimie, avant d'examiner dans son intégrité la question relative à M^r. Ed. Choussin.

Cours de Droit international.

M^r. le Prof. Ed. Secretan expose que les étudiants en droit qui sont absents nombreux, & dont plusieurs sont absents, n'auront que deux leçons de droit par jour pendant le semestre d'été, si que M^r. le Professeur Pidou ne continuera pas son cours après Pâques. M^r. Secretan ajoute qu'il est tout à fait à souhaiter que les étudiants en droit aient quelques leçons de plus, & fassent ainsi un cours de sciences plus complet; En conséquence, il propose qu'il soit donné un cours de Droit international & qu'il soit adressé dans ce but une vocation à M^r. Emery.

Cette proposition est adoptée.

Programme des Cours.

M^r. le Recteur présente le programme des Cours pour le semestre d'été. Le programme est admis, après avoir combiné toutes les convenances, aussi bien que possible.

Inscription d'examen

Etudiant Trottet.

M^r. le Prof. Wartmann expose que l'étudiant Trottet s'est fait inscrire en temps opportun pour un examen de Botanique, & qu'on a omis d'en faire mention dans la dernière séance.

L'Académie décide qu'il sera donné connaissance de ce fait au Conseil de l'Instruction publique, & elle désigne pour assister à cet examen, M^r. le Professeur Wartmann.

2 Avril 1841.

Présents, M^r. le Pro Recteur Secretan.

Mess: Dufournet, Herzog, Chappuis & Wartmann.

Examens & Commissions.

L'Académie nomme les Commissions suivantes pour les examens qui doivent avoir lieu au commencement du semestre d'été.

Théologie historique	Mess: Herzog & Chappuis,
Théologie systématique,	" Chappuis & Herzog.
littérature française,	" Mounard & Olivier.
littérature latine.	" Lünel.
Histoire	" Olivier & Mounard
Philosophie	" Lünel.
Histoire du Droit	" Ed: Secretan & Secretan Secretan
Droit-civil	" Secretan-Secretan, & M ^r . Secretan.
Composition sur le droit,	" Ed ^d . Secretan.
Droit-Romain	" Secretan Secretan.

Inscriptions pour examen

Mess: Fonjallat & Post.

M^r. le Pro Recteur présente les demandes de deux étudiants qui se sont fait inscrire aujourd'hui seulement pour des examens, L'Académie ne pense pas que ces inscriptions puissent être accueillies. Ces étudiants sont M^r. Fonjallat, pour un examen d'histoire, & M^r. Post pour un examen de grec.

Examens subis & succès.

M^r. le Pro Recteur présente la liste suivante des examens subis en dernier lieu.

Examens	Résultat
	<u>littérature française</u>
Busset,	admis
Corday,	admis avec satisfaction
Dulon,	admis id.
Germond,	admis id.
Grenier,	admis avec complète satisfaction
Gay,	admis avec satisfaction
Rossat,	admis
Frotter	admis avec satisfaction.
Steinler	admis id.

2 Avril 1851.

205

Physique générale

Oscar Honoré non admis
Charles Demisille, non admis
Charles Clément, non admis

Histoire

Augustin Bost admis
Ch: Clément, admis
Ch: Cordey, admis avec satisfaction
Florian Dillon, admis id.
Jag: César Malan, admis, avec complète satisfaction
Jr. L: Prossat, admis

Botanique

Jr. Pierre Frotet, admis avec complète satisfaction

Philosophie

Jr. F: Gay, Philosophie morale admis
id Psychologie, non admis
Jean Comte, Psychologie, admis
Jean Berney, Psychologie, admis avec satisfaction
Histoire de la philosophie, admis
Philosophie morale, admis avec complète satisfaction
Fréd: Ballif, Psychologie admis
Jules Pellis, Histoire de la philosophie, non admis
Philosophie morale admis
Psychologie admis
Aug: Dumun Histoire de la philosophie, admis
Philosophie morale, admis avec satisfaction
Psychologie admis

Littérature grecque

Jr. Aug: Bost, non admis
Jag: César Malan, admis avec satisfaction

2 Avril 1851.

Littérature latine

Estappuy -	Histoire littéraire,	admis
H. Germond	id.	admis
Malan,	pr. l'ensemble de l'examen,	admis
Aug. Bost,	id.	non-admis
Jules Grenier,	id.	non admis

Zoologie

Ch. Clément,	admis avec satisfaction
H. Théroz,	id. id.
Ad. Mayor,	id. id.
Charles Cottier,	admis
Jules Béchot,	admis

Droit Romain

Adrien Henri admis

Droit pénal

Jean Eugène Kraupert, admis.
 J. M. Eugène Berney, admis avec satisfaction.

Droit public

Berney admis avec satisfaction.

Rapport sur les Cours de
littérature allemande &
d'Economie politique.

On dépose sur le bureau la circulaire de M. le Recteur, par laquelle on voit que M. Olivier a été prié de préparer un rapport sur le cours de littérature allemande donné cet hiver par M. Nessler, & que M. le Secrétaire a été invité à faire un rapport sur le cours d'économie politique donné par M. Emery.

Il est fait lecture du rapport rédigé par M. Olivier. Le rapport est admis & sera envoyé au Conseil de l'Instruction publique avec celui de M. le Secrétaire qui circulera chez les Membres de l'Académie.

Comptes de la Bibliothèque.

Le Conseil de l'Instruction publique annonce par lettre du 23 mars, qu'il a reçu les Comptes de la Bibliothèque, mais non le relevé des acquisitions de livres par ordre systématique, tel qu'il l'avait demandé le 19 mai 1850.

M. le Bibliothécaire informe l'Académie que ce relevé sera

2 Avril 1851

204

Bon pour la veuve Vogel

transmis incessamment au Conseil de l'Instruction publique.

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre du 30 Mars un bon de 16 f pour la veuve Vogel, comme indemnité pour les services de Bedeau à la Bibliothèque, les lundis & vendredis, pendant le premier trimestre de cette année. Le bon a été transmis par M^r. le Préfet à la veuve Vogel qui en a donné quittance.

Experts pour les examens

Le Conseil de l'Instruction publique fait connaître par lettre du 25 ^{Mars}, qu'il a nommé les experts suivants pour les examens.

Grec,	M ^r s: Guisain (Spencer)
Latin,	" Hiseley
Physique,	" Mercanton,
Zoologie,	" Ed. Charannes,
Histoire naturelle,	" Pellis - Avocat
Droit public	" Guisain (François)
Droit pénal,	" Pache, Directeur des débats
Droit romain	" Gaulhier & Gottoffrey
Thèses & Archéologie,	" Fabre (Sabbatier)
Littérature française	" Espérandieu
Philosophie	" Ch. Secretan
Botanique	" Ed. Charannes.

Le Vice-président du même Conseil écrit le 25 Mars, que M^r. Dulhieu a été désigné comme rapporteur pour l'examen d'histoire & que c'est par oubli qu'il n'a pas été indiqué dans la lettre du 25.

Programme des Cours.

Le même Conseil écrit le 26 Mars, qu'il a adopté le programme des Cours pour le semestre d'été 1851, il demande si ce n'est pas le moment de déterminer un cycle d'études complet, afin que la marche de l'enseignement ait quelque chose de plus systématique & de plus ferme.

Il paraît aussi au Conseil que les cours devraient être moins morcelés. Enfin le Conseil demande un rapport sur le cours de littérature allemande donné cet hiver par M^r. Uessler, & sur celui d'économie politique donné par M^r. Emery; (voy. ci-dessus.)

21 Avril 1841

Présent, M^r le Directeur Secrétaire

Mess^{rs} Dufournet, Olivier, Chappuis, Huudal

Secrétaire-Adjoint & Martmann

Rapport sur les Cours de Littérature allemande & d'Economie politique.

Le Directeur annonce que le rapport rédigé par M^r Ed. Secretan sur le cours d'économie politique après avoir circulé chez les membres de l'Académie a été transmis au Conseil de l'Instruction publique avec celui sur le cours de littérature allemande donné par M^r Wessler.

Leçons de mathématiques heures changées.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 10, qu'il consent au changement demandé pour les leçons de mathématiques, à cause de la coincidence des leçons du gymnase. (Voy. circulaire de M^r le Directeur)

Comptes de la Bibliothèque approuvés.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 8, que le Conseil d'Etat a approuvé les Comptes de la Bibliothèque Cantonale pour l'année 1840.

Experts.

Le même Conseil transmet par lettre du 9, la liste des experts qu'il a désignés pour les examens qui doivent avoir lieu au commencement du semestre d'été.

- | | |
|-----------------------------|----------------------------------|
| 1. Zoologie historique, | M ^r Mommerson Pasteur |
| 2. Zoologie systématique, | M ^r Fabre Pr |
| 3. Littérature française | M ^r Esparandieu Pr |
| 4. Littérature latine, | Mess: Dufournet & Raymond |
| 5. Histoire | M ^r Guillemin |
| 6. Philosophie | M ^r Herzog |
| 7. Histoire du Droit, | M ^r Emery |
| 8. Droit civil | M ^r Renner avocat |
| 9. Composition sur le droit | Mess: Fidon & Van Muijden avocat |
| 10. Droit romain | Mess: Gaullieur & Van Muijden Av |

Par lettre du 14, le même Conseil écrit que M^r Hibily a été nommé pour remplacer M^r Raymond à l'examen de littérature latine.

Le même Conseil écrit le 6, que le Conseil d'Etat a décidé de confier à M^r Emery le cours de droit international pendant le prochain semestre d'été. Le Conseil demande à l'Académie de préciser

Cours de Droit International

21 Avril 1841.

209.

1^o l'objet du Cours, 2^o le nombre de Leçons à donner par semaine. Enfin le Conseil demande le préavis de l'Académie sur la rétribution à allouer à M. Emery.

On répondra en développement à la lettre du 23 Mars, qu'il conviendrait que le Cours fût un Cours de droit international européen d'après les traités; ensuite qu'il pourrait avoir lieu à 3 leçons par semaine; enfin que l'indemnité à allouer à M. Emery devrait être basée sur les traitements assignés à Mess: les Professeurs ordinaires, avec l'observation que M. Emery a donné gratuitement un Cours qui a été approuvé.

Cours de Phrénologie par
M. J. B. Leresche.

Le Conseil de l'Instruction publique tranche le 16 & pour préavis, une lettre que M. J. B. Leresche a adressée au Département de l'Intérieur, & par laquelle il offre de donner un Cours de phrénologie aux Etudiants. L'Académie en faisant l'observation que la proposition de M. Leresche n'est pas précise, de ne répondre, que s'il se propose de donner un Cours gratuit & libre, l'Académie verra avec intérêt que les Etudiants puissent acquérir quelques lumières sur la science dont il s'agit, & que dans ce cas, M. Leresche pourra demander à l'Autorité la jouissance de l'un des Auditories; mais si M. Leresche entend obtenir une rétribution pour le Cours qu'il propose, l'Académie ne voit pas devoir approuver cette demande; soit parce qu'elle juge beaucoup plus urgent d'avoir d'autres Cours, & notamment un Cours de littérature latine ou d'histoire naturelle; soit parce que depuis la lettre du 2 Décembre 1839, l'Académie n'a acquis aucune connaissance du talent scientifique de M. Leresche, & du degré d'intérêt & d'utilité véritable que son Cours pourrait avoir.

Demande de gage p. Béchet.

M. Porchat Membre du Conseil de l'Instruction publique demande par lettre de ce jour; une bourse ou gage pour son pupille le jeune Béchet Etudiant en Théologie. On répondra à M. Porchat, que l'Académie ne peut discuter sur la convenance d'accorder ce gage; l'usage exigeant que la demande soit faite par l'intéressé lui-même, à cause de l'engagement tacite que prend celui qui fait une semblable requête.

Charles Fonjallat

21 Avril 1841.

L'Étudiant Fonjallat, réclame, par lettre de ce jour, sur la décision prise à son égard, le 2 de ce mois; il allègue qu'il avait écrit sa lettre le 1^{er} avril, la demandant en conséquence d'être autorisé à faire son examen. L'Académie prenant en considération la demande de M. Fonjallat lui accorde la faculté de subir son examen d'histoire.

18 Mai 1841.

Présents, M^r le Recteur Monnard

Secr. Secretan, Dufournet, Finet, Herzog, Olivier, Chappuis

Ed. Secretan, Martmann

On dépose sur le bureau

1^{re}. Une lettre du 30 avril du Département de l'Intérieur. Il annonce que la prestation du serment des Membres du Grand Conseil doit avoir lieu, le jeudi 6 mai, dans la Cathédrale, & que des places y seront réservées aux Membres de l'Académie.

Cet objet a été mis en règle par circulaire de M^r le Recteur

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 30 avril, que le Conseil d'Etat a décidé d'autoriser une salle à M^r Leresche pour un cours libre de phrénologie, qu'il se propose de donner. (voy: la dernière séance)

M^r le Recteur annonce qu'il a réglé cette affaire avec M^r Leresche, comme on le voit par sa circulaire du 1^{er} de ce mois.

Le même Conseil écrit à la même date que le Conseil d'Etat a décidé de charger M^r Emery de donner à l'Académie un cours ayant pour objet, le Droit International Européen, d'après les traités, & pour lequel il y aura trois leçons par semaine. L'indemnité à allouer à M^r Emery a été fixée à 600^f. M^r le Recteur a communiqué ces décisions à M^r Emery qui a commencé ses leçons.

Le Conseil de l'Instruction publique demande, en rappelant sa lettre du 23 mars, comment il est arrivé que M^r l'Avocat Pellis désigné comme expert pour l'examen sur l'histoire du Droit, n'y ait point été appelé.

M^r le Recteur informe l'Académie que M^r Pellis invité à assister à l'examen en question, pour la fin du semestre d'hiver, n'a pas été convoqué parce que les jeunes gens qui devaient le subir y avaient renoncé, puis, comme cet examen ayant dû se faire sur nouveaux frais en

Prestation du Serment des
Membres du Grand Conseil.

Cours de phrénologie.

Cours de Droit International.

Expert, M^r Pellis.

18 Mai 1841.

commencement du semestre d'été, le Conseil de l'Instruction publique a nommé un nouvel expert, M^r Emery (voy: la dernière séance).

Cette nomination sera donnée au Conseil.

M^r le Recteur présente la liste suivante des examens qui ont eu lieu au commencement du semestre d'été; A cette occasion, l'Académie décide qu'il sera donné connaissance aux étudiants, par affiche, que les examens & le mode d'appréciation pour chaque branche aura lieu conformément au préserit du règlement.

Rapports d'examens & règlement.

Littérature latine

- J. L. Jules Grenier, admis
- Ch^s. Cottier, admis
- Aimé P^r Steinken, admis avec satisfaction
- David Boubset, admis

Littérature française

- Paulin Nauff, admis avec satisfaction
- Fred: Kaupert, admis
- Pi^r D^r Aug: Dummor, admis
- Ch^s. Estopyey, admis
- Serge, Ballif, non admis
- Jules Pellis, admis avec satisfaction

Histoire

- Charles Fonjabbat, admis
- Ernest Chauxannes, admis avec satisfaction

Philosophie

- H^r. L. Marton, non admis

Théologie historique

- Alexis Philis Raymond, admis avec satisfaction
- L^r J^m Rossier, admis
- Eug: Secretan, admis

Thèse & dispute théologique

- Louis Rossier, admis
- Augustin Post, admis

18 Mars, 1841.

Zoologie Systematique

Coytany,	admis avec satisfaction
Abm L. Loursaisier	admis.
J ^s Job Fontanats	admis

Droit Romain

Abm Danf Meyste,	admis.
J ^s Marc Eugène Bernuy,	admis.

Histoire du Droit

Aug. Saint-Charles,	non admis.
Fred. Kaupt,	non admis.

Droit-Civil

Ch. H. Friedl. Jan,	admis avec satisfaction.
---------------------	--------------------------

Requête d'Etudiants & d'élèves du Gymnase, sur l'art. 36. de la loi.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet à l'Académie par lettre du 15, une pétition adressée au Grand Conseil par plusieurs Etudiants & élèves du Gymnase, tendant à ce que l'art. 36 de la loi sur l'Académie soit changé, en ce qui se rapporte à la non introduction dans l'Académie par le fait d'un seul examen non admis.

Le Conseil demande s'il n'y aurait pas lieu à satisfaire au vœu des pétitionnaires, & prie l'Académie de vouloir bien lui donner son avis.

Cette requête est remise pour examen à une commission composée de Mess: Marc Secretan, Zündel & Wartmann; cette commission sera priée de consulter aussi M^r le Directeur du Collège.

Théodor demande un Gage.

L'Etudiant Théodor demande par lettre de ce jour, une des bourses ou gages. D'après le rapport fait par Mess: les Professeurs, l'Académie décide de prendre quelques informations de plus sur ce jeune homme, avant de transmettre sa demande au Conseil de l'Instruction publique.

~~Interdit~~ César Malan.

M^r le Recteur informe l'Académie qu'il a été avisé par l'Opticien César Malan, qu'il ne pourrait pas suivre les leçons pendant le semestre d'été.

Bon d'un Ouvrage par M^r Roosmalen.

M^r le Recteur présente à l'Académie de la part de M^r Roosmalen, une pièce de théâtre intitulée La Tour de Londres. Cet ouvrage est remis à M^r le Bibliothécaire en chef, pour être déposé à la Bibliothèque Cantonale.

Cycle d'études.

M^r le Recteur présente la lettre du Conseil de l'Instruction publique du 26 Mars, par laquelle il demande, si ce n'est pas le moment de régler le cycle d'études pour trois ans. l'Académie en rappelant sa lettre du

18 Mai 1841

25 mai 1839, renvoyé et objet aux trois Conseils de Faculté, en décidant qu'on ne déterminera qu'un cycle d'avance, si qu'il y aurait pour le moment actuel divers inconvénients à en fixer davantage.

Sur la proposition de M. le Recteur, on décide qu'on demandera à l'autorité une chaire nouvelle pour l'Auditoire de philosophie, ainsi qu'un autre tapis pour la table de la salle des séances Académiques.

On décide que les Catalogues des Etudiants, les programmes des Cours & les Tableaux synoptiques des leçons seront imprimés seulement à 250 exemplaires, au lieu de 450, ou 600, pour le prochain semestre d'hiver. Le Tableau synoptique sera imprimé sur un format plus petit.

Sur la proposition de la Commission de la Bibliothèque, on décide de s'abonner au journal intitulé, l'Orient. Ce journal publié à Bâle en allemand par M. Freiswiler coûte 2 f. 4⁶² par an.

Sur la proposition de M. le Prof. Chappuis, on décide de s'occuper dans la séance suivante, des Cours à donner l'année prochaine, & l'on prie les Conseils de Faculté de préparer un rapport à présenter à l'Académie.

3 Juin 1841

Présents, M. le Recteur Mounard

Messrs: Secretaire, Dufournet, Finet, Herzog, Olivier, Ed: Secretaire Chappuis, Dartmann.

M. le Prof. Finet lit le rapport demandé au Conseil de la Faculté de Théologie, sur le règlement qui déterminera l'admission au grade de licencié des Aspirants qui n'auront pas fait leurs études dans l'Académie de Bâle, & cela pour satisfaire à l'art 6 de la loi fédérale alinéa 4. Le rapport est accompagné d'un projet de règlement.

Ce projet de règlement est adopté, & sera transmis avec le rapport au Conseil de l'Instruction publique.

Le même Conseil de Faculté présente aussi comme projet, les Cours à donner dans cette Faculté pendant trois ans. (voy. la D. séance) Ce projet est adopté.

Le Conseil de la Faculté des lettres & sciences présente aussi un projet de tableau des Cours à donner pendant trois ans.

Relativement aux Cours, pour lesquels il n'y a pas encore de Professeur Titulaire, on fera l'observation que l'Académie n'a pu s'en occuper avant

Réparations, Chaire & Tapis.

Impression des Catalogues & programmes.

Abonnement de journal

Programme des Cours

Epreuves pour les licenciés étrangers, & Diplômes

Cycle des études

3 Juin 1841.

qu'il soit pourvu à ces enseignements. Le projet est adopté.
Le Conseil de la Faculté propose en outre,
1^o que M. Ed: Chavannes soit invité à donner un cours de Botanique
et fait connaître les objets sur lesquels M. Chavannes pourrait
donner ses leçons.

2^o que M. Emery soit appelé à donner pendant le cycle prochain
des cours sur diverses branches des sciences sociales & politiques, & dans
ce cas, le Conseil indique les objets spéciaux sur lesquels M. Emery pourra,
diriger ses enseignements.

À cet égard, l'Académie décide d'insérer simplement le vœu que des cours
soient donnés sur les sciences sociales & politiques, & pour la Botanique
en particulier, elle rappellera la lettre du 27 février, & la réponse du
Conseil de l'Instruction publique datée du 17 Mars.

M. le Prof Leonard Secretan lit le projet préparé par le Conseil
de la Faculté de Droit sur le cycle prochain. Le projet ne présente de cours
à donner que pour les deux semestres de l'année prochaine, essentiellement
par le motif qu'il n'y a qu'un seul Professeur ordinaire attaché à cette
Faculté, & que le seul Professeur extraordinaire n'est appelé à donner des
leçons que pendant une année encore.

M. le Proc. Pecteur lit le projet du programme des cours
pour la Faculté des Lettres & des Sciences. Le Conseil demande que
l'on donne pendant le prochain semestre d'hiver, des cours de géologie
de géodésie & d'arpentage & de Géographie physique.

L'Académie ne pense pas qu'il soit nécessaire de proposer le cours
d'arpentage, mais les deux autres seront proposés.

L'Académie décide aussi de demander qu'un cours de droit Romain
soit donné pendant le prochain semestre d'hiver.

M. le Proc. Pecteur lit le rapport de la Commission nommée
dans la dernière séance, pour examiner la pétition sur l'art: 36 de la
loi sur l'Académie, pétition présentée au Grand Conseil par quelques
Etudiants & Elèves du Gymnase.

La Commission conclut par divers motifs, à ce que la demande
des pétitionnaires soit prise en considération, & l'Académie adoptant
cette conclusion, répondra dans ce sens au Conseil de l'Instruction
publique.

Programme des Cours.

Requête des Etudiants & des
Elèves du Gymnase (art 36)

3 Juin 1861

Congé à M^r. Wartmann.

M^r. Wartmann demande la permission de terminer ses leçons & de faire l'examen de physique vers la fin de juillet; il reporterait dans le courant des mois de juin & de juillet, toutes les leçons qu'il devrait donner jusqu'à la fin du semestre, & il est d'accord avec les étudiants sur ce point.

L'Académie accorde à M^r. Wartmann les fins de sa demande & la transmettra au Conseil de l'Instruction publique avec priavis favorable.

La Commission des Bords écrit le 26 mai, en réponse à la lettre académique du 19, que la quantité de bois nécessaire pour l'année prochaine a été assignée & ne doit pas tarder à arriver.

M^r. le Recteur communique à l'Académie une demande que fait le Bédau d'obtenir une provision de bois pour son usage.

L'Académie ne voit pas devoir, actuellement, prendre cette demande en considération.

Sur l'observation faite par M^r. le Recteur, on modifie la délibération prise dans la dernière séance, relativement aux catalogues & aux programmes des cours, & l'on décide qu'ils seront imprimés à 350 exemplaires, afin qu'on puisse en distribuer aux Membres du Grand Conseil.

On dépose sur le Bureau, un exemplaire du Compte rendu de la Gestion du Conseil d'Etat pendant l'année 1860.

21 Juin 1861

Présens, M^r. le Recteur Monnard

Mess: M^r. Secrétaire, Dufournet, Herzog, Ed. Secrétaire

Zundel & Wartmann

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 9, qu'il consent à l'arrangement proposé dans la dernière séance pour les leçons & les examens de M^r. le Professeur Wartmann.

Le même Conseil écrit le 12 qu'il a remis à M^r. le Prof. Wartmann un bon de 1477 f. 20 rap. pour achat d'instruments de physique. Cette valeur forme le montant de l'allocation fixée au budget de 1861.

M^r. le Professeur Olivier fait excuser son absence & envoie son programme des cours.

Le Conseil de l'Instruction publique demande par lettre du 16, que l'Académie veuille revoir le cycle d'études présenté par le

Bois de chauffage.

Dem. demande du Bédau

Programme des Cours.

Rapport de la Gestion ou Compte rendu.

Congé à M^r. Wartmann.

Bon pour le cabinet de Physique.

M^r. Olivier

Cycle des études.

21 Juin 1841.

triennium, 1841-1843, de manière à voir que l'art 86 du Règlement puisse être exécuté dans le cours des trois ans.

2° que pour chaque semestre, on assigne des Cours dont chacun puisse former un ensemble.

L'Académie vote la prise en considération immédiate et dans son sein de la partie de la lettre qui concerne la révision du programme des Cours.

Faculté de Théologie

M. le Prof. Dufournet affirme que le cycle de son enseignement est complet; du reste on renvoie tout ce qui est relatif aux autres objets enseignés en Théologie, au Conseil de la Faculté

Faculté de Droit

On renvoie au Conseil de la Faculté tout ce qui se rapporte à l'enseignement de cette Faculté, & M. Ed. Secretan présentera son cycle

Faculté des Lettres & des Sciences.

M. Hümel oppose qu'il ne peut présenter actuellement un cycle déterminé, vu que l'organisation de la chaire doit subir des modifications avant même l'expiration du cycle 1841-1843. En conséquence on attendra que le Conseil de l'Instruction publique donne des éclaircissements à cet égard.

Relativement à l'histoire, on desire que la nature de l'enseignement de M. Olivier au Gymnase, devienne tel que celui de l'Académie puisse acquies plus de développement, & qu'il y ait quelque chose sur l'histoire ancienne & sur celle du moyen âge.

Mathématique. Il faut indiquer un Cours d'application.

Pour la physique, il sera bon d'indiquer toutes les branches.

Du reste, on communiquera les questions renfermées dans la lettre au Conseil de l'Instruction publique. au Conseil de chaque Faculté.

M. Jean Gay des Vallées Valdôises du Piémont, demande & obtient un Certificat d'études & de consécration.

M. le Prof. Martmann lit le projet de Règlement pour les prix, préparé par la Commission nommée dans ce but. Le Règlement est adopté.

Certificat à M. Jean Gay

Règlement pour les prix.

9 juillet 1841.

Présens, M^r le Rector Nouillard

Mess: M^r Secretan, Dufournet, Vinet, Herzog
Olivier, Liindel, Ed: Secretan & Hartmann.

Cycle d'études.

1^o Académique, ensuite de la demande contenue dans la
lettre adressée le 16 juin, par le Conseil de l'Instruction publique,
examine de nouveau le cours d'études à fixer pour le prochain cycle, &
prend les décisions suivantes.

Faculté des Lettres & des Sciences.

On réitérera la demande qu'il soit donné un cours de littérature
latine; & M^r le Prof. Liindel veut bien se charger de rédiger quelques pro-
positions particulières à ce sujet, pour les transmettre au Conseil de
l'Instruction publique.

On transmettra l'observation sur le cycle des études de grec, présentée
par M^r Liindel dans la dernière séance.

On demandera que M^r Emery soit appelé à donner un cours sur quelque
branche des sciences sociales & politiques, & l'on présentera le plan qui
pourrait être suivi pendant le cycle prochain.

On exposera que les Professeurs d'histoire & de physique sont déjà
entrés dans le cycle proposé, & que pour ces deux chaires, il conviendrait à
la Suède aussi.

Faculté de Théologie

On adopte les projets présentés par Mess: Dufournet Herzog &
Chappuis, & M^r Vinet expose verbalement la manière dont ses cours
pourront être donnés.

Faculté de droit.

On renouvellera la demande d'un cours de droit romain.

M^r Ed: Secretan présente un plan motivé des cours qu'il se propose de
donner pendant le cycle qui va s'ouvrir.

On dépose sur le bureau la circulaire du 5 juillet, par laquelle on voit
que M^r Mercanton est désigné comme expert pour l'épave de
physique.

2^o qu'il sera demandé un bûcher, & une cave pour le logement
du bûcher.

Expert pour la physique

Logement du bûcher.

8 Juillet 1861.

Finances d'immatriculations. Reclamation.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 2 de ce mois, qu'il est revenu au Département de l'Intérieur, que les finances exigées des externes excèdent pour certains cours, le taux fixé par l'art. 92 du Règlement; que ce taux est augmenté par la manière dont quelques professeurs fractionnent leurs cours, ce dont celui de physique est présumé pour exemple. M. le Directeur a communiqué cette lettre à M. Dantonnau qui présente ses observations; puis l'Académie décide de répondre en donnant au Conseil les explications nécessaires. (voy: lettre du 12.)

Gages demandés par les Etudiants Trotet & Thivoz.

L'étudiant Trotet demande par lettre du 22 juin la continuation du gage qu'il avait obtenu étant au Gymnase. On transmettra sa demande avec un préavis tout à fait favorable.

Par lettre du 27 avril l'Et. Thivoz présente une demande analogue. Elle sera transmise au Conseil de l'Instruction publique.

Gages Paris & Massé.

On décide de faire annoncer par affiche la vacance des gages Paris & Massé.

Abonnement de journaux.

Sur la proposition de la Commission de la Bibliothèque on décide
1^o l'achat d'un ouvrage de Médecine par Boyé. 2 vol. 8^{vo}

Le prix de l'abonnement est de 16 francs de franc la livraison.

2^o l'abonnement à la Bibliothèque de l'École des Chartes

Le prix de ce journal est de 15 francs de franc par année.

Règlement des Etudiants.

On dépose sur le bureau le projet de règlement pour les Etudiants. Cet ouvrage est remis pour examen & rapport à une Commission composée de Mess: Ollivier & Ed. Sureau.

Visite du Cabinet de Physique.

On nomme pour inspecter le Cabinet de Physique, avant le départ de M. Dantonnau, Mess: Lindel & Mercanton.

22 juillet 1841.

Présents, M. le Recteur Mourard
Mess: Secretan, Dufournet, Furet, Herzog, Chappuis
Zündel & Edouard Secretan

Expert. P.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 10. qu'il a
désigné pour y part de l'examen de physique; M. H. G. de la-
Haye, Doct. et Ed. Chauvannet. Les M^{rs} sont avisés de leur
nomination.

Examen de physique.

On lit le rapport sur l'examen de physique de
la manière suivante:

Pottat	admis
Desmerville, A ^g	⊙
Clement, (P ⁱⁿ) A ^g	⊙
Naef, P ⁱⁿ	⊙
Kayser, Ad ^o	⊙ avec satisfaction
Protet, J ^r P ^u	⊙ au ent. satisfact.
Honori, Oscar	⊙ ⊙
Chauvannet, Alfred	non admis.

Cabinet de physique.

On adopte le rapport sur la visite du cabinet
de physique; le rapport est très satisfaisant.

Congrès scientifique italien.

On lit une circulaire imprimée annonçant
que la 3^e réunion du congrès scientifique italien est
convoquée à Florence.

Expert. P.

On nomme Expert. p^r les examens:

Histoire du Droit	M. H. P. Secretan, Olivier
Phil ^o	⊙ Emery
Composition & thèse	⊙ Secretan - Secretan
Droit pénal	⊙ Emery
" romain	Secretan - Secretan, Emery
" public	Emery
" civil	Secretan - Secretan
Légis de l'A. P.	Dufournet, Herzog
" de M. P.	⊙ Zündel

22. Suiller 1841.

Catalogue Bonn.

Don de M^r Forbas

Bibliothèque; réparations.

Règlement p^r les Prix.

Fournitures de bureaux.

5^e de l'étud^t Ado^r Mayor, de même.

N^o le Recteur présente de la part de la maison Bonn de bonder, le catalogue de la bibliothèque.

N^o le Bibliothécaire présente, de la part de M^r Forbas, libraire, divers ouvrages composant 10 vol. qu'il donne à la bibliothèque cantonale. On remercia M^r Forbas de ce don.

N^o le Bibliothécaire expose qu'il manque à plusieurs dans une des salles de la bibliothèque et propose qu'on allonge les pupitres sous lesquels sont des étagères de livres. On adopte cette proposition et il sera fait pour cela à M^r le Mayor du District.

N^o le Recteur présente le projet de règlements pour les prix et rappelle que l'Académie en avait déjà envoyé un le 6 mai 1839. En comparant ces deux projets, elle décide d'envoyer au conseil de l'Instruction publique qu'elle a encore examiné le projet et qu'elle en admet un nouveau, en maintenant toutefois au premier, les articles 4 & 5 relatifs à la Commission d'examen, et l'article 6. relatif aux académ.

On dépose sur le bureau une lettre du 14 de ce mois du Département de l'Intérieur qui transmet un règlement relatif aux fournisseurs de bureaux; ce règlement est remis à M^r le Secrétaire par M^r le Recteur.

222

Du 6 Août 1841.

Président. M^r le Recteur Normand,
M^{rs} le Secrétaire - Honoré, Desfourmet, Pimet,
Hergog, Olivier, Chappuis, Jündel, Ed. Secrétaire.

M^r Alph. Simond, remplace M^r
le Secrétaire.

M^r le Recteur fait connaître qu'il a autorisé M^r Alph. Simond
à s'absenter & à le faire remplacer par M^r Alph. Simond, qui a
déjà rempli les fonctions de Secrétaire l'année passée: approuvé.

E+pent.

Par circulaire du 30 Juillet, M^r le Recteur annonce que
M^r Olivier ne pouvant être absent pour l'examen d'histoire ancienne,
il a nommé M^r Emery: approuvé.

E+pent.

Le 29 oct, le conseil de l'Instruction publique a été
la liste des experts qui dirigent les examens à la fin de
l'année d'été; à son: M^r le Recteur,

- | | |
|---|-----------------------|
| Normand & Maylan, int ^r , | Littérature latine, |
| Delattre, D ^r , Bischoff, D ^r , | Chimie, |
| Gullémier, | Histoire, |
| Ed. Secrétaire, | Économie politique, |
| Ed. Charanov, Delattre, D ^r , | Zoologie, |
| Vours, | Mathématiques, |
| Ch. Guidon, Pender, min. | Philosophie, |
| Serdiche, à Lutry, | Langue hébraïque, |
| J. Guidon, | Littérature grecque, |
| Olivier, | " française, |
| Fabu, | Spéc. de l'A. S. F., |
| Gollier, | " du P. F., |
| Alb ^r Secrétaire, | Théologie historique, |
| Fabu, Pender, | " systématique, |
| Nonneron, Normand, | " pratique, |
| J. Guidon, | Histoire du droit, |
| Vidou, | Philosophie du droit, |
| Sellier, av ^t , | Composition & thèse, |
| Varnery, | Droit pénal, |
| Gaullier, | " romain, |
| Vidou, Taccard, | " public, |
| Nonneron, J ^r Nonneron, | " civil. |

6 Août 1841.

Expert.de Furbier & Ruffey.Gagiste P.Conférence académique.N^o Chappuis P., recteur,
N^o Dufourmet, Bib^o en chef.

Le même fondéil écrit le 3 aout, que N^o F. Chavarmy
remplacera, pour l'examen de mathématiques, N^o Voruz qui
ne peut accepter, & que N^o Sélar de admettra à l'examen de
théologie historique, en remplaçant de N^o Ab. Tautan, absent.

Par lettre du 29 sept^r, N^o le Dir^r du collège sollicite
en faveur de Th^o de Furbier & de V^o Ruffey, leur admission dans
l'Académie en qualité d'étudiants; ce jeunes gens, auxquels on
rend un excellent témoignage, satisfaisant aux diverses conditions
imposés par la loi et le règlement sont admis selon leur désir.
On répondra à N^o le Directeur que des propositions ont été
accueillies favorablement.

Le même jour le fondéil de l'Instruction publique
réclame un tableau des étudiants qui touchent actuellement
des gages, & la valeur par trimestre; cet état nominatif est
immédiatement envoyé, au prière de continuer la feuille
aux gagistes désignés.

Nul d'entre eux n'a été invité à la conférence académique
qui s'assemblera mardi, 10 aout, à 10 heures.

N^o le Rector communique qu'aux termes de la
loi il doit être pourvu à son remplacement; avant de
procéder à cette nomination, au boutin secret, l'Académie, par
l'entremise de N^o le prof^r Dufourmet, prie N^o le Rector d'agréer
l'expression de sa profonde gratitude pour l'application toute
spéciale qu'il a bien voulu donner à ses fonctions, durant
une époque difficile pour l'Académie fondée sur un système
nouveau.

N^o le Rector remercie l'Académie du témoignage de reconnaissance
qu'elle lui adresse & auquel il est très sensible.

N^o le prof^r Chappuis est appelé au retour pour le triennium
qui commencera le 1^{er} Novemb. 1841. Il remercie & réclame
les mêmes indulgences de N^o N^o ses collègues.

On procède également à la nomination de N^o
le Bibliothécaire en chef; N^o le prof^r Dufourmet est réélu.

6. Août 1841.

il accepte avec remerciements en faisant présenter qu'il ne pense pas pouvoir remplir longtemps un office auquel il est occupé depuis plusieurs années.

On nomme 3 commissions pour les visites annuelles:

N^o. 10. Pinet, chappuis, p^r la Bibliothèque,
 , Secretan - Mercier, la Secretan, p^r le Cabinet de chimie,
 , Zündel, Wartmann, p^r le Musée.

N^o. 10. Pinet, Hergog, Olivier & Zündel, nommés en commission, sous l'œil de l'Académie, la proposition qui a été faite, d'élever au fond de l'Instruction publique, que l'Académie avait avec satisfaction que le titre de professeur honoraire fut conféré à N^o. 10. Vulliamin, Agassiz, Bochet, Ch. Secretan - Secretan, Jaq. Gay, botaniste, à Paris. Ed. Chauveau, M^r. Hollards; on se fixe par le jour de la présentation au préavis de la commission.

N^o. 10. le Bibliothécaire en chef débite que 1000f, soit le solde de la somme allouée au budget pour le service de la bibliothèque en 1841, soient demandés au fond de l'Etat en l'insistant que la destination de cette valeur sera semblable à celle indiquée dans la lettre académique du 19 février 41. Il sera écrit suivant ces instructions.

On écrira, de surcroît, une lettre au Département de l'Intérieur pour le prier d'assigner un emplacement à la bibliothèque de feu N^o. 10. le gal de la Harpe.

En attendant l'approche de vacances, N^o. 10. le Rector est autorisé à établir le programme, lorsque le cycle, qui servira de base, aura été renvoyé par le fond de l'Instruction publique.

N^o. 10. le prof. Zündel exprime le vœu que la chaire soit régulièrement, particulièrement pour le nombre d'heures qui doit être affecté à l'enseignement du grec; N^o. 10. Secretan - Mercier,

Visite de la Bibliothèque,
 du Cabinet de chimie,
 de N^o. 10. Duda.

Professors honoraires.

Bon p^r la Bibliothèque.

Bibliothèque de feu N^o. 10. le Général
 de la Harpe.

Programme.

Chaire de Grec.

6. Août 1841.

Deffournet, Zündel sont priés d'examiner cette question.

Du 16. Août 1841.

Présent: M^r. le Recteur, M^r. Normand;
M^r. H. Secretan - Absent, Pimet, Olivier, Pigeon,
Chappuis, Zündel, Ed. Secretan.

Visite des Instruments
d'Astronomie.

Messieurs Zündel & Wartsman sont désignés pour faire la
visite des Instruments d'Astronomie.

Conférence Académique

On fait lecture du procès verbal de la conférence académique réunie le 10,
Le rapport sera adressé au Conseil de l'Instruction publique après sa transcrip-
-tion dans le registre ad-hoc.

M^r. Busset.

Le préavis de la Faculté de Droit tendant à ce que M^r. Busset ne subisse
pas l'examen de composition latine est adopté.

Rapports d'examens.

M^r. le Recteur lit les rapports des Commissions examinatrices

Lettres & Sciences

Sciences philosophiques

Ballif-Martin, Pellis, Ogay - admis

Littérature grecque

Bost - non admis.

Littérature française

Clément, Malan, Monnerat, Georges, admis. Thésor non admis

Histoire

Busset admis, Germond admis avec satisfaction, Grenier admis ^{complète satisfaction} ~~avec~~.

Economie politique

Grenier & Pioset admis

Langue hébraïque

Ballif admis avec entière satisfaction

Zoologie

Monnerat, Malan, Strinlen admis avec satisfaction.

16 août 1841

Littérature latine

Frotet & Thévoz admis avec satisfaction, Mayor, Buiset, Bost, admis.

Théologie

Exégèse de l'Ancien Testament

Centurier admis, Dulou & Comte admis avec satisfaction, Gay admis avec complète satisfaction.

Théologie pratique

Fossier, admis.

Théologie-historique, Herminjard admis avec entière satisfaction,

Courvoisier admis.

Exégèse du Nouveau Testament

Faure, admis

Théologie systématique

Gillieron, Tâchet admis.

Droit

Thèse, Meyste, admis avec satisfaction

Composition

Meyste & Eugène Kaupert admis

Droit-Romain

Mayor

non admis

Histoire du Droit

F. Kaupert admis avec satisfaction, Fellis, Dumur, admis

Eug. Kaupert non admis

Droit public fédéral, cantonal, international.

Jan admis, Dumur non admis.

Droit pénal & Procédure pénale.

Mayor, admis

Philosophie du Droit.

F. Kaupert, Eug. Kaupert, Fellis, non admis. Meyste admis.

Droit-Civil & Procédure Civile.

Berney admis avec satisfaction.

La Commission chargée d'examiner la question formulée par M. Linder, pense qu'il n'y a pas lieu de s'en occuper maintenant (voy. la d. s.)

La Commission pour la visite du Cabinet de Chimie dépose son rapport qui est satisfaisant.

Grec.

Visite du Cabinet de Physique.

16 août 1861.

Professeurs honoraires.

Acceptant les propositions de sa Commission, l'Académie écrira au Conseil de l'Instruction publique pour que le titre de Professeur honoraire soit conféré à M^{rs}: Beuve, Dullienin, Secretan-Secretan, M^r: Mayor. Pour le rapport sera joint à la lettre. (voy: séance du 6)

Règlement des Etudiants.

On adopte également le projet de statuts pour les Etudiants, après examen de la Commission; Il sera transmis au Conseil de l'Instruction publique avec prière d'accélérer la solution de cette affaire. (voy: séance du 8 juillet)

Bibliothèque Decharpe.

Le Département de l'Intérieur répond le 9, à la lettre académique du 7, que le local destiné à la Bibliothèque de M^r: le Général Decharpe, pourra la recevoir dans peu de temps.

Bon p^r: la Bibliothèque.

Le même Département transmet le 12, un bon de 1000 f. pour avertir le solde de la valeur allouée à la Bibliothèque pour 1861.

Cette somme est livrée à M^r: le Bibliothécaire en chef.

Candidats à la chaire de Chimie.

Le Conseil de l'Instruction publique fait connaître le 13, les noms des candidats à la chaire de chimie, ce sont M^{rs}: Mercanton, Professeur de Fellenberg, D^r: en Philosophie; Schindler, & Barberat, Pharm^{ie} à Payerne.

Les experts désignés pour assister aux examens de chimie & minéralogie, sont M^{rs}: Bischoff-Pire, Saup, Directeur des Salines, Mourgina, Professeur à Genève, & Schaublin Professeur de chimie à Bale.

Le cas échéant où l'un de ces experts ne pourrait accepter, on nomme suppléants M^{rs}: Chatelanat Instituteur à Moudon, Decharpe Doct^r: Blanchet-Thibaut à Vevey & Hébranger.

Chaire de Philosophie.

La même lettre communique le nom d'un aspirant à la chaire de Philosophie; M^r: Brossard Prof^r: à Bourg.

On désigne pour l'examiner, M^r: Troxler Prof^r: de philosophie à Berne, Diiodati, Prof^r: de Théologie à Genève; Finck & Herzog; Suppléants, M^{rs}: Baggesen, Diacre à Berne, Schneckenbourger Prof^r: de Théologie à Berne, Fischer, Prof^r: de Philosophie à Bale, Brossard, Pasteur à Chardonne.

Le Conseil de l'Instruction publique & les intéressés seront instruits de ces nominations.

Cycle d'Etudes. & Programme.

Le Conseil de l'Instruction publique accue cette réception du Cycle d'Etudes, en exprimant ses remerciements pour le travail dont il est satisfait. D'après la décision prise, le 6, M^r: le Rector est prié de s'occuper du programme qui sera transmis au Conseil de l'I. P., en manifestant le désir que M. D. A. Chavannes soit appelé à donner un cours de Zoologie, l'hiver prochain.

Experts.

M. Schluer maître de
Gymnastique.

Jean F.
Abth: Gay, Bible hébraïque.

Prix de la fondation Gay
& Prix divers proposés.

Prix à Troiset, Mayor & Ballif.

Astronomie de M. Deseley.

Bon demandé pour les
services du Bédau à la
Bibliothèque.

Promotion des élèves du
Gymnase dans l'Académie.

16 août 1841.

M. le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique s'informe si le renouvellement de M. Schluer, en qualité de maître de gymnastique a été demandé, ou répondra affirmativement.

Sur le témoignage favorable rendu aux qualités de M. ^{Jean François} ~~Mathieu~~ ^{Héme} Gay, l'Académie lui décerne en récompense une Bible hébraïque.

On avisera le Conseil de l'Instruction publique que M. M^{rs} Freymont de la Faculté de Théologie a obtenu le prix fondé par M. Gay.

On proposera de plus pour des prix extraordinaires, si l'on peut en demander d'autres que ceux indiqués à l'art. 63 de la loi pour l'Académie
Mess: Bernuy, J. M. Eug: de la Faculté des lettres et
Grenier Jules in. ext.

Mayor, Adolphe.

Troiset J. Pierre.

Ballif, Ch: Guit-Fs.

qui se sont distingués dans les examens qu'ils ont subis, depuis Nov: 1840.

Un exemplaire de Pabry & un dit de Reinhardt seront délivrés à
Mess: Troiset; Ad: Mayor & Ballif.

On enverra à M. le Directeur du Collège, six exemplaires du cours d'Astronomie de M. Deseley, destinés à être remis en prix par l'ancienne Académie aux étudiants de Belles lettres & qui pourront être délivrés dans le même but aux élèves du Gymnase.

M. le Directeur est autorisé à réclamer sa finance due au Bédau pour ses services à la Bibliothèque les lundis & vendredis de chaque semaine.

M. le Directeur du Collège transmet le tableau des 18 élèves de la première classe du Gymnase promus dans l'Académie; ce sont
Mess: Isaac Despland, Jules Renaud, Henri Bujard, Alfred Chappuis, Marc Dementet, Prosper Favez, Jules Favrod-Joune, Ch: Forel, Ch: Gaudin,
M. Henry, Eug: Mathey, Henri Mellet, Philippe Ogay, Théodore Rivier
Antoine Roberti, Louis Van der Muelen, J. Versier, Ch: Cossy.

Il ajoute que la colonne destinée à l'appréciation du latin est en blanc, par suite de la vacance de la chaire de littérature latine, & que Jules Terrière n'a pu obtenir suffisamment de succès pour être admis.

9 Octobre 1841

229

Présents, M^r le Recteur Mounard

Mess: M^r Secretan, Dufournet, Vinet, Herzog

Ed: Secretan & Chappuis

Leçons de Latin.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 7, pour demander à l'Académie de lui faire connaître ses propositions sur les moyens de pourvoir à l'enseignement de la littérature latine pendant la prochaine année académique. M^r le Recteur a immédiatement communiqué cette lettre au Conseil de la Faculté des Lettres & Sciences qui propose que l'on demande à M^r Hiseley, de donner 4 un cours sur une partie de l'histoire de la littérature latine, & une explication littéraire & philologique d'auteurs latins, en exprimant le vœu que dans chaque semestre, on explique un prosateur & un poète.

Cette proposition est adoptée, & il sera répondu dans ce sens au Conseil de l'Instruction publique.

Cours de Phrénologie.

Le même Conseil demande par lettre du 20 août, si le Cours de Phrénologie donné par M^r Heresche a offert de l'intérêt; s'il a été suivi par les étudiants, & s'il mérite qu'on alloue à M^r Heresche l'indemnité que la décision du Conseil d'Etat, en date du 24 avril 1841, lui avait fait espérer.

L'Académie répondra, que, d'après les renseignements qu'elle a obtenus le cours a été donné jusqu'à la fin du semestre: qu'il a été suivi par des auditeurs au nombre desquels se trouvaient quelques étudiants, & que le cours paraît avoir offert de l'intérêt.

M^r Meister licencié en droit.

On dépose sur le bureau la circulaire du 18 août, par laquelle on voit que M^r Meister a obtenu le grade de licencié en droit.

Diplômes étrangers. Leg^t.

Par lettre du 16 août, le vice Président du Conseil de l'Instruction publique transmet aux exemplaires du règlement sur les diplômes étrangers présentés pour obtenir l'admission à la Consécration au saint Ministère dans le Canton.

Dissertations.

Par lettre du 17, il transmet vingt exemplaires des dissertations des Aspirants aux Chaires de Philosophie & de Chimie.

Prix extraordinaires.

Par lettre du 20 août, le Conseil de l'Instruction publique répondant à la lettre du 17, informe l'Académie qu'aux termes du règlement sur les prix dont il transmet quelques exemplaires, il ne peut être décerné de prix extraordinaires.

Professeurs Honoraires

9 Octobre 1841.

Par lettre du 25 Sept, le même Conseil écrit qu'il a adopté les propositions faites dans la lettre académique du 17, que le titre de Professeur honoraire soit conféré à Mess: P. Boute, L. Pulletin, Ch. Secretan-Serutan & Math. Mayor, & qu'il propose que le même titre soit conféré à M. Agabek.

M^r. le Recteur communique la lettre du 2 Oct. par laquelle on voit que l'Académie adopte avec empressement cette proposition.

Le même Conseil tranche par lettre du 26 août, le budget déposé en faveur de l'Académie, pour le service de l'année comptable commençant au 1^{er} Janvier & finissant le 31 Décembre 1842.

Le même Conseil informe l'Académie le 27 août, que le Conseil d'Etat a décidé de confirmer pour un an, à dater du 13 de ce mois, M. Schlutter en qualité de Maître de Gymnastique. (Voy: la dernière séance).

Le même Conseil demande par lettre du 1^{er} Sept^e que le laboratoire de chimie & la Bibliothèque soient mis à la disposition des experts, & des candidats à la chaire de chimie.

M^r. le Recteur a donné les ordres nécessaires pour que la chose fut exécutée.

Le même Conseil écrit le 23, que M^r. Pidou donnera un cours de Droit public à l'Académie pendant le semestre d'hiver 1841-1842, avec la réserve & qu'il ne sera tenu à aucune fonction académique autre que ses leçons. 2^e que ses fonctions de juge auront toujours la préférence dans le cas où elles se trouveraient en conflit avec celles de l'Académie.

Le même Conseil écrit le 25 Septembre que Mess: Gaullieur & Emery acceptent les propositions qui leur ont été faites au sujet d'un enseignement dans l'Académie pour un cours de Droit Romain, & pour des cours qui se rattachent aux sciences sociales.

M^r. le Recteur a pris sur lui de répondre sur la question des heures, après avoir pris les renseignements nécessaires, ce qui est approuvé.

Le même Conseil écrit le 28, relativement au nombre d'heures à donner par Mess: Gaullieur & Emery, & desire connaître le nombre d'heures qui seront demandées à ces Messieurs pour le semestre d'été.

M^r. le Recteur après avoir consulté le Conseil de la Faculté de Droit a répondu le 2 Oct. une lettre qui est approuvée par l'Académie.

Le même Conseil écrit le 21 Sept^e qu'il ne peut adopter le programme proposé par M^r. le Professeur Hüdel pour les leçons de

BudgetSchlutterCabinet de ChimieLeçons de M^r. PidouMess: Gaullieur & EmeryLeçons de Mess: Gaullieur & EmeryProgramme des leçons de grec & de chimie

9 Octobre 1841

231

Littérature grecque.

M. le Recteur annonce qu'il est en correspondance pour régler cet objet, avec M. Hübel absent actuellement, & qu'il s'occupera de terminer cette partie du programme, ainsi que celle qui se rapporte aux leçons de Chimie.

Experts pour les Chaires

M. le Recteur expose qu'il a dû recourir aux suppléants désignés comme experts pour les examens des Aspirants à la chaire de Chimie, & que même leur nombre n'ayant pas été complet, il a dû prendre sur lui de recourir à l'obligeance de M. Bischoff fils, ce qui est approuvé.

M. Mercanton.

Le Conseil de l'Instruction publique demande par lettre du 21 Sept. l'opinion de l'Académie sur l'offre de services faite par M. Mercanton pour la Chaire de Chimie, conformément à l'art. 33 du Règlement.

M. le Recteur relit ~~avec détail~~ la lettre qu'il a adressée à ce sujet à l'Académie, & celle qui a été adressée au Conseil de l'Instruction publique le 28 Septembre, ce qui est approuvé.

M. de Fellenberg Professeur de Chimie.

Le même Conseil écrit le 1^{er} de ce mois que le Conseil d'Etat a nommé M. de Fellenberg à la place de Professeur Ordinaire de Chimie dans l'Académie de Lausanne.

M. le Recteur est autorisé à s'entendre avec M. de Fellenberg, soit pour le programme des leçons de Chimie, soit pour le jour de l'installation.

Bon pour les services du Bideau à la Bibliothèque.

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre du 2 Oct. un bon de 32 fr. en faveur du Bideau de l'Académie pour gratification de son service à la Bibliothèque, les lundis & vendredis pendant le semestre échu le 30 Sept. Le bon a été remis à l'intéressé?

Buste de Tissot.

Le Conseil de l'Instruction publique annonce le 7 Oct. que le Conseil d'Etat a décidé de placer dans la Bibliothèque Cantonale, le buste du Docteur Tissot, exécuté par le sculpteur Veyrassat, artiste vaudois établi à Rouve.

Étagères à la Bibliothèque

M. le Recteur annonce qu'il écrit au Département de l'Intérieur, pour que l'on établisse le plus tôt possible des rayons aux embrasures de fenêtres à l'occident de la seconde Salle de la Bibliothèque, ce qui est approuvé.

Pétition des Frères Haupt.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet le 31 août, une pétition de M^{rs} Haupt étudiants dans la Faculté de Droit, au sujet des examens qu'ils viennent de subir. Cette demande est renvoyée au Conseil de la Faculté de Droit, d'après l'ordination de

9 Octobre 1841.

Conseil de l'Instruction publique, afin que les experts soient en mesure de faire un rapport au sujet des allégués contenus dans la pétition.

Certificat à M. Jules Grenier

Sur la demande adressée à M. le Recteur par M. Grenier Posteur à Arrey, on accorde à l'élève Jules Grenier, une déclaration des Cours qu'il a fréquentés & des examens qu'il a subis.

Examen de Chimie

M. le Recteur annonce que l'examen de Chimie a eu lieu de la manière suivante, le 31 juillet, lequel est par omission, qu'il n'a pas été indiqué plus tôt.

Mess: Alfred Chataune non-admis
Oscar Honoré de Paris, admis.

1^{er} Novembre 1841.

Installation du Nouveau Recteur M. Chappuis.

Tous les Membres de l'Académie se sont rendus à la Grande Salle où les étudiants étaient réunis; M. le Recteur Monard dont les fonctions sont terminées, présente soit à l'Académie soit aux Elèves rassemblés, M. le Professeur Chappuis en qualité de Nouveau Recteur dont l'installation a lieu conformément à l'article 146 du Règlement?

4 Novembre 1841.

Présents, M. le Recteur Chappuis

Mess: Monnard, Vinet, Herzog, Secretan-Mercier, Ollivier de Fellesberg, Edouard Secretan, Charles Secretan, Liindel & Martmann.

Mess: de Fellesberg & Charles Secretan

Mess: de Fellesberg & Charles Secretan. Installés le 1^{er} novembre, M. de Fellesberg, comme Professeur Ordinaire de Chimie, & M. Secretan comme Professeur Ordinaire de Philosophie, prennent séance.

Experts pour examens.

M. le Recteur rappelle que l'Académie a nommé par circulaire les experts suivants pour les examens qui doivent avoir lieu au commencement du semestre d'hiver.

Droit Romain Mess: Gaullieur & Secretan-Secretan
Droit pénal Ed. Secretan & Gaullieur
Droit public Pidou & Gaullieur
Philosophie du Droit Gaullieur
Histoire du Droit Gaullieur

4 Novembre 1861

Composition &	Mess: Secretan - Secretan, & Secretan-Mercier
Thèse	" id. id.
Littérature grecque,	" Liindel & Mounard
Littérature hébraïque,	" Dufournet & Herzog
Théologie systématique,	" Chappuis & Dufournet
Littérature latine	" Hisehy & Liindel
Littérature française	" Mounard & Olivier
Philosophie,	" Ch: Secretan & Liindel
Economie politique	" Emery & Secretan-Mercier
Histoire	" Olivier & Herzog
Botanique,	" Wentmann
Histoire ecclésiastique,	" Herzog & Vinet
Exégèse de l'Ancien Testament,	" Dufournet & Chappuis.

Idem.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 20, en réponse à la lettre du 16, qu'il a fait les nominations suivantes d'experts.

Littérature latine,	Mess: Reynoud, Insituteur au Collège
Littérature grecque,	" Guisan id.
Littérature française,	" Vinet
Langue hébraïque,	" Chappuis, Prof.
Philosophie,	" Fullienin
Histoire	" Fullienin
Economie politique,	" Rogivue - Aug.
Botanique,	" id: Chaxamma & J: Decharpe
Exégèse de l'A. Testament	" Fabre Pasteur
Histoire ecclésiastique	" id.
Théologie systématique	" Mouneron Pasteur.
Droit-Romain,	" Van-Muyden, Avocat en Cour d'Appel
Droit pénal,	" Vanstry Juge
Droit public	" Emery,
Philosophie du Droit,	" Pidou.
Histoire du Droit,	" Espérandieu Juge
Composition	" "
& Thèse	" Premier Avocat.

M: Ch: Secretan Professeur de Philosophie.

Le même Conseil écrit ^{le 13 oct.} que le Conseil d'Etat a nommé M: Ch: Secretan Professeur ordinaire de Philosophie, dans l'Académie de Lausanne.

Leçons de latin.Mess: Porchat & Hisely.Botanique, M. Ed. Chavannes.ZoologiesProgramme des Cours &
Leçons de PhysiqueM. de Feltenberg dispensé
d'un discours inaugural.

Le novembre 1861

Le même Conseil répondant à la lettre du g, écrit le 13 octobre, qu'il y aurait intérêt sous plusieurs rapports, à répartir entre deux personnes, les deux cours de littérature latine; et ajoute que le cours d'explication philologique d'Auteurs pourrait être confié à M. Hisely, & que le cours d'histoire de la littérature le sera à M. le Prof. Porchat qui veut bien s'en charger. Enfin le Conseil consulte l'Académie sur le nombre d'heures qui pourraient être assignés à chacun des cours.

M. le Recteur a répondu sur cet objet, après avoir consulté les Membres de l'Académie qui se trouvaient alors à Lausanne.

Le même Conseil écrit le 20 Oct^r, que le Conseil d'Etat a adopté les arrangements relatifs à l'enseignement de la littérature latine à l'Académie. En conséquence, M. Porchat donnera un cours d'histoire de la littérature latine, à 2 leçons par semaine; & M. Hisely, un cours d'explication d'Auteurs latins à 3 heures par semaine.

Le même Conseil annonce par lettre du 19 octobre, que le Conseil d'Etat a décidé d'appeler pour deux ans, M. Ed. Chavannes comme Professeur extraordinaire de l'Académie, pour l'enseignement de la botanique, & l'introduction aux sciences physiques & naturelles au Gymnase. Le Conseil demande aussi de lui faire connaître le nombre d'heures des leçons à donner à l'Académie. Cet objet a été réglé par M. le Recteur.

Par lettre du 22 Oct^r, le même Conseil annonce que M. D. A. Chavannes donnera un cours de zoologie. Sur la demande du Conseil, M. le Recteur lui a écrit que M. Chavannes donnerait 4 leçons par semaine, pendant le semestre d'hiver.

Le même Conseil écrit encore le même jour, qu'il adopte le programme des cours, & il fait seulement quelques observations de détail auxquelles M. le Recteur a eu soin de pourvoir à ce qu'il fut fait droit, aussi promptement que possible. à cette occasion, M. le Prof. de Physique annonce qu'il a dû rectifier la partie du programme qui le concernait & qui unifiait une erreur, vu que d'après le cycle arrêté pour les études, il donnera cet hiver 2 cours, un sur l'électricité & le Magnétisme à 4 h. par semaine & un sur la Mécanique des fluides etc. à 2 h. par semaine.

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 26 oct; informe l'Académie que le Conseil d'Etat a dispensé M. de

Le 10 novembre 1841.

Falkenberg de prononcer un discours inaugural le jour de son installation.
M^r de Falkenberg a été avisé de cette décision.

Professeurs Honoraires.

Le 24 Oct. le Conseil de l'Instruction publique écrit que le Conseil d'Etat a conféré le titre de Professeur honoraire à l'Académie de Lausanne à Mess:
Agassiz Professeur à Neuchâtel
Gullienin, Ministre
de Suisse

M^r Mayor D^r Médecin Chirurgien

Secrétaire - Secrétaire, Professeur extraordinaire de Droit Civil

Le Conseil demande aussi le préavis de l'Académie sur la question de savoir s'il conviendrait que les brevets de Professeurs honoraires portaient une désignation de que par conséquent l'on indiquât la branche des Sciences pour laquelle une telle personne a été nommée Professeur honoraire, ou si les brevets doivent demeurer tels que le Conseil d'Etat les a transmis c-à-d. sans désignation spéciale. Après en avoir délibéré, l'Académie se prononce en faveur de la première alternative & répondra dans ce sens au Conseil de l'Instruction publique.

Prélement des Etudiants.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 20 octobre, que le Conseil d'Etat a sanctionné le projet de statuts pour les Etudiants, moyennant deux changements dont on fera part aux intéressés.

L'Académie décide à cette occasion de demander que 500 exemplaires de ces statuts soient imprimés aux frais de l'Etat & c'est ce dont elle avisera les Etudiants, en leur renvoyant le projet de leur prélement.

Médailles de M^r Leraude.

Le Département de l'Intérieur communique le 21 octobre pour examen le projet d'une lettre par laquelle Mess: Gullienin Fraisse & Baron expriment le vœu que l'Etat fasse l'acquisition de Médailles formées par feu M^r le Docteur Leraude de Jevy. Ces Messieurs annoncent en outre qu'ils peuvent disposer dans ce but d'une souscription qui s'élève à 666 f. 10 s; & que le Médailleur sera laissé à 3000 f.

L'Académie décide de répondre qu'elle se joint très volontiers au vœu exprimé par Mess: Gullienin Fraisse & Baron, que l'Etat, si cela est possible, fasse l'acquisition du Médailleur dont il s'agit.

Discours de M^r Emery & Gaullieur.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 30 oct, que le Conseil d'Etat a fixé l'enseignement à donner par Mess: Gaullieur & Emery.

Le Novembre 1841.

M^r. Gaullieur donnera 6 heures par semaine pendant le semestre ^{d'hiver} et pendant celui d'été, M^r. Emery en donnera 6 pendant le semestre d'hiver et 5 pendant celui d'été. (voy. la dernière séance)

Gages accordés.

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique écrit le 2 Nov^r que le Conseil d'Etat a décidé 1^o de conférer pour une année les gages accordés aux élèves, Duperron, Mellet, Ogay, Ferisse, Boisot, Girardet, Martin & Heury, en laissant ce dernier à la place qui lui a été assignée 2^o d'ajouter pour une année, les gages aux élèves Despland, Meyer Germond, Bonjour, Raymond (Antoine) & Prochat.

3^o de refuser les gages demandés par les élèves Bugnon & Raymond (Louis)

4^o de confirmer pour une année les gages accordés aux étudiants - Steinken, Fuzet, Cottier, Mayor, Buiset, & Estoppey.

5^o de refuser le gage demandé par l'étudiant Théole.

Sur la proposition de M^r. le Secrétaire l'Académie décide que les étudiants Alexis Raymond & Steinken recevront encore le quart de gages échus le 1^o Octobre, mais non les quartiers suivants, si ces jeunes gens continuent à être absents.

Alexis Raymond & Aimé Steinken.Experts, Examens de Droit.

On lit deux lettres, l'une de M^r. Emery, l'autre de M^r. le Secrétaire qui demandent tous les deux à être dispensés d'être employés comme experts à l'examen de Philosophie du Droit, & une de M^r. Pidou, qui annonce aussi qu'il ne peut accepter une vocation analogue, M^r. le Directeur s'est adressé à M^r. Gaullieur, ce qui est approuvé, & il a écrit au Conseil de l'Instruction publique pour qu'il veuille bien désigner d'autres experts, ce qu'il a fait & ce dont il informe l'Académie le 3 Nov^r en lui disant qu'il a nommé Mess: Guisan Procureur Général, & Espérandieu Juge d'Appel pour l'examen de Philosophie du Droit & d'Histoire du Droit.

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique écrit le 3, que le Conseil d'Etat a décidé d'allouer à M^r. Hischy, une indemnité de 600 fr. pour l'enseignement dont il va être chargé.

M^r. le Directeur fait lecture 1^o d'une requête des étudiants Eugène & Frédéric Mausert, tendant à changer l'appréciation de leur examen de Philosophie du Droit.

2^o d'une réclamation de Mess: Emery, le Secrétaire & Pidou, sur les allégations contenues dans la requête.

M^r. HischyKaupert, Frères

234
Le Novembre 1841.

3^e Du rapport du conseil de la Faculté de Droit sur cette pétition.

L'Académie adopte la conclusion du rapport exprimant en prin-
cipe que le jugement des experts est définitif & ne peut être changé.
De plus, l'Académie considérant l'extrême inconvenance de la forme dans
laquelle cette pétition est rédigée & les insinuations aussi fausses qu'injurieu-
ses qui y sont contenues, proposera qu'une réponse exprimant ce qui est adressé
aux Frères Haupt.

Examens de Concours

Mr. le Recteur informe l'Académie que divers étudiants lui ont
écrit qu'ils se proposaient de subir des examens de concours pour peup.
D'après ce rapport, l'Académie désigne les experts suivants
1^e Economie politique; Aspirant Mr. Prossat, experts Mess: Emery
Secretan - Mercier & Edouard Secretan.

2^e Exégèse de l'Ancien Testament - Mr. Dulong

Exp. Mess: Dufournet, Herzog & Chappuis.

3^e Histoire, Mr. Martin

Exp. Mess: Olivier, Hübely & Dullierin

4^e Composition d'histoire

Exp. Mess.

5^e Exégèse du Nouveau Testament; Mr. Herminjard.

Exp. Mess: Dufournet, Herzog & Lüdel.

6^e Manuscrit en prose

Exp. Mess: Monnard, Dinet & Ch: Secretan.

7^e Manuscrit en vers

Exp. Mess: Olivier, Porchat & Ch: Secretan.

[Legt. Commissions. art. 2]

Leçons de Grec, Usage
de la Bibliothèque.

Mr. Lüdel fait rapport qu'il a offert aux étudiants une
leçon surnuméraire pour leur donner les directions dont ils pour-
raient avoir besoin pour leurs études particulières, & il demande
s'il ne pourrait pas déterminer en temps donner cette leçon dans
la Bibliothèque avec la faculté de prendre les livres dont il aurait
besoin. Cet objet est renvoyé pour examen & rapport à la Commission
de la Bibliothèque.

Présents, M^r. le Recteur Chappuis

Mess: Monnard, Vinet, Herzog, Olivier, Secretan-Mercier, Dehellenberg, Ed: Secretan, Wentusam, Ch: Secretan.

Experts.

On dispose trois circulaires de M^r. le Recteur

1^{re} Une du 9, par laquelle on voit que M^r. Monnard consent à être expert pour l'examen du manuscrit intitulé, le Chatet de la Vaire, en remplacement de M^r. Olivier qui n'a pu accepter.

2^{de} Une du 12, relative au prix de lecture fondé par M^r. Levade. En suite du rapport présenté par M^r. le Prof. Herzog Président du Conseil de la Faculté de Théologie, on a voté aux étudiants Meille & Peyrot un prix de 45 fr. chacun, & deux autres de 25 fr. l'un à M^r. Durand, l'autre à M^r. Henri Martin.

3^{de} Une par laquelle on voit que l'on demandera au Conseil de l'Instruction publique l'autorisation de mettre une salle à la disposition de M^r. Lenz pour donner quelques séances sur la théorie & l'influence de la musique.

Lettre du 5, de M^r. Emery de Malte. Il exprime le vœu qu'il soit consacré un plus grand nombre d'heures aux leçons d'économie politique sur l'importance de cette science. Le contenu de cette lettre sera transmis avec prières favorable au Conseil de l'Instruction publique.

A cette occasion, M^r. le Prof. Ed: Secretan fait la motion que les licenciés en Théologie soient appelés à subir un examen sur une des branches des sciences sociales & politiques. Cet objet est renvoyé pour examen & rapport, au Conseil de la Faculté des Lettres & Sciences, à celui de Théologie.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 9, qu'il a rejeté la pétition des étudiants Eugène & Fried: Kaupert, pour le fond comme pour la forme. De plus il prie M^r. le Recteur d'adresser une censure à ces deux jeunes gens.

M^r. le Recteur rapporte qu'il s'est acquitté de cette commission le 11, de ce mois, & que les deux jeunes Kaupert ont témoigné du regret de la démarche inconvenante dont ils se sont rendus coupables, & qu'ils prient en particulier M^r. le Prof. Ed: Secretan de recevoir leurs excuses.

Le même Conseil annonce par lettre du 13, que le Conseil d'Etat autorise à faire imprimer à 500 exemplaires, le règlement des étudiants (v. la d. s.)

Le Département de l'Intérieur écrit le 13, que l'Etat a décidé l'acquisition du médaillon de M^r. le D^r. Levade, pour la somme de 3000 fr. en sorte que l'Etat payera 2000, & que 600 fr. seront payés par la

Prix de lecture

M^r. Lenz

Leçons d'économie politique.

Examen de Droit pour les licenciés en Théologie.

Eug: & Fried: Kaupert.

Règlement des étudiants.

Médaille Levade.

Subscription mentionnée dans la lettre de Metz: Jullienin Fraisse & Baron. (r. la d. s.)

L'Académie est invitée à pourvoir à l'achat du médaillon, puis à la remise du montant des souscriptions, à laquelle sera effectuée le Département expédiera un bon de 2400 fr. Enfin le Département demande un préavis sur ce qu'il y aurait à faire pour faciliter au public l'accès du médaillon avec les précautions nécessaires.

Cet objet est remis à la Commission de la Bibliothèque, pour rapport & avis. De plus, l'Académie avisera Metz: Jullienin Fraisse & Baron de cette décision, pour qu'ils recueillent bien pourvoir à la remise des 666 fr.

On lit les rapports sur les examens subis au commencement du semestre comme suit.

1. Littérature latine

L. Laurent Samuel Bêchet o admis

2 Histoire

Aimé François Steinson admis avec satisfaction

Paulin Laeff admis

Charles Cottier non admis

Charles Etappey, non admis

3 Littérature française

Henri Benj: Aug: Thérion, admis

Adolphe Mayor admis

4 Exégèse de l'Ancien Testament

Mme: Henri Benj: Golliez non admis

Aug: Alb: Ryder Bicherrat, non admis

5 Droit public

Franç: Dav: Aug: Dumour, admis

6 Botanique

Aimé Buzard admis

Jules Raucard non admis

Théodore Rivier admis

Max Henny admis

Isaac Desplains admis avec satisfaction

7. Droit pénal & procédure pénale

P. Dav: Aug: Dumour admis

Rapports d'examens

18 Novembre 1861

Littérature grecque

Bost admis

Philosophie du Droit

Fred:	Kaupert	admis
Eugene	Kaupert	non admis
John	Bernier	admis avec satisfaction
Adrien	Henry	admis

Littérature hébraïque

Cézar Malan admis avec satisfaction

Les étudiants Jules Beauand, Aimé Bujard, C. Foul & Barbier

demandent à être dispensés de l'examen de traduction & de composition latine, ainsi que cela avait été accordé à la solie précédente.

L'Académie est disposée à accorder cette faveur, moyennant que ces jeunes gens aient eu des succès satisfaisants dans leurs examens sur les branches indiquées, lorsqu'ils étaient dans la première Volie de Belles Lettres.

M. le Recteur produit une correspondance qu'il a eue avec le Directeur du Théâtre, en suite des ordres qu'il avait donnés au Bideau de n'avoir pas en dépôt des billets de spectacle à fournir aux étudiants.

L'Académie approuve ce qui a fait M. le Recteur.

L'étudiant Steinlen demande par lettre du 12, qu'il puisse continuer à jouir de ses gages, lorsqu'il ne résiderait pas à Lausanne. L'Académie, vu le bon témoignage rendu à cet étudiant, est disposée à lui accorder cette faveur, en le recommandant à l'Autorité dans ce but, moyennant que ce soit pour faire des études dans une Université, & qu'il rapporte des certificats prouvant qu'il y a suivi des cours; Mais la lettre de M. Steinlen n'en faisant aucune mention, cet étudiant sera invité à régulariser sa demande afin que l'Académie puisse la transmettre au Conseil de l'Instruction publique.

M. le Recteur demande à l'Académie de l'autoriser à remettre sur les fonds de la Caisse Académique, un somme de 13 f. 86 à M. Carl Zilling. Accordé.

M. le Recteur informe l'Académie qu'il s'est rendu à l'Assemblée de Sénat des étudiants, d'après la demande qu'il lui avait faite par le Président de la Commission provisoire.

M. le Prof. Ed. Secretan devant sortir actuellement de la Commission de la Bibliothèque, y restre à tenir du règlement: art: 238.

Requête d'Etudiants:

Billets de spectacle

Aimé Steinlen.

Diatrique

Sénat

Commission de la Bibliothèque

M. Edouard Secretan

18 Novembre 1841

Assemblée Académique
Nombre voulu p. Délibérer,

M. le Pro Recteur Monnard rappelle que plus d'une fois pendant les vacances, l'Académie régulièrement convoquée, n'a pu prendre de délibération, vu que le nombre des membres présents était inférieur à celui que l'art. 121 du règlement exige pour qu'on puisse délibérer.

M. Monnard ajoute que cette circonstance présente de graves inconvénients surtout pour les affaires urgentes; en conséquence il propose qu'il soit ajouté à l'art. 121 du Règlement Académique cette phrase: Toutefois pour le temps des vacances, l'Académie peut déléguer des pouvoirs à une Commission nommée dans son sein. Cette proposition est adoptée.

Mémoires des Académiciens

M. le Prof. Dartmann expose que M. Rutelet Secrétaire de l'Académie Royale de Bruxelles, offre à l'Académie & pour la Bibliothèque les Mémoires de l'Académie de Bruxelles à dater du dixième volume; il ajoute que plusieurs Académies ou Universités seraient disposées à faire part à notre Bibliothèque des Mémoires qu'elles publient, si l'on pouvait leur envoyer aussi les ouvrages scientifiques qui paraissent dans notre pays.

L'Académie remercie M. Dartmann des communications intéressantes qu'il vient de faire, & elle décide d'écrire au Conseil de l'Instruction publique pour le prier de demander au Conseil qu'il veuille bien remettre un certain nombre d'exemplaires des ouvrages qu'il a en dépôt & qui ont paru ou qui paraîtront sous les auspices du Gouvernement, afin d'en envoyer aux Universités étrangères qui seraient disposées à envoyer en retour un exemplaire des Mémoires qu'elles publient.

27 Novembre 1841

Présents, M. le Recteur Chappuis

Mess. Dufournet, Herzog, Secrétaire Mercier, Dartmann
de Feltenberg, Ch. Secrétaire.

Salle de la Bibliothèque
Decharpe

M. le Recteur expose qu'il a appris que la Salle du Conseil de l'Instruction publique destinée à la Bibliothèque Decharpe doit recevoir provisoirement une autre destination. D'après cela M. le Recteur propose que l'on écrive au Conseil d'Etat pour rappeler que cette Salle est destinée à la Bibliothèque Decharpe & qu'il serait très fâcheux que cette Bibliothèque passât encore un hiver dans les combles du bâtiment où elle est déposée. Cette proposition est adoptée.

Cabinet de Chimie
Genève.

Comptes de M. Mercanton.

27 Novembre 1841

M. le Prof. Secretan Mercier lit un rapport sur le Cabinet de Chimie qui a été remis à M. le Professeur de Feltenberg, Ce rapport signé par Mess: Secretan & Wartner est admis.

M. le Rector présente un compte final de M. le Prof. Mercanton. Le rapport d'après lequel on voit qu'il est dû 13 f. 8 b. à M. Mercanton, est admis par l'Académie.

23 Décembre 1841

Présents, M. le Rector Chappuis

Mess: Monnard, Dufournet, Herzog, Secretan-Mercier de Feltenberg, Ed: Secretan, Ch: Secretan, Wartner.

On lit le rapport du Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences, sur la proposition faite, le 18 Nov^e, que les licenciés en Théologie soient appelés à subir un examen sur une branche des sciences morales & politiques. Le rapport conclut à l'affirmative en ajoutant que l'économie politique paraît être la branche de ces sciences à laquelle il faudrait donner la préférence.

On lit encore sur le même objet un rapport du Conseil de la Faculté de Théologie qui admet en principe la proposition. Toutefois le Conseil ajoute qu'il renverrait l'exécution de la mesure, parce qu'il verrait des inconvénients à ce qu'on apportât déjà des modifications au règlement.

L'Académie décide d'attendre que l'on ait connaissance de la lettre du Conseil de l'Instruction publique sur le règlement, lettre qui doit être lue dans la séance de ce jour.

Examen de sciences sociales
ou les licenciés de Théologie.

Usage de la Bibliothèque
par M. Lüdel;

M. le Rector rapporte que la Commission de la Bibliothèque s'est occupée de la demande faite le 15 Novembre, par M. le Prof. Lüdel laquelle a jugé qu'elle ne pouvait pas exiger cette concession de M. le Bibliothécaire responsable, mais que M. Lüdel peut s'entendre à l'amiable sur ce point avec M. Dumont. Adopté.

Rapport sur la Bibliothèque

Sur la proposition de M. le Bibliothécaire en chef, l'Académie décide qu'elle se réunira Mardi prochain pour entendre un rapport sur la Bibliothèque.

Bibliothécaire en chef.

M. le Bibliothécaire en chef rappelle qu'il n'a accepté dans le temps sa réélection que jusqu'à la fin de l'année, & il demande que l'Académie veuille bien dans la séance prochaine lui désigner un successeur.

29 Décembre 1861.

Visite de la Bibliothèque

On lit un rapport très satisfaisant sur la visite annuelle de la Bibliothèque. Ce rapport qui vote des remerciements à Messieurs les Bibliothécaires est admis.

Rapports d'examens

On lit les rapports suivants sur les examens faits au commencement du semestre d'hiver

Histoire du Droit

Bernuy	admis avec satisfaction
Mayor	admis
Cochard	admis
Kaupert (Eugène)	admis

Droit-Romain

Jan (Henri)	admis
Mayor (Samuel)	admis
Estoupey (Charles)	admis

Théologie-historique

Faure, Jacques	admis avec satisfaction
Fontannat, fr. gabriel,	admis

Théologie-systematique

Prassier, (Louis Jean)	admis
Secretan, (Thiène, Elise Eugène,	non admis
Spille, (Jean Pierre)	admis

Examens de Droit, Thèses

fr. Secretan - Secretan se trouvant malade, l'Académie nomme exceptionnellement pour le remplacer à l'examen sur les Thèses de Droit, M. le Prof. Ch. Secretan, pour le cas où M. son Oncle ne serait pas établi.

Observations sur divers articles du Règlement

Lettre du 19 Novembre du Conseil de l'Instruction publique appelant l'attention de l'Académie sur quelques articles de la loi du 17 Décembre 1837, pour l'Académie & entre autres sur les articles 26 - 33 & 34, c'est à dire sur trois points essentiels

- 1^o Sur l'assiduité des Etudiants aux leçons.
- 2^o Sur le choix des cours en rapport avec l'état que les Etudiants se proposent d'embrasser
- 3^o Sur la manière dont ils distribuent leurs examens, dans l'espace de temps que la loi met à leur disposition.

L'Académie considérant que le Conseil de l'Instruction publique ne demande pas de rapport actuellement, décide

23 Décembre 1811.

1^o que sa lettre sera remise pour examen & rapport aux trois Conseils de Faculté. & qu'une Commission sera nommée pour examiner les rapports des trois Conseils & présenter un préavis à l'Académie. En attendant, M. le Recteur veut bien répéter au Conseil de l'Instruction publique que l'Académie prend sa lettre en sérieuse considération & qu'elle espère pouvoir lui adresser un rapport avant qu'il soit longtemps.

L'Académie reprenant ensuite la question soulevée par M. Douard Secrétaire sur l'économie politique, renvoie la délibération sur cet objet au moment où l'on aura le rapport de la Commission nommée le 19 novembre.

Sur la demande qui en est faite, on accorde à Mess: Prossier & Bost, le Diplôme de Licencié en Théologie.

M. le Professeur Charles Secretan propose que l'Académie prépare une instruction aux Etudiants, sur la manière dont ils doivent faire leurs études. La délibération sur cet objet est renvoyée à une autre séance.

Sur la proposition de M. le Bibliothécaire en chef, l'Académie décide

1^o de continuer l'abonnement à tous les journaux que l'on possède actuellement,

2^o de s'abonner aux journaux suivants

a) Rheinisches Museum für Jurisprudenz

b) Himmelmanna Zeitschrift für Alterthum Wissenschaft

c) Deutsche Quartal Schrift

d) Journal für praktische Chemie von Erdmann und F. Marchant

e) Annalen der Chemie und Pharmacie von Liebig.

f) La revue théologique de Montauban.

Diplômes de Licenciés à
Mess: Prossier & Bost.

Instruction sur les études.

Abonnement aux journaux.

28 Décembre 1841.

215

Présents, M^r. le Recteur Chappuis

Mess: Mammad, Dufourmet, Secretan - Mercier, Ollivier, Herzog
Zündel, D. Fellenberg, Ed. Secretan; Ch^r. Secretan &
Wartmann.

Médailles de M^r. Lavade

M^r. le Bibliothécaire en chef parlant au nom de la Commission de la Bibliothèque, (voy. Séance du 18 Novembre) communique des renseignements - fournis par M^r. le Conservateur des Médailles, au sujet du Médailleur de M^r. Lavade.
D'après ces renseignements & le vœu de la Commission de la Bibliothèque, l'Académie décide de proposer au Conseil d'Etat de prendre des informations sur la manière dont les principales médailles de la Suisse sont administrées, notamment dans les villes de Zurich, Berne, Neuchâtel & Genève, afin de profiter de ces directions pour organiser l'arrangement du Médailleur Cantonal d'une manière convenable.

Examens de Concours
& Prix.

On fait lecture des rapports suivants sur les Examens de Concours pour prix.

1^{er} Histoire, Sujet, Charles le Téméraire

M^r. Henri Martin a subi cet examen de vive voix.

Sa réponse a été satisfaisante quoiqu'il y ait eu quelques légères imperfections. La Commission propose en conséquence pour M^r. Martin un accessit de 40 f. & l'Académie accorde l'accessit indiqué.

2^e Histoire, Sujet, Le Cardinal de Richelieu

Composition par écrit

La Commission propose aussi pour cet examen un accessit ou prix d'encouragement de 40 f. Cette proposition est adoptée.

3^e Poésie.

Il n'y a qu'un aspirant, mais deux ouvrages d'un genre différent
a) Les chalets de la Vaux (b) Le sommeil du printemps.

La Commission réunissant les deux pièces dans une appréciation commune, & considérant d'un côté quelques imperfections renfermées dans ces deux pièces & surtout dans la seconde, & cependant aussi, d'un autre côté, le mérite réel de plusieurs parties de ces ouvrages, le travail qu'ils ont exigé de leur auteur & les espérances qu'il donne pour l'avenir, propose un fort encouragement.

28 Décembre 1861

et le porte à 40 f. ce qui est adopté par l'Académie.

4. Compositions en prose.

Lapite sans être exempte de défauts, offre néanmoins assez de côtés favorables pour faire espérer que le jeune auteur de la composition intitulée Maurice, pourra devenir un homme distingué. La Commission propose un accessit de 40 f. ce qui est adopté par l'Académie.

5. Exégèse du Nouveau Testament; M. Almi Herminjard
L'examen a été très satisfaisant, et la Commission conclut à ce que l'Aspirant reçoive le prix de 50 francs. L'Académie adopte cette proposition.

6. Exégèse de l'Ancien Testament.

M. Durand & Dulon se sont présentés pour cet examen. La Commission propose pour chacun des Aspirants, un accessit de 40 francs. De plus M. Durand a déposé volontairement une composition assez intéressante sur le livre de l'Ecclésiaste. Un rapport est lu sur cette composition qui offre de l'intérêt, mais qui en général porte l'empreinte de l'âge du compositeur.

L'Académie accorde à M. Durand un accessit de 40 f. & un de même valeur à M. Dulon.

7. Sciences Sociales & politiques.

M. Rossat étudiant en Droit a subi les deux examens indiqués au programme, sous le numéro 6.

L'examen a été assez satisfaisant pour que la Commission propose d'accorder à M. Rossat le prix entier de 50 fr. Le second sur l'économie politique, d'après l'ouvrage de M. Rossi a été un peu inférieur, mais il a offert assez d'intérêt pour que la Commission juge qu'on peut lui assigner un accessit de 40 fr.

Ces deux propositions sont adoptées.

L'Académie décide que la séance mentionnée à l'art 10, du Règlement pour les concours aura lieu mercredi 5 Janvier à 3 heures.

M. le Recteur annonce que le rapport sur l'organisation de la Bibliothèque sera lu dans une prochaine séance, & que le même jour on nommera un nouveau Bibliothécaire.

Séance pour les prix

Rapport sur la Bibliothèque
& Bibliothécaire.

28 Décembre 1841.

Programme de Concours

On prie les Conseils de Faculté d'élaborer un nouveau projet de programme de concours, pour l'année 1842, conformément au § 3 du règlement pour les concours.

Leçons d'économie politique.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 24 Novembre, en réponse à la lettre du 23, qu'il attendra le moment où le programme des Cours de l'année prochaine devra être arrêté, pour régler aussi le nombre d'heures des leçons d'économie politique.

Gages & Certificat à Aimé Steinlen.

Le vice-Président du Conseil de l'Instruction publique écrit que le Conseil d'Etat a accordé à l'étudiant Steinlen, la continuation des gages dont il jouit pendant une année, moyennant qu'il fournisse des témoignages attestant qu'il a suivi des cours dans une Université.

M. le Recteur informe l'Académie qu'il a pris sur lui de délivrer à l'étudiant Steinlen, qui en avait fait la demande, un certificat honorable des études qu'il a faites dans l'Académie, lequel est approuvé.

Le Département de l'Intérieur demande par lettre du 6 de ce mois, s'il y a encore assez d'ouvrages de M. de Charpentier sur les glaciers, pour être donnés en prix aux élèves des Collèges Communaux.

M. le Recteur a répondu que l'Académie n'a jamais reçu les ouvrages dont il s'agit.

Ouvrage de M. de Charpentier

Idem, & sur le paupérisme.

Le Conseil de l'Instruction publique informe l'Académie par lettre du 11 de ce mois, qu'elle est autorisée à acheter 20 exemplaires du rapport sur le paupérisme, & 20 exemplaires de l'ouvrage de M. de Charpentier sur les glaciers, dans le but de faciliter des échanges d'ouvrages scientifiques.

Annuaire officiel

M. le Recteur rapporte qu'il a reçu de la Chancellerie d'Etat, un annuaire officiel interfolié pour y faire des notes pour le calendrier prochain, lequel a renvoyé le calendrier, après y avoir fait les observations nécessaires.

Ouvrages envoyés à l'Académie de Bruxelles

Sur la proposition de M. le Prof. Wasthmann, on enverra à l'Académie de Bruxelles, un exemplaire de l'ouvrage de M. de Charpentier sur les glaciers, & un de l'ouvrage sur le paupérisme.

Bujard Bersier, Praceau

Les étudiants Bujard, Bersier, Praceau demandent à être dispensés de l'examen de Latin. Le Bureau est prié d'examiner les suites de ces jeunes gens pour s'assurer s'ils peuvent obtenir cette faveur.

Compétence du Professeur de Chimie.

M. le Prof. de Füllenberg demande que l'Académie veuille bien réclamer auprès de l'Autorité Supérieure le prorata de sa compétence pendant les deux derniers mois de l'année. L'Académie décide qu'en transmettant le compte de M. Mercanton, l'on demandera le montant de la compétence de M. de Füllenberg à dater du moment où les fonctions de M. Mercanton ont cessé, jusqu'à la fin de Décembre 1841.

Registres pour M. Fried. Charannes.

Sur la demande de M. le Miss. Fried. Charannes, on lui a autorisé de pouvoir consulter sur place, les registres des terres & des procès verbaux de l'Académie, à l'occasion d'un ouvrage auquel il travaille.

M. Ch. Eyraud.

À ce sujet on décide de réclamer auprès de M. Charles Eyraud le registre qui lui avait été prêté par décision du 21 Décembre 1839.

Thévoz & Bersier demandent les gages.

Les étudiants Thévoz & Bersier demandent les gages. L'Et. Thévoz a fait des progrès, il se rend très recommandable par sa conduite, & les circonstances de sa famille sont pénibles; en conséquence la demande de ce jeune homme sera approuvée.

On recommandera aussi l'Ét. Bersier comme digne de recevoir les gages par sa conduite studieuse.

Commissions p. les Comptes.

Conformément à l'art. 167 du Règlement, on priera les Conseils de Faculté de désigner un Membre chacun, pour examiner les comptes du Secrétaire Caissier, avec M. le Recteur & M. le Bibliothécaire en chef.

On nomme aussi pour examiner les comptes de M. le Bibliothécaire en chef, une Commission composée de Mess. Secretan-Mercier, Montjoie, Wartmann, Jündel & Charles Secretan.

Bon pour le Bedeau

On demandera pour le Bedeau le paiement de ses services à la Bibliothèque les lundis & samedis, pendant le dernier trimestre de 1841.

Examen d'Ernest Charannes

On lit un rapport sur l'examen de Philosophie subi par M. Ernest Charannes. Cet examen est admis.

Visite du Musée

On lit un rapport intéressant sur la visite annuelle du Musée Cantonal. Ce rapport est admis.

Deux des Instruments d'Astronomie.

On lit aussi le rapport sur les Instruments d'Astronomie qui sont en aussi bon état que possible, ni le local où ils sont placés. L'Académie décide que dans le rapport annuel on mettra le voeu que ces Instruments très précieux soient placés d'une manière plus convenable. Du reste le rapport est admis avec des remerciements à M. le Professeur d'Astronomie pour ses soins.

28 Décembre 1811

Remboursement à la Caisse Académique

M. le Secrétaire informe l'Académie que M. François Perret d'Eschtrines débiteur à la Caisse Académique de 600f, a annoncé le remboursement de ce Capital.

5 Janvier 1812

Présents, M. le Recteur Chappuis

Mess: Dufournet, Secretan-Mercier, Olivier, Herzog, Zündel, Edouard Secretan, De Feltenberg, & Hartmann.

Prix de Concours

Les Membres de l'Académie se sont rendus à la grande Salle du Collège où les Etudiants étaient réunis, & conformément à la décision de la dernière séance, M. le Recteur a fait connaître les prix qui ont été assignés ensuite des Examens de concours. Puis il a ouvert les billets cachetés qui accompagnaient les compositions en vers & en prose.

L'auteur des deux compositions en vers est M. Henri Durand
Celui de la composition en prose, est M. Charles Clément
L'auteur de la composition sur le Cardinal de Richelieu est M. Ballif.

19 Janvier 1812.

Présents, M. le Recteur Chappuis

Mess: Monnard, Dufournet, Viset, Secretan-Mercier, Herzog, Olivier, De Feltenberg, Ed: Secretan, Ch: Secretan, & Hartmann.

Bon pour la Bibliothèque

On dépose sur le bureau une circulaire de M. le Recteur du 28 Dec. par laquelle on voit qu'on a demandé au Conseil de l'Instruction publique de procurer un bon de 1000f. sur le budget de 1812, pour le service de la Bibliothèque Cantonale. M. le bon ayant été accordé, a été transmis le 3 janvier par le Département de l'Intérieur, & remis à M. le Bibliothécaire en chef qui en a donné quittance.

Convoi de M. E. De la Harpe.

Une du 6 janv: par laquelle on voit que l'Académie s'est fait représenter au Convoi funèbre de M. le Conseiller d'Etat Em. De la Harpe.

Majorité dans les Séances.

Le Vice Pr. du Conseil de l'J. P. écrit le 31^{er} que le Conseil d'Etat a décidé d'ajouter au § 2^e de l'art: 121 du règlement académique ce qui suit.

§ 121.

« Toutefois cette majorité n'est pas nécessaire pour les affaires qui ne peuvent pas de retard, le pendant le temps des vacances seulement? »

Bon pour le Bodeau.

Médaille.

Rapport général.

Bon pour prix

Armoire

Leçons de Droit-Civil

M. Secretan - malade.

13 Janvier 1842.

Le Département de l'Intérieur transmet le 31 Dec. un bon de 46 francs en faveur du Bodeau, pour son service à la Bibliothèque les lundis & vendredis, pendant le dernier trimestre de l'année 1841. Le bon a été remis à l'intéressé.

Le même Département écrit le 7 Janvier, qu'il a adopté la manière de voir contenue dans la lettre Académique du 29 Décembre, relative à l'organisation du médaillon, & qu'il prie en conséquence l'Académie de demander les informations proposées, afin que cette partie des Collections Cantonnales puisse être convenablement utilisée pour le public. Cet objet est renvoyé à la Commission de la Bibliothèque pour faire un rapport sur la manière dont on pourrait se procurer les informations qu'il faudra prendre.

Le Conseil de l'Instruction publique demande par lettre du 4 Dec. mois, que l'Académie veuille bien lui transmettre son rapport annuel pour le 15 février au plus tard, parce qu'il doit lui-même envoyer son rapport général sur l'Instruction publique assez tôt pour qu'il soit imprimé avant la séance du Grand Conseil du mois de Mai.

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique, en réponse à la lettre de l'Académie du 29 Décembre, envoie le 7, un bon de 380 f. pour payement des prix accordés aux étudiants, ensuite des concours surverts par l'Académie. Du reste le Conseil recevra avec intérêt l'indication des noms des étudiants qui ont obtenu des prix, ce qui sera exécuté.

M. Ed. Charannes, par lettre du 4, demande une armoire qui lui est nécessaire pour renfermer ses objets qu'il doit présenter aux étudiants. Cette armoire sera demandée incessamment.

M. le Prof. Secretan - Secretan transmet par lettre du 5, une déclaration de M. le D. Mathrey, portant que M. Secretan est malade & qu'on ne peut indiquer la durée de cette maladie. M. le Prof. Edouard Secretan fait ensuite rapport que le Conseil de la Faculté de Droit verrait beaucoup d'inconvénients à l'interruption indéfinie des leçons de Droit-Civil. Il ajoute que M. son Oncle propose comme Suppléant temporaire M. Puenzioux licencié en Droit, & il annonce que dans le cas où ce Suppléant serait agréé, M. Secretan se chargerait de son traitement. L'Académie adopte le Suppléant proposé, & décide, conformément à l'art 13 du Règlement de demander que M. Puenzioux soit rétribué par la Caisse de l'Etat.

13 Janvier 1862

Congé à Mr. Gaullieur

Mr. le Recteur annonce qu'il a dispensé Mr. Gaullieur de donner ses leçons pendant une semaine, pour cause d'absence, motivée par des affaires pressantes, ce qui est approuvé.

Fred. Fehr, externe

Leçons de Manège

Mr. le Recteur informe l'Académie que M. Fehr se plaint que Mr. l'écuyer Debièle lui fait payer ses leçons d'équitation plus cher qu'à d'autres étudiants Vaudois, & demande des éclaircissements à cet égard. On lui rappellera que l'art. 2 du règlement du 30 juin 1830, sur le Manège, accorde exclusivement aux Vaudois une réduction sur le prix des leçons.

Mr. Victor de Saussure

Bibliothèque

Mr. Victor de Saussure demande par lettre du 17 Nov. 1861, pour son père, ancien Juge de paix à Lausanne, une reconnaissance de ses droits à la jouissance gratuite de la Bibliothèque Cantonale, comme fils unique de feu Mr. Victor de Saussure Juge & Bourgmestre à Lausanne, & Membre de la 2^e Classe de la Bibliothèque dite de l'Hôpital. Le Bureau est chargé de faire les recherches nécessaires & de procurer, s'il y a lieu, la reconnaissance demandée.

Rapport sur l'Organisation de la Bibliothèque

Mr. le Bibliothécaire en chef lit le rapport de la Commission de la Bibliothèque relatif au projet d'organisation de cet établissement.

Dans la discussion de ce rapport les Membres de l'Académie ont été partagés au sujet de l'article concernant les personnes privilégiées, & sur la question de savoir s'il conviendrait ou non d'apporter des restrictions à cette jouissance; à l'heure avancée, l'Académie remet la discussion sur ce point à la séance prochaine, fixée dans ce but à Samedi 15.

Examens

On fait le rapport suivant sur deux examens de Droit

Composition sur le Droit

Mr. Berner (J. M^e Eugène) admis avec satisfaction

Thèse sur le Droit de Défense publique

Mr. Berner admis avec satisfaction

Mr. Haupt (Eugène) admis.

Comptes du Professeur de Physique

Mr. le Prof. Hartmann dépose ses comptes pour l'année 1861, pour l'Académie & pour le Gymnase. Les Comptes sont renvoyés pour examen au Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences.

15 Janvier 1842.

Présents, M^r. le Recteur Chappuis

Mess^{rs}. Mounard, Dufournet, Viret, Olivier, Herzog.

Secrétaire, Mercier, Ed. Secrétaire, Zündel, de Hellenberg

Ch^r. Secrétaire, Wartmann.

Discours inaugural
de l'Académie de Neuchâtel.

Programme des Concours

Leçons de Droit Civil

Commission pour les
Comptes du Secrétaire Caissier

Rapport sur l'organisa-
-tion de la Bibliothèque

M^r. le Recteur présente dix exemplaires des discours prononcés à l'inauguration de l'Académie de Neuchâtel qu'il a reçus en dernier lieu.

On en réserve deux pour être déposés dans la Bibliothèque Cantonale.

Mess^{rs}. les Présidents des Conseils de Faculté font connaître les concours qui pourraient être ouverts pour cette année, & l'Académie après avoir discuté les diverses propositions qui lui sont faites, les adopte toutes à l'exception d'une seule, & décide en conséquence que ce projet de programme sera transmis incessamment au Conseil de l'Instruction publique. (voy: lettre du 17)

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 14 de ce mois, que tout en rendant pleinement justice au talents & au mérite de M^r. Guonjeux il pense que l'Académie pourrait faire des recherches auprès d'Avocats au Cour d'Appel, ou de Juges, dans le but de savoir s'ils consentiraient à donner provisoirement les leçons de Droit Civil, & qu'elle pourrait ainsi présenter dans ce but un homme expérimenté ou seul ou concurrentement avec M^r. Guonjeux.

M^r. le Recteur veut bien se charger de prendre des informations & d'en faire rapport dans une prochaine séance.

M^r. le Recteur fait connaître que les Membres de l'Académie désignés par les Conseils de Faculté pour examiner les Comptes de M^r. le Secrétaire Caissier, sont Mess^{rs}: Herzog, Secrétaire-Mercier, & Ed. Secrétaire.

On reprend la lecture du rapport de la Commission sur l'organisation de la Bibliothèque, & l'Académie décide, relativement aux jouissances privilégiées de la Bibliothèque, de faire les propositions suivantes quant au temps de la jouissance.

Dans le cas où un privilège aurait un ouvrage depuis deux mois, si un autre ayant droit le demande, le Bibliothécaire pourra réclamer d'office cet ouvrage, de telle sorte qu'il puisse être rendu dans l'espace de quatre ou cinq jours.

2^e. Quant au nombre des volumes

15 Janvier 1842

L'Académie verrait beaucoup de difficultés à limiter ou à déterminer d'une manière convenable, le nombre fixe de volumes que les Professeurs peuvent prendre à la fois, vu la nature & la variété des travaux auxquels ils sont appelés, & vu en même temps l'extrême différence des ouvrages dont ils peuvent avoir besoin. Cependant si l'Autorité juge qu'elle doive être apportée, l'Académie pense que le nombre des volumes ne devrait pas être moindre de trente à la fois.

20 Janvier 1842

Présents, M. le Recteur Chappuis

Mess: Mauuard, Dufournet, Vinet, Secrétaire-Mercier
Olivier, de Felkenberg, Hüudel, Wartmann, & Ch. Secrétaire

Leçons de Droit Civil
M. Gottofrey

M. le Recteur informe l'Académie qu'il a fait des démarches pour trouver un Suppléant disposé à donner les leçons de Droit-Civil, ainsi qu'il en avait été chargé dans la dernière séance; il annonce que M. le Juge Gottofrey veut bien se charger de donner provisoirement ces leçons; il communique de plus une lettre de ce jour de M. le Vice Président du Conseil d'Instruction publique annonçant que le Conseil d'Etat a confirmé les arrangements proposés dans ce but. Enfin M. le Recteur annonce que les leçons commenceront lundi pour le plus tard.

Chaires Vacantes

Le Conseil de l'Instruction publique demande par lettre du 13, si l'Académie pense qu'il y ait lieu à ouvrir des concours pour les Chaires vacantes dans la Faculté de Droit & pour la Chaire de littérature latine.

L'Académie insiste une Commission à examiner la demande contenue dans la lettre du Conseil, pour en faire rapport dans une prochaine séance. Cette Commission est composée de Mess: Olivier, Secrétaire-Mercier & Edouard Secrétaire.

Rapport sur l'organisation de la Bibliothèque

Le même Conseil écrit le 15 pour rappeler sa lettre du 16 Décembre 1840, & demander l'envoi du rapport de l'Académie sur l'organisation de la Bibliothèque. M. le Recteur a répondu verbalement à M. le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique que l'Académie s'occupait activement de cet objet.

Armoire

Le Département de l'Intérieur écrit le 17, qu'il a donné les ordres nécessaires pour faire établir l'Armoire demandée par M. Ed. Charannes (voy. séance du 13.)

Gages accordés.

Licenciés en Théologie
qui ont eu le gage.

Rapport sur l'organisa-
tion de la Bibliothèque.

M^r Lenth.

Programme des Concours.

Bon, compétence &
compte du Professeur
de Chimie.

20 Janvier 1842.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 18, que le Conseil d'Etat a accordé les gages aux étudiants Théodat & Perrier. (Voy. S. du 28 Décembre).
Le Conseil demande aussi pour le Département de l'Intérieur qui le desire, la note des étudiants gagistes qui ont obtenu l'année dernière le diplôme de licencié en Théologie.

Cette note sera transmise incessamment.

L'Académie continue l'examen du rapport sur l'organisation de la Bibliothèque, & elle l'admet avec les amendements qui y ont été apportés dans le cours des délibérations.

3 Février 1842.

Présents, M^r le Recteur Chappuis

Mess: Mousard, Dufournet, Finet, Secretan-Mercier,
Herzog, Olivier, de Feltenberg, Ed. Secretan, Lindel,
Charles-Secretan & Wartmann.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 25 janvier, en réponse à une lettre écrite par M^r le Recteur, que M^r Lenth est autorisé à faire usage de l'un des Auditoraires pour donner quelques leçons sur l'influence sociale de la Musique.

Le même Conseil renvoie par lettre du 28 janvier, le programme des Concours, qu'il a approuvé dans son ensemble. M^r le Recteur annonce qu'il a écrit au Département de l'Intérieur pour lui demander l'autorisation de faire imprimer ce programme avec l'indication des prix. Le Département a répondu le 1^r fév: qu'il désirait voir le programme, & ajoute qu'il ne reste dans le budget que 712 f. disponibles à être distribués en prix.

M^r le Prof. Dufournet propose d'ajouter au programme, un concours nouveau sur la grammaire arabe. Cette proposition est adoptée, & il sera écrit en conséquence au Conseil de l'Instruction publique. Les aspirants prendraient pour texte de leur préparation, l'ouvrage intitulé

Petronianus, brevis linguae arabicae grammatica, litteratura chrestomathia
in 12. 1. vol. Brevolini 1840.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 21 janvier & un bon de 400 f. en faveur de M^r. Mercanton pour traitement de son préparateur, vis le 1^r Novr 1840, au 30 Septembre 1841.

3 Fevrier 1842

2. Un dit de 13 f. 75 rap. pour solde des dépenses faites par M. Morantou dans la compétence.

3. Un dit de 26 f. 25²⁹ en faveur de M. de Sellenberg pour solde de sa Compétence de 220 f. allouée au Professeur de Chimie pour l'année 1841 jusqu'au 31 Décembre. NB. Les bons ont été remis aux intéressés.

à l'occasion de cet envoi, le Département rappelle que le budget de 1842 n'alloue que 1200 f. pour les préparateurs & la compétence des Professeurs de physique & de chimie, que la dépense a dépassé le budget de 1841, de 220 f. que vu la nécessité de se renfermer dans les limites de l'allocation pour 1842, il ne faudra pas excéder la somme de 1200 f. & que d'après le compte des dépenses, il ne reste que 400 f. (roy. lettre du Conseil d'Etat, du 9 janv. 1841)

Mais les Prof: Dantmann & de Sellenberg réclament contre cette décision, & déclarent que leur compétence est absolument insuffisante, M. de Sellenberg en particulier présente le compte des dépenses qu'il a dû faire jusqu'à présent. En conséquence l'Académie nomme pour faire un mémoire sur la nécessité d'augmenter la compétence de Mess: les Prof: de Physique & de chimie, une Commission composée de Mess: Secretan - Mercier, de Sellenberg & Dantmann.

On lit une lettre du 16 Janvier de M. le Doyen Roumeron qui envoie pour la Bibliothèque, huit cahiers de gravures, contenant les oeuvres de Thorvaldsen. Ces Cahiers ont été remis à M. le Bibliothécaire en chef.

M. Dufournet fait rapport que M. le Prof. Porchat a adressé à l'Académie, pour la Bibliothèque, un exemplaire de sa traduction en vers, de l'art poétique d'Horace.

M. le Rector présente de la part de la Commission nommée le 15 Janv. les Comptes de M. le Secrétaire Caissier qui sont devenus comme suit.

Caisse de l'Académie

Il résulte du compte de M. le Secrétaire Caissier -
 que dès le 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1841, il a reçu 1107 f. 2^l 5^{rs}
 il a livré 840 " "
 il redoit f 266 8^l 5^{rs}

Don de Mess: Porchat
le Roumeron Doyen:

Comptes du Secrétaire
Caissier

Caisse de l'Académie

3 Février 1842.

Avances remboursables.

Aut. janvier 1841, M^r. le Caissier avait en caisse, comme solde de l'année dernière - 368 f. 3⁶.

Dès le 1^{er} janv^r au 31 Déc^r il a déboursé 484 5 5

il lui est redû f. 116 2 5

En conséquence, on décide d'écrire au Gouvernement afin de lui demander 400 à 500 fr. pour les avances remboursables.

Caisse des gages.

Dès le 1^{er} janv^r au 31 Déc^r 1841, M^r. le Caissier a reçu 2163 f. 06. 8⁷⁹

il a débursé 3884 f.

Il redoit 279. 0 8

Fonds versés dans la Bibliothèque pour immatriculations & diplômes.

M^r. le Caissier a reçu & remis dès le 1^{er} janv^r au 31 Déc^r 1841 - 590 f.

Compte du Professeur de Physique pour sa compétence.

Pour ce compte qui est admis, M^r. le Prof. Hartmann a reçu 160 f.

a dépensé 160 f.

M^r. le Bibliothécaire en chef expose que la Commission de la Bibliothèque, ensuite de la décision du 13 janvier, a décidé de proposer, 1^o qu'une série de questions sous forme de circulaires soient envoyées dans quelques villes, pour obtenir les renseignements nécessaires sur la tenue des Médailleurs; 2^o qu'un expert soit envoyé pour examiner un des Médailleurs, les plus estimés.

La première proposition est adoptée & non pas la seconde.

M^r. le Bibliothécaire annonce aussi que M^r. l'Inspecteur des Bâtimens, est occupé à dresser les plans pour la salle destinée à la Bibliothèque de Caharspe. L'Académie décide à cette occasion, de proposer que le local soit partagé en deux salles.

Sur la proposition de la Commission de la Bibliothèque, on adopte l'abonnement au journal intitulé, Moniteur de la librairie en prix annuel 18 f. de France.

M^r. le Lecteur lit le rapport qu'il a rédigé sur l'organisation de la Bibliothèque, en combinant le rapport de la Commission avec les observations & amendements apportés dans les dernières séances. Ce rapport est adopté avec remerciements & moyennant quelques légères modifications.

Médailleur.Bibliothèque de Caharspe.Abonnement au Moniteur de la librairie.Rapport sur l'organisation de la Bibliothèque.

12 Février 1842

Présents, M^r. le Recteur Chappuis

Mess: Mousard, Pinet, Herzog, de Fellenberg, Lioudel
Ch^r Secretan & Wartmann

Compétence des Professeurs
de Physique & de Chimie.

Lecture est faite du rapport de M^r. Wartmann sur la question des
compétence des Professeurs de physique & de chimie, & une allocation extraor-
dinaire de 2000f, à demander pour le Cabinet de chimie; Accorde.

Comptes du Bibliothécaire
en chef.

M^r. le Prof. Secretan-Mercier lit le rapport de la Commission chargée
d'examiner les comptes de M^r. le Bibliothécaire en chef.

Il en résulte que du 1^{er} janvier au 31 décembre 1841,
M^r. le Bibliothécaire a reçu 5634 - 10^{rs}
a livré 5583 10
redoit f. 50 70

On passe le compte avec remerciements

Rapport annuel

M^r. le Recteur donne lecture du rapport annuel sur la marche de
l'Académie etc, conformément au § 136, du Règlement.

Le rapport est admis avec de légères modifications.

Sénat des Etudiants.

M^r. le Recteur rapporte que le Sénat des Etudiants s'est réuni Samedi
5 de ce mois, au sujet d'une modification à apporter dans leur Règlement,
& qu'il y a été convoqué.

Bibliothèque Debaharpe

M^r. le Recteur expose que la ^{commission de la} Bibliothèque pense que les livres
légés par M^r. le Général Debaharpe devraient être joints à la Bibliothèque
générale sans être déposés dans un local exprès, vu que nonobstant
l'intérêt qu'il peut y avoir à conserver d'une manière distincte ce monument de
sa générosité de notre Concitoyen, il y aurait des inconvénients graves
soit pour l'administration, soit pour l'arrangement du Catalogue,
à séparer cette Bibliothèque de la Bibliothèque générale; cet avis
est adopté par l'Académie, d'autant plus que tous les ouvrages appartenant
à cette collection doivent être marqués d'une estampille, ainsi que cela a été
décidé le 9 janvier 1840.

M^r. Olivier.

On décide de transmettre au Conseil de l'Instruction publique & avec préavis
favorable, une lettre de M^r. le Prof. Olivier qui demande l'autorisation de continuer
ses leçons pendant le semestre d'été, dans le but de faire un voyage à Paris.

M^r Bernuy licencié.

Gages de Steinlen.

Caisse académique -
Intérêts retardés.

M^r Michel Morel.

Programme des Concours

Arabe

Legs-Henchoz.

12 Février 1842.

Sur la demande qui en est faite, on accorde à M^r Bernuy son diplôme de licencié en Droit.

M^r le Secrétaire Caissier expose qu'on lui réclame les gages de l'Étudiant Steinlen pour les lui envoyer à l'Université où il se trouve actuellement, & il demande s'il peut les délivrer avant que M^r Steinlen ait exhibé un certificat prouvant qu'il suit des Cours. (voy: séance du 28 Dec^r)
L'Académie autorise le Caissier à délivrer les Gages demandés pour M^r Steinlen.

M^r le Secrétaire Caissier annonce qu'il a reçu au 4^e %, & sans la ratification de l'Académie, les intérêts suivants,

a) Burnat de Froidesille, 44 f. intérêt échue le 3 juillet 1841, & perçu le 16 Octobre.

b) Emmanuel Porchet, 60 f. intérêt échue le 6 avril 1841, & reçu le 26 Octobre.

c) David Samuel Perret, 24 f. intérêt échue le 24 Octobre 1840, & perçu le 10 avril 1841.

On consent à ce que ces trois intérêts soient perçus au 4^e %.

M^r Morel, ancien Étudiant Piémontais, actuellement à Genève, demande un certificat des Cours qu'il a fréquentés & des examens qu'il a subis à Lausanne en 1837- & 1838. Accordé.

24 Février 1842.

Prés: M^r le Recteur Chappuis

Mess: M^r Moutard, Dufournet, Secretan-Mercier, Herzog, Et: Secretan, Liindel, de Fellenborg, Ch^r Secretan, Hartmann.

Le Département de l'Intérieur suit le 9, que le Conseil d'État a autorisé l'impression du Programme des Concours, tel qu'il a été arrêté par l'Académie & par le Conseil de l'Instruction publique.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 10, en réponse à la lettre que l, qu'il autorise l'ouverture d'un concours sur la Grammaire Arabe.

Le même Conseil transmis à la même date avec demande de prières
1^o Une copie du Testament de M^{ss}: Henchoz fait en 1806, en suite duquel on voit que les Testateurs fondent un établissement d'Instruction dans la

26 Février 1842

Commune de Château d'Oex.

2^e Une lettre de la Commune de Château d'Oex, du 21. Oct. 1841

3^e Une lettre du Conseil d'Etat du 5 février 1842.

L'Académie désigne pour examiner ces pièces & lui faire un rapport, une Commission composée de Mess: Dinet, Secretan. Mercier, & Ed. Secretan.

Discours d'Installation

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique adresse à M^r le Recteur par lettre du 11, environ 400 exemplaires des Discours prononcés à l'installation de Mess: Michiersick, Kündel & Edouard Secretan.

M^r le Recteur annonce qu'il a placé plusieurs de ces brochures, & demandera à l'Académie quel usage il doit faire de celles qui restent.

On décide d'en expédier des exemplaires aux Académies de la Suisse, ainsi qu'aux divers établissements & aux particuliers pour lesquels ces ouvrages peuvent offrir de l'intérêt.

L'exécution de cette mesure est remise aux soins de M^r le Recteur.

Vacances de l'Académie & du Gymnase.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 18, pour exposer la difficulté de la position où se trouvent les deux premières classes du Gymnase, relativement à l'Académie, surtout pour ce qui se rapporte aux vacances qui ne coïncident pas les unes avec les autres. Le Conseil transmet en outre un projet de répartition de congés, pour l'Académie & le Gymnase & demande à cet égard le préavis de l'Académie.

On nomme pour préparer ce préavis une Commission composée de Mess: Mousard, Dufournet & Hartmann.

M^r Olivier.

Le même Conseil écrit à la même date qu'il a accordé le congé demandé par M^r le Prof. Olivier qui remplacera maintenant & d'assure les leçons qu'il devra en donner pendant son absence. (voy: la dernière séance)

Comptes du Caissier & Crédit pour les avances remboursables.

Le même Conseil écrit à la même date que le Département de l'Intérieur a trouvé exacts les Comptes de M^r le Secrétaire Caissier, mais il demande qu'à l'avenir les Comptes soient accompagnés des pièces justificatives, ce qui sera exécuté.

À cette occasion, M^r le Secrétaire informe l'Académie qu'il a reçu du Département des Finances, un crédit de 500 fr. sur le Trésor de l'Etat pour les avances remboursables de cette année (voy: lettre du 6 février).

24 Février 1842.

Compétence du Professeur
de Physique.

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 18, & de la part du Département de l'Intérieur, un bon de 48 f. 30 rap. qui avec 1 f. 30 rap. en caisse, formeront la compétence de M. Wartmann pour les leçons de Chimie qu'il donne au Gymnase. Quant à celle relative à l'enseignement de la Physique à l'Académie, elle n'est pas encore fixée.

Compte du même.

Le bon de 48 f. 30 rap. a été remis à M. Wartmann.

Compte du Professeur de
Chimie.

Par lettre du 22, le Conseil de l'Instruction publique renvoie les pièces concernant les comptes produits par M. le Prof. de Physique.

On dépose sur le bureau le compte approuvé de M. de Feltenberg. Le compte qui s'élève à 87 f. 50 rap. & qui est accompagné des pièces justificatives, sera transmis au Conseil de l'Instruction publique.

Organisation de la Bibliothèque.

Le Conseil de l'Instruction publique demande par lettre du 23, que l'Académie lui renvoie le programme transmis dans le temps sur les questions relatives à l'organisation de la Bibliothèque.

M. le Recteur a expédié cet ouvrage immédiatement.

Don de M. Math^s Mayor.

M. Mathias Mayor Professeur honoraire transmet par lettre du 23, trois ouvrages de sa composition pour être déposés dans la Bibliothèque Vaudoise.

L'Académie remerciera M. Mayor du don qu'il a bien voulu faire à la Bibliothèque.

M. Louis Pichard; Certificat

Sur la demande transmise par M. le Recteur, on accorde à M. Louis Pichard d'Orbe, un certificat des études qu'il a faites & des examens qu'il a subis à l'Académie.

Plaintes & Censure de
l'Auditoire de Droit.

Sur des plaintes faites que des étudiants se permettent de fumer, dans l'Auditoire de Droit; On décide de prier M. le Recteur d'adresser une censure aux élèves de cet auditoire, d'autant plus qu'il est revenu à l'Académie que divers abus ont lieu dans l'Auditoire de Droit.

Comptes du Bibliothécaire

M. le Bibliothécaire en chef présente la copie de ses Comptes, qui seront expédiés immédiatement.

Journaux.

Il expose aussi que l'on enlève quelquefois les journaux déposés sur la table dans le Salon de lecture, & sur sa demande, une circulaire sera émise pour que cet abus ne se renouvelle pas.

Programme des Cours

On s'occupe à régler le programme des cours pour le semestre d'été. Ce programme sera envoyé incessamment au Conseil de l'Instruction publique.

24 Février 1842

Lois & Arrêtés.

On dépose sur le bureau, le Tome XXXVIII des lois & arrêtés du Gouvernement.

Médailleur.

M^r. le Bibliothécaire en chef demande de la part de la Commission de la Bibliothèque qu'il soit écrit au Conseil d'Etat que le moment est venu où il commencerait de déterminer un local où le médaillier devra être déposé, & pour le prier d'inviter M^r. l'Inspecteur des Bâtimens à s'entendre avec M^r. le Conservateur des Médailles, puis à faire part à l'Académie du résultat de leurs délibérations & pour qu'elle puisse exprimer aussi son avis sur ce sujet.

Catalogue du Cabinet de physique.

M^r. le Professeur Martmann présente un nouveau Catalogue complet des Instruments qui forment actuellement la collection du Cabinet de physique. L'Académie décide de faire établir deux copies de ce Catalogue, l'une sera déposée dans les Archives académiques, & l'autre sera remise à M^r. le Professeur Martmann.

3 Mars 1842

Présents, M^r. le Recteur Chappuis

Mess: Noumard, Dufournet, Vinet, Secrean-Mercier, Herzog Olivier, Ed: Secrean, de Felbersberg, Ch: Secrean, Martmann.

Chaires vacantes.

M^r. Edouard Secrean lit le rapport de la Commission nommée le 20 Janvier, pour s'occuper de la question des Chaires vacantes qui peuvent être établies.

Relativement à la chaire de littérature latine, la Commission propose que cette chaire soit réunie à celle de Grec, & qu'il soit pourvu à la nomination d'un Maître de langue & de philologie grecque pour le Gymnase.

Quant aux chaires de droit, la Commission embrassant toute l'organisation de la faculté de droit, après avoir fait diverses observations, conclut à ce que la chaire de droit-civil soit seule mise au concours, à moins qu'on n'appelle un des jurisconsultes éprouvés de notre pays à la remplir, puis que des arrangements provisoires d'environ deux ans soient pris pour l'enseignement des autres branches du droit, & cela en regard, soit au cycle des cours, soit aux arrangements pris déjà pendant un temps plus ou moins long pour l'enseignement de quelques unes des branches spéciales du droit, soit en regard aux conséquences fâcheuses que pourrait avoir la mesure

qui ferait durer le cours de droit civil pendant l'espace de trois ans.

L'Académie adopte les conclusions de la Commission de joindre l'enseignement supérieur de la littérature latine à celui de la littérature grecque, & de demander qu'il soit établi un maître de grec pour le gymnase tel qu'il est mentionné dans la loi. Toutefois l'Académie ne fait cette proposition que d'une manière provisoire & sans déroger aux art. 1 & 2 de la loi sur l'Académie, & à l'art 8 § A. 1 & 2, du règlement, & vu l'avantage qu'on a de trouver actuellement dans la personne de M. le Prof. de grec, un homme très capable de se charger avec succès des travaux réclamés par ces deux chaires & bien entendu sous la réserve que M. Zündel voudra bien se prêter à cet arrangement.

Quant aux chaires de droit, l'Académie décide de proposer qu'un concours pour une chaire de droit romain soit ouvert dans deux ans si l'on ne jugeait pas ^{convenable} procéder par voie de vocation.

Du reste, l'Académie adopte les conclusions de la Commission.

Fondation Henchoz

M. le Prof. Secretan-Mercier lit le rapport de la Commission chargé dans la dernière séance d'examiner le Testament de M. Henchoz & les lettres qui se rapportent à cet objet. La Commission estime que d'après la lettre du Testament de M. Henchoz, c'est toujours à l'Académie & non pas au Conseil de l'Instruction publique qu'appartiennent les fonctions que le Testament de M. Henchoz attribuait à l'Académie seule, mais, vu les circonstances, & que le Conseil d'Etat & les législateurs testamentaires attribuent ces fonctions au Conseil de l'Instruction publique, la Commission propose que l'Académie renonce à s'occuper de cette affaire & que sa réponse soit rédigée dans ce sens.

L'Académie décide de répondre de manière à maintenir son droit actuel à s'occuper de toute cette affaire, tout en adoptant le mode d'agir proposé par la Commission, vu l'impossibilité de concilier les occupations imposées par le Testament de M. Henchoz à l'Académie de hauts avec les travaux que réclament les fonctions de professeur.

Censure aux étudiants de droit

M. le Recteur fait rapport qu'il a cité tous les étudiants de la Faculté de droit, & qu'il leur a adressé les réprimandes & les exhortations décidées dans la dernière séance.

Bibliothèque de change

M. le Recteur rappelle que dans la lettre académique du 3 février, on demandait que l'ancien local consacré au Conseil de

3 Mars 1842.

L'Instruction publique demeurait partagée en deux parties: il ajouta que cette demande a été approuvée par le Conseil, mais que M. l'Inspecteur des bâtiments & que la Commission des travaux publics ont examiné la chose & sont d'un avis opposé. D'après les observations de ces divers fonctionnaires d'accord entre eux, l'Académie décide d'écrire au Conseil d'Etat en application de sa lettre du 6 février, qu'elle subordonne ses propositions aux décisions des hommes de l'art, relativement à la solidité du bâtiment, pour l'arrangement dont il s'agit.

Compétence des Professeurs de Physique & de Chimie.

Le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique écrit le 2 de ce mois, que le Département de l'Intérieur a fixé pour 1842, la compétence de Messieurs les Professeurs de Physique & de Chimie à 200 fr. pour chacun.

Don de M. Mayor.

On lit une lettre du 2, de M. le D^r M. Mayor qui transmet encore pour la Bibliothèque quelques ouvrages de sa composition.

M. le Recteur est prié de lui adresser les remerciements de l'Académie.

Gage d'Henry

L'Étudiant Henry demande par lettre de ce jour la continuation de son gage. Cet Étudiant ayant été absent assez longtemps, on attendra de pouvoir faire à son sujet un rapport qui permette à l'Académie de prendre une décision convenable.

(Voy. Séance du 12 Novembre 1840.)

10 Mars 1842.

Présents, M. le Recteur Chappuis

Mess: Mousard, Dufournet, Sinet, Herzog, Secretan-Mercier, Ed. Secretan, de Fellersberg, Ch. Secretan & Martusorn.

Chaire de littérature latine.

M. le Recteur fait rapport qu'il a écrit à M. Hindl, pour lui demander s'il serait disposé à se charger de l'enseignement supérieur de la littérature latine, & présente de la part de ce professeur une réponse motivée datée du 8, pour ainsin dire qu'il ne peut accepter les propositions de l'Académie pour la réunion des deux enseignements dont il s'agit.

D'après cette réponse, l'Académie délibérant sur l'organisation actuelle de la chaire de littérature latine, décide de renvoyer l'examen de cette affaire jusqu'au moment où l'on aura pris une décision relative à la comben-

10 Mars 1842.

raison des vacances de l'Académie & du Gymnase, si que cette solution de cette question peut exercer une certaine influence sur la réponse à faire au sujet de l'organisation de la Chaire de littérature latine.

Le Conseil de l'Instruction publique annonce par lettre du 4, que le Conseil d'Etat a nommé M. Finlay, à la place de Maître d'École de gymnastique à Hausonneuve, pour une année.

Le Département de l'Intérieur communique par lettre du 4, un décret pour l'agrandissement d'un meuble placé au centre de la première classe de la Bibliothèque.

Cet objet est renvoyé pour rapport à la Commission de la Bibliothèque.

Le même Conseil transmet par lettre du 8, & pour paiement du compte de M. le Professeur de Chimie dans sa compétence, un bon de 89 f 50 c qui est remis immédiatement à M. de Sellenberg.

Le Conseil demande que M. le Professeur de Chimie ait soin de régler à l'avenir le compte de sa compétence du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de chaque année, ce qui sera exécuté.

Le Vice-Président du même Conseil communique par lettre du 9, une pétition de M. J. L. B. Heresche qui demande de donner à l'Académie pendant le prochain semestre d'été un nouveau cours de psychologie au point de vue phrénologique.

L'Académie décide de répondre qu'elle ne voit aucun inconvénient à ce qu'une salle soit ouverte, comme l'année dernière à M. Heresche pour donner les cours proposés. Toutefois, elle ne reconnaît pas absolument l'utilité du cours offert par M. Heresche, à une époque si rapprochée du précédent, pour juger qu'elle doive le recommander au détriment d'autres cours qui paraîtraient d'un avantage plus considérable & plus pressant.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 9, pour faire quelques observations relatives au programme des Cours, observations sur lesquelles il demande des explications auxquelles on fera droit au plutôt, si que le Conseil attend la réponse de l'Académie pour approuver le programme définitivement.

De plus, le Conseil annonce dans sa lettre que le cours de Zoologie n'avait été autorisé que pour le semestre d'hiver, l'Académie considérant l'intérêt intrinsèque, & l'utilité toujours croissante de cet enseignement,

Maître de Gymnastique

M. Finlay

Réparation à la Bibliothèque

Compétence, & Bon pour
le Professeur de Chimie

Cours de phrénologie
proposé par M. Heresche

Programme des Cours, &
Leçons de Zoologie

10 Mars 1842

décide de demander qu'un cours de Zoologie soit aussi donné pendant le semestre d'été prochain, d'autant plus que le cours d'été doit servir de supplément à celui qui a été donné pendant l'hiver.

Compétence des Professeurs de Chimie & de Physique.

Sur la demande de Mess: de Sellenberg & Wartmann, on demandera des bords pour la compétence de ces Messieurs, comme Professeurs de Physique & de Chimie, pendant l'année 1842.

Abonnement de journal.

M. le Bibliothécaire en chef propose de la part de la Commission de la Bibliothèque un abonnement à la publication mensuelle émise par l'Académie des sciences morales & politiques de Paris (prix de l'abonnement 25 fr. de France par an). L'abonnement est adopté.

M. Victor de Saussure.

Il suppose encore que M. Victor de Saussure ancien juge de paix à Lausanne, a bien comme héritier de feu son père M. Victor de Saussure les titres nécessaires pour jouir de la Bibliothèque Cantonale, comme Membre de 2. Classe, à condition de payer 16 fr. cas analogue à celui de M. Gaultis.

La Commission de la Bibliothèque propose en conséquence que M. de Saussure soit considéré comme Membre de 2. Classe, après le payement de 16 francs, ce qui est adopté.

Examens & Experts

On nomme les Commissions suivantes pour les examens qui auront lieu à la fin du présent semestre d'hiver.

Examens, Faculté de Théologie	Experts.
Histoire-ecclésiastique	Mess: Herzog & Chappuis
Exégèse du Nouveau Testament	= Dufourmet & Herzog
Faculté des Lettres & des Sciences	
Littérature latine	= Hübly & Jüdel
Littérature française	Moussard & Finet
Philosophie	Ch: Secretan & Jüdel
Economie politique	Emery & Secretan-Morier
Histoire	Olivier ou Moussard
Physique générale	Wartmann & Edouard Charasson
Botanique	Edouard-Charasson
Zoologie	Dan: Alpy. Charasson

266.

10 Mars 1842

Faculté de Droit

Droit-pénal,	M. Edouard Secretan
Philosophie du Droit	= Edouard Secretan
Droit-Romain	= Gaullieur & Emery
Composition	= Gottofrey
Thèse	= Gottofrey

17 Mars 1842

Présents, M. le Recteur (happuis)

Mess: Mounard, Dufourmet, Viset, Herzog, Secretan, Mercier
D: Secretan, de Fullenberg, Zündel, Ch: Secretan, Hartmann

Vacances de l'Académie
du Gymnase.

M. le Recteur Mounard lit un rapport de la Commission
nommée le 24 février pour examiner les propositions du Conseil de
l'Instruction publique relativement aux vacances.

L'Académie délibérant sur ce rapport dont elle adopte en grande partie
les conclusions, décide de faire les propositions suivantes.

1. Assimiler la 1^{re} & la 2^e Classe du Collège Supérieur à l'Académie
pour les vacances, & donner pour ce temps aux élèves de ces deux classes,
des tâches sur lesquelles ils feront immédiatement avant le 15 août un
examen appréciable comme les examens ordinaires.

2. M. le Directeur du Collège serait autorisé à déléguer ses fonctions
pendant les vacances de juillet & d'août, à une personne de son choix,
avec l'agrément du Conseil de l'Instruction publique.

3. Pendant les longues vacances de la 3^e classe devenue seconde, on
prendrait les arrangements suivants.

a) Le Maître de latin au Collège Supérieur & le Maître d'Allemand
seraient dispensés de leurs leçons aux deux premières classes du Gymnase
du 20 juin au 15 août, & les Professeurs enseignants remplaceraient
pendant cette période ces leçons par d'autres branches d'enseignement.

b) Les Maîtres en question donneraient dès le 15 août, aux deux classes, le
nombre d'heures qu'ils devraient donner pendant ce temps aux deux
premières classes, aux termes du Règlement.

c) Quelques autres leçons peu nombreuses pourraient se donner
pendant ces sept semaines aux frais de l'Etat.

17 Mars 1842.

267

d) les élèves auraient une tâche des vacances & subiraient sur cette tâche & sur l'objet de leçons mentionnées aux §§ a) b) c) Des examens — appréciables comme les examens ordinaires. (voy. lettre du 21 Mars.)

Chaire de littérature latine.

L'Académie délibérant ensuite sur la réponse à faire au Conseil de l'Instruction publique relativement à la chaire de littérature latine, propose que cette chaire soit mise au concours immédiatement, toutefois en laissant aux aspirants un temps convenable pour faire leurs préparations.

M. Zündel nommé expert pour des examens à Yverdon.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 12, qu'il a désigné M. le Prof. Zündel comme son délégué pour assister aux examens des Aspirants à la place d'Instituteur vacante au Collège d'Yverdon, conformément à l'art. 48, du Règlement du 7 août 1835.

Programme des Cours.

Le même Conseil écrit le 15, en réponse à la lettre académique du 14, relative au programme. 1^o qu'il ne met pas d'opposition à ce que M. de Fellenberg ne donne un cours de Minéralogie que dans le semestre d'été 1844. Toutefois il ne peut délibérer sur ce point avant que M. de Fellenberg ait fait connaître le cycle complet de son enseignement.

2^o qu'il demandera au Département de l'Intérieur le cours de Zoologie. 3^o qu'il regrette que M. Herzog ne puisse pas suivre exactement le cycle arrêté; s'il ne peut donner cet été le cours d'histoire de la Théologie allemande, il n'y a pas lieu de le donner l'hiver prochain; dans tous les cas, il faudra rentrer dans l'enseignement normal annuel d'été le cycle pour la 2^e année.

4^o qu'il admet les explications données par M. Ed. Secretan, tout en exprimant le vœu qu'il rentre le plutôt possible dans un cycle régulier.

Enfin il approuve le cours de lecture que M. Vinet se propose de donner dans la Faculté de Théologie, lequel M. le Recteur avait indiqué dans la lettre écrite le 14, au Conseil de l'Instruction publique.

Leçons de M. Porchat.

M. le Recteur annonce que M. Porchat desire donner ses leçons à une autre heure que celle qui est indiquée, & il se charge de régler cet objet avec M. le Prof. Porchat, dans ce qui est relatif au programme.

Caisse Académique.
Remboursement.

M. le Secrétaire rapporte qu'il a reçu le remboursement du Capital de 600 f. prêt le 25 juillet 1839, à D^s Sam. Perret & Esbertines. Le Capital avec le prorata des intérêts jusqu'au 7 mars, est 639 f. 46 s. 7.

Bon p^r la Compétence des
Prof. de Physique & de Chimie.

Recteur de Genève.

Henri Jan, Étud.

M^r le Prof. Olivier.

Membre pour placer dans
la Bibliothèque.

Abonnement refusé.

Requête du Sénat.

17 Mars 1842.

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre du 15, deux bons
un de 138 f. 75 p. pour la Compétence du Prof. de Chimie, et un de
200 f. pour le Prof. de Physique; les bons ont été remis aux intéressés.

On présente une lettre de M^r le Recteur de l'Académie de Genève
au sujet de la réception des exemplaires des discours d'inauguration qui lui
avaient été adressés.

L'Étudiant Henri Jan demande par lettre du 9, qu'il soit inscrit
pour les examens de Droit pénal & de Composition, qu'il se propose de
faire à la fin du semestre. Cette demande est refusée, la lettre étant
arrivée après le 7.

M^r Olivier écrit le 17, qu'il peut cette semaine & ne peut procéder à
l'examen d'histoire, en sorte que M^r Monnard sera prié d'y assister (v. la d. s.).
Il écrit aussi qu'il a remplacé d'avance & intégralement toutes les leçons
qu'il devait donner jusqu'à la fin du présent semestre d'hist., & demande
qu'on en informe le Conseil de l'Instruction publique, ce qui sera exécuté.

M^r le Bibliothécaire propose au nom de la ^{Commission de la} Bibliothèque que l'on
demande au Conseil d'État d'adopter le priavis demandé pour le
membre à éliger à placer au centre de la 2^e Salle de la Bibliothèque.
Cette proposition est adoptée.

M^r le Bibliothécaire rapporte qu'une personne attachée à l'ensui-
vement propose un abonnement au journal intitulé Le lionnais,
il ajoute que la Commission de la Bibliothèque n'est pas d'avis de prendre
cet abonnement. L'Académie adopte l'avis de la Commission.

Le Sénat des Étudiants demande par lettre du 14, deux
modifications à leurs statuts. 1^{re} l'une que le temps pendant lequel
on peut garder des livres de leur bibliothèque soit double; 2^e l'autre
que le Sénat puisse juger en 1^{er} ressort tous les cas qui doivent être
portés à l'Académie, d'après le Règlement de celle-ci.

L'Académie délibérant sur ces deux demandes, décide que la
première sera transmise à l'Autorité avec un priavis favorable.
Mais elle ne peut appuyer la seconde, vu les inconvénients graves
qui pourraient résulter d'une pareille concession.

2 avril
17 Mars 1842

269

Présents, M^r. le Recteur Chappuis

Mess: Mounard, Vinet, Herzog, Secretan-mercier
de Feltenberg, Zündel & Ch^s Secretan.

Examens.

On dépose sur le bureau trois circulaires de M^r. le Recteur, une du 26 mars, par laquelle on voit qu'il y aura un examen de Théologie systématique. M^r. le Prof. Chappuis est désigné pour y assister, & deux autres experts seront demandés au Conseil de l'Instruction publique pour compléter la commission.

Étudiant Henry.

Une 2^e du 28 par laquelle on voit que l'Étud^t. Henry n'est pas encore bien connu de Mess: les Professeurs (roy: séance du 3 mars). D'après quelques rapports ultérieurs, l'Académie décide qu'elle attende encore pour prendre une décision relative au gage de l'Ét: Henry, qu'elle aie plus de temps pour juger de ses dispositions & de son assiduité.

Ouvres de S. Augustin

Une du 21, par laquelle on voit que l'Académie d'après le priaris de la Commission de la Bibliothèque a décidé d'acheter les oeuvres de S. Augustin.

Rapports d'examens.

On fait les rapports suivants sur les examens qui ont eu lieu à la fin de ce semestre.

littérature française		
Vincent Louis	Béchet	non admis
	Physique	
Henri	Germond	admis avec satisfaction
Isaac	Depland	admis
	Droit pénal	
Paulin	Haef	admis avec satisfaction
Frédéric	Kaupt	admis
Charles	Estopez	admis
Jules	Pellis	non admis
	Théologie historique	
Ernest	Charannes	admis
	Histoire	
Charles	Cottier	non admis
J. Pierre	Trotet	admis avec satisfaction
Charles	Porel	admis avec satisfaction
Jules Louis	Proquin	admis avec satisfaction
Alexandre	Mousserat	admis
Charles	Estopez	admis

2 Avril 1842

Droit romain

F^r David Auguste Dumur, admis avec satisfaction

Botanique

Jules Raceaud admis

Charles Gaudin admis avec satisfaction

Philosophie du droit

Eugène Kaupert non admis

Jules David Busset admis

Comptes du Bibliothécaire
en chef.

Le Département de l'Intérieur écrit le 18 mars, qu'il a approuvé les Comptes de M^r. Dufournet Bibliothécaire en chef, pour l'année 1841.

Il a décidé aussi qu'à l'avenir, on portera en recettes & en dépenses dans les Comptes de la Bibliothèque la somme de 360 f. que l'Etat paye pour le traitement du Bibliothécaire ordinaire. Cette décision sera communiquée par écrit à M^r. Dufournet. M^r. la lettre a été envoyée le 4 avril.

Experts, pour examens &
pr. la Philosophie du droit.

Le Conseil de l'Instruction publique par lettre du 18 mars fait connaître les experts qu'il a désignés ensuite de la lettre académique du 14.

De plus, par lettre du 22, il annonce que M^r. Es pérandien Juge d'Appel est nommé expert pour l'examen de philosophie du droit en remplacement de M^r. Pidou qui n'a pu accepter, & par lettre du 25, le Conseil annonce que M^r. Warnery Juge d'Appel est désigné pour assister à cet examen à la place de M^r. Es pérandien qui n'a pu accepter sa vocation.

Le même Conseil écrit le 29, qu'il a désigné Mess: les Pasteurs Monnet & Es pérandien pour assister à l'examen de théologie systématique.

Le même Conseil écrit le 18 mars, que M^r. Pidou désirant compléter son cours de droit public cantonal a obtenu de le continuer pendant les mois d'avril & de Mai. M^r. le Recteur s'est entretenu avec M^r. Pidou pour les heures où le cours aura lieu.

Cours de Droit publicProgramme des Cours
& Zoologie.

Le même Conseil écrit le 22 qu'il a approuvé les propositions renfermées dans la lettre académique du 21 mars, relativement au programme du semestre d'été qui va s'ouvrir. M^r. le Recteur rapporte qu'il n'a pas encore reçu de réponse au sujet du cours de zoologie, & qui retarde l'impression du programme, mais qu'en attendant il a fait afficher les heures des cours annoncés.

2 avril 1862.

Bon pour gages.

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre du 24, un bon de 3720^{fr} montant de la somme effective des gages en 1861. Il ajoute qu'il complète la somme de 4000^{fr} par un bon de 279^{fr} & rap. sur le Secrétaire Caissier qui l'a solde. A cette occasion M^r. le Secrétaire Caissier fait observer que les Etudiants Cochard, Alexis Raymond & Ferrière n'ont point été à Caen au mois de février, & demande s'il doit leur donner leurs gages.

Gages suspendus aux Etudiants absents.

L'Académie décide que ces Etudiants ne percevront pas leurs quartiers - aussi longtemps qu'ils dureront leur absence.

Pétition des Etudiants

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 29 mars, qu'il a adopté les conclusions de l'Académie au sujet de la pétition des Etudiants (v. la D. séance).

Cours de M. Holland.

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique transmet à l'Académie pour ~~présenter~~ une requête de quelques Etudiants, qui demandent que M^r. Henri Holland soit appelé à donner pendant le semestre d'été un cours d'Anthropologie ou d'introduction aux sciences naturelles.

Chaire de latin.

L'Académie décide d'appuyer tout à fait cette requête, en ajoutant que l'on pourrait donner la préférence au cours d'introduction aux sciences naturelles.

Le Conseil de l'Instruction publique par lettre du 31 mars, écrit qu'il ne connaît personne qui remplisse les conditions exigées par la loi, pour occuper par appel la chaire de littérature latine, mais qu'il est disposé à entendre les propositions de l'Académie à cet égard. Celle-ci répondra qu'elle n'a pas de propositions spéciales à faire, & qu'elle s'en tient à celles qui sont mentionnées dans ses lettres du 7 & du 22 mars, spécialement sur l'époque où le concours doit être fermé.

Experts nommés

On nomme les experts suivants pour les examens qui auront lieu au commencement du semestre d'été

Lettres & Sciences

Littérature latine	M ^r :	Porchat & Hibel
" française	"	Moussard & Finet
" hébraïque	"	Dufournet & Herzog
Philosophie	"	Ch ^r Serretan & Riédel
Histoire	"	Olivier & Gauhier
Economie politique	"	C ^r Serretan & Emory
Mathématiques	"	Serretan-Morier & Montmann

2 Avril 1842

Physique	M. de	Martmann & de Fellenberg
Botanique	"	Edouard Chavannes

Théologie

Exégèse de l'Ancien Testament	"	Dufournet
Thèses de Théologie	"	Herzog

Droit

Droit pénal	"	Edouard Secretan
Philosophie du Droit	"	W. Secretan & Emery
Composition	"	Gottfrey & Ed. Secretan
Thèse	"	Gaullhier
Droit civil	"	Gottfrey & Secretan-Munier

Sénat - Licenciés.

M. le Directeur fait rapport que le Sénat des Etudiants lui a demandé par lettre du 2 Mars, que l'Académie s'enille bien lui donner avis, chaque fois qu'un étudiant sera sur le point de recevoir un Diplôme de Licencié, afin qu'il puisse percevoir à temps les diverses finances dont les étudiants pouvaient être redevables auprès du Sénat. M. le Directeur a répondu que l'on fera part au Sénat des communications qu'il demande.

Bersier

M. le Directeur annonce que l'étudiant Bersier ne peut faire l'examen de Zoologie pour cause d'indisposition.

Second Volume de Port-royal.

M. le Bibliothécaire en chef écrit qu'il a reçu le second volume de Port-royal de M. de Buse, que l'auteur offre par l'auteur à la Bibliothèque Cantonale.

Cycle des études de Chimie

On lit deux lettres de ce jour de M. le Prof. de Fellenberg. Une par laquelle il soumet à l'Académie un projet de cycle d'études pour trois ans, en ce qui concerne l'enseignement de sa chaire. Le projet de cycle est adopté moyennant quelques explications verbales que M. de Fellenberg voudra bien ensuite donner par écrit pour les transmettre avec sa lettre au Conseil de l'É. Publique.

Préparations à l'Auditoire de Chimie.

L'autre lettre est relative à des réparations assez urgentes à faire soit dans l'Auditoire soit au laboratoire de chimie, et surtout à des fourneaux & à des cheminées. Cette lettre sera transmise au Département de l'Intérieur avec prière favorable, & l'on insistera sur la nécessité de faire au plutôt les réparations dont le retard pourrait compromettre la sûreté du bâtiment & surtout celle de la Bibliothèque.

Leçons de Grec.

2 & 28 avril 1842
Sur la motion présentée par M. le Prof. Zündel, on décide d'adresser à l'Autorité une demande pour que l'on consacre un plus grand nombre d'heures à l'enseignement de la littérature grecque à l'Académie.

Fonds p^r la Bibliothèque

28 Avril 1842
Présents, M. le Recteur Chappuis
Mess: Monnard, Dufournet, Secrétaire, Mercier-Herzog:
Zündel, Edouard-Secrétaire, Ch. Secrétaire & Wartmann.
M. le Recteur annonce qu'en suite de la circulaire du 21 avril, il a été écrit au Département de l'Intérieur, pour demander 1000 f sur le budget alloué au service de la Bibliothèque pendant l'année 1842.

Expert p^r l'examen de Physique.

M. le Prof. de Fellenberg étant malade sera remplacé pour assister comme expert à l'examen de physique, par M. le Prof. Secrétaire-Mercier désigné par l'Académie et actuellement.

Rapports d'examen.

On lit les Rapports des Examens suivants qui ont eu lieu à la fin du semestre d'hiver.

Langue & littérature latine		
Favrod-Coune		admis
Mellet		admis
Jules Felli		admis
Philosophie		
Buisset		admis
Théologie systématique		
Eugène Secrétaire		admis
Semestre d'été		
Théologie exégétique du Nouveau Testament		
J. F. Gay		admis
Droit Pénal		
Ch. H. P.	Jan	admis avec satisfaction
Composition de Droit		
H. Jan		admis
Algèbre br.		
Ed. Burnier		admis.

274

28 avril 1842.

Economie politique

Paulin	Lauff,	admis avec satisfaction
Jules	Pellis	admis.

Botanique

Jules	Favrod-Loume	admis avec satisfaction
-------	--------------	-------------------------

NB. M^r Germond a demandé de renvoyer son examen.

Exégèse de l'Ancien Testament

Monsieur H ^r Bonj.	Golliet,	non admis
-------------------------------	----------	-----------

Thèse

Jean Gabriel Fontannak		non admis
------------------------	--	-----------

Littérature latine

Victor	Ruffly	admis avec satisfaction
Jacq ^e	Alex ^e Moumerat	non-admis.

Bon pour le Bedeau.

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre du 7, un bon de 16 fr pour les services du Bedeau à la Bibliothèque, les lundis et vendredis, pendant le 1^{er} trimestre de 1842. Le bon a été remis à l'intéressé par M^r le Préteur qui en avait fait la demande.

Cours de M^r Holland.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 5, qu'il y a lieu de demander formellement aux étudiants signataires de la pétition mentionnée dans la dernière séance, quel des deux cours d'Anthropologie ou d'Introduction aux sciences naturelles, ils désirent que M. Holland donne.

M^r le Préteur a pris les renseignements désirés, & a répondu que c'était au premier de ces cours que les étudiants ont donné la préférence.

Experts nommés

Le Conseil de l'Instruction publique transmet le 8, la liste des experts désignés pour les examens suivants.

Littérature française	Mess: Espérandieu 1 ^{er}
" Latine	Meylan M ^r
Langue hébraïque	Chappuis Prof.
Histoire	Dullienin,
Economie politique	Alupis Forcl
Physique	Edouard Charannes
Botanique	Fisak & Jean Muret Jug
Exégèse	Chappuis Prof. & Fabre 1 ^{er}

28 Avril 1842.

Thèse de Théologie	Mess: Dufourmet Prof. & Mousson P.
Droit-Pénal	Guisan F: & Pache Direct: des Delib
Philosophie du Droit	Ch: Guisan, Présid:
Compositions de Droit,	Narabay Juge
Thèse de Droit	Ed: Secretan & Penesier avocat
Droit-Civil,	Penesier avocat.

Le Conseil demande en outre à l'Académie de lui transmettre les noms des étudiants qui se présentent à chaque examen.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 12, que le Conseil d'Etat après relativement aux chaires vacantes actuellement les décisions suivantes.

On priera M^r: Secretan - Secretan de continuer pendant une année, les leçons de Droit-Civil.

Les cours de Droit public fédéral, & de philosophie du Droit seront confiés à Mess: Ed: Secretan & Emery conformément au priaris donné; en attendant, il ne sera rien changé aux enseignements de Mess: Secretan & Gaullieur.

Quant à la littérature latine, l'Académie est invitée à examiner la question de savoir s'il y aurait lieu à adresser une vocation pour une chaire, afin d'éviter les embarras qui résulteraient d'une proposition de ce genre, lorsque le concours serait ouvert.

L'Académie délibérant là dessus, décide de répondre qu'elle s'en tient à la proposition d'ouvrir le concours, ainsi qu'il l'a fait dans sa lettre du 22 mars. Toutefois elle ajoutera qu'elle se réserve le droit que lui laisse le règlement, de proposer une vocation, s'il y a lieu, pendant l'ouverture même du concours.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 15, que M^r: le Peotr. Bridel a été désigné comme expert pour l'examen de latin en remplacement de M^r: Meylan qui n'a pu accepter.

Par lettre du 19, le même Conseil annonce que M^r: Ch: Guisan est nommé pour assister à l'examen de philosophie, & par lettre de même date, on voit que M^r: Raymond Min^t: remplacera dans l'examen de latin.

M^r: Bridel qui n'a pu accepter sa vocation:

Par lettre du 20, on voit que M^r: Secretan - Secretan a accepté la proposition de donner le cours de Droit-Civil, l'année prochaine.

Chaires vacantes à pourvoir.

Experts nommés.

Programme des Cours

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 15, à M. le Recteur, pour l'autoriser à faire imprimer le programme des cours, quoiqu'il n'y eût pas encore de décision relative au cours de Zoologie.

Cours extraordinaires

Le ^{même} Conseil écrit le 22, que le Conseil d'Etat a décidé qu'il ne serait pas donné de cours extraordinaires, pendant le semestre d'été, aux frais de l'Etat, si que les allocations fixées au Budget ne le permettent pas.

Cours de Zoologie

Ainsi le Conseil n'a pu autoriser les cours de phrénologie, d'anthropologie ni un nouveau cours de zoologie.

M. le Recteur lit une lettre de M. D. A. Chavannes annonçant qu'il ne pense point donner un nouveau cours de zoologie, mais seulement terminer celui qu'il avait commencé, & qu'une maladie ne lui a pas permis d'achever avant la fin du semestre d'hiver. M. le Recteur lit ensuite une lettre du 22 du Conseil de l'Instruction publique informant l'Académie qu'il approuve la continuation du cours de zoologie.

Cours de phrénologie & d'Introduction aux sciences naturelles

Le même Conseil écrit le 22, qu'il autorise M. J. L. B. Heresche à faire usage d'une salle de l'Académie pour donner un cours libre de phrénologie.

M. le Recteur informe l'Académie que M. Holland se propose de donner un cours gratuit d'Introduction aux sciences naturelles, & demande à être autorisé, le cas échéant, à prier l'autorité d'autoriser à M. Holland, l'usage d'une salle pour donner ce cours. Adopté.

Ouvrages pour prix

Le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre de ce jour, huit exemplaires de l'ouvrage intitulé: Du Canton de Vaud & de ses études d'histoire nationale, par M. le Professeur Olivier. Ces ouvrages sont destinés par le Conseil d'Etat à être donnés en prix aux étudiants.

Bon pour la Bibliothèque

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre du 25, en réponse à la lettre académique du 23, un bon de 1000 fr. pour second tiers de la somme allouée au Budget pour la Bibliothèque Cantonale, pendant l'année 1842.

Médailleur de M. Gindroz

Le même Département transmet par lettre du 24, le médaillier de feu M. le Bachelier Gindroz. Cette collection a été achetée par l'Etat pour être jointe au médaillier cantonal.

Don d'Ouvrages

M. le Recteur présente deux volumes & trois brochures transmis pour la Bibliothèque, de la part de l'Académie de Bruxelles, par son Secrétaire M. Quislet.

Médailleur Leraud

Lettre du 6, de M. William Fraisse annonçant qu'il tient à la disposition de l'Académie, 614 fr. 20 cent. pour souscription au

28. Avril - 1842.

277

M. Daillier de M. le Recteur. (104: séance du 26 février).

M. le Recteur est prié de terminer ce qui tient au règlement de cette affaire.

M. le Prof. Secrétaire - Secrétaire demande par lettre du 18, que l'on recherche auprès de l'Autorité, le traitement de M. Gottofrey, pour les leçons de droit civil qu'il a données pendant dix semaines environ. adopté.

L'Étudiant Centurier écrit le 25, que si la position dans laquelle il se trouve, et l'obligation où il est de prolonger la durée de ses études, il renonce à l'avenir à la jouissance du gage qu'il avait obtenu de l'État.

L'Étudiant Henry demande la continuation du gage. On prie Mess: les Professeurs dont il suit les leçons de donner des renseignements sur son assiduité, pour qu'il soit possible de délibérer sur cette demande.

Sur la motion de quelques Membres de l'Académie, on s'occupera dans une prochaine séance, des Gages des Étudiants absents à l'Académie & l'on décide en attendant que le Secrétaire Caissier, avant la livraison de chaque trimestre, fera connaître les noms des Étudiants inscrits comme gagistes, afin que l'Académie examine s'ils sont tous qualifiés pour recevoir leur trimestre de gage.

10 Mai 1842.

Présents, M. le Recteur Chappuis.

Mess: Mounard, Dufournet, Linet, Secrétaire-Merrier
Herzog, Olivier, de Fellenberg, Ed: Secrétaire, Zündel,
Ch? Secrétaire & Hartmann.

On fait rapport sur les examens suivants

Philosophie du Droit

Mess: Eugène Kaupert, admis
Henni Jan, admis

Thèse sur le droit civil

Henni Jan, admis

Philosophie

Rossat, non admis

NB. M. Fonjallat n'a pas fait l'examen

Physique

Ed: Kaupert, non admis

Droit-civil

Aug: Dumur, non admis

Henni Jan, admis.

Paiement de M. Gottofrey
pr. les leçons de droit-civil.

Centurier Étud. Gage.

Gage demandé par l'Étud
Henry.

Étudiants gagistes
absents.

Rapport d'examens.

278.

19 Mai 1842.

Histoire

Mess:	Prasaud	admis
	Thirolz	admis
	Puffry	admis avec satisfaction
	Bujard	admis
	Henny	admis avec satisfaction
	De Montet	admis
	Favard-Couze	admis avec pleine satisfaction

Littérature française

Jean Louis	Berbier	admis
	Roberti	admis
	Péchet	non admis

Langue hébraïque

Théodore	Rivière	admis
Thiophile	Gaudin	non admis.

Diplômes accordés à Mess:

Eug. Haupt et H. Jan.

Certificat à M. Golliek.

Salle pour un Cours de
M. Holland.

Cycle pour l'enseignement
de la Chimie.

Commission du Grand
Conseil, Bibliothèque
Deharpe &c.

On dispose la circulaire de M. le Directeur du G, par laquelle on voit que l'Académie accorde à l'Ét. Eugène Haupt, le grade de licencié en droit. On accorde aussi le même diplôme à M. H. Jan qui a terminé ses examens. M. le Directeur annonce qu'il a délivré à l'Ét. Golliek un certificat des Cours qu'il suit à l'Académie.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 12, en réponse à la lettre Académique du G, qu'il accorde à M. Holland, une des Salles du bâtiment Académique, pour un cours d'introduction aux sciences naturelles (r. la 5).

Le même Conseil écrit le 17, qu'un Chimiste distingué a communiqué un plan pour l'enseignement de la Chimie à l'Académie pendant un cycle de trois années. Le Conseil transmet copie de ce plan, avec demande à l'Académie de voir quel parti l'on pourrait en tirer. Cet ouvrage est remis pour examen & rapport à M. le Professeur de Fullenberg.

Lettre du 9, de M. Syrius Dapples annonçant que la Commission d'examen de la gestion du Conseil d'Etat visitera probablement jeudi 12. les divers établissements attachés à l'Académie.

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre du 17, pour examen & préavis sur les réponses à faire, une copie de deux observations de la

19 mai 1842.

Commission du Grand Conseil chargée d'examiner la gestion du Conseil d'Etat pendant l'année 1841.

Meuble pour la Bibliothèque.

Le Département demande d'abord à l'Académie de présenter ses observations sur l'agrandissement du Meuble proposé pour la Bibliothèque le 17 mars; Quant à la Bibliothèque Decharpe, le Conseil d'Etat propose d'allouer 2000^{fr} au budget de 1843, pour arranger dans ce but les salles laissées vacantes par le Conseil de l'Instruction publique, afin que cette Bibliothèque puisse être placée au plutôt dans le local qui lui est destiné.

Enfin la Commission du Grand Conseil exprime le vœu que le nouveau règlement pour la Bibliothèque donne aux Etudiants plus de facilité que le règlement actuel pour profiter des secours que leur offre cet établissement.

L'Académie répondra quant au 1^{er} point qu'elle voit avec satisfaction que la Bibliothèque de M^r Decharpe puisse être bientôt déposée dans un local convenable, & qu'il soit ainsi fait droit aux demandes répétées qu'elle avait faites dans ce but; Effectivement au Meuble, l'Académie est d'avis de répondre qu'elle attendra si la place que l'on obtiendra par l'arrangement de la salle destinée à la Bibliothèque Decharpe, permet de renoncer à cette réparation.

Quant au 2^e point, l'Académie répondra qu'elle a présenté ce vœu dans sa lettre du 17 février, au Conseil de l'Instruction publique.

Abonnement au Journal Archéologique.

Sur la proposition de la Commission de la Bibliothèque, on décide l'abonnement au journal intitulé (Correspondance Archéologique au publié à Rome.)

Catalogue du Cabinet de Chimie.

On dépose sur le bureau le Catalogue du Cabinet de Chimie rédigé par M^r Leblanc de Tillysburg. L'Académie pense qu'il n'est pas nécessaire pour le moment de reconnaître l'exactitude de ce Catalogue, & qu'on peut attendre la visite annuelle pour cette vérification.

Liberté des Etudes.

Il est fait lecture des rapports présentés par les trois Facultés, au sujet de la liberté des études, dont il a été fait mention dans la lettre du Conseil de l'Instruction publique, le 14 novembre 1841, & dans la séance du 23 avril.

La Commission dévotée dans cette séance pour présenter à l'Académie un travail en résumé de ces trois rapports, sera composée de Messieurs Linet, Edouard Secretan, & Monnard.

Caisse Académique
Placements &
Remboursement.

Don d'ouvrages.

Frid. Bourrier.

Cours de phrénologie
M. J. L. B. Heresche.

Justin Fornerod.
Gage.

César Malan.

19 Mai 1842.

Sur la proposition du Secrétaire Caissier, on adopte deux placements
M. contre Joseph, fils de feu Jean Pierre Cherpit d'Etagnièresay domicilié.
 Capital 250 f. Intérêt au 4 1/2 p 100.
M. contre Jean Daniel, fils de Pierre Louis Roulet, d'Eschichens.
 Capital, 200 f. intérêt au 4 p 100.
 M. le Secrétaire annonce aussi le remboursement de la Créance de
 128 fr. contre Louis fils de feu Jean Giraudet de Goumoens la Ville.

16 Juin 1842.

Présents, M. le Recteur Chappuis
Mess: Dufourmet, Rinet, Olivier, de Sellenberg, Zündel,
Ed: Secretan, Ch. Secretan.

M. le Recteur présente un programme des questions de prix proposés
 par l'Académie royale de Bruxelles, à qui il a reçu pour l'Académie
 lettre du 26 mai, de l'Etud. Frid. Bourrier. Il demande quels sont les
 examens qu'il a encore à subir pour obtenir le grade de licencié es lettres,
 Il prie aussi qu'on ait égard à la position nouvelle & exceptionnelle où il se trouve,
 Cet objet est renvoyé pour précis au Conseil de la Faculté des lettres.

Lettre de M. J. L. B. Heresche annonçant que diverses circonstances
 l'ont empêché de donner pendant ce semestre d'été le cours de phrénologie
 dont il avait été question dans les séances du 10 mars & du 28 avril.
 M. le Recteur donne à cet égard quelques renseignements explicatifs.

L'Etudiant Justin Fornerod gagiste qui a été malade pendant 3 ans,
 demande de rentrer dans la jouissance de son gage, & cela dans le rang qu'il
 occupait à l'époque où il a dû interrompre ses leçons. On prendra des
 renseignements pour en décider dans une prochaine séance, ainsi que sur
 la question de savoir, s'il est dans le cas, s'il sa maladie & ses circonstances,
 de recevoir les quartiers arriérés qu'il n'a pas perçus.

Lettre de l'externe Malan qui a été gravement malade, & qui
 annonce que sa santé ne lui permet pas de reprendre le cours de ses
 études avant le prochain semestre d'hiver.

Rapport sur la liberté
des études.

16 Juin 1842.

M. le Prof. Leonard Secretan lit le rapport de la Commission nommée

Dans la dernière séance, pour examiner les rapports présentés par chacun
des Facultés sur la liberté des études.

Le rapport intéressant le pour lequel l'Académie adresse des remerciements
aux Auteurs, admet en général que le principe de la loi ne doit pas être changé,
et il conduit à ce qu'il y aurait seulement quelque utilité à apporter au règlement
et particulièrement au règlement relatif aux examens pour obtenir un brevet
de licence, certaines modifications qui se réduiraient aux cinq suivantes.

1^o Comme il est peu probable qu'un étudiant rejeté dans un examen, pour
défaut d'instruction suffisante acquière cette instruction dans l'espace d'une
quinzaine de jours, on propose de supprimer celui des quatre termes d'examen
qui tombe sur la fin du semestre d'hiver.

2^o Un étudiant non admis, pourra se représenter pour le même examen
seulement au second terme qui suivra cette épreuve, si la Commission n'en
juge autrement.

3^o Un étudiant qui sans avis préalable, ne se présentera pas à un examen
pour lequel il s'est fait inscrire, sera privé de la faculté de se présenter au même
examen, dans le terme qui suivra immédiatement celui pour lequel il avait
pris inscription.

4^o On introduira une sorte d'examen général et final, espèce de recapitu-
lation sommaire des examens spéciaux passés auparavant.

5^o Dans le but d'éviter à l'inconvénient des absences des étudiants, on
exigera que pour conserver la qualité d'étudiant, les jeunes gens inscrits
suivissent au moins un cours à leur choix, dans la faculté à laquelle
ils sont attachés.

L'Académie adopte les ^{1^{re} et la} ~~deux~~ premières propositions purement et simplement.
Elle adopte aussi la ^{troisième} ~~troisième~~ avec cette modification, que l'Académie et non
la Commission d'examen, soit appelée à prononcer le renvoi à un autre
terme d'examen.

Sur l'importance de la quatrième proposition, et les conséquences qu'elle
peut avoir, la renvoie à l'examen ultérieur de la Commission.

Elle admet aussi la cinquième proposition, en expliquant que l'étudiant
devra suivre au moins un cours pendant chacun des semestres, dans

16 juin 1842.

la faculté pour laquelle on s'est fait inscrire, à moins qu'il n'en ait été dispensé par l'Académie, d'après des examens suffisants, à défaut de quoi il sera renvoyé à l'usage du Catalogue des Étudiants.

De plus, les Étudiants seront tenus de s'inscrire pour chacun des cours qu'ils veulent suivre, & la liste de ces inscriptions transmise à chacun des M^{rs}; les Professeurs, au commencement du Semestre.

21 juin 1842.

Présents, M^r. le Recteur ChappuisMess^{rs}: Vinet, Herzog, Secrétaire-Mercier, de Sellenberg,
Ed^e Secrétaire, Ch^r Secrétaire & Wartenmann.Henry & HornrodGageb.

On dépose sur le bureau une circulaire de M^r le Recteur datée du 12 relative aux Étudiants Henry & Hornrod (v. la dernière séance!)

Les résultats fournis par la circulaire ne paraissant pas encore suffisants, on attendra des informations ultérieures pour prendre une décision relative à la demande de ces deux jeunes gens.

Don d'Ouvrages

M^r. le Recteur présente de la part du Congrès Scientifique de France, un programme des questions qui seront traitées dans la prochaine séance.

Il dépose aussi sur le bureau une collection de Dissertations sur divers sujets, transmise par l'Université de Göttingue.

Liberté des Études

M^r. le Prof. Vinet fait lecture du rapport supplémentaire dressé dans la dernière séance à la Commission, sur la quatrième proposition qu'elle avait faite. La Commission maintient la Conférence à la fin des examens en expliquant bien qu'elle n'a point pour but de rendre inutile ni de répéter les examens spéciaux, mais de s'assurer que les Aspirants au grade de Licence n'ont pas oublié les objets sur lesquels ils ont pu faire un examen spécial longtemps auparavant. A cette occasion, M^r. Membre de l'Académie propose de demander à l'Autorité supérieure, si pour obtenir le grade de licencié en lettres, il ne serait pas convenable d'exiger une Conférence.

Les propositions de la Commission sont admises avec l'amendement additionnel & conditionnel relatif à la Conférence pour la licence en lettres.

Il est entendu qu'en outre, que ces nouvelles dispositions n'entreraient en vigueur, qu'une année après leur promulgation.

21 Juin 1842.

M. Fréd. Burnier.

On lit le rapport sur la demande de M. Burnier dont il a été fait mention dans la dernière séance. Le rapport conclut à ce qu'il subisse comme préliminaires les examens suivants.

- 1. Physique, Ouvrage de Lamé.
- 2. Botanique & Zoologie. Ouvrage de Dehaën.
- 3. Chimie, Traité de Payen 2 vol. ou Wöhler, ou Lehmann

Partie Spéciale:

- 1. Calcul des Variations & Calcul des Différences finies. d'après le Traité élémentaire de Lacroix
- 2. Mécanique rationnelle. d'après Franconi.

Ces propositions sont adoptées & il sera répondu dans ce sens à M. Burnier.

30 Juillet 1842.

Présents, M. le Recteur Chappuis

Mess: Fiset, Herzog, Secrétaire-Mercier, Olivier, de Fellenberg
V. Secrétaire, Gündel, Ch. Secrétaire, Wartmann.

Congrès Scientifique.
de Padoue.

M. le Recteur dépose sur le bureau une lettre d'invitation du Président du Congrès scientifique italien pour la prochaine réunion qui aura lieu à Padoue.

Vacances de l'Académie
& du Collège de.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 24 juin l'arrêté du Conseil d'Etat relatif aux rapports des deux premières classes du Collège & de l'Académie. Le Conseil a décidé

- a) de renoncer à l'idée de combiner les vacances de l'Académie avec celles du Collège Cantonal
- b) que les deux premières classes n'aient plus de leçons en commun, & que les Professeurs n'en donnent qu'à la première classe.

Le Conseil d'Etat a aussi adopté les propositions suivantes

- 1. la première classe recevra toutes ses leçons des Professeurs, ainsi que cela lieu actuellement, & cela pendant la durée des cours Académiques, ces leçons lui seront exclusivement destinées.
- 2. les leçons données par les Professeurs à la première classe du Gymnase seront annuels, c'est à dire, qu'ils ne comprendront que l'espace d'un an, & qu'il y a chaque année un renouvellement d'élèves.

2815

du 11 février
30 Juin 1842.

3^e Les thèses seront soumises à la discipline du Gymnase; les Professeurs remettront au Directeur du Collège des notes relatives à l'assiduité & aux interrogations conformément aux demandes qu'il leur adressera & au mode qu'il leur indiquera.

4^e Des examens auront lieu avant la fin de l'année pour décider de l'admission des thèses dans l'Académie.

Enfin le Conseil d'Etat a décidé que la nomination d'un Institutateur de langue grecque pour le Gymnase, n'aura pas lieu pour le moment.

Le même Conseil transmet par lettre du 24 juin, une copie du Budget de l'Etat, pour ce qui concerne l'Académie & les établissements qui s'y rattachent. Il demande en outre un préavis sur les honoraires des préparateurs, & sur la compétence des Professeurs de Chimie & de physique, ainsi que sur la répartition de la somme allouée pour l'acquisition des objets nécessaires aux Cabinets de physique & de chimie. On renvoie l'examen de cette affaire à une Commission composée de Mess: les Professeurs Secretan, Mercur, de Feltenberg & Wartmann.

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre du 27, un bon de 3000 fr. pour le paiement du Médailleur de M. Lesade, & annonce qu'il a fait encaisser chez M. Fraisse les 514 fr. 2^e produit de la souscription. Le Département demande en outre que l'Académie lui transmette ce médailleur accompagné d'un bordereau de son contenu dûment attesté, pour le faire déposer provisoirement au Département des Finances. En même temps le Département invite l'Académie à voir s'il y auroit à faire pour placer le Médailleur de l'Etat dans la Bibliothèque 2^e si la Salle & le laboratoire de physique ne pourraient pas être transportés dans l'aile du bâtiment où se trouve l'école normale.

M. le Recteur a exposé au Département la difficulté de dresser un inventaire exact du médailleur, & le Département par lettre du 2, se borne à demander un inventaire exact des pièces, en les distinguant selon qu'elles sont en or, argent, bronze &c, ainsi que la propose M. le Recteur.

Du reste on nomme pour s'occuper de la demande du Département une Commission composée de Mess: Olivier, Henzog, de Secretan & Wartmann.

Le Sénat informe l'Académie que M. Bécherrat Consul a été remplacé (à son absence) par M. Fréyrou Proconsul, & celui-ci par M. Herminjard. De plus que M. Roberti est nommé Censeur de l'Académie de Droit.

Instituteur de Grec

Budget, Compétence
etc.

Médailleur Lesade

Sénat des Etudiants

30 juillet 1842.

Experts nommés
par l'Académie

On nomme les experts suivants pour les examens qui auront lieu à la fin du semestre d'été.

Lettres & Sciences

littérature latine	Mess: Hiseley & Pouchat
litt. grecque	" Lindel
" française	" Mouraid
Histoire	" Olivier
Philosophie	" Ch ^s Secretan
langue hébraïque	" Dufournet & Herzog
Economie politique	" Emery
Physique	" Nantmann & Secretan - Mercier
Zoologie	" D. A. Charannes & Ed. Charannes.

Théologie

Exégèse de l'Ancien Testament	" Dufournet
" du N. T.	" Dufournet & Chappuis
Théologie historique,	" Herzog
" systématique.	" Chappuis
" Pratique,	" Finet
" Thèses.	" Herzog

Droit

Droit Romain	" Gauthier
Histoire du Droit,	" Ed. Secretan & Emery
Droit public	" Pidou & Emery
Droit pénal,	" Edouard Secretan
Philosophie du droit	" Edouard Secretan
Droit civil	" Ch ^s Secretan Secretan
Composition	" Id.
Thèses.	" Id.

Bon pour le Bedeau.

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre du 2, un bon de 16 f. pour le salaire du Bedeau, comme servant à la Bibliothèque pendant le premier trimestre de 1842. Le bon a été remis à l'intéressé

Programme des Cours

On arrête le programme des Cours pour le prochain semestre d'hiver.
 On proposera d'après le vœu du Conseil de la Faculté que l'enseignement de
 Grec obtienne un plus grand nombre d'heures, surtout si la décision mentionnée
 dans la lettre du Conseil de l'Instruction publique du 4 juin.
 On proposera un cours d'Histoire de la littérature latine & un cours d'interpré-
tation latine, un de Géologie, un de littérature comparée, un d'Astronomie
 M. M. Secretan Murair serait prié de donner ce cours, s'il est déchargé des
 leçons de la seconde classe du Gymnase, comme le fait entendre la lettre du 4 juin
 du Conseil de l'Instruction publique. Enfin on proposera un cours sur les
 coutumes du Droit Vaudois avant le Code Civil.

Cycle pour la Chaire
de Chimie

On fait lecture du projet de Cycle triennal pour l'enseignement de la chimie
 présenté dans la séance du 19 mai, puis les observations de M. de Fellenberg.
 Le rapport & les observations seront transmis en résumé au Conseil de
 l'Instruction publique, ainsi que le projet de Cycle qu'il renferme & qui devrait
 être présenté pour le prochain semestre en sorte que M. de Fellenberg recommen-
 cerait le cycle à nouveau comme suit

Première année	semestre d'hiver,	Chimie inorganique,	6. Leçons p. sem.
	" été	" organique	6.
Seconde "	" hiver	" inorganique	3
	" "	" minéralogie	3
	" été	" organique	4
	" "	" philosophie de la chimie	2
Troisième "	" hiver	" Chimie inorganique	3
	" "	" Analyse chimique	3
	" été	" Chimie organique	4
	" "	" applications diverses & ou- bser Manipulations chimiques	4 h.

26 juillet 1842.

Présents M^r le Recteur Chappuis

Mess: Vinet, Herzog, Secretan - Mercier, de Feltenberg
Zündel, Ed: Secretan, Ch^r: Secretan, Wartmann.

Programme des Cours
Chimie.

M^r le Recteur informe l'Académie qu'il a eu pouvoir, d'accord avec M^r de Feltenberg, modifier sur un ou deux points, le programme du cycle de l'enseignement de la Chimie, ce qui est approuvé.

Achat des Transactions
philosophiques.

On dépose sur le bureau la circulaire de M^r le Recteur du 18 juillet, par laquelle on voit qu'on a décidé, sur la proposition de la Commission de la Bibliothèque, d'acheter les Transactions philosophiques de la Société royale de Londres, en 97 volumes in 4^o, dont 68 sont reliés.

Experts nommés par le
Conseil de l'J. P.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 19, qu'il a nommé les experts suivants.

Littérature latine	Mess:	Reymond	Instituteur
" grecque	"	Wartmann, &	Guisan Inst ^r .
" française	"	Vinet &	Espirandieu Pr
Histoire,	"	Vulliamin &	Espirandieu
Philosophie	"	Chappuis Pr.	Vulliamin
Langue hébraïque	"	Fabre	Pr
Physique,	"	Holland	Dr.
Zoologie	"	Holland	Dr
Exégèse de l'A. T.	"	Herzog &	Fabre
" du N. T.	"	Berdet	
Théologie historique	"	Fabre &	Blisier Pr.
" systématique	"	Vinet &	Espirandieu
" pratique	"	Moumeron &	Scholl
Thèses de Théologie	"	Dufournet &	Berdet
Droit romain	"	Secretan - Secretan &	Gottofrey
Histoire du Droit	"	Secretan - Secretan	
Droit public	"	Ed: Secretan	
Philosophie du Droit	"	Emery	
'Droit civil	"	Renouvier Avocat, Gottofrey,	
Composition de Droit	"	Pidore &	Ed: Secretan
Thèses de Droit	"	Muret &	Carrand juge
Economie politique	"	Alexis Forel, &	Rogissier.

26 juillet 1842.

Experts changés.

Par lettre du 21, le même Conseil annonce qu'il a remplacé comme suit quelques uns des experts qui n'ont pas accepté leur nomination.

Thèses de Théologie. M^r Dufournet remplacé par M^r Ed. Charannes
 Droit Civil. " Remyer " " M^r Conod
 Droit Romain " Secretan - Secretan " " François Guisan
 Histoire du Droit " Id. " " Pellis Avocat.

Ed. Charannes.

M^r Ed. Charannes ne pouvant accepter sa nomination d'expert pour l'examen de Théologie, On écrit au Conseil de l'Instruction publique que l'Académie se borne à la nomination de M^r D. J. Charannes.

Ed. M^r Secretan - Secretan.

M^r Ch^s Secretan, par lettre du 23, demande un congé pour aller aux bains de Schinznach, & expose qu'il ne peut accepter la vocation d'expert.

On lui accorde le congé qu'il demande, & on le remplace comme expert, de la manière suivante, par le Droit Civil, par M^r Secretan - Mercier
 Thèses, Ed. Secretan.

Jules Martin, Hⁱ Carrard
& Jules Duperré.

M^r le Directeur du Collège transmet par lettre du 14, les demandes des 3 élèves J^s Martin, Hⁱ Carrard, & Jules Duperré qui desirent passer de la seconde classe du gymnase, dans la Faculté des Lettres, conformément à l'art. 25 de la loi sur l'Académie, & au 57 du Règlement.

Les trois jeunes gens remplissant toutes les conditions exigées, & le rapport de M^r le Directeur leur étant tous à fait favorable, l'Académie leur accorde les fins de leur demande.

Marc Heuni

L'Étudiant Heuni écrit le 22, qu'il se partira pour la Russie comme Institututeur, pendant deux ans: il prie l'Académie de le compter toujours pendant ce temps au nombre des Étudiants, ce qui est accordé.

M^r le Directeur annonce aussi qu'il a délivré à M^r Heuni un certificat d'études, ce qui est approuvé.

Justin Formérod.

On reprend la délibération du 21 juin s. relative à l'Étudiant Justin Formérod. L'Académie considérant qu'il y a deux ans écoulés depuis l'époque où il a reçu les gages, décide de demander au Conseil de l'Instruction publique les gages pour cet Étudiant, en lui accordant le quartier échu le 1^{er} juillet 1842, & en exposant tout ce qui est relatif à ce jeune homme qui n'a retiré que peu de quartiers de son gage.

26 Juillet 1842.

Constantin Fornerod.

L'Étudiant Constantin Fornerod, qui jouissait d'un gage, dès l'année 1837, & qui a été absent deux ans pour faire des études à une Université, demande de rentrer, à son rang, sur la liste des gagistes, conformément aux 220 du règlement, ce qui est accordé.

Achats & Compétence par les Prof^s de Chimie & de Physique.

M^r le Prof. Secretan-Mencier lit le rapport sur la manière de distribuer les 1400 f. alloués pour les préparateurs & pour la Compétence des Professeurs de Chimie & de Physique, & sur la somme aussi de 1400 f. destinée à des achats pour les Cabinets de Physique & de Chimie.

Le rapport conclut, quant au 1^{er} point que 800 f. une fois partagés entre les deux préparateurs, il paraît que les 600 autres f. doivent être partagés également pour la Compétence de Metz: les deux Professeurs.

Quant au 2^d point, le rapport conclut à ce que 1000 f. soient accordés pour le Cabinet de Chimie & 400 pour celui de Physique auquel il a déjà été assigné diverses sommes par l'État. L'Académie décide de proposer 1200 f. pour le Cabinet de Chimie & 200 f. pour le Cabinet de Physique.

Congé à M^r de Feltenberg.

On accorde à M^r de Feltenberg la permission de terminer ses leçons à la fin de juillet, pour se rendre aux bains. Il s'est arrangé avec ses auditeurs pour qu'il n'y ait aucun leçon perdue & il aura toutes données avant la fin du mois.

Conférence

On décide de fixer la Conférence Académique à Mardi 9 août, & de y inviter quelques uns de Metz: les Experts.

M^r Monnard.

M^r le Recteur informe l'Académie que M^r le Prof. Monnard est retenu chez lui par un accident, mais qu'il a continué à donner des leçons dans son logis. M^r Monnard avait, en temps utile, averti M^r le Recteur de son absence.

Du 16 Août 1842.

Présents: M^r le Rector Chappuis,
Mess: Secretan - Mercier et Edouard Secretan.

L'académie ayant été convoquée pour hier, lundi 15, et les membres n'ayant pas été en nombre suffisants, la séance n'a pu avoir lieu et a été remise à ce jour, en vertu de la lettre du conseil de l'Instruction publique du 31 Décembre 1841, et séance du 13 janvier 1842.

On fait les rapports suivants sur les examens qui ont eu lieu à la fin du semestre d'été:

Littérature latine.		
Desmontet, man,		admis
Gaudin, Ch. Ph.		id
Rivier, J. Ph. Sup. Ph.		id
Rollas, Ph. L.		id
Paul, Ch. M.		non admis
Baccan, Ph. J. L. S.		id.
Pujard,	} ne sont pas présents.	
Honnorat,		
Littérature grecque.		
Pottet, Ph.		admis avec satisfaction.
français.		
Pujard, aimé,		non admis
Fauchon, H.		admis avec satisfaction
Parod - Couru, S.		id
Paul, Ch.		admis
Panover, Justin,		id
Puffy, V. H.		id.
Langue hébraïque.		
Cottier, Ch.		id
Gaudin, Ch. Ph.		id
Mayor, ad.		id
Pottet, Ph.		admis avec satisfaction
Lefflands, Jean Ph.		id.

16 Aout 1842.

Droit public.	Budler, J. D ^e ,	admis.
Philosophie.	Postlat, J. L ^e ,	id.
	Gumond, H ^e ,	id.
Histoire.	Desplands, Sam ^e ,	admis avec Satisfaction.
	Pomereu, J ^e ,	admis
	Hayot, A.	id.
	Robert, J. D ^e Am.	non admis.
Economie politiq. & Statist.	Demontet, Mau.	admis.
	Robert, Am.	id.
	Coquin, Jul.	admis avec Satisfaction
Physique g ^{en} erale.	Armand, Paul,	admis.
	Legis de N. P ^{re}	
Legis de N. P ^{re}	Pailley, Ch. J ^e F ^e	id.
	Charannes, Senet,	id.
	Gollier, M ^e H ^e B ^e ,	id.
	Martin, H ^e L ^e ,	id.
	Reyrot, H ^e ,	id.
	Cordey, Ch.	non admis.
	Legis de N. P ^{re}	
Legis de N. P ^{re}	Jardon, Phil.	id.
	Neille, J ^e P ^e ,	admis.
Theologie system.	Reymond, Ab.	admis avec satisfact.
	Font, J ^e q.	admis.
	Dauron, J ^e ,	non admis
	Dulon, L ^e ,	admis avec satisfact.
	Gillion, D. H. M ^e ,	id.
Theolog. pratique.	Courvoisier, Ab. L ^e ,	admis
	Secretan, Leg.	id.
	Fontannes, J ^e P ^e ,	id.
Theologie theologique.	Courvoisier,	id.
	Secretan,	id.
	Fontannes,	id.

16 Août 1842.

Droit romain.	Nach, Paulin,	admis avec satisfaction
	Pompeu, cont ^e ,	admis avec entière satisfact.
Droit pénal.	Borjallas, Ch.	non admis,
	Leban, Aug.	admis.
	Sella, Jul.	id.
Histoire du Droit.	Stoppoy,	id.
	Nach, Paulin,	admis avec satisfact.
Philosoph. du Droit.	Mayor, J ^e ,	non admis,
	Dumur, Aug.	admis.
Droit civil.	Dumur, .,	id.
Précis de Droit.	Mayor, J ^e	id.

Le Conseil de l'Inst. publ. écrit le 29 juillet qu'il a pris acte de sept nominations par l'Académie pour remplacer M^e Sturtan - Sturtan.

Le conseil ajoute qu'il a pris M^e Piron Pothier d'admettre comme expert à l'examen de Zoologie.

Le même conseil écrit le 9 qu'il a désigné M^e Vache, Dir^e de débats, pour remplacer M^e Haemery dans la Commission d'examen pour le droit pénal.

Le Département de finances transmis par lettre du 10, 4 exemplaires, d'un mémoire de M^e Landy sur la destruction des forêts de montagnes.

Deux de ces mémoires seront déposés à la Bibliothèque cantonale et 2 dans celle des étudiants.

Le Directeur du Collège transmis par lettre du 6. la liste des élèves du gymnase qui ont fait le serment pour être admis comme étudiants à l'Académie, conformément au § 4. du règlement sur les conditions pour être admis dans l'Académie à titre d'étudiants, ainsi que le tableau des noms de ces jeunes gens.

Exempt.Forêts.Etudiants.

16 août 1849.

L'Académie admet les élèves suivants :

- Louis Poidot,
- Hemi Fonté,
- George Nicot,
- Charles Régis,
- Jésus Robbes,
- Fulcr Yustin.

Louis Régis, y sera en admiss. moyennant qu'il subisse à la rentrée un examen de physique générale, et cela conformément au § 5. du même règlement.

Fin des Compt.

Le Conseil de l'Inst. publ. demande par lettre du 12. comme complément au rapport du 12 juillet sur la liberté d'étud. l'indication de l'époque où chacun des cours académiques, a été terminé. M^{re} le recteur a demandé des renseignements par circulaire du 13 de ce mois, et l'on dit que les rapports seront transmis littéralement au Conseil de l'instruction publique.

Gymnase; 2^e classe.

Le même Conseil transmet par lettre du 12. la décision du Conseil d'Etat qui assimile la 2^e classe du gymnase à la première, de sorte que toute deux se suivent de lions que des professeurs de l'Académie pendant le temps qu'il en donnent à ces établissements, cette décision est prise provisoirement.

Fornereud, Justin; gages.

Le Conseil écrit le 12 pour transmettre une lettre du Département de l'Intérieur du 10. qui demande quelques explications sur la lettre académique du 27 juillet, relative aux gages de M^{re} Justin Fornereud. Le Conseil prie en outre de lui envoyer un rapport sur les gages.

Quant à M^{re} Justin Fornereud, le Bureau donnera les explications nécessaires.

Relativement au rapport sur les gages, il sera répondu qu'aucun article de la loi ni du règlement n'a fait mention; de plus

294.

16 août 1842.

Cours de chimie;
de géologie.

Programme de Cours.

que l'Académie a admis au fond le 8 avril 1839 un projet de réglemens sur les bourses, mais qu'elle n'a pas encore eu de réponse.

Le fondit de l'Instruction publique écrit le 12 qu'il a adopté le cycle proposé pour l'enseignement de la chimie. On réplique par de M^r de Pellenberg l'enseignement de la géologie qu'il a déclaré précédemment ne pouvoir indiquer.

Le même Conseil écrit le 12, qu'avant d'accepter définitivement le programme des cours, il demande quelques renseignements; on répondra:

1^o que d'après le nouvel arrangement, M^r Smey donnant un plus grand nombre de leçons, il est naturel que son traitement soit augmenté, (cop. de let. f. 344.)

2^o que l'enseignement de la littérature latine pourrait être confié à M^r Vochat et à M^r Heidey ou à l'un ou l'autre; on ne peut indiquer personne d'autre pour donner des leçons sur cette matière.

3^o L'Académie s'abstient de faire une proposition pour le cours de Géologie, le professeur qui aurait pu fournir des renseignements étant hors de Lausanne.

4^o Quant au cours d'astronomie mathématique, dont la difficulté fait craindre qu'il n'y ait pas d'auditeurs assez préparés à entendre, l'Académie espère que, plus tard, on pourra lui substituer celui d'astronomie.

5^o Enfin, l'Académie propose d'admettre la modification présentée par M^r le profess^r Ed. Secretan, consistant à retrancher le cours de Droit fédéral à 2 heures par semaine, et à donner aux leçons d'histoire du Droit 4 heures au lieu de 2.

cop. de let. f. 345. 346.

Remboursement.

M^r le Secrétaire - Caissier annonce le remboursement de la lettre de rente de 2000 fr. contre l'Ordre de M^r Flavel, d'Orléans.

16 Août 1842.

Placements.

Sur il propose les placements ci-après pour la caisse de l'Académie.

- 1^o Une lettre de rente du 19 mai 1842. contre Eli de feu P-
Lag. Pst Mayor, d'Ebellen; capital 1500fr., au 4%.
- 2^o Un acte de revent au 9 avril 1841. contre les 4 fils de feu P-
Bumens, d'Osens; capital 268fr., intérêt au 4 1/2%.
- 3^o Une lettre de rente du 8 mai 1832. contre J^o et Al^ois
Müller, de Solliu-Pittet; capital 250fr., au 4%.
- 4^o Un acte de revent du 28 juin 1842. Contre P^o et H^o
Rochat, de l'abbaye; capital 200fr., au 4 1/2% ds le 6 juin.
- 5^o Une lettre de rente contre Jeanne Pictard, femme de H^o
Vincent, de Solliu le Grand; Capital 300fr., au 5%.

10 Septembre 1842.

Présents, M^r le Recteur Chappuis

M^{rs}: Secretan-Mercier, Dartmann, & Edouard Secretan.

M^r le Recteur dispose

- 1^o Un Catalogue des Ecoles Supérieures du Canton de Soleure
- 2^o Quelques exemplaires d'un discours sur l'instruction publique, prononcé aux promotions de Genève.
- 3^o Douze programmes & brochures relatifs aux années 1841-1842 adressés par le Président de la Bibliothèque de Zurich, qui exprime le désir de recevoir un pareil envoi de l'Académie de Lausanne.

On procède à la nomination de la Commission chargée de la visite annuelle de la Bibliothèque. Messieurs, Chappuis, Dartmann, & Secretan-Mercier sont désignés.

M^r Eugène Secretan, par lettre du 6 Septembre, sollicite l'expédition d'un brevet de licencié en Théologie, il lui sera délivré: à cette occasion, M^r le Recteur demande l'autorisation de délivrer également les diplômes de M^{rs}: Courvoisier & Fontannaz; lorsqu'ils le retourneront, ce qui est accordé.

Envois des Académies étrangères.

Visite de la Bibliothèque Commission.

Diplômes de licenciés en Théologie; M^r Eug. Secretan

10 Septembre 1842.

Médailleur Levade &
Sallés pour l'enseignement
de la Physique.

Leçons sur les Coutumes
juridiques par M. Pellis.

M. Wautmann lit le procès-verbal de la Commission nommée pour répondre à la lettre du Département de l'Intérieur du 27 juin, relative au Médailleur Levade & aux Sallés affectés à l'enseignement de la physique; on retranche le 1^{er}, qui a trait au Médailleur, & on attendra pour prendre une décision le rapport de la Commission de la Bibliothèque; la seconde partie & ses conclusions sont adoptées & seront adressées au Département de l'Intérieur.

Le 17 août, le Conseil de l'Instruction publique prie de faire des démarches auprès de M. l'Avocat Pellis, pour savoir s'il donnerait un cours sur les coutumes juridiques du Pays d'au-delà avant le Code Civil. M. le Recteur annonce que M. Pellis y serait disposé.

Par une autre lettre du même Conseil du 31 août, M. le Recteur est prié de s'entendre avec M. Pellis sur l'époque précise où commencerait son cours, le nombre des leçons par semaine & sa durée. M. le Recteur a répondu que le cours de M. Pellis commencerait le 1^{er} novembre à 2 h. par semaine, & durerait un semestre; si ce nombre de leçons ne pouvait être donné, à l'époque de la session du Grand Conseil, il continuerait son enseignement pendant le second semestre, pour remplacer les heures non utilisées du premier.

On prend note sans discussion, des lettres suivantes adressées par le Conseil d'Instruction publique.

Fin des Cours.

Le 19 août, il a eu réception de la lettre académique du 14, qui fait connaître l'époque précise de la fin des Cours: deux suppléments à cette lettre ont été envoyés depuis.

Le 19, il donne avis que la littérature comparée ne pourra pas être enseignée cette année, les démarches qu'il a faites ayant été infructueuses.

Le même jour il fait connaître l'approbation du Conseil d'Etat à la répartition proposée des valeurs allouées pour la compétence des Professeurs de Physique & de Chimie, & pour le traitement des préparateurs; il ajoute que cette répartition est admise pour l'année comptable 1842, & non pour l'année académique 1842-43, & que les Comptes de Mess. les Professeurs de Physique & de Chimie doivent être arrêtés au 31 décembre de chaque année.

Le 26 août, il annonce que le Conseil d'Etat autorise à faire donner un cours de Zoologie par M. le Prof. Dam: Alex. Charavon.

Littérature comparée.

Comptes & Compétence des
Professeurs de Physique
& de Chimie.

Cours de Zoologie.

10 Septembre 1842.

Géologie & Astronomie

Le 1^{er} Septembre, il n'a pu de ne pas perdre de vue les Cours de Géologie & d'Astronomie, & il consent à la modification du programme des Cours proposés par la Faculté de Droit.

Conférence Académique

Le même jour, il a eu la réception du rapport de la Conférence Académique du 9 août 1842.

Salle pour la Société Vaudoise d'Utilité Publique

Le 23 août, le Département de l'Intérieur annonce que la grande Salle de la Bibliothèque est à la disposition de la Société Vaudoise d'Utilité Publique qui se réunira les 6 & 7 Septembre.

Rapport sur les Gages.

Le 1^{er} Septembre, le Conseil de l'Instruction publique explique qu'en demandant un rapport sur les gages il desire avoir des renseignements sur les points suivants;

- 1^o Les étudiants qui ne doivent plus toucher les gages pour une cause quelconque.
- 2^o Les étudiants qui demandent un gage ou la continuation de celui dont ils jouissent.

On lui enverra une liste des gagistes actuels, au la date du jour où ils ont joui pour la première fois de cette gratification.

Cours de Géographie proposé.

Le 2 Sept. Il s'informe s'il n'y aurait pas lieu de faire donner pendant le prochain semestre, un Cours de Géographie par M^r. Guinand.

M^r le Recteur annonce que M^r Guinand est sensible à la proposition bienveillante qu'on lui a faite & il exprime le regret de ne pouvoir l'accepter, parce qu'il ne pourrait donner les soins nécessaires à ces leçons.

L'Académie instruit le Conseil de ce refus motivé.

Bibliothèque de Tissot.

M^r le Recteur communique à l'Académie que la Bibliothèque du Docteur Tissot est à vendre, après quelques observations toutes favorables à l'achat de cette belle collection, l'Académie décide de proposer au Conseil d'Etat d'en enrichir la Bibliothèque Cantonale, toutefois après avoir consulté là dessus le Conseil de Santé.

Placements divers.

M^r le Secrétaire Caissier, ad-interim, annonce qu'il a reçu de M^r. Elie Mayor Syndic d'Echallens, cinq ordres de paiement libellés en faveur de la Caisse Académique; qu'en échange de ces titres s'élevant au 1^{er} Sept. 1842, à 2554 f. 28^{cs}, il a acquitté la lettre de rente de 2000 f. contre Benjamin fils de feu Gabriel Clavel d'Oulens, qui enfin il a compté le solde en numéraire, soit 552 f. 13^{cs} à M^r. Charles Bugnion de cette ville. L'Académie approuve ce règlement.

17 Octobre 1842.

Présents. M^r le Recteur ChappuisMess: Dufournet, Secretan-Mercier & Ed^d Secretan.Commissions d'Examens.

On nomme les Commissions suivantes pour les examens qui auront lieu au commencement de Novembre.

Littérature latine	M ^r : Liindel
" française	" Mounard
Philosophie	" Ch ^d Secretan
Economie politique	" Emerij
Histoire	" Olivier
Physique	" Wartmann
Zoologie	" D. A. Charannes
Langue hébraïque.	" Dufournet
Théologie historique	" Herzog-
Exégèse du N. T.	" Dufournet
Droit romain	" Emerij
Philosophie du Droit,	" Ed: Secretan
Droit public	" Ed: Secretan & Emerij
Droit civil	" Secretan Secretan-
Histoire du Droit	" Ed: Secretan-
Composition de Droit	" Secretan-Secretan
Thèses de Droit	" do.

Ouvrage à acheter: Suisse

On dépose sur le bureau la circulaire du 13 de M^r le Recteur; par laquelle on voit que l'on décide l'acquisition d'une collection des Vues des Antiquités de Rome & de l'atium, pour le prix de 138 f. de Suisse.

Certificats d'études

M^r le Recteur annonce qu'il a délivré des certificats d'études aux étudiants péruvians, Meille & Cardou, de même qu'à l'ancien étudiant Licudet, ce qui est approuvé.

Diplômes de licenciés en théol^o

M^r le Recteur annonce qu'il a délivré à Mess: Eugène Secretan, Fontanaux & Courtoisier, les diplômes accordés dans la dernière séance.

Travaux à la Bibliothèque.

Le Département de l'Intérieur répond le 6 à une lettre écrite par M^r le Recteur le 4 de ce mois, que le Conseil d'Etat a décidé de faire établir des rayures au dessus des fenêtres de la salle destinée à l'agrandissement de la Bibliothèque Cantonale.

Préparations.

M^r le Recteur annonce qu'il a écrit au Département de l'Intérieur pour obtenir diverses réparations, ce qui est approuvé.

17 Octobre 1842

Conférence:

Le Conseil de l'Instruction publique annonce par lettre du 16 Sept qu'il a transmis au Conseil d'Etat le préavis de la Conférence Académique du 29 août dernier. Le Conseil fait des observations sur les trois points - essentiels dont la conférence s'est occupée.

Observations

- 1^o Sur la valeur officielle des Diplômes de Licenciés es Lettres & Sciences
- 2^o Sur les vacances forcées par les examens auxquels les Professeurs doivent assister au Gymnase en qualité d'experts.
- 3^o Sur le système des Cycles triennaux & sur leurs inconvénients.

Les observations relatives au premier point seront transmises pour examen & rapport au Conseil de la Faculté des Lettres.

Bon pour le Bedeau

Le Département de l'Intérieur transmet le 5, un bon de 16 f. en faveur du Bedeau, pour ses services à la Bibliothèque, les lundis & vendredis pendant le trimestre écoulé le 30 Sept. (voy: lettre du 4 Oct.)

Gages de Justin Formero

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 8, que le Conseil d'Etat a décidé d'autoriser le payement des gages à l'Et. Justin Formero, dès à y compris le trimestre échu le 1^{er} juillet dernier le jusqu'à nouvelle décision.

Gages pour le Gymnase &c.

Et que le Département a donné ses décisions sur les gages à accorder aux chœurs du Gymnase, jusqu'à ce qu'il ait reçu le préavis du Conseil d'Instruction publique sur les gages à accorder aux Etudiants.

Le préavis devra être accompagné d'un état comparatif des demandes avec l'allocation du budget.

On prend note de cette lettre pour en faire usage en temps & lieu.

M. de Hoosmalen.

M. le Prof. Mounard écrit à M. le Recteur que M. de Hoosmalen desire donner des leçons de diction aux Etudiants.

L'Académie pense qu'on pourrait demander qu'un auditoire pût être mis à la disposition de M. de Hoosmalen, mais elle ne juge pas qu'il y ait lieu à demander à l'Autorité supérieure l'ouverture de ce nouveau cours.

Cabinet de Physique
Instruments à acheter.

Le Président du Conseil de la Faculté des Lettres en transmet une note de M. le Prof. Wartmann, portant l'indication des objets qu'il se propose d'acheter pour la somme de 1200 f. dont 1000 f. à prendre sur l'exercice de 1842, & 200 sur les 1400, alloués pour 1843, aux Professeurs de Physique & de Chimie. On prendra des renseignements sur cet objet, avant de soumettre ces propositions à l'Autorité.

Subside pr. la Bibliothèque
Troisième tiers

Sur la demande de M. le Bibliothécaire en chef, On demandera le troisième tiers de l'allocation faite au budget, pour la Bibliothèque Cantonale, pendant l'année 1842, savoir mille francs.

Caisse académique
Intérêts retardés.

17 Octobre 1842.

M. le Secrétaire Caissier demande & obtient que les intérêts suivants dus à la Caisse Académique & tombés au cinq, soient versés au 4 p 100.

1^{er} Fonjallat, intérêt échu au 26 Mars, payé le 18 avr. 80 f.

2^e Sébastien Bournat, intérêt échu le 3 juillet, payé le 8 oct. (44 f)

3^e George Emmanuel Porchet, intérêt échu le 6 avr, payé le 8 oct. (44 f)

1^{er} Novembre 1842.

Présents, M. le Recteur Chappuis

Mess: Mounier, Secrétaire-Mercier, de Willenberg, 2^e Secrétaire,
Ch. Secrétaire, Wartmann; Mess: Dom. Aley, Chavannes
Secrétaire-Secrétaire, Pellis, Emery, Professeurs extraordinaires.

M. Messieurs Dufournet, Herzog & Olivier n'ont pu assister à la séance étant appelés d'office à la Commission de Consécration.

Ouverture de la rentrée

Messieurs les Membres de l'Académie se sont réunis à la grande Salle du Collège où les étudiants & les externes étaient rassemblés.

M. le Recteur a ouvert l'année Académique & le semestre d'hiver par un discours sur la liberté des études.

17 Novembre 1842.

Présents, M. le Recteur Chappuis

Mess: Dufournet, Secrétaire-Mercier, Herzog, Olivier, de Willenberg
Ch. Secrétaire, Wartmann.

Envoi de brochures de Bâle.

M. le Recteur présente de la part de M. Guentach Bibliothécaire de la Bibliothèque publique à Bâle, une lettre accompagnée de diverses brochures publiées à l'Université de Bâle. Ces brochures sont remises à M. le Bibliothécaire en chef.

Steinlen Certificat.

M. le Recteur produit de la part de l'Étudiant Steinlen, un certificat portant l'indication des Cours que ce jeune homme a suivis à l'Université de Tubingue. Le certificat paraît en règle & satisfaisant. (voy. Séance du 28 de 1841)

Payrot & Golliez absents.

M. le Recteur annonce que l'Étudiant Payrot Bémontais doit passer l'hiver aux Vallées, & que M. Golliez passera l'hiver à Payerne. L'Académie décide qu'à dater du 1^{er} janvier 1843, inclusivement les gages de M. Golliez seront suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Lorder

Par circulaire du 2, on voit que l'Étudiant de Théologie Lorder, a obtenu de faire un examen d'épéede du vieux Testament, & que M. Dufournet a été nommé expert de la part de l'Académie, & que Mess: Herzog & Fabre.

17 novembre 1842.

sont nommés experts de la part du Conseil de l'Instruction publique
(voir lettre de ce Conseil du 5 de ce mois).

Bibliothèque Decharpe

M. le Recteur annonce qu'ayant appris qu'on se proposait de placer les étagères usines de la Bibliothèque de M. Decharpe au milieu de la nouvelle salle de la Bibliothèque, quoique la structure de ces étagères ne soit pas en harmonie avec l'arrangement de cette salle, il a fait une réclamation à cet égard, par lettre du 27 octobre dernier. Le Département de l'Intérieur en réponse à cette lettre, écrit le 6 Nov, qu'il persiste à penser que si des rayettes doivent être posées entre les colonnes, il convient de se servir de celles de M. Decharpe; mais la question de l'emploi de la pièce comme table de lecture ne pouvant pas encore être décidée, le Département a résolu de suspendre provisoirement le placement des Tablettes dont il s'agit.

Achat d'Instruments

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 31 octobre, adressée à M. le Recteur, rectifie une erreur de chiffre commise dans la demande présentée par M. le Prof. Wartmann, pour l'achat d'Instruments de Physique; M. le Recteur a écrit en conséquence au Conseil qui annonce par lettre du 5, que le Conseil d'Etat a décidé d'autoriser l'achat d'instruments indiqués par M. Wartmann dans sa lettre du 23 septembre, pour 1739 f. de f. De cette somme, 1000 f. de Suisse, seront imputés aux Comptes de 1842, & le surplus aux Comptes de 1843.

Statuts des Etudiants

M. le Recteur informe l'Académie que les Statuts des Etudiants sont imprimés, & qu'il en a envoyé 200 exemplaires aux Etudiants, 12 au Conseil de l'Instruction publique & 12 à la Chancellerie d'Etat qui en a demandé 3 de plus, 2 pour le Département de l'Intérieur, & 1 pour être relié avec le recueil des lois: ils ont été expédiés immédiatement. Ces divers envois sont approuvés.

Examen de Mégeol.

Une circulaire du 12, de M. le Recteur, fait connaître que l'Elève Mégeol récemment sorti du Gymnase, doit subir un examen complémentaire sur les éléments de Physique & de Chimie, & que l'Académie nomme M. Wartmann & de Sillenbergh pour assister à cet examen.

Leçons de Latin, M. Hiseby.

Le Conseil de l'Instruction publique en réponse à la lettre de M. le Recteur du 15, écrit le 16, qu'il a déjà informé le Conseil d'Etat du refus de M. Hiseby, & qu'il laisse à l'Académie le soin de faire selon sa prudence, les propositions qu'elle jugera convenables afin de pourvoir à l'enseignement du latin: L'Académie répondra que la lettre du 15 de M. le Recteur renfermait une proposition de l'Académie qui s'était assurée que M. Hiseby était disposé à retirer son refus, & même à remplacer les leçons qui devaient être données les trois premières semaines du semestre.

17 Novembre 1842.

Programme des Cours, &c.

Par lettre du 19 Oct. le Conseil de l'Instruction publique transmet son approbation pour le programme des Cours, ainsi que diverses décisions relatives à certains Cours que quelques uns de Mess: les Professeurs doivent donner soit à l'Académie soit au Gymnase. Les décisions relatives aux divers Cours à donner par M^r: Secretan-Mercier & Ch^r: Secretan leur sont communiquées immédiatement.

Bon p: la Bibliothèque

Par lettre du 20 Oct, le Département de l'Intérieur transmet un bon de 1000 f. pour la Bibliothèque Cantonale, comme dernier tiers de la somme allouée au budget pour 1842 (voy: séance du 17 Oct.) M^r: le Bibliothécaire a donné quittance.

Renseignements pour l'Annuaire Officiel:

M^r: le Recteur dépose une lettre qui lui a été adressée par la Chancellerie d'Etat pour lui demander les changements survenus dans l'enseignement Académique, afin d'en prendre note lors de la rédaction de l'Annuaire officiel de 1843. M^r: le Recteur a communiqué tout de suite les renseignements qui lui étaient demandés.

Experts nommés.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 22 Oct: la liste des Experts qu'il a nommés pour assister aux examens qui doivent avoir lieu au commencement du semestre d'hiver.

Bibliothèque Muret & Tissot.

Le Département de l'Intérieur écrit le 2, que M^r: Muret, Conseiller d'Etat, propose au Gouvernement d'acheter la Bibliothèque de feu son Père, M^r: le Docteur Muret, pour 400 f. Le Département transmet la proposition de M^r: Muret, & le rapport du Conseil de Santé qui conduit à ce que l'on fasse l'acquisition de cette Bibliothèque, plutôt que celle de M^r: le D^r: Tissot proposée au prix de 5000 f. de francs. Enfin le Département demande si, le cas échéant, il faut payer ces 400 f. sur le subside alloué pour 1842, ou sur celui de 1843. L'Académie répondra qu'il lui paraît que l'Etat peut entrer dans le paiement de la moitié de cette somme, & que l'autre moitié pourra être prise sur le budget de 1843.

Leçons de M^r: Vinet.

M^r: le Recteur annonce qu'ayant transmis au Conseil de l'Instruction publique une demande faite par M^r: le Prof. Vinet, de remplacer, pour cause de santé, une de ses leçons d'histoire de la prédication par une séance d'exercices de lecture & de citation, le Conseil écrit le 16 qu'il accorde les fins de la demande de M^r: Vinet.

Sénat des Etudiants.

M^r: le Recteur annonce qu'il a été convoqué par le Conseil des Etudiants pour assister à l'assemblée générale du Sénat, mais que ses travaux ne lui ont pas permis de se rendre à cette invitation.

17 Novembre 1842.

Leçons de M. Mounard.

M. le Recteur informe l'Académie que M. Professeur Mounard étant malade, ne pourra pas donner ses leçons de quelque temps.

Etudiants inscrits pour les Concours.

M. le Recteur informe l'Académie que les étudiants ci-après se sont fait inscrire pour sept des concours ouverts.

- 1. Langue allemande, mess. Charles Gaudin & Steinken
- 2. Grammaire Arabe, " Cisar, Malan
- 3. Botanique, " Henri, Mellet.
- 4. Composition en prose, " Un manuscrit intitulé - Rapports de l'art & de la religion.
- 5. Physique: Un manuscrit intitulé, Essai sur le Magnétisme terrestre
- 6. Calcul intégral, " " }
- 7. Calcul des variations, " M. Frédéric Burnier

L'Académie nomme les Commissions suivantes pour procéder à ces examens.

- Allemand, Mess. Mounard, Herzog & Junod
- Arabe, " Dufournet
- Botanique " Edouard Charanis
- Composition, " Mounard, Vinet, Olivier
- Physique, " Hartmann, Secretan-Mercier, de Sellenberg
- Calcul intégral
- Calcul des variations } Secretan-Mercier, Hartmann & de Sellenberg.

Visite de la Bibliothèque

Rapport.

M. Secretan-Mercier lit le rapport sur la visite annuelle de la Bibliothèque. Ce rapport est très satisfaisant; il n'y a pas de nouveaux livres perdus. Quelques uns sont retrouvés, mais le volume manuscrit de Luchat n'est pas rentré. M. le Bibliothécaire veut bien faire à ce sujet des démarches auprès de M. Jules Corrozet. Si elles sont infructueuses, l'Académie délibérera de nouveau sur le dernier parti qu'il y aura à prendre.

Rapport sur les Médailleurs.

M. le Recteur présente un rapport rédigé par M. Baron, non seulement sur la manière dont les principaux médailleurs de la Suisse sont administrés, mais sur celle dont le Médailleur Cantonal pourrait l'être. Ce Mémoire sera transmis au Conseil de l'Instruction publique.

Ouvrage de Numismatique acheté

M. le Bibliothécaire propose l'achat d'un ouvrage de Numismatique intitulé Description des Médailles Anciennes par Miommet, adopté.

17 Novembre 1842.

Abonnement de
Journaux

On décide de s'abonner aux journaux anciens, à l'exception de celui de Tubingue, de la correspondance physique, & de la revue de Montauban qui ont cessé de paraître. On décide de s'abonner aux journaux suivants.

- 1^o Journal des Savants, en prenant les précédents numéros.
- 2^o Journal de Liouville, Mathématiques pures & appliquées.
- 3^o Revue de la Numismatique française.
- 4^o Journal de Géologie publié à Nordshausen.
- 5^o Annales allemandes : Deutsche Jahrbücher.

Donis d'Ouvrages, Mess:
Herzog & Quételet.

M^r. Hartmann annonce qu'il a reçu de M^r. Quételet une lettre datée du 16 octobre, dans laquelle ce savant l'informe qu'il vient de faire partir un nouvel envoi de livres destiné à l'Académie. Cette lettre renferme des remerciements à l'Académie & à M^r. le Directeur pour les ouvrages qui ont été adressés à M^r. Quételet & à l'Académie royale de Bruxelles.

M^r. le Bibliothécaire en chef informe l'Académie que M^r. le Prof. Herzog a fait hommage à la Bibliothèque Cantonale de l'ouvrage qu'il vient de publier & qui a pour titre Monographie sur Ocrolampade 2 tomes en 1 vol. in 8^{vo}.
M^r. le Prof. Herzog reçoit immédiatement les remerciements de l'Académie.

3 Décembre 1842

Présents, M^r. le Recteur Chappuis.

Mess: Dufournet, Vinet, Herzog, Secretan, Mercier, Olsier
Edouard - Secretan, De Feltenberg, Charles Secretan, & Hartmann.

Leçons de latin, M^r. Hisehy.

On dépose sur le bureau la circulaire de M^r. le Recteur du 28 novembre par laquelle on voit que l'Académie approuve & recommande les propositions faites par M^r. Hisehy, pour les leçons qu'il est appelé à donner et hier.

M^r. le Recteur annonce que M^r. César Malan l'a informé qu'il quittait l'Académie pour retourner à Genève. M^r. le Recteur ajoute que sur la demande de ce jeune homme, il lui a délivré un certificat des cours qu'il a suivis & des examens qu'il a subis à l'Académie, ce qui est approuvé. M^r. Hisehy aura ainsi point d'examen de concours d'Arabe (voy. la dernière séance.)

César MalanJean George Morin.

M^r. le Recteur annonce aussi qu'il a délivré un certificat d'études à l'ancien étudiant Jean George Morin, ce qui est approuvé.

3 Décembre 1862

Diplôme de licencié en Droit, Samuel Mayor.

Enfin M. le Recteur annonce qu'il a délivré un diplôme de licencié en droit à M. Samuel Mayor qui a terminé ses examens.

L'Académie confirme l'expédition du diplôme de licencié à M. Mayor.

Rapport sur les examens.

On fait lecture des rapports suivants sur les examens subit au commencement du présent semestre d'hiver.

1^o Littérature latine

Aimi Bujard	non admis
Louis Bersier	non admis
Charles Cossy	admis
Jules Braucaud	admis
M. Ch. Forcl subira cet examen au printemps	

2^o Physique

Henri Thésol	non admis
Alexandre Mounerat	admis
Frid. Kaupert	admis
Jules Roguin	admis

3^o Littérature française

Aimi Bujard	non admis
Thiodore Rétier	admis
Jules Braucaud	admis
Jules Roguin	admis
Charles Cottier	admis avec satisfaction

4^o Philosophie

Paulin Haefl	admis
--------------	-------

5^o Histoire

Louis Bersier	non admis
Charles Cossy	admis
Jules Pellis	admis
Charles Cottier	admis

M. M. Roberti s'est retiré.

6^o Économie politique

Constant Fornerod,	admis avec complète satisfaction.
Victor Ruffey	admis avec satisfaction.

3 Décembre 1842

7 Zoologie

Jules Ogay non admis

8 Langue hébraïque

Aimé Steinlen admis

Jean Fanchaud non admis

9 Exégèse du N. Testament

Charles Corduy admis

10 Exégèse du V. Testament

Philippe Cardon admis

11 Théologie historique

Jean Pierre Meille, admis

Ard. Et. L. Tachet, non admis

George Fr. Dauvot, non admis

12 Droit Romain

Jean Louis Rossat admis

13 Droit public.

Charles Estoppey admis

Fred. Kaupert admis

14 Droit Civil

Adrien Henry admis

15 Philosophie du Droit

Constant Cornero admis avec satisfaction

Samuel Mayor admis

16, Composition de Droit

Alexandre Dumas, non admis

17 Eléments de Physique & de Chimie

François Mégrot admis.

Etudiants PiémontaisLettre de Berne

Le Département de l'Intérieur par lettre du 26 novembre 1842, communique à l'Académie pour renseignements & rapport une lettre du Département de l'Intérieur relative aux Etudiants des Vallées Vaudoises du Piémont & aux pensions dont ils jouissent à Lausanne. On décide d'envoyer ces deux lettres à la Chambre Vaudoise pour les renseignements à obtenir.

9 Décembre 1842.

Présidence des Commissions
d'examen.

Sur la proposition de M. le Prof. Roussin Secrétaire, l'on décide, que, le cas échéant, Mess. les Professeurs enseignants pourront être désignés comme Présidents des Commissions d'examen.

Cours de Latin donné
par M. Hisehy.

Le même Conseil écrit le 26 Novembre, relativement au cours de latin à donner par M. Hisehy, que son refus n'ayant pas encore été communiqué par le Département de l'Intérieur au Conseil d'Etat, il y a tout lieu de donner suite purement & simplement, à la première décision qui autoriserait le cours de M. Hisehy.

M. le Directeur en a fait part à celui-ci qui, par lettre du 27, lui a communiqué le plan qu'il se propose de suivre. Cet objet a été mis en règle par M. le Recteur, & le Conseil écrit le 30, qu'il approuve les propositions faites par M. Hisehy, pour le cours d'interprétation d'auteurs latins qu'il s'est chargé de donner.

M. le Recteur ajoute que M. Hisehy a commencé ses leçons.

Bibliothèque Muret
& FISSON

Le Département de l'Intérieur annonce par lettre de ce jour que le Conseil d'Etat a décidé l'achat de la Bibliothèque de M. le D. Muret; (voy. la discussion) & que l'Académie est invitée à faire procéder à la reconnaissance, à l'emballage & au transport de cette Bibliothèque qui est à Besay. Relativement au paiement, le Conseil ne juge pas que la somme soit assez considérable, pour qu'il faille sortir de l'allocation du budget, au moins pour le moment. Il a donc décidé de faire payer les 400 f. sur le service ordinaire de 1843; & en même temps décide de ne pas acheter la Bibliothèque de M. Fisson:

M. le Bibliothécaire en chef demande que l'on reclame auprès de l'Autorité, le premier tiers de la somme accordée pour la Bibliothèque pendant l'année 1843, soit pour payer ces 400 f. soit pour acquiescer les abonnements aux journaux français. Cette proposition est adoptée.

Étagères à la Nouvelle
Salle.

Sur la proposition de M. le Bibliothécaire en chef, on décide de demander que des étagères entaillées soient placées à la nouvelle salle de la Bibliothèque afin que les étagères des livres puissent être haussées ou baissées à volonté, ainsi que cela existe dans la salle de lecture & dans la grande salle de la Bibliothèque.

Chaire de littérature
latine, M. Bouterille
&c.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 30 Nov; une lettre de M. le Prof. Porchat actuellement à Paris, & relative à la Chaire de littérature latine. M. Porchat recommande avec beaucoup de détails, M. Bouterille, & transmet diverses recommandations, & spécialement une

3 Décembre 1842.

Du célèbre Baron de Humboldt.

A cette occasion, M^r. le Prof. Viret fait aussi part d'une lettre où l'on recommandait pour la chaire de littérature latine, M^r. Charvin de Dôle. Enfin M^r. le Secrétaire fait connaître que M^r. Mulhauser Professeur à Petersbourg serait disposé à concourir pour cette chaire.

Cet objet est remis à une Commission qui voudra bien faire son rapport aussi tôt que possible, & c'est ce dont il sera donné avis au Conseil de l'Instruction publique. La Commission sera composée de Mess: Dufournet, Mounard & Zündel.

Georges Demandés.

M^r. le Recteur informe l'Académie que les étudiants ci-après demandent la continuation du gage dont ils jouissent depuis deux ans. Mess: Estoppey, Buiset, Steinsler, Ogay, Cottier, Trotet, Mellet, Boisot-Mayon, Jules Martin, & Desplands qui demande deux gages, vu les circonstances pénibles où il se trouve.

Les étudiants auxquels on décide de les confirmer, sont Steinsler pour un gage seulement, Cottier, Trotet, Mellet, Boisot, Ad: Mayon, & Desplands pour deux gages de la troisième catégorie ou douzième.

On renvoie jusqu'à renseignements ultérieurs de prendre une décision relative à Estoppey, Buiset, Ogay & Jules Martin.

29 Décembre 1842

Présents, M^r. le Recteur Chappuis.

Mess: Mounard, Dufournet, Viret, Secrétaire Mercier,
Edouard Secrétaire & de Belleberg.

Discours d'ouverture à l'Académie de Neuchâtel.

M^r. le Recteur dépose sur le bureau une brochure renfermant un discours prononcé par M^r. le Prof. Agassiz, à la séance d'ouverture des Cours à l'Académie de Neuchâtel. Cet ouvrage est remis à M^r. le Bibliothécaire en chef.

Gages.

D'après les renseignements obtenus sur les étudiants Estoppey, Buiset, Ogay, & Jules Martin, l'Académie de proposer qu'on leur accorde la continuation des gages dont ils jouissent. (voy: la dernière séance).

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 21 de ce mois que M^r. Finlay Directeur de Gymnastique est malade & ne pourra reprendre ses leçons avant un mois. Néanmoins le Conseil a décidé qu'il n'y avait pas lieu à remplacer M^r. Finlay pour cet espace de temps.

Gymnastique.

29 Décembre 1842

Encre.

Le Vice-Président du même Conseil écrit le 28 que le Conseil d'Etat a décidé que les registres & documents destinés à être conservés, doivent être écrits, non en encre bleue, mais en encre noire, comme cela a eu lieu précédemment.

Bibliothèque Debaharpe
& Salle.

Les Exécuteurs Testamentaires de M^r le Général Debaharpe, par lettre dult, expriment le vœu que la nouvelle Salle de la Bibliothèque porte le nom de ce généreux Citoyen, & qu'elle renferme certaines catégories particulières de livres. L'Académie est fort disposée à répondre au vœu de M^rs les Exécuteurs Testamentaires, pour le nom à donner à la nouvelle loi dont il s'agit, & d'écider du reste que l'examen des propositions contenues dans cette lettre à la Commission de la Bibliothèque qui en fera rapport. La lettre est remise à cet effet à M^r Bibliothécaire en chef.

M^r Mulhauser.

M^r le Rector lit une lettre du 5, de M^r Beret fils annonçant que M^r Mulhauser de Genève, Professeur à Petersbourg, destine obtenir quelque emploi dans l'Académie de Lausanne. On pense que l'on pourrait demander que M^r Mulhauser soit appelé à donner un cours de langue allemande pendant le prochain semestre d'été; Cet objet est remis du reste pour examen & rapport au Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences.

Rapport sur les Examens
de Concours & prix.

M^r le Prof. Mounard lit le rapport de l'examen de concours de littérature allemande subi par les étudiants Steinen, & Gaudin. Gaudin a dû faire l'analyse de Faust, & la lecture d'une scène de Harigo. Steinen a dû rendre compte de l'Iphigénie, & traduire une scène de Faust. Cet examen a présenté des résultats satisfaisants de chaque part des deux concurrents, le second, Steinen ayant été supérieur, la Commission propose que le prix de 50 fr. lui soit assigné, & qu'un honorable accessit de 30 fr. soit accordé à Gaudin. Cette double proposition est adoptée par l'Académie.

II. M^r le Prof. Olivier lit le rapport sur la composition en prose dont le sujet était Les rapports de l'art avec la Religion.

Cet ouvrage renferme quelques traits heureux de style & de pensée, quoique avec des imperfections qui empêchent de lui assigner le prix en entier; mais la Commission pense que l'auteur peut obtenir un accessit de 32 fr. qui est adopté par l'Académie.

M^r le Prof. Wartmann transmet le rapport sur l'examen de physique. La Commission conclut à ce que le prix soit assigné au seul aspirant qui

29 Décembre 1842

est présenté & qui a donné un travail de 80 pages très intéressant & recommandable à de très légères omissions ou négligences près.

L'Académie adopte le précis de la Commission.

IV. M. le Prof. Secretan-Mercier lit le rapport de l'examen qu'a subi M. Frédéric Burrier sur le Calcul des Variations. La Commission propose un accessit de 40 f. sur quelques imperfections dans l'examen. L'Académie adopte ce précis.

V. M. Burrier a subi aussi avec beaucoup de talent l'examen de calcul intégral, mais n'aspirant à aucun des questions présentes, la Commission pense qu'un accessit de 45 f. peut être une récompense équitable de cet examen. L'Académie admet cette conclusion.

VI. Enfin M. le Recteur fait lecture du rapport rédigé par M. Ed. Chavanny sur l'examen de botanique subi par M. Henri Mellot dont l'épreuve a été double, par écrit & de vive voix, & paraît digne d'obtenir le prix d'après les conclusions du rapport. L'Académie accorde le prix à M. Mellot.

A cette occasion, M. le Recteur annonce qu'il s'adressera aux Conseils de Faculté pour préparer de nouveaux sujets de concours.

On nomme pour visiter les Cabinets & laboratoires de Chimie & de Physique & les Instruments d'Astronomie, une Commission composée de M. Secretan-Mercier, de Willenberg & Wartmann.

Pour les Comptes de M. le Bibliothécaire, M. Moussard, de Willenberg Zündel, Ed. Secretan & Wartmann.

Pour les Comptes du Secrétaire Crissier, M. le Recteur, M. le Bibliothécaire en chef, & 3 Membres désignés par chacun des Conseils de Faculté (reg. § 166-167).

M. le Bibliothécaire en chef présente de la part de M. Muisman la traduction d'un ouvrage sur le séjour de Pierre le Grand en Hollande, & de la part de M. le Prof. Zündel deux brochures sur les Antiquités Rusques.

Il présente aussi une lettre du Sénat des Etudiants adressée à la Commission de la Bibliothèque, le exprimant le vœu qu'un nouveau Supplément au Catalogue soit imprimé. La Commission pense qu'il conviendrait d'exposer à l'Autorité qu'il serait très nécessaire de procéder à une refonte complète du Catalogue de la Bibliothèque Cantonale.

L'Académie adopte cette proposition. D'après la Commission fait rapport qu'elle s'occupe à faire rédiger une copie manuscrite du Catalogue entier, pour être mise à la portée du public.

Commissions p^r visiter
les établissements attachés
à l'Académie, & les Comptes.

Donc d'ouvrages, M. Muisman & Zündel.

Catalogue de la Bibliothèque. Demande des Etudiants.

29 Décembre 1842

Journaux de Chimie etc.

M^r. le Bibliothécaire rapporte qu'il a omis de renouveler le journal de Chimie & de pharmacie de Liebig; il ajoute qu'on a déjà les journaux de Chimie, & demande si l'on veut les conserver tous, ou si l'on veut renoncer au journal de Liebig dont l'abonnement n'est pas renouvelé, ou bien enfin si l'on veut cesser de souscrire à l'un des trois autres, surtout vu l'état de la Caisse. L'Académie décide de renoncer à celui de Hermann & Marchand & de conserver celui de Liebig.

Relativement à d'autres journaux pour lesquels il y a quelques doctes, l'Académie en décidera dans une autre séance.

Remboursement, Haas.

M^r. le Secrétaire Caisier annonce un remboursement de 400 frs déclaré par le débiteur Haas de Rolle, pour le mois de Mars prochain.

10 Janvier 1843

M^r. le Recteur Chappuis

M^{ss}: Mounard, Secrétaire-Mercier, Herzog, Zündel, de Fellenberg, Ch^r. Secrétaire, Wartmann.

M^r. le Recteur propose que la séance pour la distribution des prix de concours ait lieu un jour de la semaine prochaine, ce qui est adopté.

M^r. le Prof. Secrétaire-Mercier fait lecture du projet présenté par le Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences pour les concours à ouvrir.

M^r. le Prof. Herzog lit le procès-verbal du Conseil de la Faculté de Théologie pour le même objet. Tous ces sujets sont adoptés.

NB. Ceux de la Faculté de Droit n'ayant pu être présentés encore, M^r. le Recteur voudra bien mettre cet objet en règle.

M^r. le Recteur informe l'Académie que M^{ss}: les Professeurs désignés pour l'examen des Comptes, sont, M^r. Secrétaire-Mercier, pour la Faculté des Lettres, & M^r. Herzog, pour celle de Théologie.

On lit deux lettres du Département de l'Intérieur; une du 8, par laquelle il transmet un bon de mille francs pour le premier tiers de l'allocation portée au Budget de 1843, en faveur de la Bibliothèque. (voy. la dernière séance.)

Une du 6 janvier, par laquelle il transmet un bon de 16 fr. pour les services au Bureau à la Bibliothèque, les lundis & vendredis.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 31 décembre, pour rapport le procès-verbal à transmettre au Département de l'Intérieur, une requête de l'Étudiant Cossy qui désire être autorisé à servir dans les Militias.

Séance des Concours.

Concours à ouvrir

Commission p^r les Comptes

Bons, pour la Bibliothèque & pour le Bedeau.

Service Militaire.

M^r. Cossy etc.

10 Janvier 1843.

Le Conseil demande aussi d'examiner la question générale de l'autorisation à accorder aux étudiants pour le service militaire. On nomme pour s'occuper de cet objet une Commission composée de Mess: Secretan-Mercier, de Fellenberg & Edouard Secretan.

Rapport sur les Gages

Le Conseil de l'Instruction publique par lettre du 5, demande le rapport sur les étudiants qui postulent les gages. M. le Rector annonce que ce rapport a été expédié.

Rapport général demandé

Le même Conseil demande par lettre du 7, que le rapport général sur l'Académie lui soit transmis pour le commencement du mois de Février, ce qui sera exécuté.

Visite du Musée

On nomme Mess: Secretan-Mercier, de Fellenberg & Hartmann, pour faire la visite du Musée.

Chaire de Droit Romain

M. le Prof. Ch: Secretan demande que la Chaire de Droit Romain soit mise au concours au mois de Septembre. La délibération sur cet objet est renvoyée à une autre séance.

M. Alexis Raymond

Lettre du 9, de M. Alexis Raymond étudiant en théologie & Instituteur au Collège de Payerne. Il demande qu'il puisse ~~subir~~ subir ses examens de licence jusqu'en 1844. On décide de renvoyer l'examen de cette demande à Mess: les Professeurs Chappuis, Herzog, & Charles Secretan.

Certificats, à Mess: Louis Guisan & Henri Moumeron.

Lettre de M. Louis Guisan Suffragant à Sigriswiler, demandant une déclaration portant que l'Académie lui a accordé au mois d'août 1832 un congé pour aller continuer ses études à Berlin, ce qui est accordé.

Congé à M. Mounard.

Sur la demande présentée par M. le Prof. Mounard, on accorde un certificat de consécration à M. J. F. S. Henri Moumeron.

M. le Prof. Mounard prie l'Académie de transmettre avec prières favorables au Conseil de l'Instruction publique, la demande qu'il fait d'un congé de quelques semaines avant & après les prochaines vacances, dans l'intérêt de son ouvrage sur l'histoire Suisse. M. Mounard annonce qu'il remplacera les leçons manquées. L'Académie accorde à M. Mounard l'objet de sa demande.

Ouvrages

Sur la proposition de quelques Membres de l'Académie, on insistera auprès de la Commission de la Bibliothèque, pour que certains journaux, et notamment ceux de Leipzig puissent arriver d'une manière plus prompte.

Ouvrage de Dumas

Sur la proposition transmise par M. le Bibliothécaire en chef, on décide d'acheter l'ouvrage de M. Dumas sur les Campagnes de 1799 à 1807.

17 Janvier 1843

Séance du 17 Janvier 1843.

Présents, M^r. le Recteur Chappuis,

Mess: Mounard, Dufournet, Herzog, Secretan-Mercier,

de Fellenberg, Lündel & Hartmann. &

Mess: les Professeurs honoraires, D. A. Chavannes & Hisehy.

Mess: les Professeurs extraordinaires Pellib & Ed: Chavannes.

Priz de Concours.

Les Membres présents se rendent à la grande salle dans laquelle les Etudiants & d'autres Auditeurs se trouvaient réunis.

M^r. le Recteur a communiqué à l'Assemblée les décisions prises pour l'Académie dans sa séance du 29 Décembre, en ajoutant que l'Auteur du Manuscrit sur la Physique est M^r. Charles Jungill-Polonais externe immatriculé; & que l'Auteur du Manuscrit en prose est M^r. Henri Gormont.

Mess: les Professeurs honoraires & extraordinaires s'étant retirés, les Membres Ordinaires sont rentrés dans la Salle des Séances pour s'occuper des affaires courantes.

Journaux retardés

M^r. le Bibliothécaire en chef qui n'était pas présent à la séance du 10, demande la parole pour exposer qu'il a reçu la lettre adressée par l'Académie à la Commission de la Bibliothèque au sujet du retard qui provient l'arrivé des journaux, en ajoutant qu'il ne peut pas présenter la lettre dont il s'agit à la Commission de la Bibliothèque, attendu d'un côté, que cette lettre se trouve sans objet, puisque tous les abonnements ont été souscrits, il y a plus d'un mois, & qu'il a fait à cette époque les diligences nécessaires pour prévenir le retard des journaux dont un des Membres de l'Académie s'était plaint à lui; attendu, d'un autre côté, que l'Académie appelle la Commission à délibérer sur un point qui concerne exclusivement le Bibliothécaire agent responsable, & qui a fourni garantie, savoir le choix des Correspondants avec qui il traite de l'achat des livres & des abonnements aux journaux, ce point, selon l'exposant, ne pouvant pas être mis en question. L'Académie insiste pour que la lettre soit remise au Corps auquel elle est adressée, & renvoie la délibération sur le fond au moment où elle recevra la réponse de la Commission; En conséquence de cette décision, M^r. Dufournet demande à l'Académie sa démission de l'office de Bibliothécaire en chef.

17 Janvier 1843.

Un Membre fait observer, que M. Dufournet ne peut pas voter sur cet objet, & qu'ainsi l'Académie ne se trouve plus en nombre pour délibérer, on renvoie la délibération de cette question à une autre séance.

28 Janvier 1843.

Présents, M^r: le Recteur Chappuis.

M^{rs}: Monnard, Dufournet, Vinet, Secretan-Mercier, Herzog, Olivier, Zündel, Edouard Secretan, Charles Secretan, Hartmann.

Journaux retardés de

M^r: le Professeur Dufournet reproduit la demande qu'il a adressée à l'Académie dans sa dernière séance, en se fondant sur les motifs qu'il a développés précédemment, & en offrant d'y joindre subsidiairement un motif péremptoire. Selon lui prouvé à montrer que l'Académie en procédant comme elle l'a fait dans cette affaire, s'est écartée des formes prescrites par le Règlement du Conseil d'Etat sur le service de la Bibliothèque, Règlement qui place tout ce qui se rapporte au service des journaux dans les attributions du Bibliothécaire en chef, sans participation quelconque de la Commission de la Bibliothèque.

M^r: le Recteur fait observer que cette affaire ne peut plus être mise en délibération, puisqu'elle a été l'objet de deux délibérations successives de l'Académie & que ce serait un précédent fâcheux, & qui pourrait avoir les plus graves conséquences que de revenir ainsi sur ce qui a dû être envisagé comme terminé.

M^r: Dufournet répond qu'il ne saurait partager cette manière de voir, & que s'il ne s'attache pas à établir pourquoi il ne saurait la partager, c'est uniquement en vue de ne pas prolonger le débat. Il s'en tiendra donc à ce nouveau refus, qui joint au précédent, l'engagement à persister dans sa demande de démission. Plusieurs Membres de l'Académie, & M^r: le Recteur au nom de tous, prient M^r: Dufournet de vouloir bien conserver cet office dont il s'est acquitté d'une manière qui lui a attiré de justes éloges & mérité la reconnaissance de l'Académie. Ils lui représentent en outre que un nouveau Règlement s'élabore & que selon toutes les apparences, le temps pendant lequel il pourra demeurer chargé de ces pénibles fonctions ne sera pas très considérable.

Sur ces représentations, M^r: Dufournet consent que la délibération sur sa demande de démission soit renvoyée à la prochaine séance.

28 Janvier 1943.

Ouvrages donnés.

M^r. le Bibliothécaire en chef présente à l'Académie
1^o le Catalogue de la Bibliothèque de Beaumont, transmis par M^r.
Weiss, Bibliothécaire.

2^o Un ouvrage de M^l.^le Beauve intitulé, La Doune & la Rochefoucauld.
Mémoires de la Hayette & de Longueville.

Journal de Chimie

M^r. le Bibliothécaire expose que l'abonnement au journal de Chimie
auquel l'Académie, dans sa séance du 29 Décembre, avait résolu de renoncer,
est déjà renouvelé, & qu'on est à tard pour l'abandonner; Il demande en
conséquence si l'Académie persiste à conserver le journal de Liebig;
l'Académie décide de maintenir sa décision du 29 Décembre.

Annales allemandes

des Annales allemandes ayant cessé de paraître, il n'est pas donné
suite à la décision prise à ce sujet.

Visite des établissements &
rapports.

On fait lecture du rapport sur la visite des Instruments d'Astronomie;
Ce rapport fait connaître que la poussière pénètre quelque peu les instru-
ments, malgré les enveloppes de gaze qui les couvrent, & il est exprimé
le vœu qu'elles soient remplacées par des enveloppes de papier de soie
vernissées. Le rapport est admis.

On fait aussi le rapport sur les Cabinets de physique & de chimie;
Ces rapports qui sont satisfaisants, sont admis par l'Académie.

On fait lecture du rapport sur la visite du Musée.
Ce rapport est satisfaisant; la principale observation des rapporteurs est
le regret exprimé, c'est que dans l'état actuel des choses, il est à souhaiter
qu'on puisse obtenir un aide conservateur dont le voisinage pût faciliter
l'accès au Musée pour les personnes qui souhaiteraient consulter les
collections; Ce rapport est admis.

M^r. Alexis Raymond.

M^r. le Prof. Ch^r. Secretaire présente le rapport sur la requête de M^r.
Alexis Raymond, mentionnée dans la séance du 10, janvier.

Trois partis sont proposés par la majorité & par la minorité de la Commission;

1^o Accorder à M^r. Raymond les fins de sa demande, en transmettant la
lettre de cet étudiant avec prières favorable, & en demandant que l'Autorité
décide la question générale, & que dans ce but elle fixe le sens des art. 33 & 34
de la loi sur l'Académie.

2^o Transmettre, simplement à l'Autorité, la lettre, vu que la question
dans son ensemble paraît rentrer dans l'art. 92 de la loi;

28 Janvier 1843.

à que chaque question spéciale doit être décidée par le Conseil d'Etat.

3^e Enfin transmettre la lettre de M. Reynaud, avec préavis favorable sur la question du congé, & avec le préavis que l'art. 33 doit être entendu pour tous les étudiants de droit & de théologie, entrés en 1838, sans distinction, dans le sens que le temps utile expire pour eux, au 15 août 1845.

L'Académie sans entrer actuellement dans la question générale, décide de répondre dans un sens favorable à M. Reynaud, & de lui former que l'Académie lui accorde les fins de sa demande comme étant fondées.

M. le Professeur Porchat annonce, par lettre du 11 de ce mois, qu'il a dû fixer à midi, les Mars & Samedi, ses leçons d'histoire de la littérature latine, ce qui est prouvé.

Le Conseil de l'Instruction publique annonce par lettre du 14, qu'il a accordé très volontiers à M. Monnier le congé qu'il a demandé; & qu'il a même en le dispensant de doubler d'avance ses leçons. M. le Prof. Monnier annonce qu'il ne profitera pas de cette faveur & qu'il a déjà pris ses mesures pour compenser ses leçons.

M. le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique écrit à M. le Recteur pour réclamer de la part de M. Rogique Siepler un bon pour l'expertise à un examen d'écriture politique subi par M. Lissy; examen qui ne se trouve inscrit nulle part, mais qui a été admis. M. le Recteur a répondu le 27, après avoir pris les renseignements nécessaires, que l'expertise ayant été reconnue, il demande que cette erreur soit réparée, & le succès de l'examen inscrit d'après les formes voulues, lesquelles M. Rogique reçoit l'indemnité qui lui est due; ce qui est adopté.

Le Vice Président du même Conseil demande par lettre adressée à M. le Recteur si la communication qu'il a faite des prix de concours, dans sa lettre du 14 a pour but de demander un bon pour la valeur des prix distribués; M. le Recteur a répondu en donnant les explications nécessaires, ce qui est approuvé.

Le Conseil de l'Instruction publique ^{par lettre du 27} en réponse à la lettre académique du 19, demande quelle est la somme à laquelle en tout valent les prix de concours pendant l'année 1842, & le taux de chaque prix: M. le Recteur a répondu que chaque prix est de 50 fr.; qu'il est impossible de déterminer d'avance la valeur des sommes à distribuer; il se borne à rappeler la valeur des sommes distribuées les années précédentes, comme mesure approximative de ce qui pourra être nécessaire pour cette année. Cette réponse est approuvée.

Leçons de M. Porchat

Leçon à M. Neumaire

M. Rogique Siepler

Prix de Concours

Concours pour 1843.

28 Janvier 1843.

Comptes & Compétence du
Professeur de Physique

M. le Professeur Dartusam dépose ses comptes comme Professeur de Physique pour l'année 1842, ces comptes sont approuvés par le Conseil de la Faculté des lettres & le sont aussi par l'Académie.

M. Dartusam prie qu'on demande à l'Autorité un bon pour sa compétence pendant l'année 1843, ce qui sera exécuté.

M. Paul Dardel

M. le Secrétaire expose que le bureau a expédié par extrait des registres un certificat pur & simple, à M. Paul Dardel, ancien élève du Collège Académique le promu l'année 1826, dans l'Auditoire de Belles Lettres le qui est approuvé.

2 Février 1843.

Présents, M. le Recteur Chappuis

Mess: Mounard, Dufournet, Viset, Secrétaire Mercier, Herzog, Olivier, Zündel, De Belkenberg, 2d: Secrétaire, Ch: Secrétaire & Dartusam.

Journaux retardés

M. le Recteur demande la parole; il exprime son vif désir que le différend qui s'est élevé entre l'Académie & M. le Bibliothécaire en chef prenne fin d'une manière qui nous assure la continuation des utiles services de ce fonctionnaire. Il demande que l'Académie consulte les Membres de la Commission de la Bibliothèque qui ont tous connaissance de la lettre du 12 janvier, & qui se trouvent présents à la séance, laquelle regarde comme suffisante la réponse qui lui parviendra de cette manière.

L'Académie adoptant cette manière de procéder, Mess: les Professeurs qui forment avec M. le Bibliothécaire en chef la Commission de la Bibliothèque, déclarent que l'objet dont il est question dans la lettre du 12 janvier, est de la compétence particulière de M. le Bibliothécaire en chef, & que la Commission ne pourrait répondre que dans ce sens.

Insuite de cette déclaration, l'Académie décide que les observations contenues dans sa lettre précitée, seront adressées à M. le Bibliothécaire en chef.

M. Dufournet exprime sa reconnaissance des témoignages honorables qu'on a bien voulu lui donner, & retire sa demande de démission.

Rapport annuel général

M. le Recteur fait lecture du projet de rapport général prescrit par l'art: 136 du règlement. Le rapport est adopté avec quelques légères modifications.

Examen de M. Cossey

On dépose un double du rapport de l'examen d'économie politique subi par M. Cossey, à la fin du semestre d'hiver 1841-1842. Cet examen est admis (voy: séance du 28 janvier 1843, celle du 3 Décembre 1842.)

16 Fevrier 1843.

Présents, M^r. le Recteur Chappuis,

M^{rs}. Journaud, Dufournet, Herzog, Secretan-Merrier, Olivier,
de Hellensberg, Édouard Secretan, Hartmann, Charles Secretan

Programme des Concours

M^r. le Recteur dépose sur le bureau le programme imprimé des
Concours pour l'année 1843, conformément au règlement.

Programme des Cours

M^r. le Recteur fait lecture du projet de programme des Cours pour
le prochain semestre d'été; le projet est admis avec les observations suivantes

1^o On demandera un cours de littérature allemande & française composée
en proposant et et offes M^r. Mulhauser actuellement Professeur à S^t Pétersbourg.

2^o Un cours de Géologie pour lequel on propose M^r. de Charpentier ou M^r. Lardy,
& dans le cas où ni l'un ni l'autre ne pourraient accepter, M^r. Hartmann.

3^o Un cours de Géométrie descriptive, en proposant pour le donner, M^r. Joret
ou M^r. Fraisse.

On n'admet pas la proposition de demander un cours de Géométrie & d'arpentage.

Faculté des Lettres & des Sciences

1 M^r. Hübly, Professeur ^{littérature latine} ordinaire & honoraire

Prose Germanica, de Tacite, Seconde Philippique;
Poésie, Georgiques, Liv: II & III (Trois heures par semaine)

Littérature grecque, M^r. Hüvud.

Les Œuvres d'Aristophanes. Etudes sur les historiens Grecs (3 heures)

Littérature française, M^r. Journaud.

Histoire de la littérature française pendant la révolution. (3 h.)

Philosophie, M^r. Charles Secretan.

Essai sur l'histoire de la philosophie ancienne, & histoire de la philosophie au
moyen âge. (4 heures.)

Sciences sociales & politiques, M^r. Mélégar.

Statistique (3 heures)

Histoire, M^r. Olivier.

Histoire de la révolution française. (2 heures)

Mathématiques, M^r. Secretan-Merrier.

Calcul intégral, (6 heures)

Physique, M^r. Hartmann.

1 Lumière, Chaleur, & Météorologie (4 heures)

2^o Électricité & Magnétisme; (2 heures)

16. Février 1843.

Chimie, M. De Fellenberg.

Chimie organique, (4 heures)

Théories chimiques, (2 heures)

Botanique, M. Edouard Charavet

Etude des végétaux Cryptogames; Exposition des Caractères de quelques familles de plantes; Principes de la géographie botanique. (3 heures)

Langue hébraïque, M. Dufournet.

Etude de la Syntaxe hébraïque

Exercices d'interprétation & de composition (2 heures)

Faculté de Théologie.

Théologie exégétique, M. Dufournet.

Exégèse de l'Ancien Testament; Job, Esaie

Exégèse du Nouveau Testament; Suite de l'Épître aux Romains & les Épîtres pastorales

Archéologie biblique. La partie historique.

Langue hébraïque, Etude de la Syntaxe; Exercices d'interprétation & de composition.

Théologie historique, M. Herzog Socin.

Histoire ecclésiastique, depuis le commencement du VIII^e siècle, jusqu'à la réformation, (6 heures par semaine)

Histoire des Missions protestantes de nos jours (1 heure par semaine)

Théologie systématique, M. Chappuis.

Dogmatique chrétienne, 1^{re} partie, (6 heures p. s.)

Interprétation théologique de l'Épître aux Galates (3 h. par semaine)

Théologie pratique, M. Dinet.

Etude d'une époque de l'histoire de la prédication, 2 h.

Théorie du Ministère évangélique 2^e partie du cours, 1 h.

Exercices de prédication & de catéchisation, 2 h. } par semaine

Exercices de récitation oratoire & de lecture sacrée, 1 h. }

Exercices de prédication dirigés par les quatre Professeurs réunis
NB. Les heures seraient celles du semestre d'été en 1842.

Faculté de Droit.

Droit civil, M. Secretan-Secretan

deuxième partie (6 heures)

Philosophie du Droit, M. Miligani

deuxième partie, suite du cours; (3 heures)

16 Février 1843.

Histoire du Droit, Mr. Edouard Secretan.

Droit positif, (4 heures.)

Droit pénal Mr. Edouard Secretan.

Partie spéciale (3 heures.)

Les heures comme au semestre d'hiver.

Mr. Pellis compte finir son Cours sur les Coutumes du Pays de Vaud - au semestre d'hiver.

Comptes du Bibliothé-
caire en chef.L'Académie sur le rapport de la Commission désignée par le Règlement, admet les Comptes de Mr. le Bibliothécaire en chef, comme étant parfaitement en règle, il en résulte que dès le 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1842,

Mr. le Bibliothécaire en chef a reçu 6522 f. 26. 5 p

à livre 6296 f. 7. 1 1/2

qu'il redoit f. 24.5 5. 3 1/2

L'Académie décide aussi de témoigner à Mr. Dufournet son entière satisfaction sur la manière dont il dirige l'établissement confié à ses soins. Enfin elle prie Mr. le Caissier de vouloir bien pour l'avenir, tenir note dans un livre ad hoc, des finsances qui lui sont transmises pour les immatriculations des Etudiants & des Externes & pour les ~~diplômes~~ des licenciés.Prix de Concours.

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 30 Janvier, un bon de 307 f. pour les prix décernés ensuite des Examen de Concours en 1842. Mr. le Recteur ajoute que les prix ont été distribués.

Le Conseil de l'Instruction publique par lettre du 1^{er} février, informe l'Académie qu'il a admis encore pour cette année le programme des Concours tel qu'il a été présenté. Le Conseil présente entr'autres deux observations.1^{re} - L'une que plusieurs Concours paraissent trop difficiles ou trop étendus pour les Etudiants.2^{de} - L'autre que la rédaction de quelques unes d'entr'eux pourrait être améliorée, & qu'un certain nombre de questions pourraient être mieux & plus nettement posées.

L'Académie décide qu'il sera répondu à ces deux observations. (r. du 24.)

Mr. Mélégaris (dit Emery).Le Conseil de l'Instruction publique annonce par lettre du 8. que le Département de justice & police a fait connaître que Mr. le Professeur Extraordinaire Emery de Malte a déclaré se nommer Louis Amédée Mélégaris, de Castel Novo de Sotto, dans les Etats de Modène, & que dorénavant il ne portera pas d'autre nom.

16 Février 1843.

Chaire de Latin; M. de Bouterville proposé.

M. de Roosmalen
Leçons de lecture gr.

Grec
Sujets d'examen.

M. Cossy
Service Militaire.

Le même Conseil demande par lettre du 8, le rapport de la Commission chargée de s'occuper de la proposition faite au sujet de M. de Bouterville pour l'enseignement de la littérature latine (voy: lettre au ci: du 30 Nov 1842)

M. Dufournet, président de la Commission fait connaître qu'il a été immédiatement écrit à Paris, pour en avoir des informations, mais que les lettres écrites sont demeurées sans réponse: jusques à ce jour, M. le lecteur ajoute qu'il a depuis répondu au Conseil pour lui expliquer les motifs du retard de la Commission, & lui annoncer une réponse prochaine de l'Académie.

Celle ci, délibérant sur cet objet, décide, essentiellement sur la demande de M. Dufournet, d'accorder à la Commission un nouveau délai de quelques jours pour avoir des renseignements.

Le même Conseil demande par lettre du 13, s'il ne conviendrait pas de faire donner un cours de lecture aux étudiants par M. de Roosmalen, actuellement à Lausanne. L'Académie décide de répondre qu'elle ne pense pas qu'un tel cours doive être demandé; il lui paraît qu'un cours de lecture serait mieux approprié au gymnase, & que si la chose était accordée, il serait à désirer que M. le Directeur voulût bien ouvrir l'entrée de ce cours aux étudiants, s'il n'y voit pas d'inconvénients.

Le Président du Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences expose à l'Académie par lettre de ce jour, que quelques étudiants demandent que l'on ajoute Eschyle aux classiques grecs sur lesquels il faut subir examen pour obtenir le grade de licencié en théologie. L'Académie ne juge pas devoir agréer cette demande, principalement par la considération des dangers qu'il y aurait à modifier un règlement émané de l'Etat, & cela pour un simple objet de détail.

On lit le rapport sur la demande qu'avait faite M. Cossy de pouvoir participer au service militaire (voy: séance du 10 janvier)

La Commission chargée de préparer ce rapport conclut que les étudiants doivent être admis à ce service. Toutefois, tant qu'ils n'ont pas atteint leur majorité, ils devront avoir l'approbation de leurs Parents ou de leurs Tuteurs.

Du reste la réponse à faire à Monsieur Cossy dépendra de la décision qui sera prise sur la question générale.

Le rapport avec ses conclusions est admis par l'Académie.

Le Mars, 1843.

Présents M. le Recteur ChappuisMess: Monnard, Jinet, Herzog, Olivier, Jündel, Ed. SecretanCharles Secretan, & WartmannM. Meligari propose:

M. le Professeur Monnard propose d'apposer à une chaire académique M. Meligari, en qualité de Professeur ordinaire; on renvoie cette proposition à une Commission composée de Mess: Monnard, Ed. Secretan & Olivier, avec prière de faire un rapport dans la séance de jeudi 9 courant.

Diplôme de Bachelier en:

Le même Professeur rappelle que plusieurs étudiants, sortant d'une Faculté de l'Académie, vont à l'étranger, à Paris par exemple, pour compléter leurs études; que là on exige un Diplôme de Bachelier en lettres ou en sciences:

En conséquence il prie l'Académie d'examiner les conditions nécessaires pour obtenir le baccalaurat en France & quel titre l'Académie pourrait conférer comme équivalent de ce baccalaurat. Ce titre serait destiné à faciliter l'admission des étudiants suisses dans les institutions scientifiques étrangères. Cette question est renvoyée à une Commission composée de Mess: Monnard, Jündel & Marc Secretan, Wartmann & Charles Secretan, chargée de présenter un rapport.

Rapport sur l'AcadémieCours de Théologie moderne

Le 16 février, le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique fait connaître à M. le Recteur que le rapport sur l'Académie pour 1842, fait mention, pag: 3, d'un cours d'histoire de langue allemande moderne; qu'il présume être une erreur du copiste, & qu'on doit lire histoire de la théologie moderne allemande? M. le Recteur a immédiatement répondu à M. le Vice-Président que sa supposition était juste.

Gages accordés.

Le 18 février, le Conseil de l'Instruction publique annonce que les gages ont été accordés de nouveau aux étudiants, Cottier, Steinhilber, Ogay, Trotet, Mellet, Desplané (2 gages) Estopyey, Busset, Forness, Justin Duperrey, Boibel, Jules Martin, récemment promus à l'Académie; aux élèves du Gymnase, Meyer, Germond (Louis) Bonjour - Reymond (Antoine) Rochat.

que les gages ont été accordés aux élèves.

Correion, Gaudard, Schranth, Dilly, Dupertuis.

Ils ont été refusés à César Gollier & à Louis Bugnion.

La même lettre demande de faire connaître la décision du Conseil d'Etat qui a conféré un double gage à Steinhilber; M. le Recteur prévient que le Bureau fera des recherches à cet égard, & répondra au Conseil de l'Instruction publique.

Enfin cette dernière demande un préavis sur les moyens de simplifier la comptabilité des gages, de manière à ce que tous les gages accordés dans un

1. Mars 1843.

323

année, figurent dans le compte de cette année. à cet effet les demandes de gages devraient être présentées plutôt, par exemple dans le courant de novembre; l'idée soumise par le Conseil, servira de préavis à l'Académie qui répondra dans ce sens.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 18 février une lettre relative à l'arrangement de la Bibliothèque de Chaharpe; le Conseil veut que la nouvelle salle ne soit pas exclusivement consacrée aux livres de M. Decharpe, mais qu'ils soient réunis ^{à côté} avec les autres livres de la Bibliothèque Cantonale. L'Académie a déjà pris des résolutions dans ce sens.

Le même Conseil annonce par lettre du 25 février, qu'il a transmis au Département de l'Intérieur, les Comptes de M. le Professeur de Physique, que ce Département a approuvés, après avoir constaté une erreur d'un franc redû par le Professeur sur sa compétence. Le Département pense que les transports d'eau doivent être à la charge du Préparateur. Cette lettre accompagnait deux bords pour la compétence du Professeur en 1843, l'un de 300 fr. & l'autre de 50 fr.

Le même Conseil, par lettre du 18 février, appelle l'attention de l'Académie sur trois objets concernant les Cours Académiques pour l'année 1843-1844 & reclame des propositions.

1^{er} Les deux années pendant lesquelles M. Secretan Secretan doit enseigner le droit Civil tardois, expireront à la fin du semestre d'été.

2^o Une demande est adressée pour l'enseignement du droit Louvain

3^o Le Cycle actuellement en cours, étant bientôt à son terme, on demande un préavis sur la confirmation ou sa modification pour celui qui succédera.

Cet objet est renvoyé au Conseil de la Faculté de droit.

Le même jour, le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique rectifie une erreur faite au 3^e paragraphe de la susdite lettre relative aux Cours Académiques, qui annonce que les trois années du Cycle actuel touchent à leur terme; le Cycle actuel comprendra encore l'année académique 1843, 1844; on a ainsi du temps pour s'occuper de l'objet, assez important toutefois pour exiger un examen prolongé.

Le Vice-Président de ce Conseil informe par lettre du 1^{er} mars, que l'Étudiant Cossy est autorisé à servir dans les milices, ce dont l'Académie doit l'instruire.

Le 16 février, le Département de l'Intérieur demande une réponse à sa lettre du 24 novembre dernier, relative aux renseignements demandés

Salle pour la Bibliothèque
De Chaharpe.

Comptes du Professeur
de Physique.

Bords.

Cours Académiques
Observations.

Cossy.

Étudiants Piémontais.

4 Mars 1843.

par le Gouvernement bernois, au sujet des étudiants piémontais ;
la Chambre des Vallées les a données.

Programme des Cours
Observations

Avant de régler le projet de programme des Cours du prochain semestre d'été, le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 1^{er} de ce mois, fait part des observations suivantes

Sciences Sociales & politiques

1^{re} Statistique; M. Mellegari

Le Conseil suppose que ce Cours est celui qui est désigné dans le Cycle, sous le nom de Statistique Méthodique appliquée à l'Europe & à la Suisse en particulier. On répondra que cette observation est fondée.

2^e Cours extraordinaires

Le Conseil rappelle que 1000 fr. seulement sont disponibles cette année, pour ces cours, & qu'avant de songer à des enseignements extraordinaires, cette somme devrait être affectée à quelques unes des graves lacunes qui se trouvent dans la faculté de Droit. Le Conseil de cette faculté présentera un rapport à la séance de Jeudi prochain où la question des Cours extraordinaires sera examinée.

3^e Le Conseil a vu que quelques Professeurs divisent le Cours qu'ils sont appelés à donner sur une même science, en deux Cours simultanés. Cette division peut être conservée dans quelques cas particuliers; mais il pense qu'il serait équitable que la division de tels Cours, par exemple ceux de sciences physiques, eût lieu de telle manière que les externes qui voudraient suivre les deux Cours divisés, payassent la finance due au Professeur, comme si les deux Cours n'en formaient qu'un seul, en additionnant le nombre d'heures données pour les deux Cours réunis. Ceux qui ne voudraient suivre qu'un seul de ces Cours divisés payeraient d'après le nombre des leçons données pour chacun de ces Cours. On renvoie ^{l'année} cette affaire à une Commission composée de Mess: Ed. Secretan, Herzog, & Hartmann.

M. le Professeur Vinet demande qu'on fixe les heures des Cours qu'il donne, comme suit.

Histoire de la prédication, 2 heures.

Théorie du Ministère évangélique 2 heures.

M. le Professeur Vinet expose qu'il ne s'est pas présenté jusqu'à présent de la faculté qui ^{lui} avait été accordée de remplacer une des leçons d'histoire de la prédication par une leçon de lecture sacrée.

Leçons de M. Vinet.

9 Mars 1863.

Présents, M^r. le Recteur Chappuis

M^{rs}. Monnard, Dufourset, Vinet, Olivier, Herzog, Secrétaire Mercier

De Kellenberg, Zündel, Edouard-Secrétaire, Charles-Secrétaire

Martmann

Compte de M^r. Martmann

M^r. le Professeur Martmann fait rapport qu'il s'est rendu au bureau du Département des Finances, pour examiner de nouveau des Comptes qui sont expédiés depuis assez longtemps. M^r. Martmann ajoute que pour sa part il a trouvé son compte juste.

M^r. Mélégar

On lit le rapport de la Commission chargée d'examiner la proposition de M^r. le Prof. Monnard relative à M^r. Mélégar. Le rapport conclut à ce que l'Académie propose qu'il soit adressé une vocation à M^r. Mélégar comme Professeur ordinaire, en le chargeant de l'enseignement de la Philosophie du droit, du Droit international & de l'économie politique.

L'Académie décide de proposer qu'il soit adressé une vocation à M^r. Mélégar pour les cours dont il s'agit, en sorte que M^r. Mélégar devrait ainsi

1^o ou bien être attaché à la Faculté des Lettres & des Sciences, comme Professeur des Sciences politiques & sociales, & donner provisoirement comme Professeur extraordinaire les deux autres cours dans la Faculté de Droit

2^o ou bien être attaché à la Faculté de Droit, & donner le cours d'économie politique provisoirement dans la Faculté des Lettres.

Programme des Cours.

M^r. Edouard Secrétaire lit le rapport de la Commission chargée dans la dernière séance de préparer un projet de réponse aux observations faites par le Conseil de l'Instruction publique, sur le programme des Cours du prochain semestre d'été, surtout sur les Cours de Droit public & de Droit romain.

Le rapport conclut, à proposer un Cours de Droit public, en remplacement du Cours d'histoire du Droit, ce Cours serait donné par M^r. Edouard Secrétaire

Quant au Cours de Droit romain, la Commission ne l'avait pas présenté soit par respect pour le règlement, soit par égard pour le Cycle triennal,

toutefois la Commission ne voit aucun obstacle à ce qu'un pareil Cours soit donné. L'Académie adopte la proposition qu'il soit donné un Cours de Droit public, & relativement au Cours de Droit romain, comme pour

la première charge de l'enseignement l'Académie s'en remet à la Faculté de Droit.

9 Mars 1843.

Cours extraordinaires

L'Académie apprend ensuite la justification des cours extraordinaires à proposer.
 Elle renonce à demander le cours de littérature comparée.
 Elle confirme la demande des cours de géologie, & des cours de géométrie descriptive.

Cours de géologie proposé par M. Holland

M. le Recteur annonce que M. le Docteur Henri Holland est disposé à donner aux étudiants un cours libre de géologie, pendant le semestre d'été, moyennant qu'on lui accorde dans le bâtiment académique, soit une salle, soit au besoin, le Musée.

Cours de littérature latine

L'Académie transmettra cette proposition avec préavis tout à fait favorable.
 M. le Professeur Guindé propose aussi que l'on demande un cours de littérature latine; On renvoie cet objet jusqu'au moment où l'on aura un rapport sur M. Bouterille, Chavin &c. Toutefois, on écrira au Conseil de l'Instruction publique, que si l'on ne fait de proposition pour l'enseignement de la littérature latine, c'est parce qu'on attend le rapport dont il s'agit.

Comptes du Secrétaire

Caissier
 Académie

On admet les Comptes du Secrétaire Caissier, de la manière suivante
Caisses de l'Académie

Dès le 1^{er} janvier au 31 Décembre 1842, M. le Caissier a reçu f. 3432 f. 0. 5
 a livré 3083 8 3
 redoit 348. 2 2

Avances remboursables

Dès le 1^{er} janvier au 31 Décembre 1842

M. le Caissier a reçu f. 700
 a livré 694
 redoit f. 6

Bourses ou gages

Dès le 1^{er} janvier au 31 Décembre 1842, M. le Caissier a reçu f. 4409, 0. 8
 a livré 4436 5
 il lui est resté 27. 5

Prix

30^{rs} francs ont été délivrés à sept étudiants.

Immatriculations & Diplômes

710 f. ont été remis à M. le Bibliothécaire en chef pour l'immatri-culation de 10 étudiants, 45 examens, & pour 8 diplômes.

9 Mars 1843

Compte du Professeur de Chimie

On admet le compte de M. le Professeur de Chimie de la manière suivante
Des le 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1842, M. de Seltzberg a reçu f. 226. 2. 5
a dépensé 244. 5

il lui est resté f. 18. 2. 5

Bibliothèque Decharpe

M. le Bibliothécaire en chef annonce que la Bibliothèque de M. le Général Decharpe est maintenant transportée dans la nouvelle salle, laquelle sera incessamment disposée d'une manière conforme au vœu du Conseil de l'Instruction publique. (voy. la dernière séance)

Sur la proposition de la Commission de la Bibliothèque, on décide de souscrire à une édition du Thalmud.

M. le Rector fait connaître les Etudiants qui doivent subir des examens à la fin du semestre d'hiver, après s'être fait inscrire dans ce but.

Thalmud

Examens & Experts

1. Sous le latin, Mess: Duperray, Carrard, de Fribourg, Ch' Forest, Nicole, Martin Bessier, Cachemalle, Légit & Bujard.

2. Hist. grecque: Steindler, de Fribourg, Despland, Gardin, Rivier, Renschard & Favrod-Loune.

3. Hist. française: de Fribourg, Boissot, Sanchaud, Nicole, Bujard & Lassy.

4. Philosophie: Trotter, Marmelat.

5. Economie politique: Ch' Forest.

6. Histoire: Duperray, de Fribourg, Carrard & Martin, Charlatanat, Bessier, Lassy, & Robert.

7. Physique: Delmontet, Pellis, Ruffy.

8. Botanique: Bigzoh.

9. Zoologie: Boissot.

Droit

10. Droit public: Naeff, Kossat, Pellis, Constantin Fournard.

11. Philosophie du Droit: Kossat.

12. Histoire du Droit: C^o Fournard.

13. Droit pénal: Kossat.

14. Droit romain: Roguin.

Théologie

15. Théologie historique: Gay, Gollisch & Garmont.

16. Exégèse du N.T.: Comte & Dulong.

17. Thèse: Tachet.

le 23 Mars 1843.

On nomme les Commissions d'examen suivantes

- | | | |
|----|------------------------------|-------------------------------|
| 1 | littérature latine | Mess: Sisley, Porchat |
| 2 | id. grecque | " Kündel |
| 3 | " française | " Mourard |
| 4 | " Philosophie | " Ch. Secretan |
| 5 | " Economie politique | " Miligari |
| 6 | " Histoire | " Olivier |
| 7 | " Physique | " Wartmann |
| 8 | " Botanique | " Edouard Charanne |
| 9 | " Zoologie | " Daniel Alexandre Charanne |
| 10 | " Droit public | " Miligari |
| 11 | Philosophie du droit | " Edouard Secretan & Miligari |
| 12 | Histoire du Droit | " Ed. Secretan |
| 13 | Droit pénal | " Ed. Secretan |
| 14 | Droit Romain | " Miligari |
| 15 | Théologie historique | " Herzog |
| 16 | Exégèse du Nouveau Testament | " Dufournet |
| 17 | Théol. | " Chappuis |

23 Mars 1843.

Présents, M. le Rector Chappuis

Mess: Dufournet, Vinet, Secretan, Morlet, Ed. Secretan, Olivier
Herzog, de Feltenberg, Ch. Secretan, & Wartmann

M. le Prof. Dufournet fait lecture du rapport de la Commission relative aux propositions faites pour la chaire de latin (voy. la 2. séance)
La Commission après avoir pris tous les renseignements possibles, ne voit pas que ni M. Bouterolle, ni M. Chavin, ni M. Muthouber, puissent être chargés de l'enseignement attaché à la chaire de littérature latine.
L'Académie adopte les conclusions du rapport.

M. Ed. Secretan fait rapport sur les observations contenues dans la lettre du Conseil de l'Instruction publique du 18 février, & dans celle du 1. Mars, relative aux Cours divisés. La Commission pense que la proposition du Conseil ne pourrait être adoptée que par une modification aux termes précis du règlement, à laquelle ne juge pas convenable actuellement; mais ^{de} pour les cours qui peuvent

Cours & Chaire de
littérature latine

Cours divisés de
Finance des dépenses

29 Mars 1843.

renformer diverses branches, Mess: les Professeurs les plus directement intéressés à la chose, annoncent qu'ils sont disposés à recevoir la fincane d'inscription de la manière indiquée par le Conseil d'Instruction publique. Du reste, M. le Secrétaire annonce qu'il fera des propositions sur les moyens de faciliter aux externes l'entrée à l'Académie comme étudiants réguliers.

L'Académie après avoir entendu ce rapport, décide d'exposer au Conseil d'Instruction publique, que le règlement a été suivi exactement dans toute sa teneur, pour l'esprit & pour la lettre, au regard, soit aux cycles et ablis, soit aux fincances à percevoir, d'après la loi, § 43, & le règlement § 42, modifié par décision du 29 avril 1840. Qu'en particulier, M. de Feltenberg, après avoir dans l'origine proposé un cours de six heures, ne les a divisés que d'après les invitations du Conseil d'Instruction publique, dans sa lettre du 17 mai 1842 [voy: séance du 19 mai & du 11 juillet 1842] que du reste, Mess: les Professeurs intéressés confirment qu'ils sont disposés à se relâcher de leur droit en faveur des externes.

M. Hardy proposé comme Professeur honoraire

M. le Prof. Secrétaire Mercier propose que l'Académie demande que le titre de Professeur honoraire soit conféré à M. Hardy Conservateur du Musée, comme tout à fait digne d'obtenir cette distinction, soit à cause des soins dévoués qu'il a eus de cet établissement dès son origine, soit en considération de sa science connue & des ouvrages qu'il a publiés. L'examen de cet objet est remis à une Commission composée de Mess: Secrétaire-Mercier, de Feltenberg & Wartmann.

M. Roosmalen
séance de récitation
grande salle

Lettre du 13, de M. le Directeur du Collège d'un côté l'usage de la grande salle du Collège, pour une séance de récitation dirigée par M. Roosmalen, & destinée aux élèves du Gymnase & de l'École Normale. A cette occasion, M. le Recteur fait connaître que cette salle a été ouverte quelquefois, sur une simple demande faite au Bedeau, mais qu'il a eu convenable de donner à ce dernier l'ordre de ne pas ouvrir cette pièce sans l'autorisation de M. le Recteur ou de M. le Bibliothécaire en chef; que du reste, pour le cas particulier, il a accordé l'usage de la salle. Ces deux décisions de M. le Recteur sont approuvées.

Cours de M. Pellis.

Par lettre du 17 de ce mois, M. Pellis annonce la clôture de son cours d'ancien droit Vaudois. Il ajoute que s'il finit quelques jours plutôt que la fin du semestre, c'est non seulement en l'approche des examens, mais encore parce que, d'instauré, il a compensé le vide par diverses séances d'examen des Archives Cantonales. M. le Recteur veut bien se charger de répondre à M. Pellis.

23 Mars 1843.

Experts

Le Conseil de l'Instruction publique fait connaître par lettre du 11, les experts qu'il a désignés pour les prochains examens; il réitère la demande qu'on lui envoie les noms des étudiants qui doivent les subir; & par lettre du 15, le même Conseil annonce, en réponse à la lettre du 13, que M. Alexis Sorot a été remplacé par M. Secretan Mercier, comme expert à l'examen d'économie politique.

Compte du Professeur de Physique, rectification

Le même Conseil, par lettre du 11, annonce que le Département de l'Intérieur écrit qu'il a été reconnu que l'erreur d'un gramme signalée dans le compte du Professeur de Physique n'existe pas. (Voy: Séan. du 4 Mars.)

Experts & Commissions d'examen

Le même Conseil, par lettre du 11, a une réception du rapport de l'Académie sur la liberté des études &c. Il rappelle aussi qu'il lui a passé que certains objets méritent être examinés, notamment ce qui concerne les Commissions d'examen.

On nomme pour s'occuper de cet objet & en faire rapport à l'Académie, une Commission composée de Mess: Herzog, Olivier & Charles Secretan.

Gage de Steinker

Le même Conseil, par lettre du 15, demande de nouveaux renseignements sur le double gage de l'étudiant Steinker. On transmettra exactement l'extrait de tout ce que les registres contiennent relativement à cette affaire.

Cours de M. Vinet

Le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique écrit le 15, que le Conseil a accordé à M. le Prof. Vinet les changements qu'il a demandés pour l'indication de ses cours au programme. (Voy: S. du 2 & lettre du 14). La lettre demande aussi une explication sur une différence d'indication des heures de leçon de M. Vinet, dans la lettre académique & dans le programme: Cette erreur a été rectifiée.

Par lettre du Conseil de l'Instruction publique du 22, on voit que le Département de l'Intérieur accorde à M. Holland pour son cours, l'usage d'une Salle de balancement académique. & celui du Musée lorsque cela sera nécessaire.

Le même Conseil demande par lettre du 22, si l'Académie a des propositions spéciales à faire, en ce qui la concerne, au sujet des sommes à demander pour le budget de 1844.

L'Académie décide de reporter, que tout en s'en remettant à cet égard, au Conseil de l'Instruction publique, elle émet le vœu que l'on poursuive à des Cours extraordinaires, & qu'il alloue aussi quelques sommes pour le développement des Collections diverses que possède l'Académie.

Le même Conseil transmet pour rapport & préavis, une pétition de quelques Citoyens de Moudon, tendant à ce qu'il ne soit plus exigé des Externes, des finances pour l'inscription aux cours ni pour l'immatriculation de ceux qui veulent suivre comme Externes des Cours à l'Académie.

Salle & Musée pour le Cours de M. HeckerSommes à demander pour le budget 1844Pétition de Moudon pour les finances d'Externes

23 Mars 1843

On répondra que pour accorder aux pétitionnaires les fins de leur demande, il faudrait apporter à la loi § 43, & au règlement § 72, des modifications qui seraient inopportunes, & que d'ailleurs, l'Académie s'occupe de la question des externes dans son ensemble pour présenter ensuite les modifications qui pourraient être convenables à l'état de choses actuel.

A cette occasion, M. le Prof. Ch. Secretan développe la proposition faite par M. Donard Secretan sur les externes, & propose qu'il soit exigé un examen spécial de ceux qui n'ayant pas fait d'études classiques, devraient suivre les leçons comme externes. On nomme pour s'occuper de cet objet une Commission composée de M. Chappuis, Secretan-Mercier, Ed. Secretan, Wastin & Charles Secretan.

Bibliothèque Muret.

Le ^{Président de l'Université} ~~Conseil~~ de l'Instruction publique demande par lettre du 22, si la Bibliothèque Muret a été transportée à Lausanne, & si le paiement peut en être effectué; Cet objet est renvoyé à la Commission de la Bibliothèque.

Caisse Académique
placement.

Sur la proposition du Secrétaire Caissier, on adopte un placement de 250, deux cent cinquante francs, chez Jean Daniel Roulet d'Echiens, en un ou plusieurs sur un titre de l'Académie contre le même débiteur & dont les hypothèques en premier rang sont évaluées 300 f; en sorte qu'il y aura 150 f. prêtés sur des fonds estimés 150 f. de moins au Cadastre. Toutefois le placement est agréé par les considérations suivantes.

- 1^o L'Académie est créancière du premier titre
- 2^o Les fonds taxés 300 f. ont été achetés 620 f., & valent en réalité davantage, de sorte que le cas échéant, ils pourraient toujours être vendus plus de 150 f.
- 3^o Les placements deviennent toujours plus difficiles, surtout dans le district de Lausanne.

18 Avril 1843

Présents, M^r le Recteur ChappuisMess: Dufournet, Herzog, Secretan - Mercier, Douard - Secretan
De Fellenberg, Ch^o Secretan, & WartusamBibliothèque Muret.

D'après la décision du 22 mars, relative à la Bibliothèque de M. Muret, M^r le Prof. Dufournet rapporte qu'il s'en est entretenu deux fois avec M^r le Conseiller Muret, qui a consenti à l'arrangement de la Bibliothèque de la Chapelle il serait à souhaiter que le transport de la première fût différé; mais que si M^r le Conseiller Muret desire que cette opération ait lieu dès à présent, ce dont on s'informerait au plutôt, Messieurs les Bibliothécaires s'y prêteront volontiers.

Rayons de la Bibliothèque.

Il sera répondu dans ce sens au Département de l'Intérieur.

Sur la proposition de M^r le Recteur, on demandera l'établissement d'une rangée de rayons dans la nouvelle salle de la Bibliothèque.

Diplômes de BachelierExternat.

M^r le Prof. Ed. Secretan fait rapport que la Commission chargée d'examiner les questions relatives à l'externat, a trouvé qu'elles touchaient de fort près à celle des Diplômes de Bachelier, dont il a été fait mention dans la séance du 24 mars. En conséquence la Commission a pensé qu'il valait mieux renvoyer l'examen de ces diverses questions, lorsqu'on s'occupera de la question collatérale. L'Académie invite les Membres des deux Commissions à s'entendre à la faire ensuite une proposition positive à l'Académie.

M^r Hardy.

M^r le Prof. Secretan - Mercier annonce que la Commission chargée de déterminer la proposition qu'il avait faite relativement à M^r Hardy, n'est pas encore en mesure de présenter son rapport faute de quelques renseignements.

Ordre du jour sur lesCartes de Convocation.

A cette occasion, M^r le Prof. Dufournet propose que lorsqu'il s'agit d'objets d'une importance considérable, un petit ordre du jour de la séance soit indiqué sur les Cartes de convocation, tout en laissant à M^r le Recteur le soin de juger de l'opportunité de la mesure, & de la manière de l'exécuter, ce qui est adopté.

Organisation desCommissions d'Examen.

M^r le Prof. Charles Secretan lit le rapport sur l'organisation des Commissions d'examen; & le rapport conduit à ce qu'il ne soit pas apporté pour le moment, de modification au règlement, ce qui est adopté par l'Académie.

Finances des Externes.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 22 mars, que les observations contenues dans sa lettre du 1^o du mois, étaient surtout relatives à la finance des externes; qu'il se réjouit avec plaisir que Mess: les Professeurs soient disposés à entrer dans les vues du Conseil à cet égard; mais il pense que cette détermination ne produira

6 avril 1843.

tous ses effets, qu'autant qu'elle sera connue des externes au moment où ils seront appelés à choisir les cours qu'ils doivent suivre. Du reste le Conseil juge qu'il est très-convenable d'examiner dans son ensemble toutes les questions relatives à l'externat.

Gage de Steindler

M. le Recteur annonce que le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique lui ayant demandé au plus tôt des renseignements relatifs au gage de l'Etudiant Steindler, il a répondu sans délai.

Jean Panchaud

L'externe Jean Panchaud transmet un certificat de l'Académie de Genève, le demandant s'il ne pourrait pas, avec ce certificat, être admis comme Etudiant régulier dans l'Académie de Lausanne, le moyennant que l'examen de Zoologie soit remplacé par celui d'Anatomie. Cet objet est renvoyé pour examen & rapport au Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences.

Sénat, Victor Ruffry

Le Sénat des Etudiants écrit le 31 mars, qu'il a nommé M. Victor Ruffry, Etud. en Droit, en remplacement de M. Bussat démissionnaire de la charge de

Examens & Experts

M. le Recteur communique la liste des Etudiants qui se proposent de subir les examens avant l'ouverture du semestre d'été.

Lettres & Sciences.

Littérature latine Jules Yersin, Jean Panchaud, Borsier, Ch. Ford.

Jules Roguin, Migeot, H. Boisot, A. Robert, Rossier, M. Chatelet

Littérature grecque, Jules Raccard, Jean Panchaud, Steindler.

Littérature française, Marc Demontet, M. Carrard, Jules Martin, Béchot,

Jules Despland, M. Reynard, Ch. Gaudin, Philippe Ogay, & Regis.

Langue hébraïque, Jean Panchaud, Favrod-Courne.

Philosophie, Alex. Mousierat & Ch. Estoppey.

Histoire, Henri Chatelet & Paul George.

Physique, M. Théod. Théod. Rivier, Favrod-Courne, M. Mellet & Jules Pellis.

Botanique, George Nicole, Henri Mellet.

Zoologie, Cache maille & Philippe Ogay.

Théologie

Théolog. Exégétique du N. T. Chasambes & Herminjard

" Historique. Davoud & Lachet.

" Systématique. Henri Martin.

Droit

Droit romain; Ch. Cossy, Ch. Ford, Victor Ruffry

Philosophie du Droit. Jules Pellis, Ch. Estoppey & Paulin Wack.

4 Avril 1843.

~~Philosophie du Droit pénal~~ J. Stant: Fornerod.
 Droit civil Const. Fornerod, Fried: Kaupert, A. Cochard.
 Composition, Const. Fornerod, Fried: Kaupert, Cochard, & Gemy.
 Thèse Henry

Experts

On désigne les experts suivants pour les examens qui doivent avoir lieu au commencement du semestre d'été.

Lettres & Sciences.

Littérature latine,	Mess: Itischy
" Grecque,	" Zündel
" Française,	" Houvard
Langue hébraïque,	" Dufournet
Philosophie,	" Ch: Secretan
Histoire,	" Olisier
Physique,	" Wartmann
Botanique,	" Ed: Chasarnes
Zoologie,	" Wartmann ou Dan: Alcy: Chasarnes

Théologie

Exégèse du Nouveau Testament	" Dufournet
Théologie historique,	" Herzog
" Systématique	" Chappuis

Droit

Droit romain,	" Allegari
Philosophie du droit	" Allegari & Edouard Secretan
Droit pénal,	" Edouard Secretan
Droit civil,	" Charles Secretan Secretan
Composition	" Id.
Thèse	" Id.

On décide de demander au Gouvernement un bon de 300 fr. pour la compétence de M^r le Prof. de Chimie pendant l'année 1843.

Compétence du Professeur de Chimie

22 Avril 1843.

Histoire

- 1 Carrard, admis
- 2 de Piesseval, admis avec satisfaction
- 3 Martin, admis avec satisfaction
- 4 Barbier, admis
- 5 Duperray, admis avec satisfaction
- 6 Roberti, admis avec satisfaction
- 7 Chatehaut, non admis

Philosophie

- 1 Teotet, admis

Physique

- 1 Demontet, Marc, admis
- 2 Ruffly, Victor, admis
- 3 Pellis Jules, non admis

Botanique

- 1 Migrol, Francois, admis avec satisfaction

Zoologie

- 1 Botsot, admis avec satisfaction

Economie politique

- 1 Foul ch: admis

Théologie, Exégèse du Nouveau Testament

- 1 Dubou, Florian, admis
- 2 Comte, admis

Théologie historique

- 1 Gollier, M: L: Bray, admis avec satisfaction
- 2 Gay, J: B: admis avec satisfaction
- 3 Germond, Henri, admis

Thèse

- 1 Facher, André, non admis

Droit - histoire du Droit

- 1 Fournier, Constant, admis avec satisfaction

Droit Romain

- 1 Roquin, Jules, admis

22-Avril 1843.

Droit Pénal

1 Brossat, f. l. admis avec satisfaction

Philosophie du Droit

1 Brossat admis avec satisfaction

Droit public

1 Pellis Jules, admis

2 Brossat admis avec satisfaction

3 Fournier, Contr. admis avec satisfaction

4 Waepf, Paulin, admis avec entière satisfaction.

Cours de Procédure civile
par M. Pellis

Programme des Cours
Cours de Géologie & de
Géométrie descriptive.

M. Pellis Avocat propose par lettre du 10 de ce mois de donner un Cours libre de procédure civile, au point de vue pratique. M. le Recteur a écrit au Conseil de l'Instruction publique d'autoriser l'usage d'une salle pour le cours proposé, & le Conseil, par lettre du 12 annonce qu'il accorde la faveur demandée. Approuvé.

Par lettre du 12, le Conseil de l'Instruction publique écrit que le Conseil d'Etat a adopté le programme des Cours, pour le semestre d'été dans ce sens, que:

1 Il ne sera pas donné suite à la proposition de demander à M. Mulhousier un Cours de littérature comparée.

2 M. le Secrétaire est autorisé à donner cet été un Cours de Droit public fédéral.

3 L'enseignement du Droit romain est réservé pour le semestre d'hiver prochain.

4 La somme de 1000 f. disponible pour des Cours sera appliquée aux Cours de Géologie & de Géométrie descriptive.

Le Conseil demande qu'il lui soit fait des propositions au sujet des personnes qui pourraient être chargées de ces deux Cours.

M. le Recteur annonce que d'après les décisions du 16 février & du 9 mars, il a écrit à M. de Charpentier & à M. Lardy, qui l'un & l'autre ont répondu qu'ils ne pourraient se charger de cet enseignement; après quoi M. le Recteur a proposé au Conseil de proposer à M. Wartmann de donner ce Cours, & le Conseil écrit le 20, qu'il approuve le choix de M. Wartmann, dont l'Académie attendra le retour, avant de faire des propositions relatives au nombre des heures des leçons.

PlACEMENT

Sur la proposition de M. le Secrétaire Caissier, on adopte un placement de 1400 f. chez J. David Roulet Syndic d'Eschichens, sur des hypothèques évaluées au Cadastre 1385 f.; sous condition 1° que le Caissier s'assure auprès du Conservateur que les hypothèques ont bien la valeur indiquée. 2° que le dégrèvement de quelques unes d'entre elles soit bien effectué.

22 Avril 1843

Experts nommés

Le Conseil de l'Instruction publique fait connaître par lettre du 8, les experts qu'il a nommés pour assister aux examens qui ont lieu au commencement du semestre d'été.

1 Littérature latine,	Messieurs	Gaillard & Porta
2 " grecque,	"	Dufournet & Richy
3 " française,	"	Olivier & Espérandieu
4 Langue hébraïque,	"	Leresche, Prof. & Herzog
5 Philosophie,	"	Ch ^r Guisan & Melgari
6 Histoire,	"	Pullienin & Gaullieur
7 Physique,	"	Secretan-Mercier, & de la Sarpe D ^r M ^r
8 Botanique,	"	M ^r Borel, & Sivak
9 Zoologie	"	Holland D ^r
10 Théologie légistique,	"	Chappuis B ^r & Labre P ^r
11 " historique	"	Dufournet & Pullienin
12 " Systématique,	"	Herzog & Borel
13 Droit romain,	"	Gaullieur & Gottofry
14 Philosophie du Droit,	"	Guisan, Ch ^r
15 Droit Pénal,	"	Pache & Harnery
16 Droit Civil	"	Carrard & Espérandieu Juges
17 Composition,	"	Pidon & Jaccard, D
18 Thèse	"	Ed: Secretan & Pidou

Expert, M^r Conod

Le même Conseil écrit le 15, que M^r Conod avocat a été nommé expert pour le droit pénal, à la place de M^r Harnery, & M^r Jean Muret pour la Botanique à la place de M^r Borel.

Somme au Budget pour la Bibliothèque

Sur la proposition de M^r le Bibliothécaire en chef, on demandera le second tiers de la somme assignée au budget de l'Etat pour le service de la Bibliothèque Cantonale pendant l'année 1843; c'est à dire, mille francs.

M^r William Fraisse

Par lettre du 18, en réponse à celle de M^r le Directeur, M^r William Fraisse Ingénieur annonce qu'il ne peut se charger de donner un cours de géométrie descriptive.

25 Avril 1843

Présents, M^{re} le Recteur Chappuis
Mess: Secretan Mercier, Herzog, de Fellemberg, Édouard Secretan,
Zündel, Charles Secretan, & Wartmann.

Bon.

Le Département de l'Intérieur transmis par lettre du 10, un bon de 16 fr. en faveur du Bureau, pour ses services à la Bibliothèque les lundis & vendredis.

Bibliothèque; rayon.

Le même Département annonce, par lettre du 24, que le Conseil d'Etat a décidé d'autoriser à faire ajouter un nouveau rayon aux étagères de la nouvelle salle de la Bibliothèque. V. let. du 8.

Avances remboursables.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit que les comptes des avances remboursables ont été approuvés, et que le Département de l'Intérieur a décidé que le Caissier lui enverrait à la fin de chaque trimestre les notes qui lui auraient été présentées.

L'Académie voyant à cette marche divers inconvénients, et surtout jugeant qu'elle est contraire au règlement § 166-168. décide de charger le bureau de présenter à ce sujet des observations au Département.

Gages; compte.

Le même conseil écrit le 5. que les comptes des gages ont été approuvés avec l'invitation au Caissier, à présenter son compte avec plus de détail, c. à. d. en transmettant la liste des étudiants gagistes. La lettre renferme un bon de 27 fr. 50. pour solde remis au Caissier.

Enfin le Conseil rappelle le projet de règlement demandé des gages. A cette occasion, l'Académie charge la commission nommée le 6 décembre 1839. de revoir le projet arrêté au conseil de l'Instruction publique et lu dans la séance du 14 fév^r 1839, et probablement égaré dans le bureau de ce Conseil, et à le lui présenter ainsi modifié.

Chimie; compte.

Le même conseil écrit à la même date que les comptes de M^{re} le professeur de chimie sont approuvés. La lettre renferme, 1^o un bon de 18 fr. 25. pour solde de compte. 2^o un bon de 281. 75. pour le montant de la compétence de M^{re} de Fellemberg, pendant l'année courante.

M^{re} le professeur est invité à prendre des mesures pour ne pas

25 avril 1843.

Sénat des Etudiants; pétition.

départir la compétence qui lui est assignée.

Le même conseil par lettre du 8. communique pour savoir son pétition au Sénat des Etudiants relativement au règlement des leçons de l'Académie. On répondra que sur la réduction des époques des examens à 2 par année, l'Académie s'en réfère à son préavis du 12 juillet 1842.

M^r Bouleville; latin.

Le même conseil écrit le 15. que le conseil d'Etat a décidé qu'il n'y a pas lieu à admettre une vocation à M^r Bouleville pour la chaire de littérature latine.

M^r Helegari; prof. ord^{re}.

Le même conseil écrit le 22 que le conseil d'Etat, d'après la lettre du 14 mars, et conformément à l'art. 18. de la loi du 18 X^{bre} 1839. a décidé d'appeler M^r Helegari à titre de professeur ordinaire à la chaire de droit international et de philosophie du droit, avec obligation d'enseigner l'économie publique et les sciences qui s'y rattachent.

La lettre transmet le brevet de M^r Helegari.

Droit public cantonal.

A cette occasion le conseil d'Etat a décidé d'inviter le conseil de l'instruction publique à aviser aux moyens de faire enseigner le droit public cantonal par M^r Ed. Secretan.

Enfin le conseil invite l'Académie à pourvoir à l'installation de M^r Helegari.

M^r le Rector annonce qu'il a été informé que c'est par mégarde que les 3 derniers articles de la lettre ont été ajoutés et que le brevet du professeur ordinaire a été envoyé. En conséquence M^r le Rector a renvoyé le brevet réclami par le conseil de l'instruction publique et il propose de s'entendre avec ce conseil et avec M^r Helegari pour le jour de l'installation, ce qui est approuvé.

M^r le Rector propose aussi, en vertu du règlement § 37. alinéa 2., que l'Académie désigne un de ses membres pour prendre la parole, en son nom, ce jour là.

Elle nomme au scrutin secret, et à la majorité, M^r Ed. Secretan.

Bibliothèque, grande Salle.

M^r le Directeur du Collège demande par lettre du 14. à M^r le Rector, l'usage de la grande Salle pour la société pédagogique du canton, qui doit tenir sa séance générale le 18. M^r le Rector ajoute qu'il a pris des b^{es} d'accorder l'objet de la

25 avril 1843.

requête et qu'il a répondu à N^o le Directeur que, dans un cas analogue, il devrait demander l'autorisation de N^o le Bibliothécaire en chef; ce qui est approuvé.

Nicole; gage demandé.

Lettre du 15. de N^o E. Nicole demandant les gages pour son fils, il se fonde sur les tristes circonstances où il se trouve et qui sont bien connues. Le Bureau est chargé d'examiner cette requête et d'en faire rapport.

Géologie; leçon.

N^o le Rector en rappelant la lettre du 12 du conseil de l'Instruction publique, mentionnée dans la 8^e séance, relative au cours de Géologie, N^o le professeur Hartmann annonce qu'il ne pourrait consacrer plus de deux heures à ce cours et il exprime le vœu que la question du traitement soit renvoyée à l'autorité compétente. Les deux points sont adoptés; de reste N^o le Rector s'est bien entendu avec N^o Hartmann pour le choix des heures.

Droit romain.

N^o le professeur Ch. Secretan demande la mise au concours et dans delà de la chaire de Droit romain. Cet objet est remis à la diligence du conseil de Faculté qui s'occupe de questions analogues à présenter à l'Académie.

Thèse; examen.

N^o le professeur Herzog, expose que l'examen de dispute ordonné des thèses, devient tout à fait illusoire, vu le défaut d'opposant, et il ajoute qu'ayant observé que lorsque le manuscrit de la thèse pouvait circuler chez quelques étudiants, il se trouvait l'ordinaire quelques opposants. Il propose en conséquence qu'une 20^{me} d'autographes de ces thèses puissent être remis par l'auteur pour être distribués parmi les étudiants de la Faculté. L'Académie tout en approuvant la proposition de N^o Herzog, pense que son examen doit être remis à l'époque où l'on connaîtra les décisions du Gouvernement relatives aux examens.

11 Mai 1843.

Présents, M^r le Recteur Chappuis

Mess: Monnard, Dufournet, Herzog, Olivier, de Hellenberg,
Zündel, Edouard Secretan, Charles Secretan, Dartmann.

Brochures de l'Université
de Berne.

M^r le Recteur dépose sur le bureau, des brochures, dissertations, & programmes
envoyés par l'Université de Berne, le 1^{er} avril 1843.

Congrès scientifique à
Lucques.

On donne connaissance d'une lettre datée de Lucques, le 15 Mars, 1843, annon-
çant que le Congrès scientifique italien s'assemblera cette année, dans cette ville.

Schultess, Oeuvres de Zwingli

Par lettre du 28 avril 1843, M^r Schultess libraire à Zurich, recommande M^r
de Suisse, pour les Oeuvres du Réformateur Zwingli; M^r le Bibliothécaire en chef, & le
Secrétaire feront des recherches pour connaître les conditions de souscription: 1845

M^r Marguet, Cours de
Géométrie descriptive.

Par lettre du 3 de ce mois, le Conseil de l'Instruction publique annonce que M^r
Marguet qui enseigne la Géométrie descriptive à l'école moyenne, consentirait à
donner un cours sur cette partie, pendant le semestre d'été: Il sera répondu qu'on
n'a pas d'observation contraire à faire à cette proposition.

Cabinet de Chimie
ustensiles proposés par
M^r de Hellenberg

M^r le Recteur lit une lettre que lui a écrite, le 4, M^r le Prof. de Hellenberg, pour
proposer de céder à l'Académie, au prix de 450f, une collection de vases, d'ustensiles et
de produits chimiques propres à être placés dans le laboratoire de chimie, & dont il
transmet le détail avec les prix de facture. Mess: Secretan-Mercier & Dartmann
sont priés d'examiner l'offre de M^r de Hellenberg & les objets dont il est question,
puis de formuler un rapport.

M^r Meligari. Installation

Le 6, le Conseil de l'Instruction publique répond qu'il approuve le jour proposé
pour l'installation de M^r Meligari, savoir le Lundi 22 de ce mois.

Bon pour la Bibliothèque.

Le 28 Avril, le Département de l'Intérieur annonce l'envoi d'un bon de 1000f
second tiers de l'allocation fixée pour la Bibliothèque.

Expériences aux leçons de chimie

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 6, annonce que le Conseil
d'Etat a chargé le Département de l'Intérieur de prendre des renseignements pour savoir
si, comme on le prétend, M^r le Professeur de Chimie ne fait pas suffisamment d'expériences
dans ses leçons, & prie de fournir des renseignements sur cette observation.

Discours à prononcer à
l'installation de M^r Meligari

M^r de Hellenberg donnera une explication par écrit qu'on adressera au Conseil de
l'Instruction publique.

M^r le Recteur & M^r Edouard Secretan, pensent que pour des raisons de convenance qu'ils
font connaître, & d'autre devrait être dispensé de prononcer le discours le jour de l'installation
de M^r Meligari; la conséquence la détermination prise dans la séance précédente est
rapportée, & M^r le Recteur fera le discours d'installation.

11 Mai 1843

Indemnité refusée pour le
Cours de Géologie

le 6 de ce mois, le Conseil de l'Instruction publique annonce que le Conseil d'Etat n'a pas accepté la proposition qu'il lui a faite d'allouer à M. Wartmann une indemnité de 300 fr. pour le cours de géologie qu'il est disposé à donner; par la raison que les deux heures par semaine que M. Wartmann y consacrerait, ne dépassent point le nombre des heures auquel il est astreint d'après la loi, & le traitement qu'il touche.

M. Paul Grand

M. le Professeur de Physique s'empresse d'annoncer que cette décision ne l'a rien point dans son projet, & que le cours de géologie commencera la semaine prochaine.

M. le Recteur informe l'Académie que M. Paul Grand desire être agréé au nombre des étudiants de l'Académie de Lausanne, & que ce jeune homme présente des diplômes à lui délivrés par l'Académie de Genève, à l'appui de sa demande qui sera examinée, ainsi que ses titres par le Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences prie de donner un avis.

8 Juin 1843

Présents, M. le Procureur Honorable

Messrs. Dufournet, Secretaire-Mercier, Gündel, de Belenberg

Douard-Secretaire, Sivier, Meligari

M. Meligari

Messrs. Jean Panchaud &
Paul Grand

M. le Professeur Meligari installé le 22 mai dernier, prend séance. M. le Prof. Secretaire-Mercier lit le rapport préparé par le Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences, au sujet de la demande faite par M. Jean Panchaud, mentionnée le 4 avril, & par M. Paul Grand, & soumise à l'Académie le 11 mai.

Les conclusions du rapport sont que les deux pétitionnaires peuvent être admis comme étudiants, sans examens ultérieurs. Le Conseil de la Faculté approuve son avis sur diverses pièces, certificats & diplômes fournis par Messrs. Panchaud & Grand, & qui ont été examinés avec soin, d'après le règlement sur les conditions requises pour être admis à l'Académie à titre d'étudiant.

Rapports déposés

L'Académie décide de renvoyer au Conseil de l'Instruction publique les certificats & diplômes fournis par les pétitionnaires, en lui faisant connaître son opinion. & d'adresser Messrs. Panchaud & Paul Grand, si les certificats sont admis par le Conseil de l'Instruction publique.

On admet les rapports suivants des examens qui ont eu lieu, au commencement du semestre dit.

Examens

8 Juin 1843.

lettres & Sciences

Langue hébraïque

Jean Panchaud	non admis
Jules Favrod-Courme	non admis

Littérature latine

Boursiers et autres

1 Charles Forel	non admis
2 M ^r Boisot	admis avec satisfaction
3 M ^r Chatelanat	non admis
4 P ^r Miegroz	non admis
5 Jean Panchaud	admis
6 Roberti	admis
7 Jules Roguin	admis
8 César Bossire	admis
9 Jules Yersin	admis avec satisfaction

Littérature française

1 Vincent Biches	non admis
2 Jules Martin	non admis
3 Marc Demontet	non admis
4 Ch ^s Fregis	admis
5 Phil ^e Gay	admis
6 M ^r Raymond	admis
7 Isaac Despland	admis avec satisfaction
8 Henri Courard	admis avec satisfaction

Littérature grecque

1 Jean Panchaud	admis avec satisfaction
2 Aimé Stinson	admis
3 Jules Raccard	non admis

Physique

1 Henri Theodor	admis
2 Jules Gillis	admis
3 Henri Müller	admis
4 P ^r Favrod-Courme	non admis
5 Théodore Rivier	non admis

8 Juin 1863

Philosophie

- 1 Alex^e Mourerat non admis
- 2 Ch^r Estoppey admis

Histoire

- 1 Henri Chatelet admis
- 2 Paul George non admis

Botanique

- 1 Henri Abillet admis avec entiere satisfaction
- 2 George Nicole admis avec satisfaction

Zoologie

- 1 Phil. Ogay admis
- 2 J^ust. H. Cachemaille admis avec satisfaction

Theologie

Écriture du Nouveau Testament

- 1 Henri Herminjard admis avec satisfaction
- 2 Gust. Charanier admis

Theologie historique

- 1 George F. Daccord non admis

Droit

Droit-Civil

- 1 Fr^{éd}. Kaupert admis

Philosophie du Droit

- 1 Ch^r Estoppey admis
- 2 J^us. Pellis admis
- 3 Paulin Waeff admis avec entiere satisfaction

Droit-Romain

- 1 Ch^r Ford admis
- 2 Y^s. Ruffy admis

Droit pénal

- Constant Formoud admis

Composition de droit

- 1 Adrien Henri non admis
- 2 Fr^{éd}. Kaupert non admis

8 juin 1843.

Chimie, Laboratoire
de M. de Fellenberg.

On lit le rapport de M. Hartmann sur la proposition faite par M. de Fellenberg de céder un certain nombre d'objets utiles pour le laboratoire de Chimie, & dont il a été fait mention dans la dernière séance. Le rapport conclut à ce que l'on achète les articles offerts, bien entendu qu'ils devront être inscrits dans le Catalogue du Cabinet & du laboratoire de Chimie.

L'Académie adopte les conclusions du rapport, & décide de demander au Conseil d'Etat de faire l'acquisition des objets offerts par M. de Fellenberg.

Leçons de Chimie
Expériences, Enseignements.

On lit le rapport demandé dans la dernière séance à M. de Fellenberg au sujet des expériences dans les leçons de Chimie. En fournissant les renseignements désirés, M. de Fellenberg exprime le vœu que la Chimie soit mise au nombre des études sur lesquelles, il faut subir également.

L'Académie adopte les renseignements fournis par M. de Fellenberg, comme suffisants.

Quant au vœu contenu dans le rapport, on le renvoie à une Commission qui sera chargée d'examiner cette question de même que la requête des étudiants relative aux examens, & mentionnée le 25 avril, & enfin un rapport préparé en réponse à la demande du Conseil de l'Instruction publique contenue dans sa lettre du 18 février.

Cette Commission sera composée de Mess: Dufourmet, Hartmann, Ed. Secretan, Ch. Secretan, & présidée par M. le Recteur Chappuis.

Requête pour la Biblio-
-thèque des Etudiants.

Le Sénat des Etudiants, par lettre du 26 mai, soumet à l'Académie, & pour la transmettre au Conseil d'Etat avec recommandation, une demande tendant à obtenir une subvention pour leur Bibliothèque. La lettre est accompagnée de la liste des livres achetés par les étudiants, dans le cours de l'année dernière.

On transmettra cette lettre avec priéris favorable.

Brochures de Göttinguen.

On présente une collection de brochures adressées à l'Académie par l'Université de Göttinguen.

Rapport sur les
Chaires vacantes.

M. le Prof. Ed. Secretan lit le rapport sur les demandes faites par le Conseil de l'Instruction publique, dans sa lettre du 18 février, relatives aux Chaires vacantes. Le rapport conclut à ce qu'il soit ouvert en juillet 1844, un concours pour une chaire de Droit romain à laquelle on pourrait joindre l'enseignement du Droit civil systématique. 2^e en juillet 1845, un concours pour une chaire de Droit civil sautois & de procédure civile ainsi qu'un cours de Droit commercial, avec la faculté de modifier l'époque indiquée, ou de renoncer sur la décision entière, suivant les circonstances, après l'issue du concours proposé. Ces deux propositions seront transmises au Conseil de l'Instruction publique avec priéris favorable.

8 juin 1843.

M^r le Prof. Mounard.

Lettre du 20 mai, de M^r le Prof. Mounard. Harmonie qu'il n'a pas fait usage de la faculté qu'on lui avait donnée, de ne pas remplacer les leçons qu'il devait manquer pendant le congé qu'il avait obtenu, mais qu'il les a remplacées d'avance, dans les mois de janvier, février & Mars; de plus que depuis son retour, il a remplacé toutes celles qu'il a dû manquer au commencement du semestre d'été. Selon le vœu exprimé par M^r Mounard, ces renseignements seront communiqués au Conseil de l'Instruction publique.

Discours d'installation.

L'Académie décide de demander l'impression des discours prononcés à l'installation de M^r Milegari, de même que l'impression de ceux qui ont été prononcés aux installations précédentes, impression qui n'avait pu être effectuée.

M^r Landy remercié.

Sur la proposition de M^r de Bellenberg, l'Académie décide qu'il sera écrit à M^r Landy, conservateur du Musée, une lettre de remerciements pour la peine qu'il a bien voulu prendre dans le renouvellement & l'arrangement des collections minéralogiques attachés au laboratoire de chimie.

29 juin 1843.

Présens: M^r le Recteur Chappuis,
M^r M^r Mounard, Desfontain, Viret, Secretan-Meris, Hoegg,
Olivier, de Bellenberg, Ed. Secretan, Ch. Secretan, Milegari,
Wartmann, Jundel.

Examens; rapports.

On lit 2 rapports d'examen:
Théologie Systématique.
M^r Martin, admis.
Théologie de Droit.
Adrien Heerli, admis.

Chimie, président de M^r de Bellenberg.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 10, en réponse à la lettre du 9, qu'il suspend toute délibération sur les offres de M^r de Bellenberg, jusqu'au moment où il aura reçu la réponse de l'Académie à la lettre du 6.

idp.

Sur la lettre du 17. le même conseil écrit que le Département de l'Instruction a nommé M^r de Bellenberg & Bischoff fils, pharmaciens, à la suite de quoi pour examiner comme experts les objets offerts par M^r de Bellenberg, après que la validité de cette expertise sera connue, il sera prononcé sur cette affaire.

29 juin 1843.

Comptes

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 21 de ce mois que le Département de l'Indre consent à voter sur le pied actuel pour ce qui concerne la réduction & l'expédition des comptes des avances remboursables et des gages, mais il tient essentiellement à ce que les comptes arrivent au Département avant la fin de janvier au plus tard.

Sanchez, Grand, étudiants?

Le même Conseil écrit aussi le 21 de ce mois que le Conseil d'Etat, après l'examen des pièces, a considéré qu'il est démontré que M^{rs} Sanchez et Paul Grand possèdent les connaissances requises, que ces jeunes gens ont été dans des circonstances qui les ont mis dans le cas de commencer leurs études à l'Académie de Berlin, en sorte qu'ils n'ont pas eu l'intention d'étude la loi. En conséquence le Conseil d'Etat a décidé que M^{rs} Sanchez et Grand doivent être admis à se faire immatriculer comme étudiants à l'Académie de Saclonne, 4. 1. 1843.

Bibliothèque des étudiants?

Le même conseil écrit le 24. que le Conseil d'Etat a accédé aux étudiants, pour leur bibliothèque, un subside de 200 f. pour leur bibliothèque, pour l'année 1843. Le bon de cette somme a été remis au Consul des étudiants.

M. M. Bridel, Landy,
professeurs honoraires; proposition.

M^{rs} le prof. Surtan - Herbin lit le rapport sur la proposition faite d'admettre à M^{rs} Landy une vocation de professeur honoraire. Le rapport tout à fait favorable à cette proposition conduit à ce que la vocation mentionnée ci-dessus soit accordée à M^{rs} Landy.

Les conclusions de rapport sont unanimement adoptées par l'Académie et seront transmises immédiatement à l'autorité.

M^{rs} le prof. Obino propose qu'une vocation semblable soit accordée à M^{rs} Phil. Bridel, pasteur, à Montreuil, & ancien Savon; homme bien connu par ses ouvrages comme par ses connaissances dans l'histoire suisse en particulier, comme par divers travaux qui intéressent l'Académie.

L'Académie tout en admettant qu'il est utile et convenable en général de remettre à une Commission spéciale l'examen des propositions de ce genre, considérant néanmoins combien M^{rs} Bridel est connu favorablement du public, comme fondateur et pour ainsi dire

29 juin 1843.

Comme d'ordr des études historiques nauvoies; considérant ensuite l'âge avancé de M^r Bridel qui est dans sa 87^e année, deit unanimement se proposer qu'une vacation de Professeur honoraire soit accordée à M^r Bridel. Au reste, M^r le Recteur voudra bien joindre un court rapport à l'autorité en présentant la proposition qui vient d'être dévée.

Programme des Cours 1843-44.

On s'occupe à régler le programme des cours qui doivent s'ouvrir au prochain semestre d'hiver. Le projet est adopté en ajoutant pour la Faculté des Lettres qu'on exprimera le vœu qu'il soit pourvu dans la suite à l'enseignement de l'histoire de la littérature grecque.

On se proposera pas de cours de géologie, attendu qu'il s'en donne un pendant le semestre actuel.

Le programme proposé par le conseil de la Faculté de Droit est admis; toutefois on attendra quelques jours pour s'y décider vu l'éventualité de l'opéra d'un cours libre de droit romain.

Le programme proposé par le conseil de la Faculté de Théologie est admis.

M^r Leardy écrit une lettre de remerciement pour la lettre que l'Académie lui a adressée le 13 de ce mois.

Bibliothèque Muret.

M^r le Bibliothécaire en chef annonce que la bibliothèque Muret est arrivée et que M^r Dumont est occupé à en dresser le catalogue; on fera connaître la chose au Département de l'Intérieur afin que le payement de cette bibliothèque puisse être effectué.

Burdet, Nicole; Gaget.

M^r le Recteur en rappelant la demande de gage fait par M^r Nicole pour son fils, le 25 avril dernier, communique une lettre de l'étudiant Pubbet annonçant qu'il est effectivement placé à Nîmes et qu'il renonce à retirer le gage dont il jouissait. En conséquence ce gage ne sera point déliné jusqu'à son retour. M^r Pubbet demande aussi quand finira l'époque où il doit terminer ses 7 ans d'études;

29 juin 1843.

Cet objet est renvoyé à l'examen du conseil de la Faculté de Droit.

Quant à l'étudiant Niobe, on attendra encore des renseignements ultérieurs et plus positifs sur ce jeune homme, pour en délibérer.

Je fais l'h. à M. Del Poizat, de l'abbaye
annonce le remboursement de l'acte de cours de Prof. au 4 1/2 %
stipulé le 28 juin 1842.

Remboursement.

3
Du 5 Juillet 1843.

Présents: M^{rs} Le Rector Chappuis.

M. No. Secretan - Mercier, Olivier, de Sellenberg, Ed. Secretan,
Ch. Secretan, Melegari, Westmann.

M^{rs} A. Lutat; Consi accandi;
M^{rs} Alph. Simonet, remplaçant.

M^{rs} Secretan demande un congé de 5 ou 6 semaines, M^{rs}
le Rector la accandi; M^{rs} Alph. Simonet le remplace.

aller de la Bibliothèque.

Lettre de M^{rs} Hardy pour obtenir la grande salle de la
Bibliothèque et une salle contiguë. Renvoyé à la Commission de la
Bibliothèque.

Programme des Cours.

L'Académie s'occupant du programme des cours d'été
1843-44. dans la faculté de Droit, entend la communication
d'une lettre de M^{rs} Lommerod élève de l'Académie qui offre les
2 cours suivants :

1^o Exposition systématique du Droit civil Justinien en
comparaison constante avec le droit civil vaudois; 3 h. par semaine,
ou les Successions en droit romain: Exposition systématique,
historique et comparée; 2 h. par semaines.

2^o Introduction aux sciences juridiques ou encyclopédie et
méthodologie du droit, 2 h. par semaines.

L'Académie décide de demander au conseil de l'Instruction

id. M^{rs} Lommerod.

5 juillet 1843.

publique que le premier de ces deux cours soit accepté: de
lettre détaillera les titres de M^{rs} Pommerehne à cette destination.

La suite de la délibération est renvoyée à une séance
qui sera convoquée pour demain.

6 juillet 1843.

Présent: M^{rs} le Rector Chassier.

M. M. Nonnard, Dupouret, Olivier, Herzog, de Sellenberg,
Noblegari, Ed. Secretan, Ch. Secretan, Jindel, Hartmann.

Le conseil de la Faculté de Droit propose de faire donner
un cours de Droit romain par M^{rs} Guillier; l'Académie adopte à
présent; en conséquence un cours d'Institutes figurera au programme
de 1843-1844.

Le Conseil de l'Instruction publique, par la lettre du 1^{er} juillet,
fait connaître qu'il reste une somme disponible de 1000 f. pour un
enseignement extraordinaire. Il demande l'avis de l'Académie sur
l'indemnité à allouer à M^{rs} Herzog, s'il était appelé à donner un
cours de géométrie descriptive qui devra être compris dans le programme
de l'année prochain. Ce cours est indiqué au programme, et l'on
proposera d'allouer une somme proportionnée au nombre des heures
de leçon, en prenant pour base le traitement des professeurs ordinaires.
M^{rs} le Rector est prié de répondre.

Le même Conseil demande, par lettre du même jour, à
quel chiffre pourrait s'élever le nombre des exemplaires de discours
d'installation de M. M. les professeurs Secretan, de Sellenberg et
Noblegari. On proposera d'en faire imprimer 300.

Programme des Cours;
Droit romain.

Géométrie descriptive.

Discours d'installation.

La

6 juillet 1843.

Salles de la Bibliothèque.

La Commission chargée de présenter un mémoire relatif à la demande de M^{re} le président de la Société des Sciences naturelles, propose d'accorder la grande salle de la Bibliothèque et la salle de l'Académie, cette dernière en échange d'une des salles contiguës à la première; on demandera au conseil de l'Instruction publique, l'autorisation de mettre ces 2 salles à la disposition de cette assemblée scientifique.

Économie dans l'Administration.

Le conseil d'État, par circulaire du 1^{er} de ce mois, rappelle la recommandation qu'il a faite le 2 juillet 1839 sur la nécessité d'apporter une judicieuse économie dans les dépenses de l'Administration et d'éviter toute consommation abusive de bois; on en prend note.

Du 18 juillet 1843.

Séance: M^{re} le Recteur Charrier;

M. H. Komar, Vice, Desfournet, Secretan - Mercier, Olivier, Helegari, Ad. Secretan, Ch. Secretan, Fündel, Wardenmann.

Bon p^r le Bedeau.

Lettre du 8 juillet du Département de l'Intérieur, conformément au bon de M^{re} en faveur du Bedeau, pour son service à la Bibliothèque, durant le 2^e trimestre, ce bon a été remis à l'intéressé.

M^{re} Pullymin; indemnité.

M^{re} le Vice-président du conseil de l'Instruction publique, par sa lettre du 11 du cour^t, adressée à M^{re} le Recteur, fait part d'une réclamation de M^{re} Pullymin pour 3 heures d'absence dont il n'a pas été indemnié; M^{re} le Recteur a donné des explications qui ont satisfait M^{re} le Vice-président. N. le cop. de let. p. 427.

id.Lettre du 12 de M^{re} le Vice-président du même conseil,

18 juillet 1943.

annonçant qu'à l'avenir M^o Muller aura droit à une indemnité quand il sera désigné en qualité d'expert: on en prend note.

Letter de la Bibliothèque.

Le 8 juillet, le Conseil de l'Instruction publique répond qu'il ne s'oppose pas à ce que la grande salle de la Bibliothèque et le salon de lecture soient mis à la disposition de la Société suisse de Sciences naturelles.

Programme.

Par la lettre du 15 juillet, le Conseil de l'Instruction publique fait part de observations auxquelles l'examen du programme de 1943-44. a donné lieu:

Littérature grecque. Le Conseil demande pourquoi on a proposé 2 h. à l'interprétation, et une seulement pour l'histoire littéraire, répétition contraire à celle qui a été adoptée précédemment. On répondra que M^o le professeur de Grec n'est appelé à donner que 2 heures par semaine, que la 3^e, donnée durant 6 semestres, était facultative; qu'on n'a trouvé dans les registres aucune décision de Conseil d'Etat imposant 3 heures, qu'enfin depuis plusieurs semestres, il n'y a eu que des cours d'histoire de la littérature et qu'il conviendrait de donner un cours d'interprétation.

Sciences Sociales et politiques. Le Conseil rappelle que M^o Melogari devait traiter, dans ce semestre, des Finances, au lieu du cours donné il n'y a que 2 ans. On lui y proposera qu'il est indispensable d'adopter le cycle biennal pour cet enseignement; que les étudiants désirent vivement un cours d'économie politique et que ces considérations paraissent justifier la déviation proposée.

Physique. Le Conseil s'informe de motifs qui engagent M^o Markmann à répéter le cours de physique des corps pondérables, donné l'année passée. On répondra que les étudiants réclament et instaurent le cours proposé, à défaut ils devraient suivre les leçons pendant 2 ans pour connaître complètement les Sujets de l'examen.

18 juillet 1843.

Philologie historique. Le conseil approuve les enseignements proposés, mais fait observer une coïncidence fâcheuse entre les heures de deux des dites facultés; il ajoute que pour quelques branches les jours et les heures ne sont pas indiqués et prie de remplir cette lacune. - On lui démontrera l'impossibilité d'éviter les conflits des heures des deux, vu leur grand nombre; qu'on n'a pu fixer les heures parce que M^{rs} les professeurs qui enseignent au gymnase ne connaissent pas avec certitude les heures qu'ils auront à consacrer dans ces établissements, et que les deux cours extraordinaires demandés dans les 2 facultés des lettres et de droit ne peuvent être par là même par l'avenir un tableau des heures. On le prie de laisser à l'Académie le soin de fixer les heures, elle vaudra à éviter les conflits qui pourraient présenter des inconvénients.

Philologie pratique. Le conseil admet le programme, mais croit que l'indication manque de clarté. - L'Académie a eu l'intention d'indiquer les mêmes heures dont M^{rs} les professeurs Herit a disposé pendant l'hiver.

Droit civil. Il demande des explications sur la partie par laquelle le professeur sera commensuré; on répondra que c'est par la partie des obligations; mais qu'on devra reprendre toute la 2^e partie du code depuis l'art. 806. attendu que l'enseignement sera confié à un professeur nouveau.

Enfin le conseil autorise à ouvrir des salles à M^{rs} Lamour et Jaccard pour leur cours et annonce qu'il fait des offres à M^{rs} Gottsfrey, Faulkner et Ed. Schweizer au sujet des enseignements pour lesquels on les a proposés. v. la r. détaillée, top. d. h. pag. 427 à 430.

A l'occasion de cette lettre on décide qu'à l'avenir, une note explicative accompagnera les changements qui pourraient être apportés aux programmes. M^{rs} le professeur Hartmann émet le vœu qu'une explication des titres des cours soit également consignée aux programmes: on prend bonne note de cette proposition que M^{rs} Hartmann rappellera en temps opportun.

M^{rs} le professeur Monnard propose de faire donner un

18 juillet 1843.

course d'histoire de la littérature italienne, depuis son origine jusqu'à nos jours, par M^r Scovazzi qui consacrerait 2 h. par semaines.
A la suite de renseignements donnés par M^r le professeur Melgari, l'Académie présumant que M^r Scovazzi offrira un cours libre, prie M^r le professeur Normand de s'en informer et de faire connaître à M^r le Rector, le résultat de son entretien avec M^r Scovazzi.

Nicole; Gage.

On fait lecture des renseignements transcrits dans une circulaire du 3 juillet, de M^r le Rector à M^{es} les professeurs, relativement à l'étudiant G^r Nicole qui sollicite le Gage. L'Académie, considérant que le foin au affecté aux bourses est épuisé, décide de proposer M^r Nicole aussi tôt qu'il y aura un gage vacant ou qu'elle présentera une chance favorable pour en obtenir un nouveau.

Du 2^e juillet 1843.

Séance: M^r le Rector Chappuis;
M. M. Normand, Desfourmes, Secretan - Meunier, Herzog, Olivier,
de Kellenberg, Ed. Secretan, St. Secretan, Jündel.

Gymnastique; usage.

M^r le pasteur Chauvannet, par lettre de ce jour, demande, au nom de son père, l'un des conservateurs du Musée, l'usage du local de la gymnastique pour faire empailer le Musée, acquis par l'Etat; on transmettra cette demande, avec la lettre, au conseil de l'Instruction publique avec prière favorable.

M. M. Bridel & Lardy, profs honoraires.

Le 22 de ce mois, le même conseil annonce que le conseil d'Etat a nommé M^r le pasteur Bridel, professeur honoraire pour l'histoire nationale, et M^r Lardy, professeur honoraire

356.

27 juillet 1843.

pour la minéralogie et la géologie.

Programmel. 1843-44.
No^r Zündel.

Le 26 du courant, le Conseil de l'Instruction publique répond à la lettre académique du 20. relative au programme, qu'il admet les applications qui y sont conformes, et qu'il autorise l'Académie à fixer le jour et les heures des cours en ne perdant pas de vue d'éviter les coïncidences. Il rappelle une lettre du 19 oct. 1842. informant que le Conseil d'Etat a décidé le 14 dit, que No^r Zündel donnerait 16 leçons par semaine, dont 3 à la faculté des lettres et 13 au Gymnase. No^r le professeur de grec déclare qu'il a toujours ignoré cette communication et qu'il fera connaître sa détermination à la prochaine séance; en conséquence la discussion est ajournée.

Littérature italienne.

No^r le pro-Recteur prie que No^r Scovaggi offre un cours libre d'histoire de la littérature italienne, à 2 h. par semaine, et prie de solliciter, auprès du Conseil de l'Instruction publique, l'ouverture d'une salle pour ce cours. L'Académie décide de transmettre cette demande au Conseil, en l'accompagnant d'un témoignage honorable à No^r Scovaggi.

Examens.

No. No. les Présidents des Facultés font connaître le nom des Étudiants qui se proposent de subir les examens de la fin du Semestre d'été, ce sont :

Faculté des Lettres.

Littérature latine. Regis, Poul, Negroz, Pichet, Reynaud, W. Roberts, Cochemaille, Hauriet, Ogay, Monnerat, Sardis, de Castellé, Dupland, Chatlanae. 14. L'Académie désigne No^r Heitely pour examinateur.

Littérature grecque. Baccou, Nelles. 2. No^r Zündel, examinateur.

Littérature française. Gaudin, Martin, Pannou, C. Semontet, Chavannes, etc. - 5. No^r Nonnan, examinateur.

27 juillet 1843.

Langue hébraïque. Bujard, Grand-Courne, Poisson, Guéron, Pherris, Pouché, de Vasthede. 7. M^r Dufournel, examinateur.

Philosophie. Guéron, C^t, Normerat, Comte, de Vasthede, Mayor, a. 5. M^r H. Secretan, examinateur.

Économie politique. Grand. 1. M^r Melegari, examinateur.

Histoire. Nierb, Guéron, C^t, Fachemaille, Ogay, Gouge. 5. M^r Olivier, examinateur.

Physique. Guéron, C^t, Gaudin, Martin, Hl, Stinck, Guéron, H^t, Bujard, Regis, Ravaud, Gouge, Ch, Néguet, Nierb, Grand-Courne, Duperré, Rivier, Poisson. 15. M^r Warbmann, examinateur.

Botanique. Duperré, Jusin, Chatelet. 3. M^r La. Chauvannes, examinateur.

Faculté de Théologie.

Théologie épistémologique. a. 8^e, Nierb. H. 8^e, Guéron. M^r Dufournel, examinateur.
" historique. Saché, Frotet, Guéron, H^t, Gouge, Guéron.

M^r Herzog, examinateur.

Théologie systématique. Gouge, Guéron. M^r Chappuis, examinateur.

" pratique. Saché. M^r Nierb, examinateur.

Phil. Saché, Gouge. M^r Herzog. 3.

Faculté de Droit.

Histoire du Droit. Poisson, Poisson. M^r La. Secretan, examinateur.

Droit. Kaupert. (w)

Droit pénal. Gouge, Ruffé. (w)

" public. Fochan. (w)

Competition. Guéron, Nierb, Kaupert. M^r Secretan - Secretan, examinateur.

Droit romain. Bellé, Gouge. M^r Melegari, (w)

" civil. Nierb, Fochan. M^r Secretan - Secretan, (w)

Communication sera donnée au conseil de l'Instruction publique, en vue de compléter les nominations examinateurs, par la nomination des experts.

Le 3 août 1843.

Présents: M^{re} le Recteur Chappuis,
M. M. Monnard, Desjournet, Vint, Secretan-Moussis, Hogg, Heger, de Fellenberg, Ed. Secretan, Ch. Secretan, Jündel, Hartmann.

Brochures.

M^{re} le Recteur dépose sur le bureau un pli, s'envoie de M^{re} David Thom, ministre à Liverpool, renfermant trois brochures ayant pour titre: 1^{re} Fables d'Esop traduites de l'anglais en chinois; 2^{de} Contes chinois traduits en anglais; 3^{de} Pourquoi le capitalisme est-il en progrès? On en fait remise à M^{re} le Bibliothécaire en chef, une lettre de remerciement en accusant la réception au donateur.

Cours de Littérature allemande.

On lit une lettre du conseil de l'Instruction publique du 2 août accompagnée d'une lettre du 3 de M^{re} le vice-président du même conseil, demandant à l'Académie si un cours de Littérature allemande serait utile à la faculté de Lettres et si il ne conviendrait pas que le cours fut donné en allemand, à 2 h^{es} par semaine. Cette question est renvoyée à une commission composée de M. M. Monnard, Olivier & Ch. Secretan, avec prière d'examiner les titres de candidats à donner ce cours.

Gymnastique.

Le 29 juillet le même conseil répond qu'il donne l'autorisation d'user du local de la Gymnastique pour faire enseigner la Ginnale.

Cours de Littérature italienne.

Le dit, le même conseil annonce qu'il autorise à ouvrir un cours à M^{re} Covaggi, pour un cours d'histoire de la littérature italienne, pendant l'hiver prochain.

Décret de 3 installations.

Par lettre du 29 juill^{et}, le conseil de l'Instruction publique prévient que le conseil a été autorisé l'impression, à 300 exemplaires,

3 août 1843.

des discours d'installation de M. M. Secretan, de Pellenberg & Melgari.
L'académie, chargée de l'exécution de cette décision, prie M. le recteur d'y
pourvoir.

Appareils & produits Chimiques,
Acquisition.

Le 29 juit. Le conseil de l'Instruction publique informe que le
conseil d'Etat a décidé de faire l'achat, pour 450 fr., des objets offerts
par M. de Pellenberg, pour le cabinet de chimie. La lettre renferme
un bon de cette valeur, confié à M. Secretan. Merci qui le remettra à M.
de Pellenberg, lors qu'il aura reconnu les appareils & produits chimiques
acquis; il fera un rapport de cette reconnaissance.

Le même jour, le même conseil annonce qu'il a désigné,
pour compléter les Commissions d'examinations, les Experts suivants:

Expert. P.

- | | |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| M. M. Raymond, de Gué, | pour la littérature latine. |
| Guidan, Riely, | littérature grecque. |
| Olivier, Delattre, | " française. |
| Lousche, Herzog, | Langue hébraïque. |
| Lebe, Ch. Guidan, | Philosophie. |
| Roquie, de Secretan, | Economie politique. |
| Kelliman, Nommer, | Histoire. |
| de Pellenberg, Holland, | Physique. |
| Acunt, Holland, | Botanique. |
| Chappuis, Lousche, | Phéologie végétative. |
| Gollin, Pabe, | " historique. |
| Nommer, Schott, | " pratique. |
| Herzog, Bender, | " systématique. |
| de Jouvant, Sperandieu. | Phéol. |
| Melgari, Belli, | Histoire du Droit. |
| Renvier, Sperandieu, Jager, | Composition. |
| Guidan, pr. g ^l , Namery, | Phéol. |
| Pache, Van-Duyven, | Droit pénal. |

360.

3 août 1843.

M. H. Vidou, Göttingen,	Droit civil.
Vidou, Guisan, pr. g ^{al} ,	, public.
Gaulier, Sureson-Sureson,	, romain.

Sur l'avis de M^{rs} le Recteur, le conseil n'a pas nommé d'après pour examiner M^{rs} Heulle dont la santé n'est pas suffisamment affermie pour lui permettre de subir des épreuves.

Programmes, 1843-44.

La discussion sur la lettre du conseil de l'Instruction publique du 26 de l'école, est reprise. M^{rs} Jündel accepte la division de 16 heures de leçons par semaine, comme suit: 3 à l'Académie et 13 au gymnase. Toutefois, il proteste contre ce changement qui rendra l'examen plus difficile et demande que son opposition soit consignée au procès-verbal. Il conclut pendant le semestre 1843-44. 2^{he} à l'application de l'indane, et 1^{he} à l'étude de créations grecs.

Pétition des Étudiants.

Lecture est faite du rapport de la commission chargée d'examiner la pétition de Studiens, relative aux examens pour obtenir la licence.

Examen général. L'Académie adopte les conclusions de la commission, proposant que l'examen général soit maintenu.

Langues et Littératures anciennes. La commission propose: 1^o que l'examen de composition latine soit mis au nombre des examens exigés pour entrer à l'Académie. 2^o que les examens de latine et de grec soient organisés de manière à n'être plus qu'un contrôle des études faites au gymnase ou correspondante, sans exigence de nouvelles préparations philologiques. 3^o de combiner pour l'une et l'autre branche les examens d'histoire littéraire, en y joignant comme examen de langue unique et formant un tout avec l'examen littéraire, l'interprétation d'un morceau de difficulté moyenne, sans indication de tâche. 4^o que l'enseignement de la langue grecque soit mis en prohibition, au collège, de toutes les heures que le règlement lui assigne. 5^o que

3 août 1843.

que l'enseignement de la langue latine soit développé autant que possible dans les vols supérieurs du Gymnase et spécialement contenué dans la première; ces diverses propositions sont adoptées.

Physique. La Commission propose que le cours soit débordé de manière à permettre aux étudiants de faire toujours la physique en un an. Adopté.

Philosophie. Elle propose que l'examen de psychologie soit retranché. Adopté.

Distribution de l'enseignement. Enfin la Commission fait la proposition que le cours de la Faculté des Lettres et des Sciences, qui ne pouvaient pas, comme la physique et quelques autres, se donner avec avantage en une seule année, soient autant que possible donnés en deux ans et que le cycle de 2 ans soit également adopté pour la Faculté de Droit.

L'Académie adopte ces conclusions. V. c. d. lit. pag. 432. à 450.

Du 8 août 1843.

Présens: M^r le Recteur Chappuis.

M. M. Nommer, Vint, Olivier, de Fellenberg, Ed. Secretan,
St. Secretan, Jündel.

Epist.

Le Conseil de l'Instruction publique annonce le 5 août qu'il a
désigné M^r le pasteur Bidel comme à part pour l'examen de théologie
pratique, en remplacement de M^r le pasteur Scholt, absent pour quelques
semaines.

Com. de Littérature allemande.

Le 5 août, M^r le vice-président du conseil de l'Instruction
publique accuse réception du programme de M^r le professeur de grec et
annonce qu'il a été admis: la même lettre demande une réponse
à cette adresse le 2 août, relative à la question de savoir si un cours
de littérature allemande serait nécessaire à la Faculté des Lettres.
La commission chargée d'examiner cette question fait connaître son
opinion par la lecture de son rapport qui propose de répondre
négativement.

Cette conclusion est adoptée. V. le cop. d. les pag. 432.

Académie Constitution. 1.

Assemblées, nombre pour délibérer. 241. 249

Académies étrangères leurs collections de. 50. 244.

de Bruxelles, Ouvrages envoyés à. 247. inscriptions d'écrits 245.

Abonnement à du journal 19. 24. 37. 39. 40. 42. 180. 200. 213. 218. 244.

256. (moniteur de la librairie) 265. (référé, journal de Lyon) 268.

correspondance archéologique. 279.

304

Achats de livres 304.

Admission en droit. 53.

Année Académique Division f. 63.

Annuaire officiel 267. 302.

Armoirie Demande par M. Chavanne. 250. 253.

Aids d'après 96.

Annales allemandes 315.

Arithmétique d'Emile 27. 29.

Albumes mob.^{ts} 129. 136.

Astronomie Instruments, remise. 10. usage & réparations 14. 158.
Cours 247.

ouvrage de M. Ditley. envoyé au Directeur de l'École par grip. 228.

Atlas de Herder. 23.

Avances remboursables 28. - bon 133. 339. 348.

note demandée: 35. argent demandé 256.

Aubert. A.C. 33. 56. 70. 71. 83.

B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Auditors

122.

Bachelier Diplôme de-^{de} 332.

Ballif ^{fréd.} Étud. Bibliothécaire adjoint 185.

Serge Étud en Droit. Don. 186.

Béchet. 187. demande un gage. 209.

Beque Charles. 187. 192.

Bureau Députés de fr. 62. 63.

Bedeau Vogel. 3. gratification demandée 27. son office à l'auditoire de physique 30.

Don. 33. logement 40. 45. Bon. & jardin, réclamation. 59. 68. 102.

126. 127. fonctions. 188. 189. Étude. 190. 194. demande 2 bois 215.

logement 217.

Service à la Bibliothèque 228. 231. 285. 352.

Benoist 23

B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
P
R
S
T
U
V
X
Y

Berdez, 4 jan 21.

Berney

licencié. 258.

Bersier

Dispense d'examen de latin 247 demande le gage 248, les obtient 254.

Bibliothèque des étudiants. requête 326.

Bibliothèque Bon sur le budget 247. 272. 276. 299.

Tissot proposée ³⁰⁷ 287. Muret 302. 307. 331. 332.

étagères & bréviaires 307. 332.

Bons sur le budget 311. p la Bibliothèque 342.

Bibles hébraïques 151.

arrêté à Jay 228.

Bibliothécaire. f. traitement; demande d'augmentation, 20. ^{35.} 29. gratification. ^{36 61} 32.
reclamation. 61. 69.

(w) en chef, 223. sélection 242. 246.

adjoint 41. 42. 44. 80. 183. 185.

Usage p les leçons de Gram. 237. 242.

Bibliothèque. Usage pour les anciens Professeurs. 19. — 128. 143. 146.

Jours d'ouverture; 20. 28. 35. 60. 61. 65. 74. — 124. 128.

Chauffage 84. rapport 242.

Comptes. 17. 68. 98. 125. 190. 196.

Supplément au Catalogue, compte. 30. Supplément Demandé. 310.

Commission 89. 95. 169. 240. 245.

de M. Decharpe 31. 33. 36. 37. 44. 46. 48. 73. 84. 93. 135. 224. 227. 261. 256. 257. 329. ^{inlle 282. 301.}

Organisation, 182. 246. 251. 252. 253. 254. ^{256. 260.} réparations, 225. 339. ^{309. 327.}

Somme au budget demandé 32. 35. 60. 61. 98. 136. 144. 159. 190. 194. 224. 227. ^{302.} 307. ^{338.}

Bon p le D'œuvre 33. 59. 102. 126. 128. 190. 191. 207. 228. 231. 311. 352.

Publicité 90.

Usage demandé p l'École moyenne 52. 56. 199. — 350. 352. 353.

Emplacement 122. ^{242.}

Ouvrages achetés 53. 60. 84. 90. 92. 95. — 124. 160. 193. 349.

Livres proposés 199.

Visite f. 73. 145. 198. 224. 243. 295. 303.

Caisse f. 73. 104. 108. ^{requisits du titre de la Caisse 108} Tolons 144.

Usage de l'École f. 74. 77. 79. 102. 104. 111. 159. 224.

Expenses, étages 231. 264. 268. 279. 298. 339.

et Etudiants 348.

C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
P
R
S
T
U
V
X
Y

Blanchards; And. 11. 131.

Biaudet 76: del. 150.

Billets de spectacle 240.

Bons

pr la Bibliothèque 194. 227. 231. 249. 302. 339.

service du Bureau 231. 248. 250. 274. 299.

pour les Professeurs de Physique & de Chimie 195. 268.

pr le Prof de Physique. 215

pr prix de concours 250.

Brochures

à Bâle 300 de Berne 342. de Göttingen 346. - 358.

Bruxelles, bureau envoyé à l'Académie de / 247

Bridel, Doyen,

348. 355.

Bois de chauffage 43. 100. 215.

Baisatz, 175. 175.

Bonnaud 83.

No: Bastp f. 75. 78. 86. 119. 123. 135. 147. 173.

Botanique m. Es. Chavanne 234.

Bouttesille, m. présent de la chaire de latin 307. 321. 340.

Bowen, de l'anglais. 221.

Budget 1841. 157. 230. 284. 330.

Bussat Examen. 37. 40. 56. 225. 349.

Bujan Dispense d'examen de latin 247.

Bureau, (fournitures) 221.

Burnier Fw 280. 283.

C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Bornat, Deb. de Nat. 76.

Carrard Henri 288.

~~Cartes~~

Cartes de convocation Odeur ou jour indiqué 332.

Catalogue du Cabinet de Chimie 279.

* Caisse Académique extraits relatifs à l'inst. 194. 258. id. 300.

placements.

194. 197.

o Catalogue du Cabinet de Physique 261.

Cabinet de Physique, Remise & Catalogue 10. emplacement demandé: 34.
feuille machines à vapeur: 59. acquisitions: 3000 f. 61. 68. 78. 89. 120.
rapport sur les instruments achetés: 200. bon: 215. 226. Comptes: 260. 296
Catalogue 261. 1/299.

de Chimie, Remise: 12. 13. 16. — 165. 172. 224.
ouverture des aspirants 230: Remise 242. réparation 272. Comptes 296.
Catalogue 279. Collection de M. de Fellenberg: 342. 346. 347. 358.

Caisse de la Bibliothèque, Titres: 32. 37. 40. 73. 108. 194.
intérêts retardés: 35. 41. 194.

Caisse académique, bon, le remise: 13. vintique de 32. placem. 67. — 99. 280.
(des gages remise: 25. 28. Intérêt de discur. 53.) remboursem. 249.
académique: renseignements de 188. 193) remboursem. 267. 311.

Carte de géologie 27. 29. 32.

Catalogue d'étudiants 38. impression 213.

Centurier. Propos. 14. gage 277.

Certificats à M. Jaques 16. 298.

Cercle littéraire cours de géologie 28.

Cercle d'hist. form. L. d'hist. 107.

C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Certificats p. Rollier. 53. Durand, 64. Demontet. 99. Lericq. 117. Jean Gay. 216.

Chappuis Edouard. 14. 31. 35. 54

id. J. L. 80. 150.

id. Ch. L. 131. ~~150~~

Chaires 87. 91. 105.

de Droit civil. 136. Droit romain. 312.

de Histoire naturelle 197. 198. 200.

de Chimie 227.

de philosophie 227. Littérature latine 263. 267. 307.

vacants 253. 261. Latin 271. 275. 321. 328. 346.

Chatelamat Louis, Impositionnaire certifié. 47.

Elisée, 183. 186.

Chataignes Edouard, proposé pour donner des leçons de botanique. 200 - appelé 234.

Ferdinand demande de consulter les registres académiques 268.

X Chimie Compétence & Achat 289. 339. Collection de M. de Sellenberg. 342. 346.
Leçons & expériences, 342. 346.

Chavin M de Dôle, présenté pour la chaire de latin 307.

Commissions p. visiter les établissements, compte, etc. 310.

Cherbuliez M^r. de Genève, appelé à donner des leçons de droit & d'économie politique. 7.
43. visite. 47.

Chimie (Aides de) 96. 102. — 123. 125. aide à l'enseignement traitant 191. 257.
Comptes, 182. 185. Cycle. 286. Bon. 195. 252. indigènes 278. X

Clement, 165. 168. 172. 202.

Cloquet, ouvrage de, 90.

Commission ecclésiastique, papiers à lui transmis. 7.
de fondation, 181. 184. 201.

examens de concours 303. Rapport sur leur organisation 330. 332.

à la Bibliothèque. 9. 10. 11. 12. 70. 89. 95. 100. 169.

à la Comptes, 190. 248. 252. 310. 311.

examens de Théologie, 77. 81. 82. — 130.

du Grand Conseil, 278.

Circulaires 96. 100. 103. 126. 130.

Compétence du Prof. de Chimie 249. 257. 260. 263. 266. 265. 286. 289.

du Prof. de Physique 257. 260. 263. 265. 286. 289. 323. 325.

Coeytauf 150.

D
E
F
G
H
J
K
L
M
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

rendu du Conseil d'Etat. 215.

Comptes

de la Caisse des Arriérés de Gages. 4. 190. des Gages 197.

Courants d'Année. 24. 98. 125. 192. 201. 255. 326

de la Bibliothèque 18. 98. 125. 190. 196. 202. 206. 208. 257. 260. 270
320.

Divers, approuvés 101. 109. 177. 182. 192 — 348.

Addition, de Coudreau. 192. 252. 255. 259. 310. 326.

des Etudiants de. 27.

Chimie

185-186. M. Ancelet. 242. M. de Kellenberg 248. 254. 260. 227.

Physique.

186. 251. 260. 317. 323. 325. 330.

Concours

pour prix. 66. 131. 137. 145. 147. 152. 160. 169. 177. 239.

1^{er} Chaire Vacantes, p. 72. 87. 105.

Programmes, 160. 162. 190. 217. 252. 254. 311. 316.

Examens propres

245. Séance 246. 247. 308. 309. 311. 316.

Conseil

du conseil au 22

rélocation des Séances, Ordre du jour 332.

Conseil

300

Conseil

Conférence du Financier. 57. 61. 65. 66. 143. 150. 223. 225, 239. 249

Congrès Scientifique Italien 283. à Lunqu 342.

Cossy

demande à servir dans les milices 311. 317. 321. 323.

Conseil

enseignements. 190. 192.

Conseil Financier de M. de Chaboupe 241

Cottier

103. 148. 187.

Cours Programmes - 1. Commencement 5. 6. 11. 15. 18. 21. 26. 26.4
 Plan & distribution - 10.⁴⁸ à revoir 18. Program. 66. 70. 72. 72. 77.
 Programmes 110. 116. 142. 145. 153. 161. 164. 203. 260. 294. 325.
 Fréquentation de certains cours 53. } observations 328.
 Ouverture, 165. } fin 246.
 de droit de l'étranger 21
 de droit 3. International 4. 203. 208. 210.
 de droit, M. Edouard Secretan - 1. 27.
 de droit Romain M. Gaullieur 2.
 de droit civil M. Ch. Secretan - 18. 21. 161.
 d'économie politique 3. 4. 161. rapport 206. 208.
 de Physiologie 4.
 de Chimie 9. 13. 294.
 de géologie ou archéologie 28. 297 (343: Indemnité refusée)
 de la Faculté de lettres 48. Géométrie descriptive 337. 338. 362. 352.
 de Physique 62. 77. Géographie 297.
 de Philosophie 63. 94. 171.
 de Géologie 67. 294. 297. 337.
 de botanique 72. 81. d'Ancien droit Romain M. Pellis 329.
 de Manipulation physique 78. de Procédure civile par M. Pellis 337.
 de M. Boetmala 81. 329.
 d'astronomie 81. 209. 210. 229. 264. 276. 280.
 d'histoire de la littérature italienne; 354. 358.
 Philosophie de la Nature 99. M. Holland 274. 276. 278.
 littérature allemande rapport 206. 208. 358. 362.
 Zoologie, demandé 264. 276. 296, par M. Holland 326. 330.
 extraordinaires 376. 326.
 Crédit pour les grandes remboursables 259.
 Cours, fin de, 293. 296.
 divisés 328.

D
 E
 F
 G
 H
 J
 K
 L
 M
 N
 O
 P
 Q
 R
 S
 T
 U
 V
 X
 Y

Compendium, für Joh. Lay. 113. 121. Licentia in Theologie 295.

Cont.

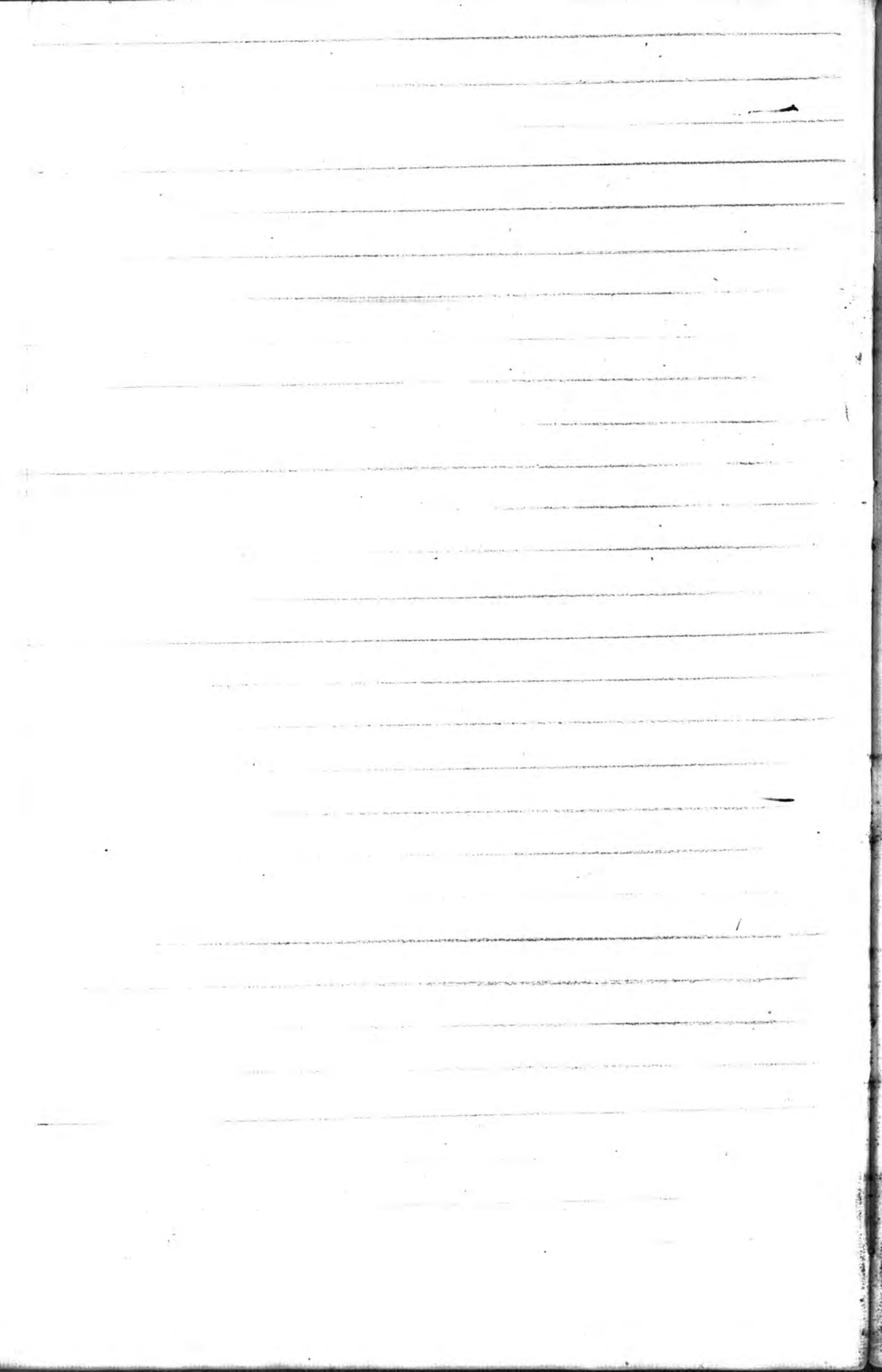
150.

Curtat Antoine, Secrétaire de l'Académie. G. 122. 222. 350.

Cycle des études de 3 ans, projet de règlement 58 d. 212. 213. 215. 217.
227.

de la chimie 272. 278. 286.

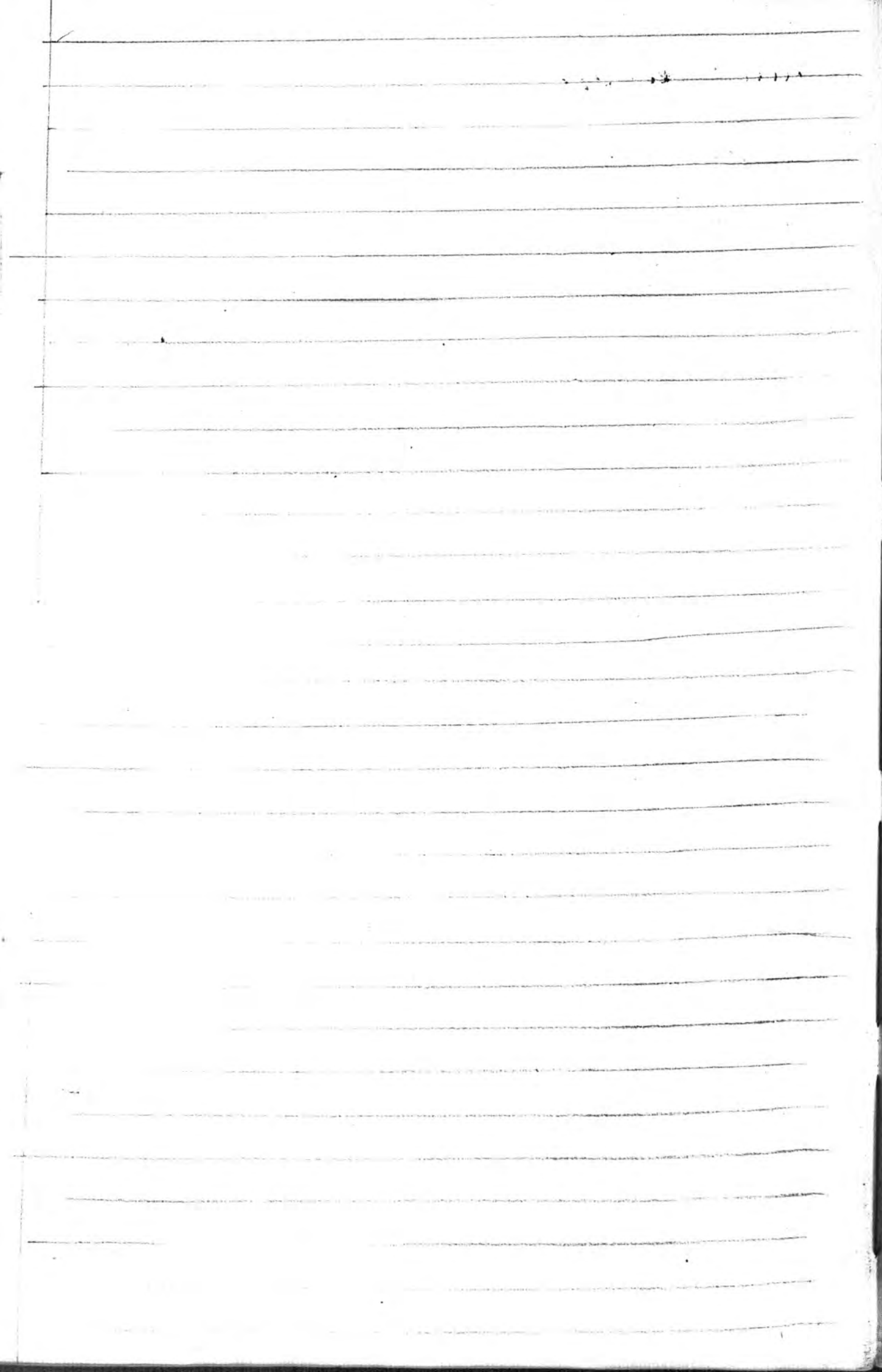
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y



~~Desordres 26.~~

~~Develoy Professeur honoraire 15.~~

D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y



Dease, George &

Dardet, Paul 317.

D'Ancelle aptone 40. 42.
Démontet f. 99.

Désordres 26. 24.
Plaintes.

Deleley Professeur honoraire 15. San vicis 53.
Durand 46^{re} Certificat f 64. 71.
in J. P. 150.

D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Diner. 61.

Discours Pimprimis f. 67, 70, 71, 129, 347

inaugural 79, 80.

d'installation 94, 129. imprimés à réparer 259. M. Milgani de 342, 347, 351, 358.

Diplôme & Changement 118, 123, 213, 229

id — 131, 150.

auverds 244, 278, 295, 298, 322.

de Bachelier de 332.

Depense de ramment, de Louis 247

Dissertations des Aspirants aux Chaires 229.

Dono ouvrages... Mr. Pille, ~~de~~ Gabque. 24 - 180. No. Caray, 221.
argent, 177. de l'Etudiant en droit, Ballif. 196.
de Hess: Neumeron & Forebat 255. Mr. Mathias Mayor. 260. 263,
280. 282. Mr. Quétlet de Bousselles, & Mr. le Prof. Herzog. 304.
Magasin, discours d'ouverture 308. Mulinmann & Zündel. 310.

Droit Cours de J. 1. &
Examens. 48. 49. 70.

Romain f. 72. 341. 357.

Civile, 161

177.

public cantonal, 340.

E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Dubois préparati 148.

Dufournet - Prof. traitement \checkmark la chaîne 60-69 77 78.

Dulon, Étienne 33-120.

Dupont Jules 175-288

Dupont Debit. 99.

Duthon - Oscar 13.

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

C

R

S

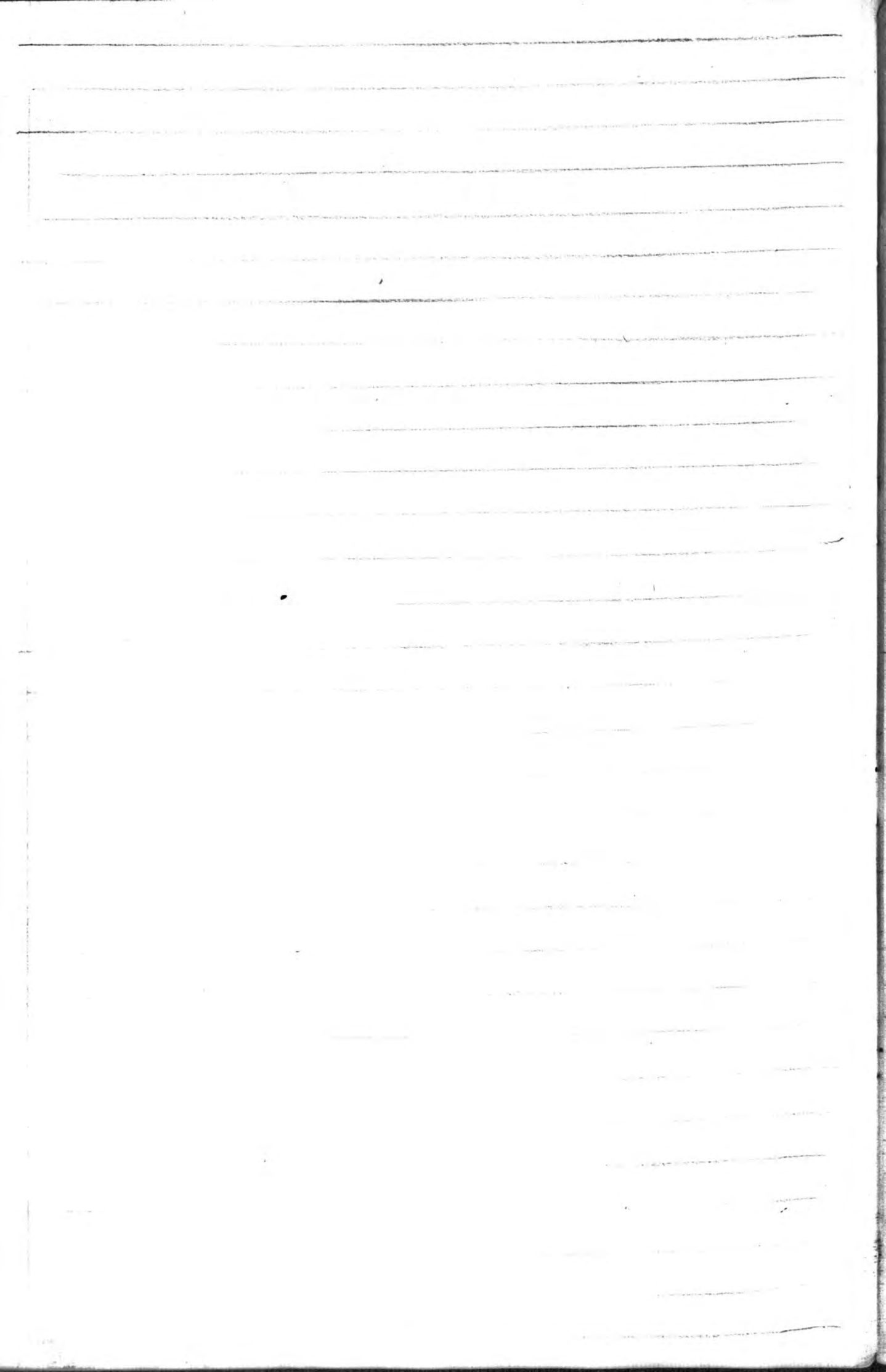
T

U

V

X

Y



École Moyenne sur le usage de la Bibliothèque : 52.

de Dessin. 134.

E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Economie politique Cours 3. 42. 161.

(w)

de l'administrat. en général. 352.

Colibri de Lausanne, 181.

Emery, N^o f^o 66. 161. 230, bis 235. dumaside qu'on augmente les heures des leçons
d'économie politique 238 220 (Milégani)

Encore

309

Estampilles (Biblioth. Schaftb.) 93. 111.

Esperandieu sup. f. 20.

Estopez Epître 37. 110. 56.

Etudes Instruction sur la marche des Etudes 2/14

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

C

R

S

T

U

V

X

Y

Etudes libérales 279. 281. 282.

Etudiants

Organisation 10. Commission provisoire 21.

Note, 87.

Règlement, 116.

requêtes, 126. 179. 180. 360.

dépense définitive, 155. 157.

senat, 184. 340.

292.

Pionniers

lettre de Born 306. 323.

Examens

61. 64. 65. 67. 78. 80. 81. 81. 82. 107. 113. 115. 117. 119. 121. 126. 130. 131.
132. 141. 145. 146. 147. 152. 161. 166. 172. 232. 239. 265. 277. 290.

juin 2^e 134. 141.

ancien 135. 220.

dépense 2^e 159. 162. 2
202. 356.

Inscription de Notet. 203 de Fonjallan e Bost 204

Commissions

204. 265. Viduus. 307. 327.

Semestre d'été

225. 327. 328. 356.

Semestre d'hiver

chimie 232. 263. 298. 328.

Rapports

subis. Sem. d'été. 206. 272. 353. 346 et

sem. d'hiver

272. 335.

Examens antérieurs, leur valeur 36. - appréciation, 173.

de Droit. 48. 49. 51. 107. 146. 251.

de Logique. 50. 51. 53. 62.

de Licence en Droit. 58.

des Étudiants. 61. 130. 131. 132. 141. 145. 146. 239. 243.

littér. f. 141. 172.

de l'économie politique 107

de Physique. 145. 219

de Théologie 107. 145. 172.

Botanique, 173. 174.

de l'histoire 111. 172.

de l'Écriture, 341.

Divin 147. 152. 155. 160. 172. 176. 178. ^{et chaux} 248. 269 bis 356.
290. 305.

de M. Cossy 317.

partiels, appréciation; rapport. 194.

Semestre d'été 201. ~~204~~ 211. 333

Commisaires 333

v. g. Experts 61. 78. 80. 91. 91. 96. 107. 113. 111. 117. 133. 136. 140. 141. 142. 144. 143. 6.

152. 6. 159. 166. 167. 171. 172. 174. 207. 208. 219. 222. 223. 292.

(M. Pellis, explication, 210.) 217. 232 & 293. | 238. 260. 359. 362.

de la chaire de philosophie & de chimie 227. 231. 236.

de l'Université, M. Zündel 267.

F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Expériences aux leçons de chimie, 342.

Externes, dépenses de la finance d'immatriculation 16.

ω 117. 118.

Externat 332.

Experts demandés. 327. 333. 357.

Désignés par le Collège 270. 291. 272. 274. 275. 287. 288. 292. 330. 334. 335. 359.

par l'Académie 271. 285. 291.

changés 267.

Synonym. Ch. 92. 268.

lytel. 135.

Faculté' des Lettres & des Sciences. Conseil. 7. Président. 9. Membres de la Commission
de la Bibliothèque. 9. Prévôt. 79.
de Théologie, Prévôt. 169.
des Lettres & des Sciences, Prévôt. 168.

de Droit

Finances d'Epaves 328. Pétition de Moudon. 330. 332.
de Théologie. Prévôt. 2.

Falconnet Jean. Examens de licence en Droit. 58. 62.

Fauchoire Etud. Bibliothécaire adjoint. 44.
88. 91.

Fehr Epaves 255.

Faure. 150.

Fellersberg de. nommé Professeur de Chimie. 231. député du diocèse inaugural 234. Aug. 289.

Fonctions des Propriétaires dans les Eglises de lausanne. 189.

Foyallay, 105. 114. 210.

F
55
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Fonjallaz Bib. de l'Acad. 76.

Fondation de M^r Fay. 97. 109. 112. 116. 185.

Fondations diverses 144. 159.

Frais annuels en avance, note demandée: 35.

5

Finlay M. Maître de Gymnastique 264.

Florence Société des Sciences 196. 219.

Forêts, mémoire, 292.

Formérod, Justin. 280. 282. 289. 299.

282

Constantin 289. 293. 350.

Fribourg Manuscrit 36.

46.

Fontanaux Licencie en Théologie, 295.

* Garges de Centonier 297

de Henry 297.

gagistes absents 298.

Giologie Cours. Indemittel referir à Mr Dastmann. 363.

Gayles demandes 38. 64. 88. 100. 103. 209. par Thiers 212. 218. 220. 248. 308. 341. 355.

requis de 85. 104. 111. 118. 175. 180. 236. 222.

② renseignements, 93. 96. 223. 293. 299.

③ proposition de demandes 103. 223.

Compte demandé 197. 339. 348.

Paris à Massé 218.

ben & observations 271.

5 Rapport 207. 308. 312.

de Bicaudet 19. et Steindler 236. 267. 330. 333.

de Lucien Fallotom. 10. à Thiers & Bicaudet. 254.

d'Alouis Raymond. 16. 226. 1 Formos. 280. 298.

par Martin. 19. 26.

de Kermier, 165. d'Henry 263.

* sous-jardin pour abimes 271. 349.

Say, fondon 97. 109. 112. 116. 121. 179. 185.

Gay Jean. artificat. 216.

George. P. 35. 37. 108.

Gaudin, G. 100.

Gaullieur Lecons. 230, 62 235. Longé 251.

G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Gorday, c. b. a la Bell. f. 75

Mat. Gay, Piedmontes 88. 85. 91. 93.

id, c. n. f. 88. 91.

Genève Lettre de lecture de l'Académie. 268.

Géographie Leçons de M. Guinaud. 4.

Géométrie descriptive. 342. 351.

Théologie f. 67. 341.

^{pp. 644}
Grand, Paul, demande d'être reçu à l'Académie, à titre d'Étranger, 343. 348.

Genève, Académie, 162.

Germond Hani. 199. reçoit une gratification. 203.

Girardet 175.

Gratification demandée par le Bibliothécaire 32.

Gollier Certificat 278. 300.

H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Gottsfrey, Juge, donne les leçons de Droit-Civil comme Suppléant 253.
payement demandé 277.

Grand, Paul admis comme Etudiant 343. 348.

Gree, Leçons de M. Lindel. 4 diminution des leçons 26. 224. 226.
Instituteur au Collège 284. Sujets d'examen demandé 321.

Grenier Jules 198. 232.

Guignards, prof. par day. 113. 121.

Guisard, M. approuvé pour des leçons de géographie. 4. 26.

Guisan Louis Min^e Certificat. 312.

Gymnase, liste de la 2^e classe demandent à être admis comme étudiants 288-293.

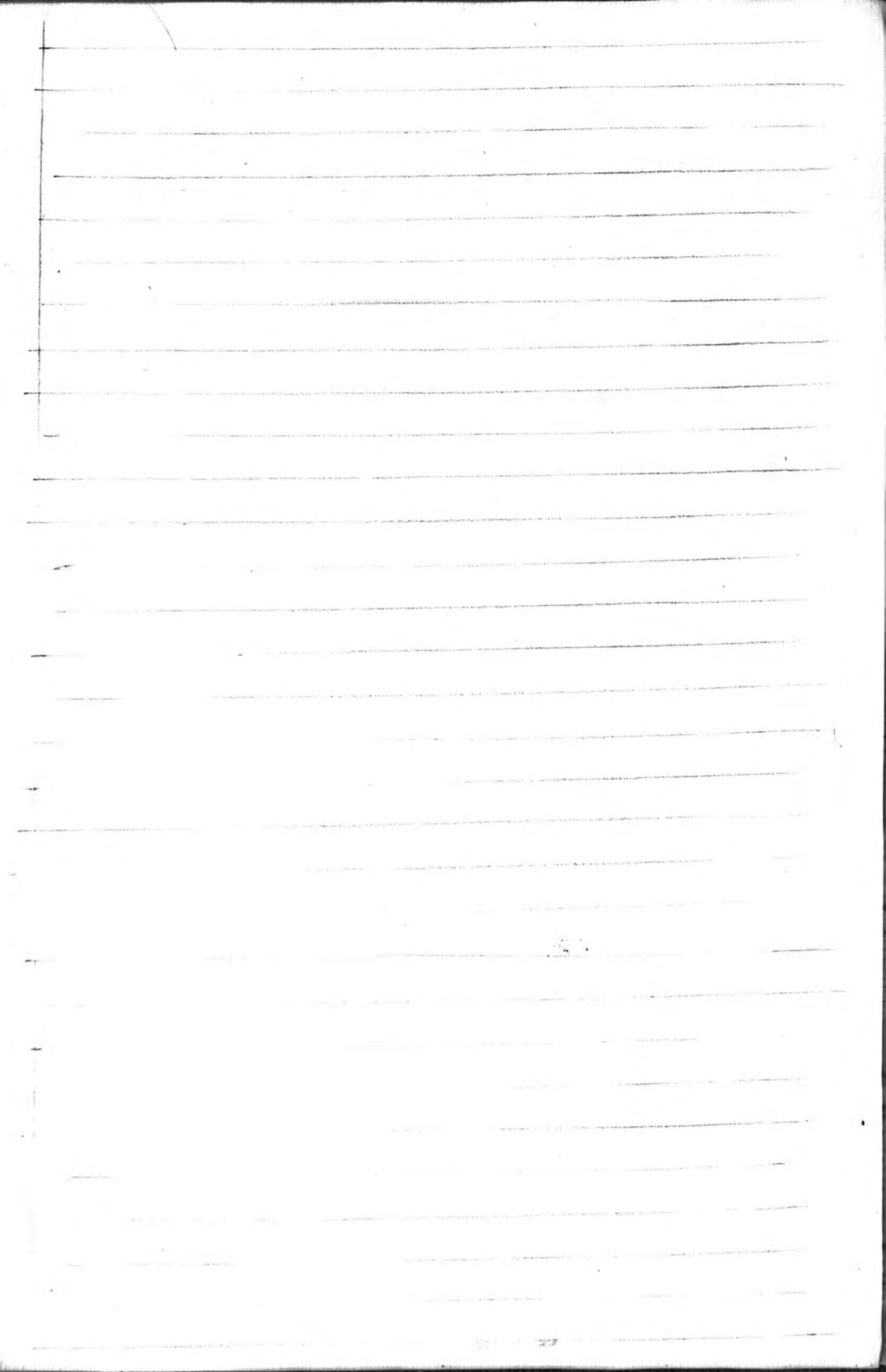
Gymnastique maître de, M. Schlusser 228 confirmé pour un an 230.

M. Finlay 264. malade 308.

Wage demandé, 355-358.

Putenberg, monum. 125.

H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y



Heuschoz Fondation de M^{rs}: les Frères Heuschoz 258. 262.

Heures des leçons 195.

Hennig 175. gage 263. 269. 277. 282. 288

Hörigal, externe 79. 81.

Hiseby proposé comme Professeur honoraire: 11. nommé: 15. Fugue de Latin. 234.
236. 301. 306. 307

Histoire heures des leçons. 14.

↳ Naturelle des Poissons 84.

Chaire d'histoire naturelle. 196.

H

J

K

L

M

N

O

P

R

S

T

U

V

X

Y

Histoire, cours 2^e donné par M^r Olivier 2

à venir.

Hollard (H^r) 99. 129. 131.

sous demande 271. 278.

Installation du lecteur 232 de M^r Midegani 342

Instrumentz achetés p^r le Cabinet de physique 299. 301

Lection, par. de l'Etat. 145. Henri Jan. 268. Diplôme. 278.

Jacques Impositionnaire. Certificat. 16.

Italienne, Cours d'Hist de la littérature; 354. 356.

Journaux entrec. 260.

de Chimie de. 311. 312. 315.

retard de 313. 314. 317.

Impressions des Catalogues, programmes de 219.

Inscriptions d'examen. 204.

Jaquemont (voyage de) 95.

Immatriculations. 7. dispenses demandées pour des externes. 16. 23. 26. 79. 83.

id. 79. 117. 118. Prix, réclamation. 218.

* Installation de l'Académie. Juin 24. Discours. 28. de M. Olivier. 52. 55. 61. M. Michoniz. 139.

† Instruments d'Astronomie, usage & réparations. 14. - 158. 178.

voir 225. 268.

Installation, de la Section, 174. 178. 196. 197.

id. Séances d'. 358.

Instruction aux étudiants sur la marche des études 246.

Journaux, abon. 89. 90. 92. 180. 213. 218. 244.

Journal du soir 94.

J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Santacruzense, Bk. No. Certificado #71.

Cuz. Hauptst, 169.

requiere de Inm. 231. 236 : 238. Diplôme 278.

8. Hauptst Cadet 85. 146. 149.

Koch 23.

Haubrich 23.

Latour, français 110. 115.

Hardy M. Proposé comme Professeur honoraire 324. 332. lettre de remerciements, 367.
id. 348. nommé, 355.

Lecture Prig. 238

Léves, 120.

Lenz m. 238. 254.

Herber (de) Prig., 223.

Tag. Lévrier 28. 127.

L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

leçons

de physiologie. 2. pratique G. de M. Linet. 195.

de littérature. 2. 58. kum, 59. changement au prog. 106. 109. comparée 296.

Grec. M. Liindel. 4. 9. 15. diminution d'heures. 26. augmentation. 273.

Mathématiques. 5. 6. solides ou modèles deux ans. 22.

Allemande, 164.

Physique. 5. 6. 62. 116. programme 234.

manège Péloptane 251.

Histoire. 5. 6. 14. 15. 58. 59.

de M. Linet 302. 324. 330.

Philosophie. 8. 23. 26. article de journal. 30. 59. 62. 94. 171. 183. 186.

de M. Mouraud 303. 327.

Latin. 8. 164. 167. 171. 174. 224. 234. 267. 301. 304. 307.

Droit public. rectification. 191. 270.

Économie politique. 9. 43. 230. 235. nombre à augmenter. 238. 247.

de M. Porchat, littérature latine, 316.

Zoologie. 9. M. Auguste Chavannes. 50. 51. 197.

Lecture de M. Hoosmaek, 321.

Droit ~~com.~~. 17. M. Seretan unalade. 250. 252. 253.

de M. Édouard Seretan. 47.

Chimie. 23. fulmination. 54. hygiène. 346.

Physique, générale. 58. 60.

Botanique. 23. 52. 81.

Météorologie. 85. 229.

hibern. 24.

Astronomie. 8.

Géographie. 26. 37. 56.

Leçons du Gymnase, heures changées. 47. 57. 54. 56.

Droit Romain 230.

1^{re} Exercices de gradation: 60.

Littérature allemande: 60.

ancien Droit Romain
Coutumes juridiques par M. Sellis 296. 329.

Licenciés en Droit. 39. finance 48. 229. Mayon. 305.

en Théologie 295.

Règlement 58.

Gagistes 254.

Examen 58. — 132. p.

Examen p. les étrangers diplômés 213.

en Théologie 22. 23. 104. on propose qu'ils subissent un examen de droit 238. 242.

214.

Heures. 195.

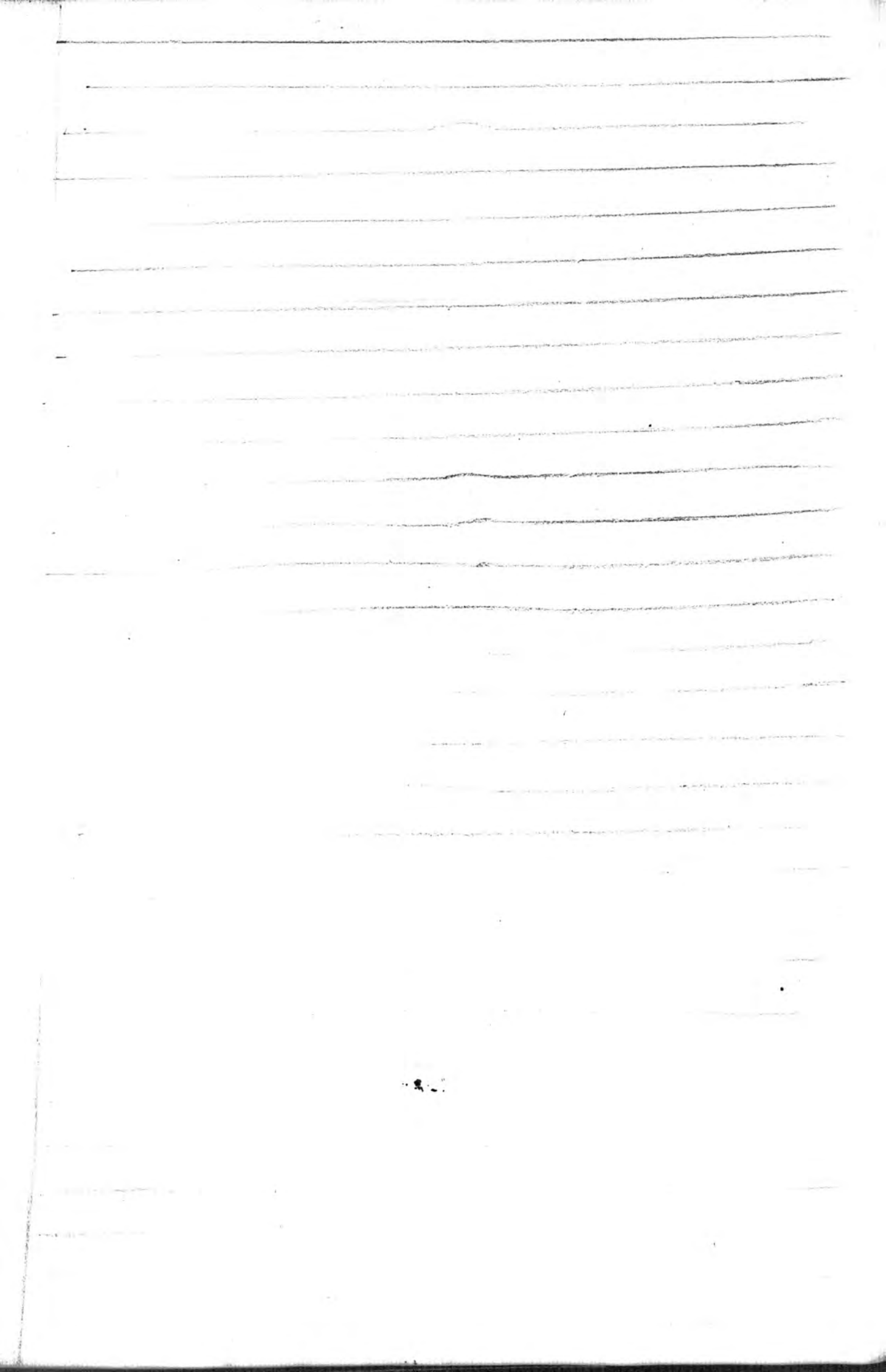
livres p. sup. 184.

Schmann. ff. certiorandi. 22.

Liberté des études rapport 279.

Lois & arrêtés. 43. 114. 261.

M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y



Kalhuber 83.

Mager. Dⁿ 8. 12. 24. 30.

J. Kalan, 165. 168. 202. 212. 280. 304.

Kalan piémontais 107.

Manuscrit p. Triboung. 36. 39. 57.

de Pierre Fleur. 147.

Martin Hⁱ. Et. demande la continuation de son gage. 19. 175.

Jules 288.

Martinet. Aspirant au grade de licencié. 5. 6. 13. 29.

J. Mayer, ^{licencié en droit} 169. 305.

Mayer Ad. 103. 175. 175.

Mémoires des Académies étrangères 50. 238.

Méligari Louis Aurélie 320. 322. 325. 340. Installation, 342. 343.

Marquet Jules. Cours de Géométrie descriptive 342. 351.

M
J
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Norman, Catylian. 78. 165. 174.

Médaille. 117. 128. 142.

Médailles. 135. 202.

Médailles ^{de M. Luce} 235. 238. 245. 250. 256. 261. 276. 284. 296.

de M. Gindroz 276.

Rapport sur l'administration établie 303.

Meistre licencié en Droit 224.

Megrol. examen. 301.

Mellet. 175.

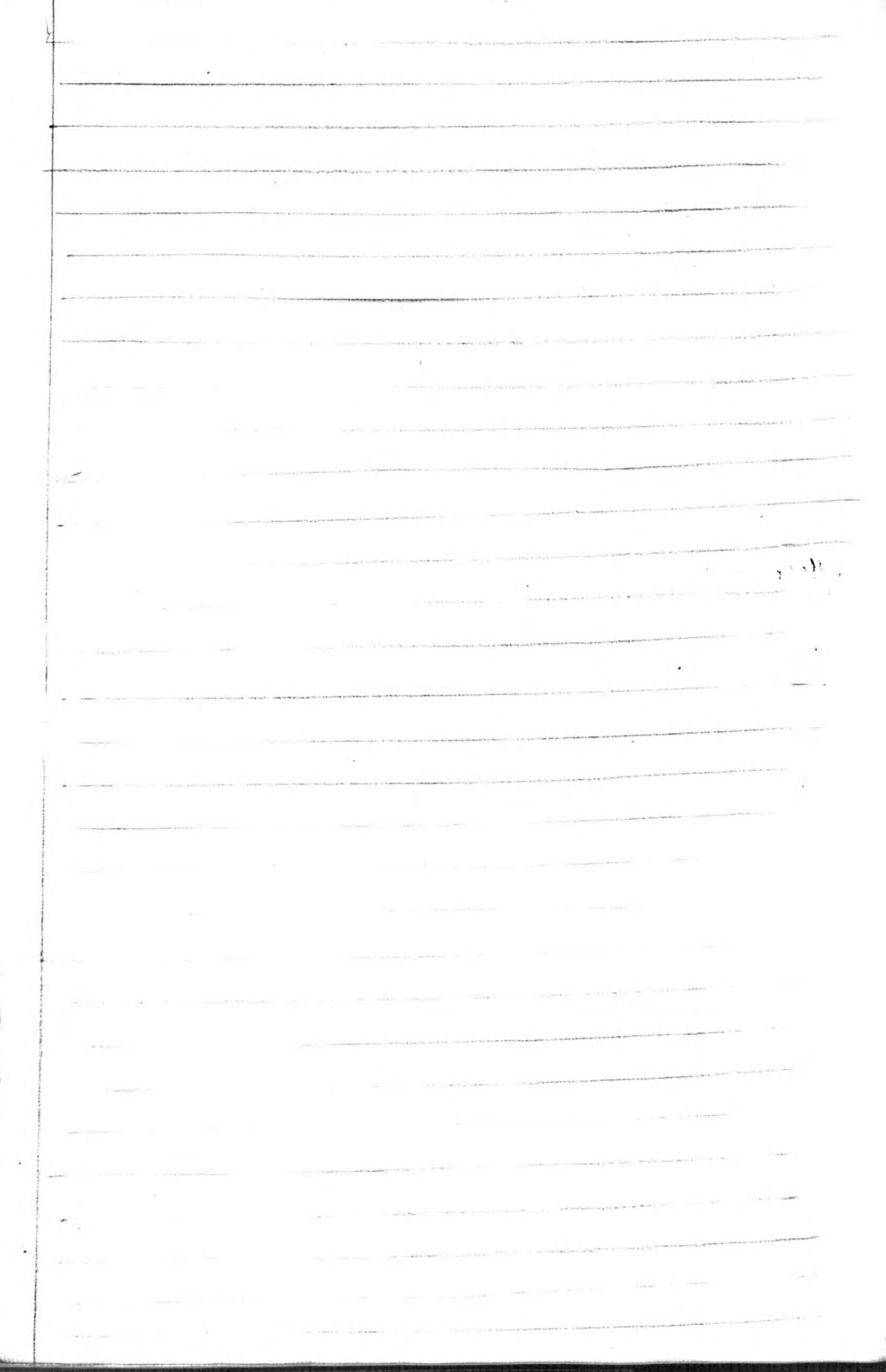
Mercanton. Rapport de M. Aradinski. 231.

M. Adam Michoniz. 106. 110. 113. 116. 128. 129. 160. 164. 181.

Nichel. p. 104. 131.

Modèles de solides en bois pour les leçons de mathématiques. 22. 30.

J
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y



M. *Nonnard* 196. 289. *Conzel*. 312. 316. *lecons*. 367

Monastier *Pastor de Chazaux pour faire usage de la Bibliothèque*. 28.

Nonnprat, 175. 187

Nonnevaux fil. 83

J. P. L. Henri *Certificat* 317.

Morel Michel *Piedmontais*, *Certificat* 258.

Morin Jean George *Certificat* 304.

Mulhauser, M. *petite pla. chanc. & latin*. 308. *p. des leçons d'allemand*. 309

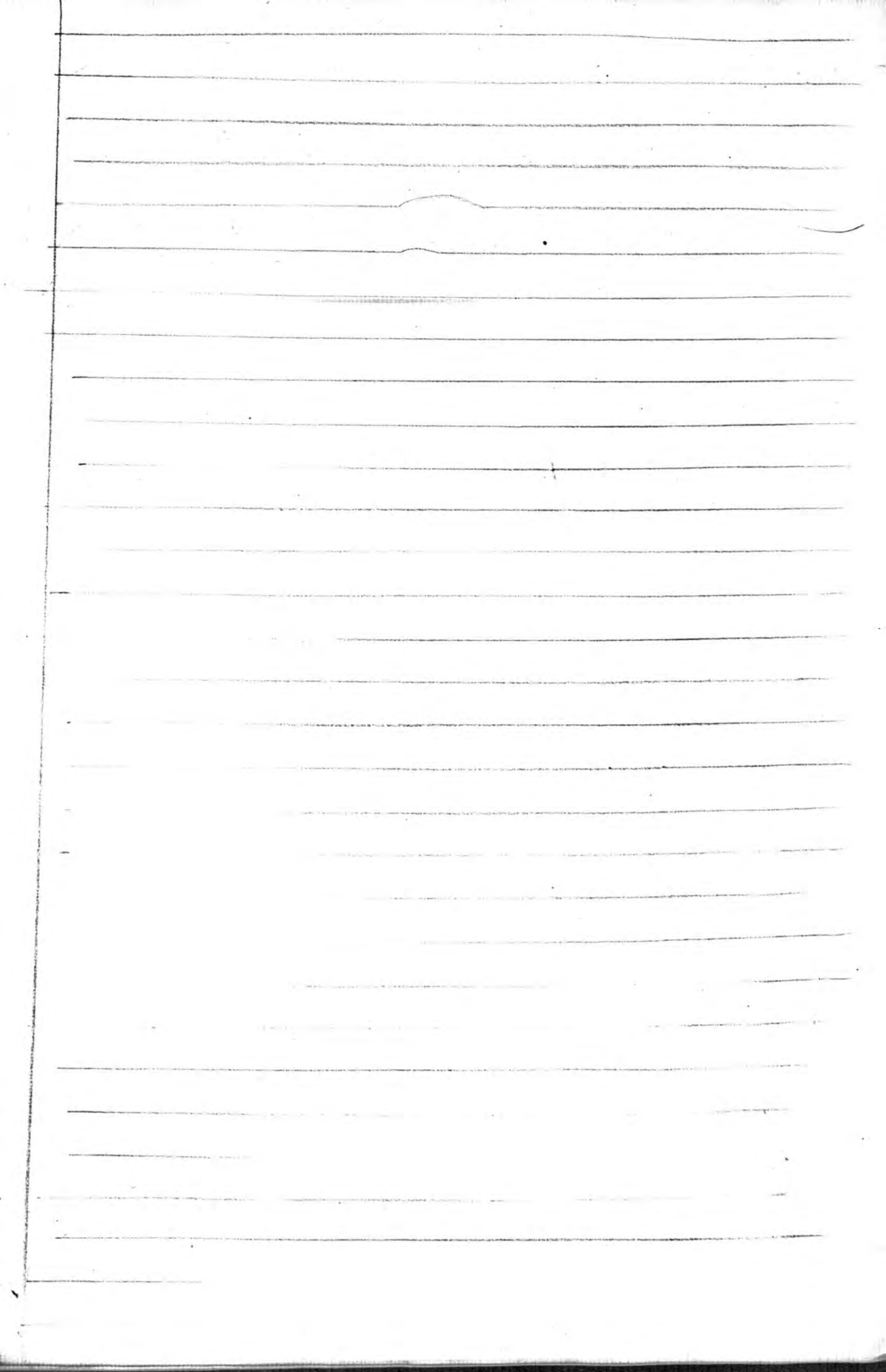
Muret *Bibliothèque*, 302.

Musée Arlaud 91.

Musiel 122.

Vidites, 184. 224. 268. 312.

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y



Neuchâtel Discours inaugural de l'académie 252.

Nicolas, gaz. demande; 341. 349. 355.

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Note

subvention Regamey. 33.

pour les dépenses de 1840, demandée. 35.

pour ouvrages acquis. 50.

pour programme des cours. 52.

Oeuvres de A. Augustin 269. Zwingli, Schultze libraire 362.

Ogny 175.

Olivier Just: chargé de donner les leçons d'histoire 15: rapport 44: 45: 47.
nommé Prof. ordinaire d'histoire 51: Installation 52: CC. programme de sa Cours 255.
Cours 257: 259: 268.

Ordre du jour à indiquer sur les cartes de consécration 332.

Ouvrage de Dumas: Campagne de 1799 à 1807. 312.
Donné 317.

O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Ouvrages achetés - Herrensberg; 37.⁴¹ Chaquet. 37.⁵⁰ # note. 50. Perd. 53.
Agatid. 60. Martmann, 180. 218.

sur le droit-civil, de M. C. Secretan. 185

Don de M. Hussinaten 212.

de M. de Charpentier 217

sur le paupérisme 217

envoyés à Bruxelles 217.

Don de M. Mayor 260.

Port-royal de M. P. Beauv. 272.

P. Augustin 260.

Don de Bruxelles 276

276.

Transactions philosophiques 287.

à acheter 278.

Brochures envoyées 300

De thémismatique 303.

Pache *liste du gymnase - 51. 56.*

Panchaud Jean. *externe 333. Denis étudiant 343. 348.*

Papiers à transmettre à la Commission ecclésiastique 7.

Paris n^o. *15. 65. 66. 75. 119. 123.*

P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Verret, Dir. de l'Acad. 16.

H. Verrot. 36. 300.

Ab. Pellegrin. 146. 149. 165. 168. 176.

Pellis, avocat, expert, application. 210.

M. Pellis 167. 182. 186.

Pétition des Etudiants. 360.

Pétition de Mondon p. la finance d'externes 330.

Piemontais lettre de bonne 306.

Physique Cabinet - 106. Compétence du Professeur. 10. 37. 39. 43. 45. 195.
②, 78. 89. 95. 105. 120. 165. 177. 182. Visite 218. 219.

② Comptes, 182. 186. 258 Bon. 195.

Placements p. la Caisse de la Bibliothèque 37
p. la Caisse Académique 67. 157. 197. 280. 295. 297. 331.
337.

Plaintes 26. contact auditoire de droit 260. 262.

Puis fondé par M. Gay. 97. 109. 112. 116. 185. - 228

divers proposés 228.

Extraordinaires 229

Planches noires, pour les auditoires de Mathématiques & de Physique 7.

116
Pneumatique Mach. 29.

* Physique, Salle pour l'enseignement de la 296.

Porchat Prof. Leçons de latin 234.

Porchat, Dib. à l'acad. f. 76.

Portes pour le service des Bédouins 12.

Total 165. 125.

* Prix. Projet de Règlement 48.⁴⁰ Somme à fixer au budget. 53. 71. 221.

de l'écriture de M^r Lavade, 101. 238

de l'écriture de M^r Porchat 110. 112

de l'écriture 150. 228.

de l'écriture 160. 187.

de l'écriture 195. 245. 250. 213. 316. 320.

R
S
T
U
V
X
Y

Professeurs
propres 66.
Ordinaires, 170.

extraordinaires, 69. 170.

de chimie 87. Aide. 94. — 123. 125. 165.

honoraires M. Hisely propose: 11. M. Dewley: 11. 15. 235.

Mss: Girardot & Pidou: 21.

224. 227. 230. 348.

traitement, indemnité; f. 72. 161. 170. 181.

Programme des Concours: 190. 252. 254. 258 arabe: ibid. 318. 320.

Des Cours 203. 207. 213. impression; 214. ibid. 215. 227. 234. 260. 264. 318.

224. gre & chimie: 230. 267. 270. 276. 286. chimie 287.

294. 302-325. 337. 349. 350. 351. 353. 356. 360.

Promotions

150. 152. 175.

Des listes du gymnase
dans l'Académie

228.

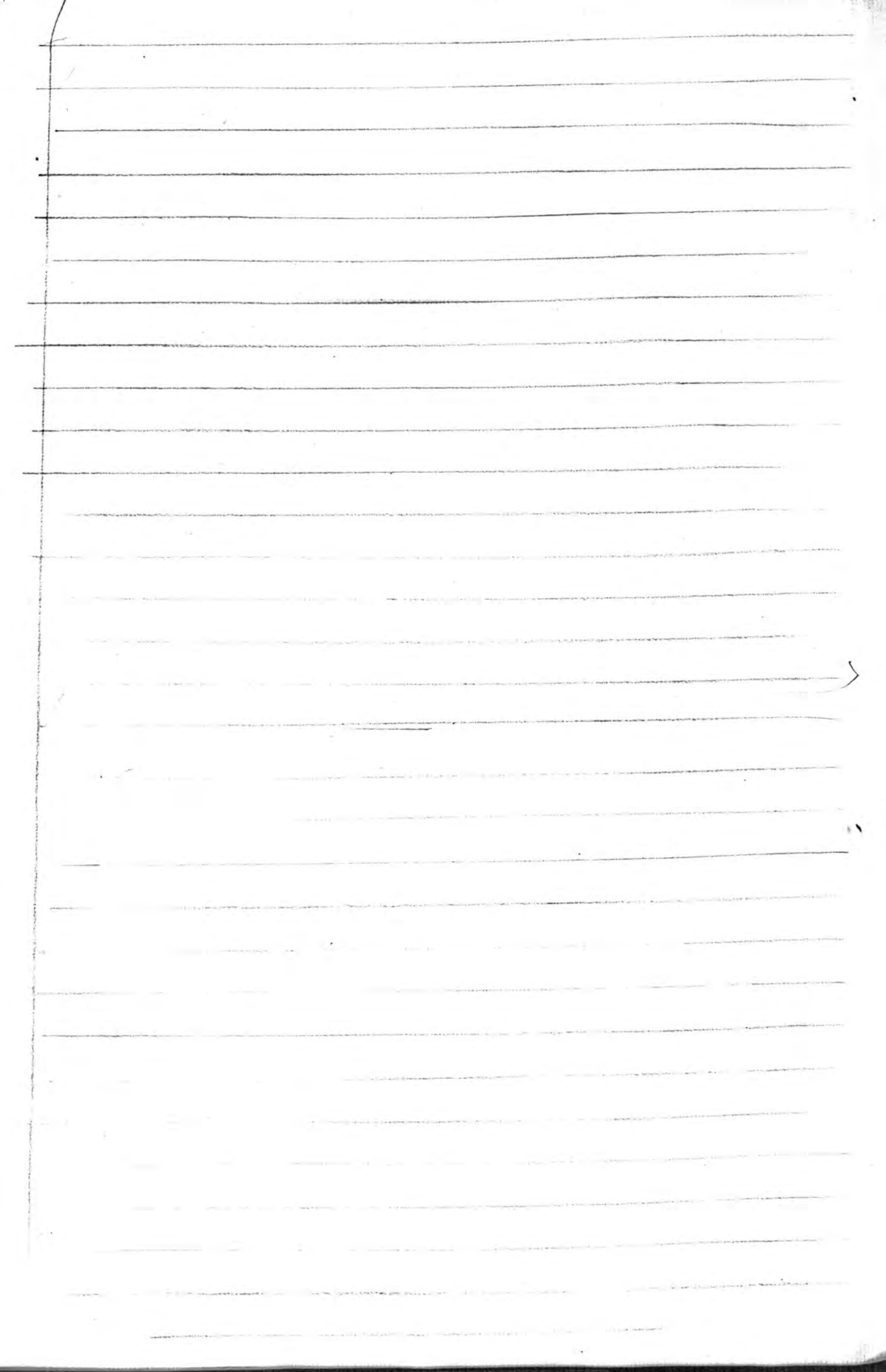
X Programme des Cours Semestre d'été. 324

Hiver, 349. 350. 351. 353. 356. 360.

Supplément

149. 152. 182. 187. 191. proposition Supplément pour
les leçons de Droit Civil 250.

V
R
S
T
U
V
X
Y



✓
R
S
T
U
V
X
Y

Raccourci, Dispense des examens de latin 257

Rapport sur les cours de littérature allemande & d'économie politique 208.

de la gestion au conseil d'état. 215 sur les chaires vacantes 266.

Revue, Discours d'ouverture, 300.

Requête des externes Paul Georges Grenier 198.

d'étudiants & d'élèves du gymnase au grand conseil sur l'art: 26 de la loi: 212: 214.

des Frères Haupt. 231.

d'étudiants pour apprécier les examens de latin. 240.

du Schat, modifications à leur règlement. 268. 271. 301.

de quelques citoyens de Noudon, pour les finances d'externes 330.

d'étudiants pour leur bibliothèque 346.

Pecteur 1. (M. & L.) 223 Installation 232.

Enlèvement des à M. Porchat. 24.

Rapport sur l'Académie 33. 39. 45. 48. 100. 102. 196. 250. 257. 312. 315. 317. ³²²
sur la division de l'année académique 42.
de la visite de la Bibliothèque f. 13 198. 315.
d'examen p. 147. 172. 176. 178. 317.

sur l'application d'examen partiels. 191.

Regamey honoris 27. 191.

Regamey, H. Sec. de l'Acad. 76. — Rembourse p. 133.

Registre d'étudiants par Facultés - 38. Académiques, 78. 92.

de l'Académie demandis p. contribution 248.

+ Règlement transitoire ex. 6. mesures diverses. 16. p. les examens 41.
pour les licenciés 22. 32. 31. ⁴⁸ p. les examens & la division de l'année 38 44. 49.
p. les Bourses 34. 44. ⁵⁹ p. le prix. 48. 49. des étudiants 50. p. la fonction à l'Église 52.
^{216.} ^{58. 218. 248.}

o Requête des étudiants de théologie 27. 31. 36. — longi 42. Division de l'année 42.

des étudiants p. examen de logique 40. 60. d. 187.

p. 180.

Remarques sur le Code Civil, 160. 160. 161.

Reymond Alupis, Gage. 14. demande p. examen 312. 317.

+ Règlement p. la Consécration 56. p. les observations 243 et.

p. les licenciés ^{55. 57. 61.} en droit 58. 70. — 130.

p. le cycle des études pendant 3 ans 58.

p. les examens 60. p. le prix 216.

des étudiants 116. 218. 1. p. les concours 195.
227. 235. 238.

Remarques, annex. 107.

R
S
T
U
V
X
Y

Réparations 91. Table n. 213. à la Bibliothèque 264. à l'auditoire de Chimie 272.
298.

Progrès Auguste. 5. 6. 13. licencié 29. Exput. St. 107.

Richard Louis, Certificat 260.

Roller ministre, Certificat. 53.

Rossier Jean Louis Gage. 44

Roosmalen a St. 102. don d'un ouvrage 212. demande 299. 315 321 324.

Rouilly, déb. 85.

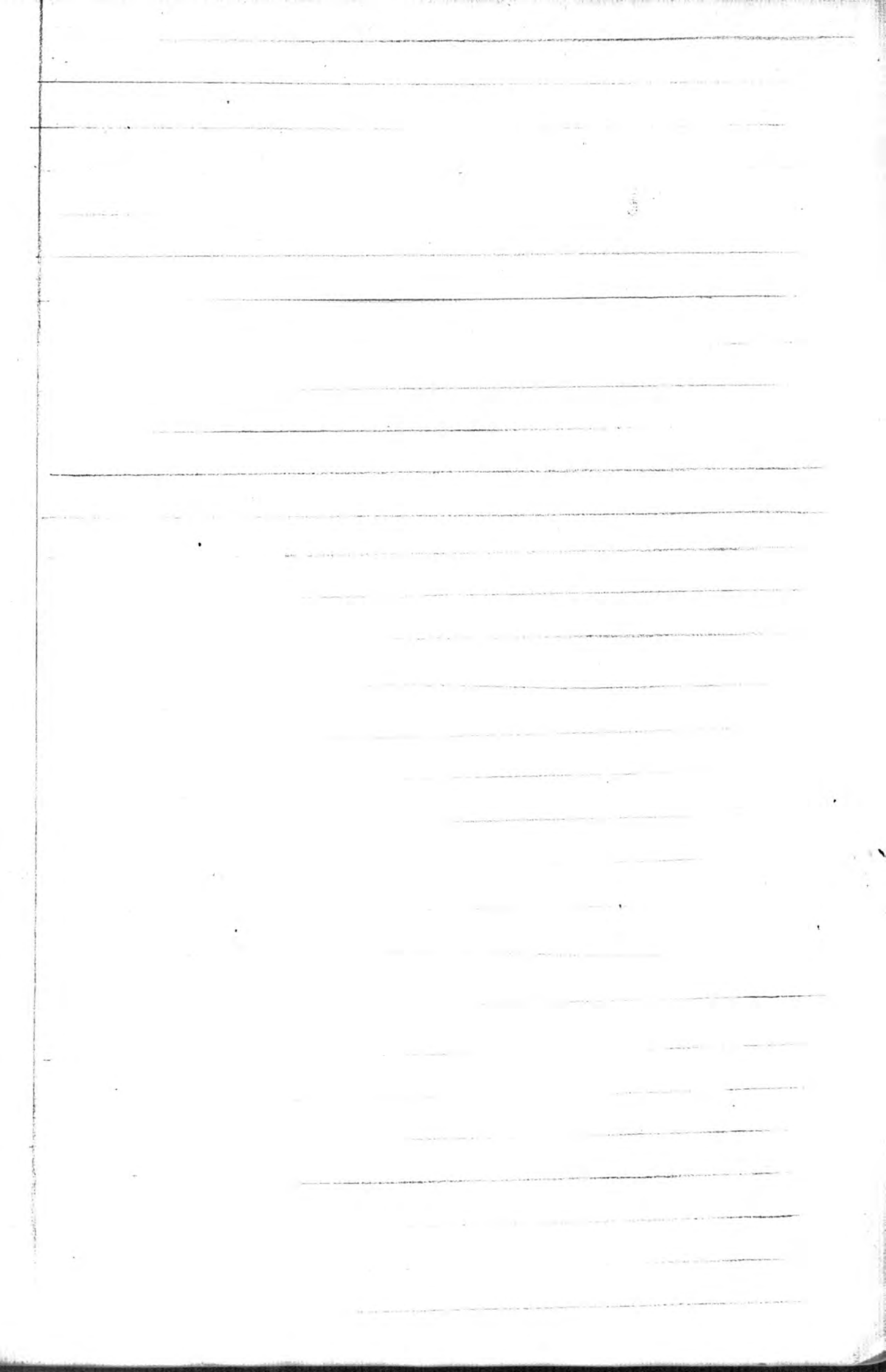
Rogisue, Tropley Exput 316.

Remboursements, 294. 350.

Ruchonnet? f. 71.

Ruffy, Vito, 223.333.

S
T
U
V
W
X
Y



Salle du Conseil de l'Instruction publique, arrangement 252.
grande Salle du bâtiment Académique; permission pour en faire usage. 324. 350. 352.

Saussure Victor reclame l'usage de la Bibliothèque 251. 265.

Salle, grande salle auordai pour la Société d'utilité publique 47. 297. 340.
id Société Suisse des Sc. nat. 350.

Séances des Etudiants, renseignements demandés 190. 192. 340.
assemblée 240. 257. requête 268. id publications 272. 284. 302. 333.

Steindler, (p. 57) Page 64. 69. 148. 240. ²⁶⁷ 258. 333.

Serment Prétation du Serment des Membres du g. Conseil. 210.

Société Scientifique à Florence, 196.
d'utilité publique 297.

Schuster M. proposé pour les leçons de gymnastique. 228. 230.

Service militaire question relative aux Etudiants 311. 321.

S
T
U
V
W
X
Y

Secrétaires M. Pissard, chargé d'un cours de droit. 1. Longé. 54. 59. 170. 174.
grand slamu 203. Comb. de la Bib. 240.

Marc. Professeur de Mathématiques. 3. 168.

Cherul; leçons de Philosophie. 59. 69. Professeur ordinaire 233.

id) Secrétaire 161.

Eugène, licencié en théologie, 295.

Secrétairerie de l'Académie gratification demandée 28. assidue

Secrétariat de l'Académie. 2. Présentation. 3. M. A. Curdat nommé. 6.
123.

Séances de l'Académie, jours fixes. 5. mai 1712. 249

Semestres *Macamus* 113.

Dates, 173. 175.

Simonds, *alph.* 123. 222. 350.

Société *pedagogique* 110.

Solides de *géométrie* 28-30.

Sénat des Etudiants, 184. *Assemblée* 240.

Spectacle *Billet*, 240.

T
U
V
W
X
Y

Statuts des étud: 301. 116. 218. 227. 235. 238.

Stinlers Aimé 240. gage & certificat 247. id. 300. 330.

Sylvain (N^o) 102.

Tâche d'Hebreu, ou d'Ecriture de l'Ancien Testament

188. 202.

Table pour l'Auditoire de Physique. 10. - de Phil. 84.

Tableau des Cours. 11. 14. 15. 32. 114. impression 213.

" des Examen 65.

" des Etudiants 87.

Terme des inscriptions d'examen 204. 175.

Travis pour la table 213.

Thalmud souscription 324.

Perissep. 175.

T
U
W
X
Y
Z

Phévoz, 175. Demande un gage 212. 218-248. Lettres 254.

Fissot, Buste du Docteur, 231. Bibliothèque 297.

Grottel X Demande legage 218.

Phévoz; 341.

Transactions philos. 92. 287.

Travaux trigonométriques. 148.

X *Pottet & Engel. 148. Legamen de betonique. 203-218.*

Utilité publique Société d' 162.

U

V

W

X

Y

Z

Vacances de l'Académie & du Collège: 46. 184. Embarras & Coïncidence: 259. 266. 283

Wartmann Professeur de Physique: 3. malade: 17. 114. 116. 169. 175. 180.
Congé 215. & bis.

Walshouy - logement: 53. 57. 70. 71. 93.

NO. Viret, 181.

Vogel nommé Bideau: 3. 99.
Veuve: 188. gratification 189.

Univertité auif 83. up. 96. 165.
Mémoire 241.

Visites des établissements 315.

Viatique 240.

Vincent 115.

U
W
X
Y
Z

No^o Killisnoia, indomit, 352. 352.

Zoologie, Cours 198. 234. 270. 294. 296.

Züin Del, M. propose pour les leçons de Geu. 4. 67. - 127. 130. 132. 170. 181.

, pour séance. 203. nommé expert à Yverdon 267.

, 356.

X
Y
Z